This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

LIBRARY
Michigan State
University

Digitized by Google

PERIODICAL

FINE FOR OVERDUE
PERIODICALS—25¢ PER DAY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS.

186
9
8852
29

TOME XL. — PREMIÈRE LIVRAISON

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, RUE ANTOINE-GADAUD, 14.

Janvier-Février 1913

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 1re LIVRAISON.

Pages

Statuts de la Société..... 5
Réglement intérieur..... 9
Liste des membres..... 10
Séance mensuelle du jeudi 5 décembre 1912..... 33
— du jeudi 2 janvier 1913..... 41
Compte de gestion du trésorier (Exercice 1912) (M. Maurice Féaux)..... 53
Erreurs historiques des Généalogies (M. R. de Boysson)..... 57
Les Ursulines de Périgueux (*Suite*) (M. E. Roux)..... 66
La danse en Périgord (*suite et fin*) (M. Dujarric-Descombes) 85
Varia. — Air de la Périgourdine (M. de Montifault)..... 91
— Pierre Magne jugé par Romieu (M. R. V.)..... 92
Bibliographie. — *La Vie de Mgr de Royère*, dernier évêque de Castres, par M. l'abbé Entraygues (M. R. de Boysson). 94
Nécrologie. — Madame la marquise de Sanzillon (M. le chanoine Prieur)..... 97

Digitized by Google

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XL

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, RUE ANTOINE-GADAUD, 14.

1913

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUTS

DE

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD,

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret du 19 Avril 1886.

ARTICLE PREMIER.

La *Société historique et archéologique du Périgord* a pour but : la recherche, l'étude et la conservation des documents anciens, de tous les âges, qui intéressent l'histoire de notre province et l'histoire générale du pays.

ART. 2.

Le siège de la Société est fixé à Périgueux.

ART. 3.

La Société se compose :

1° De Membres Titulaires ;
2° De Membres Associés ;
3° De Membres Honoraires ;
4° De Membres Correspondants.

Le nombre des Membres de ces différentes catégories n'est pas limité.

ART. 4.

Les Membres Titulaires et Associés ne sont admis que s'ils en font la demande par écrit au Président et s'ils sont présentés par deux Membres Titulaires ou Associés.

Digitized by Google

ART. 5.

Les Membres Honoraires et les Membres Correspondants sont nommés en assemblée générale sur la présentation du Bureau; lorsqu'ils assisteront aux séances, ils pourront siéger avec les administrateurs de la Société.

ART. 6.

Les Membres Titulaires et Associés doivent, annuellement, une cotisation de dix francs, et les Membres Titulaires seuls, le jour de leur réception, un *Droit de Diplôme* de dix francs.

ART. 7.

La Société est administrée par un Bureau composé de dix membres :

Un Président ;
Cinq Vice-Présidents (un par arrondissement) ;
Un Secrétaire-Général ;
Un Secrétaire-Adjoint ;
Un Bibliothécaire ;
Un Trésorier.

ART. 8.

Le Bureau est nommé pour un an, en *Assemblée générale*, au scrutin de liste, et il doit être renouvelé chaque année, le 27 mai, le lendemain de la fête dite de la St-Mémoire. Les mêmes administrateurs sont rééligibles. Le Bureau ne peut prendre de décision qu'en présence de cinq de ses Membres, le Président, deux Vice-Présidents, le Secrétaire-Général et le Trésorier. Les procès-verbaux des séances sont rédigés par le Secrétaire-Général, signés de lui et du Président.

ART. 9.

Le Président propose les questions à résoudre, qui sont adoptées ou rejetées à la majorité des votes des Membres Titulaires ou Associés présents. Mais, pour qu'une décision soit valable,

Digitized by Google

il sera nécessaire que quatorze de ces Membres assistent à la séance. En cas de partage égal des votes, la voix du Président est prépondérante.

ART. 10.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de la Société ; il est chargé du recouvrement des cotisations et de toutes les sommes dues ou données ; il débat tous marchés, revise les mémoires de fournitures et travaux faits pour le compte de la Société ; il acquitte, après contrôle du Bureau et approbation du Président, les dépenses votées en assemblée générale ou en séance mensuelle. Chaque année, dans la séance du premier jeudi de janvier, il rend compte de sa gestion.

ART. 11.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

ART. 12.

Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations annuelles des Membres Titulaires et des Membres Associés ; 2° des dons et legs ; 3° des subventions qui peuvent lui être allouées ; 4° et du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 13.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 14.

Les excédents de recettes, qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société, seront placés en fonds publics français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit Foncier de France, ou en obligations de chemins de fer français, émises par des compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Digitized by Google

ART. 15.

La Société se réunit dans la salle de sa bibliothèque : 1° en *Séance mensuelle*, tous les premiers jeudis du mois, excepté en juin ; 2° en *Assemblée générale*, le 27 mai, le lendemain de la fête de la Saint-Mémoire.

ART. 16.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Préfet, déterminera les dispositions accessoires propres à assurer l'exécution des présents Statuts ; il pourra être modifié dans la même forme.

ART. 17.

En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération prise en Assemblée générale, qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale doit compter vingt-cinq Membres Titulaires ou Associés au moins pour que ses décisions soient valables.

ART. 18.

Les présents Statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale et de l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale, saisie du projet de modification par le Bureau ou par vingt-cinq de ses Membres, ne peut prononcer qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents. Cette même Assemblée doit être formée du quart au moins des Membres en exercice.

Périgueux, le 4 Mars 1886.

Digitized by Google

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 1er. — Les manuscrits inédits, apportés à la Société, seront soumis à l'examen d'un comité d'impression, qui en décidera la publication ; mais, avant de la commencer, le manuscrit devra être entièrement communiqué.

Art. 2. — Ce comité de publication se composera de trois membres, outre le Président et le Secrétaire général ; il se réunira toutes les fois qu'il sera nécessaire sur la convocation du Président. Ses décisions seront prises à la majorité des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage. Sont nommés de ce comité : MM. Dujarric-Descombes, Lespinas et Féaux.

Art. 3. — Les auteurs sont seuls responsables des articles qu'ils signent et des idées qu'ils émettent.

Art. 4. — Aucune généalogie de famille ne sera admise, ce genre de travail étant d'un intérêt trop restreint ; pas plus que les mémoires sur des sujets d'histoire contemporaine qui pourraient froisser des susceptibilités.

Art. 5. — Les auteurs feront exécuter à leurs frais les tirages à part des travaux insérés dans le *Bulletin* de la Société. Tout tirage à part portera la mention du volume d'où il est extrait.

Art. 6. — Les volumes publiés par la Société, et non retirés dans les délais prescrits par les Membres Titulaires et Associés, qui y ont droit, seront vendus au prix que fixera chaque année l'Assemblée générale du 27 mai.

Art. 7. — Pour être élu Membre Titulaire de la Société, il faut ou être originaire du Périgord, ou l'habiter, ou y avoir des intérêts. Les Membres Associés ne sont pas tenus de remplir ces conditions ; ils peuvent être étrangers au département, mais les uns et les autres doivent être présentés par deux membres.

Délibéré à Périgueux en Assemblée générale, le 28 mai 1907.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU.

Président.

M. le marquis DE FAYOLLE, inspecteur général de la Société française d'Archéologie.

Vice-président honoraire.

M. le chanoine BRUGIÈRE.

Vice-Présidents.

M. DUJARRIC-DESCOMBES, ✿ I.
M. Charles DURAND, ✿ I.
M. le vicomte Gaston DE GÉRARD.
M. Élie GONTIER MAINE DE BIRAN, ✱, ✿ I.
M. LESPINAS, bibliothécaire.

Secrétaire-Général.

M. VILLEPELET, ✱, ✿ I, archiviste honoraire.

Secrétaire-Adjoint.

M. Charles AUBLANT, ✿ I.

Trésorier.

M. Maurice FÉAUX, ✿ I.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

L'abbé Achard, professeur à l'Ecole St-Michel, rue St-Michel, à Saint-Etienne (Loire).

Amadieu (Marie-Antoine-Ernest), propriétaire, à Verteillac.

Le comte E. d'Argy, ancien officier, au Chantier, commune d'Antonne, par Trélissac.

Le comte d'Arlot de Saint Saud, ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, inspecteur de la Société française d'Archéologie, président de la Commission internationale pyrénéenne de Toponymie-Topographie, au château de la Valouze, par La Roche-Chalais.

Aublant (Charles), ✿ I, trésorier de l'Ecole félibréenne du Périgord, dessinateur à la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue de Strasbourg, 26, à Périgueux.

Auché (Achille), chevalier du Mérite agricole, chirurgien-dentiste, allée de Tourny, 31, à Périgueux.

Augiéras (Léonce-Silvio), maire de Montanceix, au petit château de Montanceix, par Razac-sur-l'Isle, et rue Pigalle, 26, à Paris, IXe.

Bareau (Anatole), ancien pharmacien, à Excideuil.

Barret (Jean-Gaston-Louis), licencié en droit, notaire, cours Michel-Montaigne, 32, à Périgueux.

Bayle (Emile), ✿ I, professeur d'histoire au lycée, avenue Bertrand-de-Born, 17, à Périgueux.

Le docteur Beauchamps (Adrien), député de la Dordogne, conseiller général, à Pontours-Haut, par Lalinde, et rue Notre-Dame-des-Champs, 66, à Paris, VIe.

Beau-Verdeney (Alexis), rue Michel-Bizot, 76, à Paris, XIIe.

Beaudet-Vitel (Jean), entrepreneur de travaux publics, à Terrasson.

Le marquis Georges de Beaumont, à Saint-Cyprien.

Le marquis de Beaumont-Beynac, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, au château de la Roque, par Saint-Cyprien.

Digitized by Google

Besson (Georges), avoué-licencié près le tribunal de première instance, cours de Tourny, 3, à Bordeaux.

Beyney (Maurice), licencié ès sciences, professeur de physique au collège, rue du Chemin de fer, 35, à Mantes (Seine-et-Oise).

Beynier (Paul), agent-voyer d'arrondissement, à Bergerac.

Bibliothèque des Archives départementales, à Périgueux.

Bibliothèque de l'Evêché, rue de la Clarté, 3, à Périgueux. (Abonnement.)

Bibliothèque de l'École supérieure de Théologie, à la Peyrouse, par Saint-Félix-de-Villadeix. (Abonnement.)

Bibliothèque de la Ville, à Périgueux.

Binger (E.), C. ✻, gouverneur général honoraire des Colonies, au château de Maraval, par Mussidan.

Le vicomte de Boisjoslin, propriétaire, au château de la Grènerie, par Verteillac.

Boissarie (René), docteur en droit, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, maire de Beauregard, rue Antoine-Gadaud, 28, à Périgueux.

Borne (Léo), O. ✻, officier d'administration principal du service de l'Intendance militaire en retraite, directeur du Musée militaire du Périgord, mainteneur de l'Ecole félibréenne du Périgord, président honoraire de la Fédération des Vétérans de la Dordogne et de la Section de Périgueux, rue St-Simon, 2, à Périgueux.

Le comte Henri Boudet, ingénieur des arts et manufactures, ancien conseiller général de la Dordogne, à La Monzie-Saint-Martin.

Le comte de Bouilhac de Bourzac, au château de la Richardie, près Champagne-Fontaine.

Le marquis de Bourdeille, membre titulaire du Conseil héraldique de France, au château de Bourdeille, et rue de Longchamp, 17, à Paris, XVIe.

Le comte Henri de Boussier, rue Duluc, 21, à Bordeaux, et au château de Roquefort, par Fontenac (Gironde.)

L'abbé Boussion, curé-doyen, à Terrasson.

Boyer (Fernand), étudiant en droit, à Ribérac.

Digitized by Google

Le comte DE BOYSSEULH, au château de Boreau, commune de Cornille, par Périgueux, et au château d'Oléon, par Rognonas (Bouches-du-Rhône).

DE BOYSSON (Richard), commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de l'ordre de Malte, ancien receveur des finances, à Cénac-Saint-Julien.

DE BOYSSON (Bernard), quai d'Occident, 8, à Lyon (Rhône).

Le docteur DE BROU DE LAURIÈRE (Paulin), ✱, ✿ I, conseiller général de la Dordogne, vice-président de l'Association médicale de la Dordogne, médecin du lycée, rue Louis-Mie, 25, à Périgueux.

L'abbé BRUGIÈRE, chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Front, à la Maison de retraite de la Madeleine, à Bergerac.

BUFFETEAU (Eugène), avoué licencié, ancien président de la Chambre des avoués, rue du Palais, 5, à Périgueux.

BUISSON (Benjamin), ✿ A, vice-président d'honneur de l'École félibréenne du Périgord, place Beaupuy, à Mussidan.

L'abbé CALÈS, curé de Bourg-du-Bost, par Ribérac.

Le marquis DE CARBONNIER-MARZAC, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, au château de Puymartin, par Sarlat.

CARDENAL (Louis GRENIER DE), ✿ A, lauréat de l'Institut, lieutenant au 50e régiment d'infanterie, rue de Metz, 45, à Périgueux.

CARLES (Pierre), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Sarlat.

CARVÈS (Jean-Baptiste), à Bézenac, par Saint-Cyprien.

Mme la marquise DE CASTERAS-SEIGNAN, au château de Seignan, par Saint-Girons (Ariège).

CAZALAS (Eutrope), ✱, ✿ A, chef de bataillon breveté au 1er régiment du génie, à l'état-major du XIe corps, à Nantes (Loire-Inférieure), et à Ribérac.

CERCLE DE LA PHILOLOGIE, à Périgueux. (Abonnement.)

Mme la comtesse DE CHABANS, au château de La Chapelle-Faucher, par Saint-Pierre-de-Côle.

Le comte DE CHALUP, licencié en droit, au château du

Digitized by Google

Granger, par Mensignac, et au château Darricaud, par Landiras (Gironde).

L'abbé CHANTELOUBE, curé de Doissac, par Belvès.

L'abbé CHASTAING, curé de Bourniquel, par Lalinde.

CHATAIGNON (Emile), ancien négociant, rue du Châtelou, 1, à Périgueux.

Le docteur CHAUME, ancien interne des hôpitaux de Paris, président de l'Association médicale de la Dordogne, médecin inspecteur de la Compagnie d'Orléans, rue Victor-Hugo, 12, à Périgueux.

CHAVOIX (Pierre-Hernest), propriétaire, aux Charreaux, près Excideuil.

DU CHEYRON DU PAVILLON (Xavier), au château de la Gaubertie, par Douville.

CLÉDAT (Jean), égyptologue, ancien membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, membre du Comité de conservation des Monuments de l'art chrétien en Egypte, rue St-Sicaire, à Périgueux, au château de Bouch, par Condat-Bersac, et à la Résidence, à Ismaïlia (Egypte).

CLÉDAT (Léon), O. ✱, ✿ I, professeur à l'Université de Lyon, doyen de la Faculté des lettres, rue Molière, 29, à Lyon (Rhône).

COCULA (Paul), ✿ A, architecte diplômé par le Gouvernement, architecte de la Banque de France, rue Bodin, 17, à Périgueux.

L'abbé COMTE, curé de Ménesplet, par Montpon-sur-l'Isle.

CONTAUT (Emile), ancien greffier de la Justice de paix, avenue Cavaignac, 8, à Périgueux.

Mme la marquise DE COSSÉ-BRISSAC, au château de la Chabrerie, par Château-l'Evêque.

COURTEY (Gabriel), propriétaire, vice-président honoraire de la Société d'horticulture, rue Victor-Hugo, 6, à Périgueux.

CRÉDOT (Julien), ✿ A, chevalier de la Couronne d'Italie, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, publiciste, rédacteur en chef de la *Vigie Républicaine*, villa Modeste, rue Latérale à la gare, à Arcachon (Gironde).

Digitized by Google

Le prince Louis DE CROY, au château de Paluel, par Carsac, et avenue du Bois-de-Boulogne, 54, à Paris, XVIe.

Le docteur CROZET (Claude), rue du Quatre-Septembre, 4, à Périgueux.

Le marquis DE CUMOND, au château de Cumond, par Saint-Privat-des-Prés.

DE DAINVILLE (Maurice), archiviste paléographe, rue d'Assas, 70, à Paris, VIe, et au château de Puy-Laurent, près Brantôme.

DANIEL (Jean), ✿ A, artiste peintre, rue Alfred de Musset, 8, à Périgueux.

DANNERY (Maxime), ✿ A, chevalier du Mérite agricole, architecte ordinaire des Monuments historiques et des Cultes de la Dordogne, rue des Mobiles de Coulmiers, 10, à Périgueux.

DECOUX-LAGOUTTE (Edouard), ✿ A, ancien magistrat, membre de la Chambre de commerce, maire de Trélissac, rue de Bordeaux, 31, à Périgueux.

Le docteur DELBÈS, membre de la Société d'ophtalmologie, médecin de la clinique ophtalmologique de l'hôpital, rue Bourdeille, 5, à Périgueux.

DELPECH (Lucien), ✿ A, archiviste adjoint du département, rue Cité-Champeaux, 16, à Périgueux.

DÉLUGIN (Antony), ancien pharmacien, rue La Boëtie, 26, à Périgueux.

DEMARTIAL (Pierre), propriétaire, cours Gay-Lussac, 48, à Limoges.

DESCHAMPS (Léon), notaire, ancien président de la Chambre des notaires, président de l'*Union Chorale*, maire de Razac-sur-l'Isle, rue Voltaire, 1, à Périgueux.

DESPLANCHES (Remi), négociant, lauréat de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, lauréat de l'Académie française, maître-ouvrier et lauréat du *Bournat* du Périgord, rue des Conférences, à Bergerac.

DEVIN (Charles), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, à Saint-Mayme de Pereyrols, par Bordas, et rue Pauquet, 26, à Paris, XVIe.

Digitized by Google

Didon (Louis), membre de la Chambre de commerce, secrétaire général de l'A.C.P., place du Quatre-Septembre, à Périgueux.

Dorsène, ✿ I, artiste photographe, allée de Tourny, 27, à Périgueux.

Dose (Gustave), ✿ I, ancien élève lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, professeur honoraire du lycée, à la Maison de retraite, à La Tour-Blanche.

Doursout (Maurice), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, place Francheville, 11, à Périgueux.

Doursout (Edmond), négociant, rue de Mulhouse, 36, à Bordeaux.

Drouilh (Henri), agent-voyer en chef du département de la Dordogne, rue des Jacobins, à Périgueux.

Dubet (Gaston), maire de Vaunac, boulevard Pereire, 188 *bis*, à Paris, XVIIe.

Dubut (Annet), ✿ A, officier du Mérite agricole, professeur d'agriculture à l'Ecole primaire supérieure de Ribérac, instituteur public à Saint-Antoine-de-Cumond, par Saint-Privat-des-Prés.

Dufourg (Jean-Paul), propriétaire, à Saint-Laurent-des-Hommes.

Dujarric-Descombes (Albert), ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, félibre majoral, président de l'Ecole félibréenne du Périgord, licencié en droit, ancien notaire, au Maine, commune de Celles, par Montagrier.

Dumas (Auguste), licencié ès lettres, archiviste paléographe, professeur agrégé à la Faculté de droit, rue des Cordeliers, 31, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Le docteur Albert Dumont, trésorier de l'Association médicale de la Dordogne, médecin de l'Ecole normale des instituteurs, place du Palais, 14, à Périgueux.

Dupuis (Jean), avocat, ancien notaire, cours Montaigne, 23, à Périgueux.

Durand (Charles), ✿ I, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite, ancien adjoint au maire de la ville, allée du Port, 24, à Périgueux.

Digitized by Google

Durand de Corbiac (Adrien), maire de Lembras, au château de Corbiac, par Bergerac.

Durand de Ramefort, avoué-licencié, ancien président de la Chambre des avoués, rue Bourdeille, 15, à Périgueux.

Le docteur Durieux (Jean), rue Lamy, à Thiviers.

Durieux (Joseph), ✿ I, chevalier de l'ordre royal du Cambodge, docteur en droit, lauréat de l'Institut, rédacteur prinprincipal à la Légion-d'Honneur, secrétaire adjoint du Conseil de l'Ordre, rue Notre-Dame-des-Champs, 66, à Paris, VIe.

Dusolier (Alcide), ✱, ancien sénateur, ancien conseiller général de la Dordogne, vice-président de la Société d'Encouragement à l'agriculture, ancien questeur du Sénat, rue Corneille, 5, à Paris, VIe, et au château de Bonrecueil, par Mareuil-sur-Belle.

Dussaux (Emile), ✿ I, entrepreneur de travaux publics, rue Kléber, 25, à Périgueux.

Duvergier de Hauranne (Emmanuel), ✱, ancien conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher).

Duverneuil (Alcide), instituteur en retraite, maire de Ménestérol-Montignac, par Montpon-sur-l'Isle.

D'Epinay (Henri), capitaine au 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

Escande (J.-J.), ✿ A, publiciste, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, place du Peyrou, à Sarlat.

D'Escatha (Ferdinand), propriétaire, au château de Boisset, commune de Saint-Aquilin, par Saint-Astier.

D'Escatha (Henri), ingénieur des constructions civiles, au château de Boisset, par Saint-Astier.

D'Escodeca de Boisse, ancien receveur des postes et télégraphes, à Ville-Verneix, par Neuvic.

Le docteur Charles Faguet, ✿ A, ancien interne, lauréat des hôpitaux de Bordeaux, rue Maleville, 9, à Périgueux.

L'abbé Farnier, curé de Piégut-Pluviers.

Mlle Irène Faure, professeur de piano, rue de la République, à Ribérac.

Le docteur Faure, médecin de l'asile des vieillards Jay de Beaufort, rue Victor-Hugo, 4, à Périgueux.

Le docteur Faure (Maurice), ✿ I, ancien interne des hôpi-

Digitized by Google

taux de Paris, ancien assistant à la Clinique des Maladies nerveuses de la Faculté de Paris, à La Malou-les Bains (Hérault), et rue Pasquier, 26, à Paris, VIIIe.

Le marquis DE FAYOLLE, licencié en droit, attaché honoraire à la Direction des musées nationaux, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, correspondant du Comité des monuments historiques pour le mobilier de la Dordogne, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, vice-président de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne, conservateur du Musée du Périgord, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre, et rue Victor-Hugo, 5, à Périgueux.

FÉAUX (Maurice), ✠ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conservateur-adjoint du Musée du Périgord, agent-voyer principal honoraire, rue Combe-des Dames, 50, à Périgueux.

Le comte FERAY BUGEAUD D'ISLY, ✱, ancien officier, rue de Penthièvre, 9, à Paris, VIIIe.

Le comte Alphonse DE FLEURIEU, au château de Marzac, par les Eyzies, et avenue Kléber, 26, à Paris, XVIe.

Le comte Robert DE FLEURIEU, au château de Marzac, par les Eyzies, et avenue Kléber, 24, à Paris, XVIe.

FORESTIER (Raymond), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à La Motte, par Hautefort, et rue de Milan, 17, à Paris, IXe.

FOURGEAUD (Antoine), ancien pharmacien, rue La Boëtie, 39, à Périgueux.

Le comte FOURNIER-SARLOVÈZE (Raymond), O. ✱, ancien préfet, président de la Caisse régionale agricole du Crédit mutuel de Gray et de la Haute-Saône, et vice-président de la Société artistique des Amateurs, rue de Marignan, 11, à Paris, VIIIe.

FRAPIN (Joseph), avoué-licencié, rue de l'Hospice, 2, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

FRÉMONT (René MARTIN DE), docteur en droit, membre du Conseil héraldique de France et de la Société d'Émulation du Bourbonnais, rue Gambetta, 11, à Poitiers (Vienne).

Digitized by Google

Frenet (Ernest), ✱, ✿ I, licencié en droit, chef de division honoraire de la préfecture, boulevard de Vésone, 28, à Périgueux.

Mlle de Froidefond de Boulazac, rue La Boëtie, 32, à Périgueux.

Gendraud (Pierre), notaire, à Verteillac.

Le vicomte Gaston de Gérard du Barry, docteur en droit, cité Vaneau, 12, à Paris, VIIe, et rue de Paris, 11, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Gilles-Lagrange (Pierre), licencié en droit, Rojdestvenska, n° 12, logement n° 30, à Moscou (Russie).

Girard de Langlade (Cyprien), maire d'Eyliac, au château d'Eyliac, par Saint-Pierre-de-Chignac.

Le comte Théodore de Gontaut-Biron, rue de Varenne, 45, à Paris, VIIe.

Gontier du Soulas (Adalbert), membre du Conseil héraldique de France et de l'Ecole félibréenne du Périgord, au château du Soulas, par Pressignac.

Gontier Maine de Biran (Elie), ✱, ✿ I, chef de bureau honoraire du Ministère de l'Intérieur, aux Guichards, par Mouleydier.

L'abbé Goulard, ancien professeur de sciences, supérieur de l'orphelinat de Cadillac-les-Vins, par Le Fleix.

Le marquis de Gourgue, ancien officier, au château de Lanquais, par Couze-Saint-Front.

L'abbé Goustat, chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Front, curé de Pontours, par Lalinde.

De Grailly (François), ✱, ✿ A, chevalier du Mérite agricole, inspecteur général du Crédit foncier de France, rue de Longchamp, 158, à Paris, XVIe.

Le docteur Grellety, commandeur de l'ordre du Montenegro, ancien secrétaire de la Société de thérapeutique, boulevard de Courcelles, 73, à Paris, VIIIe, et médecin consultant, rue Prunelle, 4, à Vichy (Allier).

Grenier (Amédée), ancien notaire, villa Barbeyrolle, près Le Fleix.

Digitized by Google

L'abbé Gros (Jean-Joseph), curé de Montbazillac.

L'abbé Gros de Béler (Charles), vicaire à Notre-Dame, châlet Sainte-Elisabeth, avenue Sainte-Marie, à Arcachon (Gironde).

L'abbé Jarry, aumônier du lycée, rue des Visitandines, 3, à Périgueux.

Jouanel (André), ✪ A, avoué licencié, adjoint au maire, conservateur des archives municipales, boulevard Victor-Hugo, 7, à Bergerac.

Mme Adhémar de Labonne, à La Rochefoucauld (Charente).

Labrousse (Maurice), pharmacien, à Montmoreau (Charente).

Labuthie (Georges), licencié en droit, rue Portalis, 14, à Paris, VIIIe, et au château de Filolie, près Thiviers.

Lacombe (Maurice), ✱, secrétaire d'ambassade, attaché à la Direction des affaires civiles et commerciales, boulevard Malesherbes, 20, à Paris, VIIIe.

Lacoste (Edouard), juge au tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, rue Lamartine, 23, à Périgueux.

De La Croix de Saint-Cyprien (Charles), à Sorges (Dordogne).

Lafargue (Jules), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, propriétaire, cours Montaigne, 23, à Périgueux.

De Lafilolie (Charles), place du Parlement Ste Catherine 2, à Bordeaux.

Le docteur Lafon (Charles), médecin oculiste, rue du Quatre-Septembre, 6, à Périgueux.

Lafon (Gabriel), ✪ A, licencié en droit, ancien notaire, directeur départemental de la compagnie d'assurance-vie *Le Monde*, rue du Palais, 37, à Périgueux.

Le marquis de La Garde Saint-Angel, ✱, ancien conseiller général de la Dordogne, vice-président de la Société syndicale libre d'agriculture du Périgord, au château de Lapouyade, par Nontron.

Lapeyre (Fernand), avocat, à La Roche-Chalais.

L'abbé Large, curé-doyen, à Laforce.

De Larigaudie Saint-Sévrin (Philippe), ancien préfet, rue

Digitized by Google

Saint-Dominique, 27, à Paris, VIIe, et au château de Blessel, par Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

De La Salle du Maignaud, au Maignaud, par Eyzerat.

Le marquis du Lau d'Allemans, ✱, rue de l'Université, 41, à Paris, VIIe.

De Laulanié de Sainte-Croix (René), au château de Ste-Croix, par Montferrand (Dordogne.)

L'abbé de La Valette-Monbrun (Amable), licencié ès lettres, lauréat de l'Institut, professeur, avenue de Malakoff, 37, à Paris, XVIe.

Lavergne (Géraud), archiviste du département de la Dordogne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue du Lycée, 4, à Périgueux.

Lavigné, instituteur public à Monsac, par Beaumont-du-Périgord.

Lesca (Georges), au château de Saint-Michel de Cantillac, par Champagnac-de-Belair.

Lespinas (Edmond), chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, ancien magistrat, avocat, rue Bourdeille, 13, à Périgueux.

Le comte de Lestrade de Conti, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, président de la Société d'horticulture de la Dordogne, bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Romaine, à la Cité, à Périgueux.

L'abbé Liffort, curé-doyen, à Bussière-Badil.

Mme de Loménie, au château de Puyraseau, par Piégut-Pluviers.

L'abbé Magat, curé du Monteil, par La Monzie-Saint-Martin.

Magne (Napoléon), ancien officier de cavalerie, ancien député, ancien conseiller général de la Dordogne, avenue Montaigne, 31, à Paris, VIIIe, et au château de Trélissac (Dordogne).

Magueur (Georges), pharmacien, à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Maisonneufve-Lacoste (André), à Bel-Air, près Thiviers.

Le marquis de Malet, ✱, colonel d'artillerie de réserve au 21e régiment, au château de Puycharnaud, par Bussière-Badil, et rue de Varenne, 59, à Paris, VIIe

Digitized by Google

Manhès, ✱, ancien capitaine, président de la Société de Secours aux blessés militaires, rue Antoine-Gadaud, à Périgueux.

Le marquis de Marcillac de Cayro, président de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, au château de Mellet, par Beauregard-de-Terrasson.

Maréchal (Alexis), ancien député, conseiller général de la Dordogne, au château de Puyferrat, par Saint-Astier.

Marey, propriétaire, à Marsac, par Périgueux.

Margat (Raoul), ✿ I, professeur à la Faculté de droit, à Bordeaux.

Le vicomte de Marquessac, châlet Vista Bella, chemin Brancolas, à Nice (Alpes-Maritimes).

Mauraud (Paul), ✿ I, ancien élève de l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-Arts, architecte, rue de la Miséricorde, 11, à Périgueux.

Maze (François), chevalier du Mérite agricole, propriétaire, à la Source, commune de Saint-Germain-du-Salembre, par Neuvic.

Mazeau (Paul), négociant, rue Combe-des-Dames, nos 11 et 13, à Périgueux.

Mège-Lavignotte (Louis), docteur en droit, avoué, à Marvejols (Lozère).

Méniel fils (Joseph), négociant, à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

Millet (Henri), avocat, maire de Saint-Crépin, au château de Saint-Crépin, par Brantôme, et place Francheville, 11, à Périgueux.

De Montardy (Elie), chevalier du Mérite agricole, propriétaire, rue Victor-Hugo, 8, à Périgueux.

Le baron P. de Montcheuil, au château de Montcheuil, par Nontron, au château de Roque-Taillade, par Mazères (Gironde) et place des Quinconces, 12, à Bordeaux.

De Montcheuil (Henri), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, au château des Ages, commune de Monsec, par Marcuil-sur-Belle, et rue Las Cases, 8, à Paris, VIIe.

De Montégut-Lamorelie (Henri), ancien vice-président du tribunal civil de Limoges, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, membre correspondant

Digitized by Google

de l'Académie royale de Belgique, etc., etc., au château de Vaunac, par Thiviers, et au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

De Monteil (Xavier), licencié en droit, au château du Bourbet, par Verteillac.

Montet (Fernand), licencié en droit, notaire à Meyrals, par Saint-Cyprien.

Le comte Charles de Montferrand, ✻, directeur de la Cie d'assurances l'*Union*, quai d'Orsay, 11, à Paris, VIIe.

De Montifault, ✻, lieutenant-colonel en retraite, villa Beauronne, près Périgueux.

Le docteur Moreaud, ✻, médecin-major de première classe en retraite, à Tocane-Saint-Apre.

Le docteur Mousson-Lanauze, ✪ A, ancien interne des hôpitaux, place de la Tourelle, 3 *bis*, à Saint-Mandé (Seine).

Le marquis de Nattes, au château du Mas-de-Montet, par Ribérac.

Le baron Henri de Nervaux-Loys, licencié en droit, au château des Bories, par Trélissac, et rue du Plantier, 14, à Périgueux.

Neury (Angel), ✪ I, ancien conseiller général de la Dordogne, conseiller à la Cour d'Appel, avenue St-Surin, 9, à Limoges.

Le baron Oberkampff de Dabrun, ancien receveur des finances, au château d'Ayrolles, par Alais (Gard).

Paradol (Raoul), ✪ I, vice président du tribunal civil, président de la Société de gymnastique *Les Enfants de la Dordogne*, boulevard de Vésone, 7, à Périgueux.

L'abbé de Pascal, chevalier de l'ordre de Malte, missionnaire apostolique, au prieuré de Saint-Louans, près Chinon (Indre-et-Loire).

Pasquet (Gabriel), pharmacien de première classe, secrétaire général du Musée militaire du Périgord, membre correspondant du Bureau central météorologique de France, rue Taillefer, 36, à Périgueux.

Pautauberge (Léon), ✻, ✪ I, industriel, maire de Montignac-sur-Vézère, boulevard Péreire, 31, à Paris, XVIIe, et au château de Montignac-sur-Vézère.

Digitized by Google

Pécou (Gabriel), négociant, rue Louis-Blanc, 13, à Périgueux.

Pellisson (Jules), ✿ A, juge honoraire, boulevard des Arènes, 27, à Périgueux.

Peyrony (Denis), ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Bordeaux, instituteur public en congé, aux Eyzies-de-Tayac.

De Peyronny des Gendres (Raoul), rue de l'Abbé-Groult, 18, à Paris, XVe.

Le docteur Peyrot, C. ✻, membre de l'Académie de médecine, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris, sénateur de la Dordogne, président de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne, rue Lafayette, 33, à Paris, IXe, et à Château-l'Evêque (Dordogne).

De Pourquery de Boisserin, chevalier de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, président de la Chambre de commerce, négociant, à Bergerac.

Pourquié, avoué-licencié, président de la Chambre de discipline, allée de Tourny, 29, à Périgueux.

Pouyadon-Latour (René), docteur en droit, notaire, rue Gambetta, 25, à Périgueux.

Le docteur Charles Pouyaud, docteur en pharmacie de l'Université de Bordeaux, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, ancien chef de laboratoire à la Faculté de Médecine, lauréat *bis* du Prix Godard, secrétaire de la Société de Pharmacie de Bordeaux, membre de la Société des Experts-chimistes de France, place du Coderc, à Périgueux.

Pouyaud (Henri), ✿ A, ancien président du tribunal de commerce, pharmacien, membre de la Chambre de commerce, administrateur de la Banque de France, président de la Société syndicale des pharmaciens de la Dordogne, place du Coderc, à Périgueux.

Le docteur Samuel Pozzi, C. ✻, ✿ I, C. ●, ancien sénateur, ancien conseiller général de la Dordogne, membre de l'Académie de Médecine, professeur de clinique gynécologique à la Faculté de Médecine, chirurgien à l'hôpital Broca, avenue d'Iéna, 47, à Paris, XVIe.

Digitized by Google

Prat-Dumas (Edmond), conseiller du commerce extérieur de la France, industriel, maire, à Couze.

De Presle, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien conseiller d'arrondissement, vice-président de la Société syndicale libre d'agriculture du Périgord, président de la Société de secours mutuels du canton d'Hautefort, à Saint-Martial-la-Borie, par Cherveix-Cubas.

L'abbé Prieur, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Ribérac.

Privat (J.), ✿ A, dessinateur principal à la Cie du chemin de fer d'Orléans, avenue de Paris, 22 *bis*, à Périgueux.

Le docteur Puygauthier, ✿ I, conseiller général de la Dordogne, maire de Tocane-Saint-Apre.

Ramond (Philippe), ✿ A, docteur en droit, président du tribunal civil, boulevard Maine de Biran, 20, à Bergerac.

Mgr Rebière, docteur en théologie, protonotaire apostolique, chanoine de Périgueux et de Saint-Denis, ancien curé de la Cité, à Périgueux.

Recoquillon, ✿ A, mainteneur de l'École félibréenne du Périgord, notaire, à Bouniagues (Dordogne.)

De Rémondias, au château de la Borde, par Le Change.

Du Repaire (Maurice), propriétaire, au château de Fontirou, par La Croix-Blanche (Lot-et-Garonne).

Reverdit, ancien garde-magasin comptable de la Manufacture des tabacs, rue de la Gare, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

Ribette, ancien chef de section de la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue du Plantier, 17, à Périgueux.

Mme la comtesse Martial de Roffignac, au Castel-Fadèse, près Périgueux.

Romanet du Caillaud, propriétaire au Caillaud, par Isle (Haute-Vienne), et aux Maurilloux, près Périgueux.

Ronteix (Henri), juge suppléant au Tribunal de commerce, imprimeur, rue Gambetta, 7, à Périgueux.

Mme de Roumejoux, au château de Rossignol, par Chalagnac.

Roussel (Jean-Emile), greffier du tribunal correctionnel, à Montmédy (Meuse).

Digitized by Google

Rousselet (J.), expert en immeubles, place du Palais, 2, à Périgueux.

Roux (Eugène), publiciste, boulevard de Vésone, 26, à Périgueux.

L'abbé Roux (Joseph), curé d'Antonne, par Trélissac.

Le comte de Royère, ancien officier de cavalerie, au château de Monsec, par Saint-Cyprien.

Mme la comtesse de Saint-Légier, au château de Richemont, par Brantôme.

Saint-Martin (André), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, licencié en droit, vice-président de la Société d'horticulture, place Francheville, 22, à Périgueux.

De Saint-Paul (Maurice), ✱, maire de Ligueux, à l'abbaye de Ligueux, par Sorges, et villa Caprice, à La Condamine, principauté de Monaco.

Sarlande (Albert), ancien député, au château de la Borie-Saunier, près Champagnac-de-Belair.

Sarlandie des Rieux (Arthur), ✪ A, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien chef de division de la Préfecture de la Dordogne, rue Victor-Hugo, 65, à Périgueux.

Sauvo-Desversannes (Louis), ✪ I, chevalier du Mérite agricole, avocat, à Bussière-Badil.

Mme Jules-Honoré Secrestat, rue Notre-Dame, 30, à Bordeaux, et au château de Lardimalie, près St-Pierre-de-Chignac.

Simon (Louis), ✪ A, secrétaire général de l'Ecole félibréenne du Périgord, hôtel de l'Univers, à Périgueux.

Simonet (Jean), ✱, capitaine au 50e régiment d'infanterie, rue Victor-Hugo, 29, à Périgueux.

De Tarde (Alfred), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel, à La Roque-Gajac, par Sarlat, et square de l'Alboni, 1, à Paris, XVIe.

Tarel (Raphaël), au château de la Beaume, près Bergerac.

Tauziac (Jean), négociant, à Moncaret.

Le docteur Léo Testut, O. ✱, ✪ I, chevalier de l'ordre de la Couronne d'Italie, associé national de l'Académie de médecine, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, avenue de l'Archevêché, 3, à Lyon.

L'abbé Teyssandier, curé-doyen, à Thenon.

Digitized by Google

De Teyssière (Edouard) ✱, colonel breveté, commandant le 41e régiment d'infanterie, quai Lamennais, 11, à Rennes (Ille-et-Vilaine.)

L'abbé Thiveaud, chanoine honoraire, curé de la paroisse St-Jacques, à Bergerac.

Le baron de la Tombelle, ✪ I, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, président honoraire de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne, au château de Feyrac, par Castelnaud, et avenue de Breteuil, 73, à Paris, VIIe.

De Valbrune (Ivan), officier du Mérite agricole, ancien archiviste adjoint de la Dordogne, ancien conseiller d'arrondissement, président de Comice agricole, au château de La Batut, près Saint-Astier, et rue Grateloup, à Bordeaux.

Le docteur Verliac, rue La Boëtie, 61, à Paris, VIIIe, et Le Breuil, par Thenon (Dordogne).

Vigié (Albert), ✱, doyen de la Faculté de droit, président de la Société archéologique, faubourg Boutonnet, 17, à Montpellier, et à Lascaminades, près Belvès.

Villepelet (Ferdinand), ✱, ✪ I, archiviste honoraire du département de la Dordogne, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

Villepelet (Robert), ✪ I, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, avenue du Maine, 7, à Paris, XVe.

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

Asher, libraire, Unter den Linden, 13, à Berlin (Allemagne).

Le comte Charles de Beaumont, ✪ A, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, au château de Châtigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).

Berthelé (Joseph), ✪ I, archiviste du département de l'Hérault, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, rue des Patriotes, 36, à Montpellier (Hérault).

Digitized by Google

L'abbé Dubois, membre et ancien président de la Société des sciences et arts d'Agen, curé de Roquefort, par Agen (Lot-et-Garonne).

Du Cheyron du Pavillon (Joseph), licencié en droit, avenue de Villiers, 34, à Paris, XVIIe.

Dulau, libraire, Soho square, 37, à Londres.

Harvard University of Cambridge, près Boston (Etats-Unis d'Amérique), représentée par M. A. Picard, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris, VIe.

Huet (Paul), ingénieur des arts et manufactures, rue de l'Université, 8, à Paris, VIIe.

Labadie (Ernest), membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, rue Vital-Carles, 32, à Bordeaux.

Le baron de Lanauze-Molines, au château de Lescaut, par Lauzun (Lot-et-Garonne).

Le comte de Lavaur de Sainte-Fortunade, à Sainte-Fortunade (Corrèze).

De Montardy (Jean), avenue des Bénédictins, 29, à Limoges.

Nainfa (Révérend John-Abel), prêtre de Saint-Sulpice, licencié en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique, Catolic University of America, à Washington, D. C. (Etats-Unis.)

New-York public Library, représentée par M. Terquem, rue Scribe, 19, à Paris, IXe.

Du Payrat (Armand), officier de cavalerie, rue Franklin, 21, à Paris, XVIe.

Tamizey de Larroque (Henry), au Pavillon Peiresc, par Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tenant de La Tour (Albert), à l'Abbaye du Chalard, (Haute-Vienne).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

L'abbé H. Breuil, ✠ I, professeur à l'Institut de paléontogie humaine, rue Demoures, 110, à Paris, XVIIe.

Digitized by Google

Le docteur CAPITAN, ✱, membre associé libre de l'Académie de médecine, professeur à l'École d'Anthropologie et au Collège de France, membre titulaire du Comité des Travaux historiques, rue des Ursulines, 5, à Paris, Ve.

CARTAILHAC (Émile), O ✱, ✿ I, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, rue de la Chaîne, 5, à Toulouse.

CHAMPEVAL DE VYERS (J.-B.), avocat, avenue de la Gare, à Bourganeuf (Creuse).

CHAUVET (Gustave), ✱, ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, président de la Société archéologique et historique de la Charente, notaire, à Ruffec (Charente).

DE CHODZKO (Vitold), docteur en droit, au château de Lacôte, par Aixe (Haute-Vienne).

DE CROZALS, ✱, ✿ I, professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Bonne, 1, à Grenoble (Isère).

CURZON (Henri PARENT DE), ✿ I, docteur ès lettres, conservateur-adjoint de la Section historique aux Archives nationales, rue Saint-Dominique, 7, à Paris, VIIe.

DEZEIMERIS (Reinhold), O. ✱, ✿ I, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au château de Loupiac, par Cadillac (Gironde), et rue Vital Carles, 11, à Bordeaux.

DUCROCQ, O. ✱, correspondant de l'Institut de France, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, professeur honoraire de l'Université de Paris à la Faculté de droit, rue d'Oléron, 4, à Poitiers.

Le commandant ESPÉRANDIEU (Émile), ✱, ✿ I, lauréat de l'Institut, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, villa Madeleine, rue des Tricots, à Clamart (Seine).

FAGE (René), ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, ancien président de la Société archéologique et historique du Limousin, avenue Kléber, 88 *bis*, à Paris, XVIe, et au Mas du Puy, par Verneuil-sur-Vienne (Haute-Vienne).

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), ✱, ✿ I, membre de l'A-

Digitized by Google

cadémie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Washington, 16, à Paris, VIIIe.

Le docteur LALANNE, au Castel d'Andorte, Le Bouscat (Gironde).

Le comte DE LASTEYRIE, O ✱, ✿ I, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur honoraire à l'Ecole des Chartes, ancien député, secrétaire du Comité des Travaux historiques, rue du Pré aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris, VIIe.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✱, ✿ I, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur de la Société française d'Archéologie, rue de Phalsbourg, 13, à Paris, XVIIe.

MARION (Marcel), ✿ A, professeur au Collège de France, rue Claude-Bernard, 79, à Paris, V^e.

Le chanoine POTTIER, ✿ I, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, faubourg du Moustier, 59, à Montauban.

RIVIÈRE (Emile), ✱, ✿ I, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, au Collège de France, président fondateur de la Société préhistorique de France, boulevard de Strasbourg, 2, à Boulogne (Seine).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Ministère de l'Instruction publique.

— *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

— *Bulletin et Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.*

— *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

— *Bibliothèque de l'Université de France*, à la Sorbonne, à Paris, Ve.

— *Bibliothèque de la Commission des Monuments historiques*, à la direction des Beaux-Arts, rue de Valois, 3, à Paris, Ier.

Allier — *Société d'Émulation, des lettres, sciences et arts du Bourbonnais*, à Moulins.

uches-du-Rhône — *Bibliothèque de l'Université d'Aix en Provence.*

Charente. — *Société historique et archéologique de la Charente*, à Angoulême.

rente-Inférieure — *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, rue Saint-Michel, à Saintes.

Cher. — *Société des Antiquaires du Centre*, à Bourges.

Corrèze. — *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, à Brive.

Id. — *Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, à Tulle.

Creuse. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, à Guéret.

ute-Garonne. — *Société archéologique du Midi de la France*, hôtel d'Assézat, à Toulouse.

Id. — *Bibliothèque de l'Université*, rue du Taur, 56, à Toulouse.

Gironde. — *Société archéologique de la Gironde*, rue des Trois-Conils, 53, à Bordeaux.

Id. — *Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, rue de Strasbourg, 23, à Bordeaux.

Hérault. — *Société archéologique* de Montpellier.

le-et-Vilaine. — *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, à Rennes.

Loire-Inférieure. — *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, à Nantes.

Loir-et. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, à Orléans.

Id. — *Société historique et archéologique du Gâtinais*, rue Gay-Lussac, 38, à Paris, Ve.

Digitized by Google

Lot. *Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, à Cahors.

Lot-et-Garonne. *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, à Agen.

Meurthe-et-Moselle. *Société d'archéologie lorraine*, Palais Ducal, Grande-Rue (Ville Vieille), à Nancy.

Nièvre. *Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, à Nevers.

Basses-Pyrénées. *Société des sciences, belles-lettres et arts*, à Pau.

Id. *Biarritz-Association.*

Saône-et-Loire. *Société Éduenne*, hôtel Rolin, à Autun.

Sarthe. *Société historique et archéologique du Maine*, maison dite de la reine Bérengère, Grande-Rue, 11, Le Mans.

Seine. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, au palais de l'Institut, à Paris, VIe.

Id. *Société nationale des Antiquaires de France*, au palais du Louvre, à Paris, Ier.

Id. *Société française d'Archéologie*, rue Châteaubriand, 8, à Paris, VIIIe.

Id. *Société des architectes diplômés par le Gouvernement*, rue de Grenelle, 59, à Paris, VIIe.

Id. *Répertoire d'Art et d'Archéologie*, rue Spontini, 19, à Paris, XVIe.

Somme. *Société des Antiquaires de la Picardie*, au musée de Picardie, à Amiens.

Tarn-et-Garonne. *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, faubourg du Moustier, 59, à Montauban.

Vienne. *Société des Antiquaires de l'Ouest*, rue des Grandes-Ecoles, à Poitiers.

Haute-Vienne. *Société archéologique et historique du Limousin*, à Limoges.

Id. *Société « Les Amis des Sciences et Arts, »* à Rochechouart.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Belgique. *Académie royale d'Archéologie de Belgique*, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

Id. *Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, rue Ravenstein, 11, à Bruxelles.

Etats-Unis de l'Amérique du Nord *Smithsonian Institution*, à Washington.

Suède. *Académie des Antiquités*, à Stockholm.

Digitized by Google

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 5 décembre 1912.

Présidence de M. DUJARRIC-DESCOMBES, vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la belle salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, Dubut, Dujarric-Descombes, Jean Dupuis, Joseph Durieux, Féaux, l'abbé Jarry, le docteur Charles Lafon, Gabriel Lafon, Géraud Lavergne, Lespinas, le colonel de Montifault, le docteur Moreaud, Pellisson, Ribette et Villepelet.

Se font excuser : MM. le marquis de Fayolle, présentement indisposé ; Charles Durand, retenu chez lui par un travail urgent ; le marquis de Bourdeille, Antony Délugin.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. Dujarric constate avec regret l'absence de notre sympathique président, atteint d'une légère indisposition, et nous dit qu'il doit à cette circonstance l'honneur de nous présider. Il souhaite le rétablissement de M. le marquis de Fayolle et il espère bien qu'il reprendra son fauteuil à la prochaine séance.

Notre bibliothèque a reçu, pendant le mois dernier, les ouvrages suivants

Discours prononcé à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à Paris, le samedi 13 avril 1912, par M. Steeg, ministre de l'Intérieur, in-8° de 12 pages, Paris, Imprimerie nationale ;

Digitized by Google

Discours prononcé à la séance de clôture de ce même Congrès par M. Lacroix, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, in-8° de 20 pages, Paris, Imprimerie nationale, 1912 ;

Revue des Etudes grecques, tome XXV, n° 113-114, juillet-octobre 1912, in-8°, avec illustrations, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Mettensia VI, Mémoires et documents publiés par la *Société nationale des Antiquaires de France*, fondation Auguste Prost, fascicule 3, in-8°, Paris, Klincksieck, libraire, 1911 ;

Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France, n° 57, octobre 1912, in-8°, Paris, rue de Grammont, 26 ;

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XLII (1re partie), un fascicule in-8° avec une planche, Rennes, imprimerie du *Journal de Rennes* ;

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, année 1912, tome LIII, 1er semestre, in-8°, avec un portrait, Nantes, imprimerie Dugas ; contenant une notice nécrologique sur notre regretté confrère M. Léon Benoît par M. Leroux ;

Bulletin de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 5, 10 novembre 1912, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 11e livraison, novembre 1912, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ; contenant une poésie patoise de M. Dujarric-Descombes sur *Lou deiboueiradour* et un compte-rendu de la représentation d'Oreste à Périgueux par M. Louis Simon ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive, tome XXXIV, 2e livraison, avril-juin 1912, in-8° avec de nombreuses gravures, Brive, Roche, imprimeur ; où est la suite de l'étude de notre confrère M. R. de Boysson sur *Un humaniste toulousain, Jehan de Boysson* ;

Revue de l'Agenais, bulletin de la Société d'agriculture,

Digitized by Google

sciences et arts d'Agen, 39e année, septembre-octobre 1912, in-8° avec gravures, dont l'une est le fac-simile d'un dessin du comédien Beaumesnil, Agen, Imprimerie Moderne ;

Bulletin de Biarritz-Association, société des sciences, lettres et arts, n° 10, octobre 1912, in-8° avec illustrations, Biarritz, typographie Soulé ;

Annales du Midi, 24e année, n° 96, octobre 1912, in-8°, Toulouse, imprimerie Edouard Privat ; où est publié le compte-rendu de notre *Bulletin* de 1910 ;

Et de notre confrère M. Dubut, les numéros du journal l'*Etoile* de Ribérac, des 1er, 15 et 29 novembre 1912, contenant la deuxième partie de ses études sur les *Evènements religieux dans le Ribéracois pendant la Révolution française*, — troubles et émeutes, 1793 et 1794, et la troisième partie, an III.

Des remercîments sont votés aux donateurs parmi lesquels il faut comprendre M. le Préfet de la Dordogne, qui veut bien nous offrir un exemplaire du *Répertoire numérique de la série V* (cultes) des Archives départementales de la Dordogne, rédigé par M. G. Lavergne, in-4° de 3 pages, Périgueux, imprimerie Casssard frères.

L'assemblée apprend avec plaisir que l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a décerné, à l'occasion de son bi-centenaire qu'elle célébrait le 15 novembre dernier, le titre de membre correspondant à trois de nos confrères, MM. le marquis de Fayolle, le comte de Saint-Saud et Peyrony.

Elle leur envoie ses sympathiques félicitations.

La Société royale d'Archéologie de Bruxelles nous annonce qu'en raison du décès de S. A. R. Madame la comtesse de Flandre, sa Présidente d'honneur, les fêtes jubilaires qui devaient avoir lieu le 15 décembre, sont remises au 26 janvier 1913. Une circulaire confirmative nous parviendra ultérieurement.

La Fédération archéologique et historique de Belgique, qui tiendra son XXIIIe Congrès à Gand, du 8 au 13 août 1913, fait un nouvel appel aux membres de notre Société, pour obtenir

Digitized by Google

notre participation aux travaux de la section spéciale d'archéologie du Congrès, et nous envoie le programme des questions déjà posées. Cette Société nous demande spécialement de lui soumettre des sujets de questions à discuter et de les accompagner d'un court exposé afin d'orienter la discussion. Les communications devront être adressées au secrétaire M. R. van-der Mensbrugghe, coupure 115 à Gand.

M. le Ministre des Beaux-Arts nous informe que la 37e session des Sociétés des Beaux-Arts se tiendra du mardi 13 mai 1913 au vendredi 16 mai inclusivement.

Nos délégués à ces congrès seront nommés à la séance de janvier.

M. le docteur Charles Lafon met sous nos yeux la marque d'un potier, placée sur un col d'amphore, qui a été trouvée sur la pente sud du coteau d'Ecorneboeuf.

M. Féaux dit qu'on pourra la comparer avec celle trouvée par M. Aublant, au même endroit, dans le vallon de Campniac.

M. le docteur Lafon nous présente aussi un très joli fragment de mosaïque représentant une tête de chien courant, à teinte jaunâtre sur fond noir, découverte en creusant une fosse au milieu du cimetière de Saint-Georges, un peu à gauche de la croix de la grande allée. Cette trouvaille indiquerait la trace de quelque villa de l'époque gallo-romaine.

M. Jean Dupuis présente également un pied d'amphore qui a été trouvé du même côté, dans une rue avoisinant l'établissement des Petites Sœurs des pauvres, et qu'il offre au Musée du Périgord.

M. le Conservateur adjoint le remercie.

M. l'abbé Thiveaud, curé d'Abjat, mande à M. Dujarric qu'il a découvert, dans une maison de métayers du village de la Malinie, un blason placé au milieu de la pierre qui surmonte la cheminée. « Pourriez-vous me dire à quelle famille appartient ce blason ? Il est grossièrement sculpté dans le granit. Aucune ligne ni trait n'indique ni la couleur, ni le métal soit du fond de l'écu soit de la croix. Les lignes que l'on voit

Digitized by Google

sur le petit dessin ci-joint n'y ont été tracées que pour ombrer le blason ».

En fait de blason représentant une croix tréflée, M. DUJARRIC ne connaît que celui des d'Aubusson : « d'or à la croix ancrée de gueules », et celui de l'évêque de Sarlat en 1533, florentin d'origine, Mgr Nicolas de Gaddi : « d'azur à une croix tréflée d'or ».

L'assemblée, qui examine ce dessin, est d'avis qu'il représente plutôt un ornement religieux qu'un blason.

M. LESPINAS nous communique ensuite un arrêt de la Cour de Parlement de Bordeaux, imprimé, in-4° de 8 pages, portant condamnation à mort

« contre plusieurs habitants de la ville d'Aymet faisans profession de la Religion Prétendue Réformée, pour avoir fait une procession avec un asne habillé en prêtre et profané les divins mistères du S. Sacrifice de la Messe et du S. Sacrement de l'autel, publiquement et scandaleusement, au milieu de la place de la dite ville d'Aymet. Et le Ministre défaillant, après avoir été trompetté et assigné à trois briefs jours du 7 septembre 1660.

à Pezenas, par Jean Martel, imprimeur ordinaire du Roy et de son Altesse sérénissime Monseigneur le Prince de Conti, de sa ville et comté 1660.

Jouxte la copie imprimée à Tholouse par Fr. Boude imprimeur devant le collège des P. P. de la compagnie de Jesus ».

M. LESPINAS nous communique également un ex-libris, inconnu à ce jour, composé d'un cartouche, que surmonte un casque grillé et au bas duquel est appendu une croix : elle paraît être celle des chevaliers de N.-D. du Mont-Carmel et St-Lazare. Au dessous est écrit : *Le chevalier de St-Jory*.

Au milieu est un écusson, portant les armes suivantes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux roses d'argent et, en pointe, d'une roue ; au chef chargé d'une croix ».

Quel était le possesseur de cet ex-libris ?

Notre confrère M. le comte DE SAINT-SAUD, consulté à ce sujet, est disposé à croire que ce fut un Captal. Il en donne les raisons suivantes :

Digitized by Google

A l'époque où fut gravé l'ex-libris, vers le milieu du XVIIIe siècle, il existait un chevalier de St-Jory, du nom de Captal, qui épousa, à Excideuil, en 1779, Françoise de Lestrade, veuve de Teyssière.

Une branche de la famille auvergnate de Tardieu, fixée au XVIe siècle, à St-Jory-Lasbloux, s'éteignit, le siècle suivant, chez les Captal, qui prirent son nom et, par suite, ses armes, portant : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une croix de Malte d'or.

Il y a des ressemblances frappantes entre ces armes et celles de l'ex-libris. Le graveur les a peut-être inexactement reproduites, et ne connaissant pas aussi les émaux du chef, il ne les a pas indiqués. A cette époque, les chevaliers avaient l'habitude d'ajouter en chef, à leur blason, les armes de l'ordre auquel ils appartenaient.

M. Dujarric-Descombes, qui se propose de publier incessamment une étude sur les anciens ex-libris du Périgord, prie ses confrères de lui faire part de leurs observations au sujet de ce curieux ex-libris du chevalier de Saint-Jory.

A propos de l'élection du général Lyautey à l'Académie française, M. Pellisson nous présente un extrait du journal *Le Gaulois* du 31 octobre 1912, qui rappelle que le premier général académicien fut un personnage qui nous touche, François-Joseph de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, lieutenant général pour le Limousin sous Louis XIV, connu par ses spirituels petits vers à la Cour de Sceaux.

M. Pellisson nous présente aussi une enveloppe assez curieuse du XVIIIe siècle « de cartes (à jouer) très fines faites par Hugues Huzac, marchand cartier, à Bergerac ; aux armes de Monseigneur le Dauphin ».

M. Joseph Durieux, présent à la séance, veut bien nous apprendre que M. Frédéric Masson, de l'Académie française, vient de publier le *Journal de la déportation* de Laffon-Ladebat, député de la Gironde, président du Conseil des Anciens.

« André-Daniel Laffon-Ladebat, nous dit-il, fils d'un arma-

Digitized by Google

teur bordelais appartenant à une famille protestante, avait épousé à Paris vers 1777 une périgourdine Mlle Julie de Bacalan, de Monbazillac, qu'il perdit après « 40 années de bonheur ».

« Incarcéré sous la Terreur, il dut à sa femme sa liberté et peut-être sa vie. De ce mariage naquirent dix enfants qui comptent de nombreux rejetons de nos jours.

« Déporté à la Guyane française après la journée du 18 fructidor an V, jusqu'au mois de ventôse an VIII, Laffon-Ladebat a noté ses impressions et ses lectures, les connaissances qu'il eut occasion de faire. On peut relever notamment son appréciation sur les *Essais* de Montaigne que Tronson-Ducoudray lui lisait le soir et qu'il continua de lire seul quand il eut perdu son ami :

« C'est un vrai manuel de philosophie, écrivait-il, le meilleur livre qu'on puisse avoir quand on est déporté ; c'est un livre consolateur ».

« Le *Journal* mentionne Mme d'Alleman, femme très active, ayant passé quatorze fois la mer, et sa fille la très aimable Mme Montagu, auxquelles Laffon rendit plusieurs fois visite dans leur vaste habitation qui comportait une sucrerie, une fabrique de tafia, et des plantations en coton ».

Notre laborieux confrère M. Robert Villepelet, qui continue à dépouiller les dossiers du personnel de l'Intérieur et de l'Instruction publique aux Archives nationales, en vue d'en extraire, sur tous les Périgourdins notoires, des données biographiques de nature à être un jour utilisées, nous communique, en nous demandant de l'insérer simplement au procès-verbal, le *curriculum vitae* de l'universitaire Joseph Guichemerre, homme fort spirituel, qui fut principal du collège de Périgueux et publia, en 1845, une traduction en vers des *Olympiques* de Pindare. Guichemerre est cité dans la *Bibliographie du Périgord*, mais sa notice biographique demandait à être complétée.

Guichemerre (*Joseph*-Liberté), né à Paris le 29 prairial an II (17 juin 1794). Incorporé au 3e régiment de grenadiers à pied, bataillon d'instruction de Fontainebleau, du 25 décembre 1812 au 1er mai 1813. Elève de l'Ecole normale supérieure du 14 novembre 1814 au 24 septembre

Digitized by Google

1817. Maître d'études au collège royal d'Angers du 25 septembre 1817 au 27 septembre 1818. Régent de rhétorique au collège de Périgueux du 28 septembre 1818 au 4 novembre 1823. Agrégé suppléant de rhétorique au collège royal de Marseille du 5 novembre 1823 au 10 octobre 1824. Principal du collège de Périgueux du 11 octobre 1824 au 30 janvier 1838. Professeur de seconde au lycée de Poitiers du 28 septembre 1838 au 1er octobre 1839. Professeur de rhétorique au lycée de Limoges du 2 octobre 1839 au 28 août 1842. Inspecteur de l'Académie de Limoges du 29 août 1842 au 1er décembre 1848. Inspecteur de l'Académie de Bordeaux du 9 janvier 1850 au 31 août 1850. Recteur de l'Académie du Gers du 1er septembre 1850 au 18 avril 1851. Docteur ès-lettres (1817), agrégé des lettres (1822), officier de l'Université (1825), chevalier de la Légion d'honneur (1851), décédé à Périgueux le 19 mars 1870. (Arch. nat. Fnc G. 105.)

Enfin M. le colonel DE MONTIFAULT nous apporte la notice nécrologique sur le général Sermensan qu'il avait été prié de rédiger. Il nous en donne lecture ; elle sera publiée dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

Il reste à procéder à l'élection d'un membre qui demande à entrer dans notre compagnie pour l'année 1913.

Après un vote à mains levées, M. le Président déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Léon PAUTAUBERGE, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, industriel, au château de Montignac-sur-Vézère, maire de Montignac, et boulevard Péreire, 31, à Paris, présenté par M. Dujarric-Descombes et M. Louis Simon.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire général,
FERD. VILLEPELET.

Le Président,
A. DUJARRIC-DESCOMBES.

Digitized by Google

Séance du jeudi 2 janvier 1913.

Présidence de M. LESPINAS, vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, Antony Délugin, Louis Didon, Féaux, l'abbé Jarry, Lespinas, Henry Millet, le docteur Moreaud, Pellisson et Villepelet.

Se font excuser : MM. le marquis de Fayolle, Dujarric-Descombes, Charles Durand et le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. le marquis DE FAYOLLE et M. Charles DURAND nous envoient leurs souhaits de nouvel an.

Notre Président nous transmet, en les traduisant, les vœux de M. le chanoine POTTIER toujours exprimés dans la plus pure latinité.

1913

« Felicem Dominus det nobis omnibus annum »
Tu, soror, hoc donum pretiosum visne merere ?
Ætatis cole cum zelo monumenta vetustæ :
Quas rude vulgus amat res vanas sperne superbe.
Felix qui potuit veterum memorare labores,
Et fastos patrum doctis celebrare libellis !
Sed parvæ patriæ præsertim gesta referre,
Est pius atque sacer labor amplo dignus honore !
Nidum quem fecit sua mater cantat hirundo !
Sit tuus ille labor nonnunquam, sicque tuorum
Majorum in gelidis gaudebunt ossa sepulcris !
Quin etiam forsan tua laus ascendet ad astra !

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.

MONTAUBAN.

« Que le Seigneur nous accorde à tous une heureuse année ! »
Toi, ma sœur, veux-tu mériter ce don précieux ?
Occupe-toi avec passion des monuments du temps passé.

Digitized by Google

Enorgueillis-toi de mépriser les vaines futilités qui plaisent au vulgaire sans instruction.

Heureux celui qui peut, dans de savants ouvrages, remémorer les travaux des anciens, et célébrer les fastes de nos pères ! Mais, par dessus tout, faire connaître les hauts faits de la Petite Patrie est une œuvre pieuse et sacrée, digne du suprême honneur !

L'hirondelle chante le nid qu'a bâti sa mère.

Que ce soit parfois ta tâche, les ossements de tes ancêtres s'en réjouiront dans leurs froides tombes ; bien plus, sans doute, ta louange montera jusqu'aux cieux !

Notre bibliothèque a reçu, pendant le mois dernier, les ouvrages suivants :

Comptes rendus des séances de l'année 1912 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletin d'août-septembre, in-8° avec illustrations, Paris, librairie Auguste Picard ; contenant une communication de M. le docteur Capitan et de M. Peyrony sur *Trois nouveaux squelettes humains fossiles ;*

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1912, 2e livraison, in-8° avec planches et illustrations, Paris, Imprimerie nationale ; Ernest Leroux, éditeur ; contenant un rapport sur les fouilles de 1911 de La Croix Saint Charles au Mont Auxois par M. le commandant Espérandieu ;

Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France, n° 58, novembre 1912, in-8°, Paris, rue de Grammont, 26 ;

Comité archéologique de Senlis, comptes rendus et mémoires, 5e série, tome III, année 1911, un volume broché in-8°, Senlis, imprimerie Vignon fils, 1912 ;

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, XXXIIe volume, 6e livraison, 1er décembre 1912. in-8°, Saintes, librairie Prévost ; où p. 329 dans les *Souvenirs d'un prêtre émigré en Espagne* par l'abbé Gaultier, quelques passages nous intéressent plus particulièrement : « ...en arrivant à Ogarsun, gros village, nous y avons trouvé » deux directeurs du séminaire de Périgueux habillés en laïcs. » C'étaient les deux mêmes que j'avais soupçonné être des » prêtres, à midi, à St-Jean de Luz. Ces messieurs, logés à » une auberge voisine de la nôtre, sont venus saluer Monsei-

Digitized by Google

» gneur ; ils ont causé assez longtemps avec nous et ont paru » avoir le projet de suivre avec nous la route de Pampelune, » ce qu'ils n'ont pourtant pas fait. Un d'eux nous a donné quel- » que préjugé contre lui parce qu'il était nanti d'une montre à » la manière constitutionnelle ; autour du cadran, il y avait *la* » *nation, la loi et le roi.* C'est peut-être d'après la surprise que » nous leur marquâmes à cette occasion, qu'ils ne nous ont » pas suivis à Pampelune » ; — et p. 340, M. Charles Dangibeaud établit que Bernard Palissy est bien né à Agen et non à La Capelle-Biron ;

Bulletin de l'Union des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 6, 10 décembre 1912, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 12e livraison, décembre 1912, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ; contenant une étude de M. Daniel *Sur un proverbe gascon cité par Montaigne* ;

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 3e livraison, 1912, juillet-août-septembre, in-8°, avec illustrations, Tulle, imprimerie du « Corrézien Républicain » ;

Bulletin mensuel de Biarritz-Association, société des sciences, lettres et arts, 17e année, n° 11, novembre 1912, in-8°, avec illustrations, Biarritz, typographie Soulé ;

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 31e année, 4e série, n° 4, 4e trimestre 1912, in-8°, Gap, Louis Jean et Peyrot, imprimeurs-éditeurs ;

De M. Eugène Defrance, *La conversion d'un Sans-Culotte : Gabriel Bouquier, peintre, poète et conventionnel* (1739-1810), documents inédits sur la Révolution et l'histoire de l'art au XVIIIe siècle, tirés des archives de l'Assistance publique de Paris, un volume broché, in-8° avec un portrait et un autographe, Paris, *Mercure de France* ;

De M. le lieutenant de Cardenal, sa brochure sur *Les billets de confiance du département de la Dordogne* (1791-1796), extrait de *La Révolution française*, nos de juillet, août et septembre 1912, in-8°, Paris, Imprimerie de la Cour d'Appel ;

De M. Dubut, les nos du journal l'*Etoile*, de Ribérac, des 6, 13, 17 et 27 décembre 1912, relatant ses intéressantes obser-

Digitized by Google

vations sur les *Evénements religieux dans le Ribéracois pendant la Révolution française*, troubles et émeutes, 3e partie (an III), *suite ;*

Et de M. Villepelet, le n° du 19 décembre 1912 du *Journal des Débats*, contenant un feuilleton scientifique de M. Henry de Varigny, entièrement consacré au *Pillage du Trésor préhistorique* de Laussel.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

Mme Gabriel Charavay nous envoie sa *Revue des Autographes*, de décembre 1912, qui contient quelques noms périgourdins :

1° Une fable autographe de Pierre Lachambeaudie, L'*Enfant et le Géant* ;

2° Une très curieuse lettre du poète satirique Lagrange-Chancel, datée du château d'Antoniac, près de Périgueux, le 7 mai 1743, où il parle de son fils « cadet de Gascogne, à qui je n'ai laissé pour tout héritage que la bienveillance de mes amis et quelques talens que je ne puis plus mettre en usage ». Il vient de dire adieu au Parnasse et ce sont les derniers vers qui sortiront de sa plume : « L'histoire de ma patrie m'a paru plus digne de mes vieux ans. Deux volumes qui paraîtront au premier jour dans le public sont les fruits de ma retraite » ;

3° Une lettre autographe de Jacques de Langlade, baron de Saumières, à Arnaud d'Andilly, du 20 février 1671. Il l'informe de sa mauvaise santé (dont parle souvent Mme de Sévigné) ; ce qui l'empêche « d'aller moy mesme vous dire combien j'ay de paine pour ce quy vous en donne (la mort de la mère *Agnès*, décédée le 19 février 1671). Je n'ay point veu M. votre fils (Arnaud de Pomponne) ». Cette lettre est certifiée par Campenon.

Notre trésorier M. Féaux nous donne communication de son compte de gestion pour l'exercice 1912. Il divise notre budget en dépenses ordinaires et en dépenses extraordinaires nécessitées par le changement de résidence.

Sur la première partie, il y a, à peu près comme d'habitude, un excédent de 152 fr. 66. Pour la seconde, il a fallu prendre

Digitized by Google

sur le capital une somme de 1482 fr. 19 pour faire face à une part des dépenses de déménagement et de nouvelle installation.

L'assemblée approuve les comptes et félicite notre trésorier de son zèle dans la bonne administration de nos finances.

La Société Royale d'Archéologie de Bruxelles nous transmet, comme elle nous l'avait annoncé, une invitation à assister à la séance solennelle qui se tiendra le dimanche 26 janvier, à 2 heures, dans la grande salle du Palais des Académies. Elle met à notre disposition un certain nombre de cartes d'entrée.

M. Pautauberge, élu membre titulaire dans la dernière séance, adresse ses remercîments à la Société et lui mande qu'il s'intéresse vivement à tout ce qui regarde notre « petite patrie ».

M. Féaux nous donne les renseignements suivants sur la defense de mammouth, trouvée récemment au fond de la sablière en exploitation dans la propriété de Mme veuve de Siorac, aux Maurilloux, commune de Trélissac.

« Le 20 décembre dernier, nous dit notre confrère, je fus prévenu par MM. Frachet, expert en immeubles, et Cocula, architecte, que les ouvriers de M. Gourvat, exploitant de la sablière des Maurilloux, avaient mis à découvert, à une profondeur de 4 mètres environ, une petite partie d'un objet qui leur paraîssait être une défense d'éléphant; leur attention était éveillée depuis quelque temps par la trouvaille qu'ils avaient faite des fragments d'une autre défense, beaucoup plus petite et de débris de molaires.

» Je me rendis aussitôt aux Maurilloux où je fus reçu par M. R. du Caillaud, gendre de Mme de Siorac, et je constatai que l'objet aperçu par les ouvriers était bien une défense d'éléphant qui semblait être de grande taille; mais la nuit étant presque arrivée à ce moment-là, je ne pus que prendre mes dispositions pour la faire découvrir complètement le lendemain matin et, si la chose était possible, la faire transporter au Musée du Périgord auquel voulaient bien l'offrir ses propriétaires.

» Le samedi matin, 21 décembre, en ma présence, les ouvriers se mirent au travail et enlevèrent à la pelle d'abord,

Digitized by Google

à la main ensuite, le sable qui entourait et recouvrait la défense ; au bout d'une heure, celle-ci fut entièrement mise à nu ; sa forme très courbée, avec légère tendance à la spirale, me permit alors de reconnaître qu'elle avait appartenu à un mammouth dont les autres restes n'ont pas été trouvés dans le voisinage, à moins qu'on ne puisse rapporter à ceux-ci des débris d'un gros os, une tête au dire des ouvriers, qui furent rencontrés à une vingtaine de mètres en aval, il y a plusieurs mois.

» Nos confrères MM. Délugin et Didon, que j'avais prévenus la veille, assistaient à ces travaux de découverte, et M. Didon voulut bien très aimablement exécuter les quatre belles épreuves photographiques que j'ai l'honneur de vous montrer et qui vous permettront de juger de l'aspect du terrain et de la position occupée par la défense.

» Cette dent a une longueur de 2m15, mesurée sur l'axe et, au départ, un diamètre de 0m20 ; l'arc de la courbure a 1m50 de corde et 0m60 de flèche ; elle est probablement complète et est moins grande que celle de Pombonne ; celle-ci mesure, en effet, 2m80.

» J'ai relevé la coupe du terrain en cet endroit qui est situé à 29 mètres de la route et à 16 mètres du chemin d'exploitation de la carrière ; elle donne, en partant du sol naturel :

1°	Terre végétale.....	0m70
2°	Terre argileuse un peu rouge avec nombreux silex, petits et moyens éléments un peu roulés.....	0m80
3°	Sable d'arène avec silex roulés, moyens éléments coupé par place de lits et lentilles de tout petits calcaires fortement roulés et silex.....	1m40
4°	Sable limoneux brun, fin,.....	0m30
5°	Sable gris, cru, quartzeux avec parcelles de mica .	0m50
6°	Argile rougeâtre.....	0m45
7°	Sable avec silex roulés, éléments moyens.....	0m40
8°	Même sable, mais avec lits de menus éléments calcaires très roulés et reposant sur le rocher....	0m60
	Soit en totalité.....	5m35

Digitized by Google

» Cette dernière couche est baignée par des eaux d'infiltration dont le niveau, supérieur à celui de la rivière, indique qu'elles proviennent de sources voisines. Je me propose de faire une étude aussi complète que je le pourrai de cette sablière et des diverses couches qui la composent.

» La dent reposait à plat sur la couche d'argile et était, par conséquent, presque enveloppée par les sables crus de la couche 5 ; malheureusement, le voisinage de l'eau qui, dans les siècles passés, devait atteindre un niveau supérieur à celui d'aujourd'hui, et la perméabilité du sol ont amené une décomposition presque complète de l'ivoire ; les couches concentriques paraissent disjointes, fendues et déplacées en quelques endroits ; au toucher elles s'effritent et tombent en menus morceaux ; bien plus, en quelques points la décomposition a pris un caractère tout particulier, de menus morceaux s'écrasent sous la moindre pression, et l'on a entre les doigts une matière molle et grasse ressemblant à du suif à demi-fondu.

» En raison de cet état de friabilité excessive, les plus grandes précautions s'imposaient si on voulait essayer de sauver d'une destruction complète cet objet intéressant. Le meilleur moyen à employer me parut être de l'envelopper d'un manchon de plâtre, ce qui fut fait dans l'après-midi : recouvrant successivement de feuilles d'étain et de toile grossière des sections de la dent et coulant du plâtre par dessus, on arriva peu à peu à l'envelopper presque complètement, puis après avoir coupé, en dessous, l'argile sur laquelle elle reposait, on réussit à la faire basculer et la coucher sur un plancher, ce qui permit de compléter l'enveloppe de plâtre, elle fut ensuite enlevée et transportée sans accident au Musée où elle se trouve en sûreté.

» Il reste maintenant à la dégager de son enveloppe et à essayer de la consolider et de la durcir pour en assurer la conservation ; cette opération, qui sera certainement fort longue, n'ira pas sans de grosses difficultés. M. Marcellin Boule, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, que j'ai consulté à ce sujet, en me donnant quelques conseils, m'a dit : : « Vous êtes en présence d'un cas très difficile. Nous

Digitized by Google

» le savons ici par expérience : il est presque impossible de » conserver une défense d'éléphant fossile qui se délite ».

» Malgré cet avis peu encourageant, je ne recule pas devant la tâche qui se présente ; j'y emploierai tous mes soins et ne désespère pas de réussir. Je serai très heureux si un succès, même relatif, couronne mes efforts et si un jour la défense des Maurilloux peut faire le pendant de sa sœur aînée de Pombonne, au Musée du Périgord. »

L'assemblée remercie M. Féaux de son intéressante communication.

M. Didon demande ensuite la parole.

« Messieurs, je ne sais si vous êtes tous au courant de certains articles parus ces jours derniers dans l'*Autorité* ? Dans ces articles, notre président et notre trésorier sont violemment pris à partie, de la façon la plus calomnieuse à propos de M. Hauser.

» On les présente comme les hauts protecteurs de M. Hauser, bénéficiant de ses libéralités, et on va jusqu'à prétendre les rendre responsables de l'installation et des agissements de M. Hauser, en Périgord !

Nous savons tous ce qu'il faut penser de ces accusations ; maintes et maintes fois nous avons entendu ces Messieurs déplorer l'impuissance ou l'inaction du Gouvernement ; nous savons dans quelles conditions ils ont été expulsés de Laugerie par M. Hauser, qui s'en est rendu acquéreur, alors qu'ils fouillaient cette station pour notre Musée ! Enfin, vous vous souvenez avec quel soin, avec quel intérêt nous avons étudié et discuté le projet de loi pour la protection des stations préhistoriques qui nous fut soumis, il y a deux ans, par notre Président !

« Et les articles sont écrits en termes aussi injurieux que les accusations elles-mêmes !

» J'espère, Messieurs, que vous partagerez mon indignation, que vous déplorerez avec moi la légèreté avec laquelle les personnes les plus honorables peuvent être attaquées par des journalistes mal informés, et qui — comme c'est le cas — sont obligés de rétracter le lendemain leurs accusations de la

Digitized by Google

veille, et que vous assurerez MM. le marquis de Fayolle et Féaux de toute votre estime et de toute votre sympathie ».

A l'unanimité, l'assemblée approuve cette protestation.

M. Féaux est profondément touché du témoignage de sympathie qu'elle veut bien lui accorder et il la remercie cordialement tant en son nom qu'au nom du Président absent.

Notre ancien confrère M. Roger Drouault nous donne communication d'un procès verbal, qu'il a découvert en dépouillant les anciennes minutes des notaires de Nontron, constatant les dégâts causés par le terrible hiver de 1709 à Nontron. Ce procès-verbal est rédigé par Grolhier le 21 mai 1709, à la requête des habitants de Nontron, pour dresser l'état des désastres et obtenir par suite un dégrèvement d'impôts.

Le notaire accompagné du juge, du procureur d'office, du syndic de la communauté et d'un certain nombre de notables, se transporte autour de Nontron et constate que les grains, semés avant l'hiver, ont tous péri; que les vignes sont mortes, sauf quelques-unes qui ont poussé par le pied et qui ne produisent aucun fruit; que les noyers sont tous desséchés et qu'il en est de même pour presque tous les châtaigniers, cerisiers, pommiers, poiriers et pruniers.

De son côté, M. le marquis de Bourdeille offre à nos archives deux grosses liasses de documents comprenant :

1° Un livre des contrats reçus en 1611 par Arnault Decornut, notaire et tabellion royal, à Saint-Cyprien ;

2° 79 pièces, sur papier, et quelques-unes sur parchemin, datées du XVIe au XVIIIe siècle, qui sont des actes de notaires, testaments, contrats de mariage, transactions, des titres de procédures, consultations d'avocats, concernant la famille d'Aix de Meymy et de la Feuillade et des familles alliées, de Saint-Astier, de Foucauld de Lardimalie, de Calvimont du Cros, de Saint-Aulaire, de Losse, etc.

Ces pièces ont été achetées, en 1894, par le père de notre honoré confrère, à la vente après décès des effets mobiliers de l'abbé Audierne. Elles seront remises aux Archives départementales où il existe déjà un fonds important des d'Aix de Meymy, ayant la même origine.

Digitized by Google

M. l'Archiviste départemental exprimera sa gratitude à M. de Bourdeille.

M. Xavier du Pavillon nous envoie une copie du testament de Mgr de Souillac, évêque de Lodève, dont il nous avait parlé dans une précédente séance. Il y joint un cliché de son portrait qui pourra paraître en même temps.

M. Pellisson nous communique ensuite le journal *le Gaulois* du samedi 14 décembre 1912, dans lequel il nous signale, au milieu de plusieurs propositions de royalistes, faites à la Convention de mourir pour le roi Louis XVI (11-26 décembre 1792), la lettre suivante écrite par un émigré périgourdin, le comte René de Roffignac, de Madrid, le 25 décembre 1792, au président de la Convention :

« Monsieur le Président,

« Les papiers publics apprennent que la Convention nationale fait » le procès du Roi de France, qu'il a été interrogé à la barre et que » MM. de Malesherbes et (du) Tronchet etaient ses conseils pour sa » défense.

» J'ignore les suites d'une procédure aussi extraordinaire en France » et j'offre à la Convention nationale, en cas que Louis XVI soit » condamné à mourir, de subir la mort à sa place ; par ce moyen la » France évitera le reproche que l'on fait encore à l'Angleterre d'avoir, » par un esprit de parti, sacrifié Charles Ier, et j'aurai rempli un » devoir que beaucoup d'autres envient.

» Pour éviter tout retardement dans ce que je propose, je suis prêt » à me rendre en France pour me constituer prisonnier dans telle » prison (qu') il plaira à la Convention nationale d'indiquer et pour » cet effet j'attendrais à Yerun la réponse qui sera faite à ce sujet afin » qu'à l'instant je puisse remettre ma personne entre les mains de » ceux qui seront préposés pour s'en assurer.

« René Cte de Roffignac.

« Yerun est le bourg d'Espagne le plus près de la Bidassoa et le » plus à portée de France.

« Madrid, 25 décembre 1792. »

Cette lettre fait le plus grand honneur à son signataire.

En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. Dujaric-Descombes nous adresse, de Blois, des notes bibliographi-

Digitized by Google

ques concernant le docteur Claude-Dominique Labat, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société d'hydrologie médicale de Paris, décédé le 14 décembre dernier, à sa villa des Gravières, rue du Clos-Chassaing, à Périgueux.

Notre zélé vice-président nous mande qu'il avait recueilli ces indications de la bouche même du distingué géologue. Elles complèteront utilement la notice consacrée à ce dernier dans le tome II de la *Bibliographie générale du Périgord* (pp. 65-7.)

Aux études qui s'y trouvent mentionnées, sur diverses stations balnéaires de l'Europe, il convient d'ajouter les suivantes :

1° *Etude sur les eaux amères de Pullna (Bohême)*, Paris, Germer-Baillière, 1870, in-8°, 20 pages.

2° *Etude sur la station et les eaux de Teulitz (Bohême), ibid.*, 47 pages.

3° *Etude sur le climat et les eaux d'Angleterre, ibid.*, 1872, 31 pages.

4° *Etude sur les stations et les eaux de Ragatz-Pfoffers (Suisse), ibid.*, 1876, 30 pages.

5° *Etude sur la station et les eaux de Monte-Catini, ibid.*, 1875, 24 pages.

6° *La grotte de Mousumano (Toscane)*, 1876, 12 pages (Extrait de la *Gazette des Eaux*).

7° *Etude sur la station et les eaux de Recoaro*, Paris, Baillière, in-8°, 1876, 30 pages.

8° *Les bains de Lucques en Toscane*, Nancy, Berger-Levrault, 1876, in-8°, 12 pages.

9° *Etude sur la station et les eaux d'Alhama de Aragon*, Paris, Parent, in-8°, 1877, 24 pages.

10° *Etude sur Ussat*, 1886, imprimerie de la *Gazette des eaux*, 14 pages.

11° *Note médicale sur Arcachon*, Nancy, Berger-Levrault, 1875, in-8°, 12 pages.

12° *Note médicale sur Amélie-les-Bains, ibid.*, 1877, 14 pages.

13° *Etude sur St-Sauveur*, Paris, Levé, 1882, 18 pages (Extrait des *Annales d'hydrologie*).

14° *Le climat du Sud-Ouest de la France*, Paris, Levé, 1891, 38 pages.

15° *Bains de mer d'Angleterre*, Paris, Baillière, 1904, 74 pages.

16° *Eaux minérales d'Italie, ibid.*, 1899, 82 pages.

17° *Eaux minérales d'Espagne, ibid.*, 1901, 78 pages.

18° *Eaux minérales d'Angleterre, ibid.*, 1900, 79 pages.

19° *Eaux minérales d'Allemagne, ibid.*, 1902, 94 pages.

Digitized by Google

20° *Eaux minérales d'Autriche-Hongrie. ibid.*, 1903, 92 pages.

21° *Villes d'hiver et bains de mer de la Corniche, ibid.*, 1892, 90 pages.

22° *Voyages en Italie, ibid.*, 1894, 79 pages.

23° *Stations balnéaires des Vosges*, Paris, G. Carré, 1896, 47 pages.

24° *Voyage en Suisse*, Paris, Baillière, 1895, 66 pages.

25° *Voyage en Auvergne*, O. Doin, 1896, 78 pages.

L'activité littéraire du docteur Labat, ajoute M. Dujarric, ne s'est pas bornée à des publications médicales. Il avait aussi publié notamment :

1° Sous le pseudonyme de Jean de Thomeray :

La dépopulation de la France (Réponse à l'article du *Patriote du Périgord*), Périgueux, Cassard, 1908, in-8° de 12 pages.

Le colonel Marchand, poésie de 1 page, sans date ni nom d'imprimeur.

Le voyage en Gascogne, *ibid.*

Les lumières du ciel, une réunion à l'Elysée, dialogue en vers, 2 pages, *ibid.*

Un conseil de famille. La mariée du Mardi-Gras, comédie en vers, Paris, Levé, in-8° de 17 pages (s. d.).

2° Et sous le voile de l'anonyme, quatre poésies, d'une page, non datées, et sans lieu d'impression, extraites de divers journaux :

Le microbe, Au Quartier latin, A Cottinet, Les quinze mille.

Enfin, on peut citer deux autres petites publications, signées : *Labat*, sans date ni nom d'imprimeur :

La tragédie de Lisbonne, in-8°, 1 page.

L'inventaire de l'église Saint-Martin (Périgueux). *Protestation du dr Labat*, in-12, 2 pages.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote à main levée, M. le Président déclare admis comme membre associé de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Armand du Payrat, officier de cavalerie, rue Franklin, 21, à Paris, présenté par M. le comte de Saint-Saud et M. le marquis de La Garde.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire-général,
Ferd. Villepelet.

Le Président,
Ed. Lespinas.

Digitized by Google

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

(Exercice 1912)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon compte de gestion pour 1912 et de vous prier de l'approuver.

Ce compte est, en ce qui concerne les dépenses, divisé en deux parties : dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires nécessitées par notre changement de résidence.

Le compte des recettes et des dépenses ordinaires se solde par un excédent de recettes de 152 fr. 66, un peu inférieur à la moyenne des cinq dernières années, mais surtout à celui de 1911 ; la comparaison des chiffres donne aisément l'explication de cette infériorité. D'un côté, nous avons eu une diminution assez sensible de recettes : la vente de la bibliothèque, par exemple, n'a produit que 12 francs contre le chiffre, il est vrai, tout à fait accidentel, de 176 francs en 1911 ; les droits de diplôme n'ont donné que 60 francs contre 150 francs, etc. D'autre part, nos dépenses ont été supérieures à celles de l'exercice précédent ; une des principales augmentations a été occasionnée par la réimpression de notre jeu de bandes pour l'envoi du *Bulletin* pendant 6 ans ; une autre est due au chiffre de nos contributions à des œuvres diverses : 134 francs contre 44 francs en 1911, etc. Je m'empresse d'ajouter d'ailleurs que, diminution de recettes et augmentation de dépenses, n'ont qu'un caractère momentané.

A la suite de nos dépenses ordinaires, j'ai fait figurer les sommes payées à ce jour sur les frais occasionnés par notre changement de résidence, soit 1634 fr. 85. Cette dépense ne représente, bien entendu, qu'une partie de celle prévue et que votre Bureau a été autorisé à engager ; le solde sera payé dans le courant de l'exercice 1913.

Pour faire face à ces paiements, j'ai dû vendre notre titre au porteur de 30 fr. de rente, et retirer 1.000 francs de la Caisse d'épargne ; cette dernière somme est à peine entamée ; mais elle m'était nécessaire pour faire face à des demandes d'à-comptes à payer dans les premiers jours de janvier.

Digitized by Google

En résumé, nous constatons un excédent de dépenses de 1482 fr. 19 ; celui que nous aurons inévitablement à la fin de 1913 sera vraisemblablement inférieur et nous pourrons, dès 1914, commencer à reconstituer notre capital. Notre Société aura ainsi réalisé sans trop de difficultés son légitime désir d'avoir ainsi pour ses réunions un cadre plus digne d'elle, changement heureux qui lui donnera, espérons-le, un essor nouveau et une vitalité plus grande encore que celle dont elle a donné la preuve depuis sa fondation déjà lointaine.

Recettes.

Cotisations payées	2.710	»
Droits de diplôme	60	»
Subvention du Conseil général	1.000	»
Vente de *Bulletins*	12	»
Remboursement de tirages à part de dessins	15	»
Cession du bois de chauffage lors du déménagement	3	»
Intérêts du capital placé	668	21
TOTAL	4.468	21

Dépenses ordinaires

Payé à l'imprimerie Ribes, *Bulletin* et divers	2.375	»
— à MM. Catala frères pour impression de dessins	209	05
— à M. Ronteix	188	»
— à divers pour photographies et dessins	70	55
— le loyer de l'appartement : 1 semestre, rue de la Nation	200	»
— le loyer de l'appartement : 1 semestre, Château-Barrière	187	50
— les impôts	39	45
— l'assurance y compris avenant pour changement de domicile	15	70
Affranchissement du *Bulletin*	205	40
Frais de bureau du Secrétaire général	300	»
— du Trésorier	200	»
Concierge	70	»

Digitized by Google

Abonnement aux *Archives historiques de la Gironde*..	12 »
Cotisation à la *Société pour la protection des paysages de France*.....	10 »
Cotisation à l'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest*.....	20 »
Cotisation à la *Société du Musée militaire des Vétérans*	2 »
— pour l'érection du monument du Père de la Croix.....	20 »
Cotisation pour l'érection du buste de Fulbert-Dumonteil...	20 »
Subvention à M. G. Bussière, pour ses fouilles de Brantôme.....	50 »
Timbres-poste, colis-postaux, confection de diplômes, chauffage, étrennes et autres dépenses dont le détail est porté au livre de caisse....	120 90
TOTAL des dépenses ordinaires.....	4.315 55

Dépenses extraordinaires

OCCASIONNÉES PAR LE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Frais de timbre et d'enregistrement du bail de Barrière.....	35.25	1634.85
Frais de déménagement, y compris les menues dépenses : pourboires, ficelle, etc., détaillées au livre ds caisse.....	102.50	
A-compte sur le prix de la bibliothèque..	1.500	
Ensemble		5.950.40

Récapitulation.

Recettes.....	4.468 21
Dépenses ordinaires.....	4.315 55
Excédent de recettes propres à l'exercice.....	152 66
Dépenses dues au changement de résidence.....	1.634 85
Différence qui a dû être prélevée sur le capital.....	1.482 19
Ce capital étant, au 31 décembre 1911, de.....	19.879 22
devient, au 31 décembre 1912, de.....	18.397 03

Digitized by Google

Cette somme est représentée par :

1° Un certificat nominatif n° 88,814 de 35 obligations du Crédit Foncier de 1883, achetées	13.153 20
2° Un titre de rente de 60 francs 3 °/₀, n° 12,121, vol. 7, acheté	1.942 50
3° Un autre titre de rente de 30 fr. 3 °/₀, n° 0018.651, vol. 8, acheté	992 »
4° Un autre titre de rente de 30 fr. 3 °/₀, numéro 0.673.756 acheté	936 »
5° Argent placé à la Caisse d'épargne (intérêts compris)	344 12
6° Argent en caisse	1.029 21
TOTAL égal	18.397 03

Le Trésorier, M. FÉAUX.

Périgueux, le 2 janvier 1913.

ERREURS HISTORIQUES DES GÉNÉALOGIES

Les généalogies sont très utiles aux historiens ; mais il est indispensable de les contrôler avec soin, car elles sont, beaucoup plus que l'histoire, exposées aux omissions volontaires de l'auteur, comme à ses impressions tendancieuses.

Le généalogiste ne peut pas insérer dans ses tableaux toutes les branches issues d'un même arbre. La plupart des familles avaient, sous l'ancien régime, de nombreux enfants; on négligeait sans scrupule ceux qui n'ajoutaient aucune illustration à leur race et ceux qui n'avaient pas de postérité ; on négligeait aussi les faits qui n'apportaient pas une gloire nouvelle au nom que l'auteur voulait célébrer ; les défaites étaient systématiquement supprimées dans la plupart des généalogies, etc.

A ces causes fréquentes d'erreurs, les dissensions religieuses, produites par l'invasion protestante du seizième siècle, ont souvent ajouté la suppression volontaire de personnages ou de faits dignes d'être signalés aux générations futures ; on vit

Digitized by Google

alors quelques familles montrer à cet égard une intolérance extraordinaire.

N'est-ce pas dans le seul but de punir le marquis de Vivant d'avoir abjuré, que les archives de cette famille ont été dépouillées de tout ce qui devait immortaliser son nom ? A l'âge de trente-cinq ans, il faisait la mémorable campagne de 1707, en Allemagne, comme lieutenant-général, commandant la cavalerie du maréchal de Villars; or, la notice qui le concerne dans la généalogie des Vivant, ne contient que ces trois lignes.

« Messire Jean de Vivant, marquis de Vivant, qui fit ses premières » armes dans le régiment de son père, s'éleva par ses talents mili- » taires, au grade de lieutenant général (1) ».

Ces actes d'intolérance ne se sont évidemment pas produits dans les nombreuses familles qui sont alors passées avec une facilité remarquable, de la religion catholique au calvinisme et réciproquement, telles que les Saint-Astier, les Duras, les Ségur-Pardaillan, les La Tour d'Auvergne, etc ; mais dans celles qui furent considérées, pendant près de deux siècles, comme de vrais foyers du protestantisme, nous en avons trouvé des preuves sur lesquelles il nous a paru nécessaire d'appeler l'attention des lecteurs de notre *Bulletin*.

Nous prendrons d'abord, dans la généalogie des Vivant, un des principaux anneaux, formé par Geoffroy III et par sa femme Jacqueline de Caumont-Laforce, seuls catholiques dans une longue chaîne de protestants ; nous prouverons que tout ce qui les intéresse est systématiquement erroné.

Nous prendrons ensuite, dans la famille Foucauld de Lardimalie un personnage digne de figurer dans toute généalogie sérieuse; on l'a supprimé, parce qu'il était seul catholique, au milieu d'ardents huguenots, et ses exploits sont injustement attribués à son chef de nom et d'armes.

I

La *Généalogie de Vivant*, qui fait suite aux *Faits de guerre de Geoffroy de Vivant*, publiés d'après le manuscrit original

(1) *Généalogie de Vivant*, faisant suite aux *Faits de guerre de Geoffroy de Vivant*, p. 116.

Digitized by Google

par M. Adolphe Magen, donne, à la page 105, la notice suivante :

« *La France protestante* dit au sujet du mariage de Geoffroy III de » Vivant, avec Jacqueline de Caumont-la-Force : Il était alors âgé de » quarante ans. En 1665, il demanda la permission de venir à Paris, » sous prétexte d'y suivre un procès ; mais en réalité pour se procu- » rer le moyen de sortir du royaume. L'ayant obtenue, il se mit en » route avec sa femme, sa mère et un médecin de Montpazier, nommé » Du Condut.

» Quelque imprudence de ce médecin, qui paraît avoir fait des » prières dans des Assemblées secrètes, sous le nom de Du Cluzel, » le fit arrêter en 1689 et enfermer à Vincennes : quelques jours après, » Vivant arrêté à son tour, fut jeté à la Bastille, où il gémissait encore » en 1694, et où il mourut peut-être.

» Sa veuve lui survécut jusqu'en 1699. Elle avait abjuré le 13 mars » 1686 ; mais le remords l'avait ramenée à la religion dans laquelle » elle était née. Atteinte d'une grave maladie, à l'âge de quatre-vingt- » sept ans, elle refusa de recevoir les Sacrements de l'Eglise Romaine ; » en sorte que le Roi ordonna de lui faire son procès. Comme elle était » trop faible pour être conduite en prison et que le procès ne pouvait » se juger sans que l'accusée fut ouïe sur la sellette, il fallut forcé- » ment la laisser mourir en paix, au grand regret de l'Evêque de Sar- » lat, qui désirait passionnément que l'on fît un exemple sur une per- » sonne de cette qualité. »

Tout lecteur impartial remarquera les invraisemblances de cette notice, trop facilement empruntée par M. Magen à *la France protestante*.

Geoffroy III de Vivant, fils de Geoffroy II et de Jeanne de Pardaillan, s'est marié en 1644 ; s'il avait eu quarante ans, au jour de son mariage, ainsi qu'il est écrit dans sa généalogie, Jeanne de Pardaillan, dont il était le second fils, aurait eu, ce jour là, soixante ans au moins ; elle aurait eu par conséquent plus de cent ans, lorsqu'elle se mit en route pour Paris, avec Geoffroy III, en 1685. Ce qui n'est guère admissible.

Il nous paraît aussi très peu vraisemblable que Louis XIV, en 1702, ait ordonné qu'on fit son procès à Jacqueline de Caumont La Force, âgée de quatre-vingt-dix ans, retirée dans son château de Doyssac, au fond du Périgord, alors qu'on ne pouvait l'accuser que d'avoir refusé les sacrements de l'Eglise

Digitized by Google

Romaine; mais nous ne voulons pas nous attarder sur les invraisemblances; nous préférons démontrer que dans cette page de la généalogie de Vivant, il y a autant d'erreurs que d'affirmations.

Descendant de Geoffroy de Vivant par ma grand'mère Judith-Damaris-Charlotte de LaVerrie de Vivant, j'ai pu consulter à loisir les riches archives du château de Siorac, transférées à La Milliale, chez M. le comte de La Verrie de Vivant, et celles qui sont restées au château de Doyssac. On peut y voir encore le contrat de mariage de Geoffroy II et de Jeanne de Pardaillan, qui porte la date du 6 juillet 1617. Geoffroy III, qui était leur second fils, n'a pas pu naître avant 1619 ou 1620; par conséquent, lorsqu'il s'est marié, en 1644, il avait vingt-quatre ans et non quarante, comme il est écrit dans la généalogie. Cette même généalogie dit aussi qu'en 1685, Geoffroy III demanda la permission d'aller à Paris pour se préparer à sortir du royaume et qu'en 1694 il gémissait dans les cachots de la Bastille; or, le contrat de mariage de Joseph, fils de Geoffroy III et de Jacqueline de Caumont La Force, passé le 11 juin 1677, nous apprend qu'en 1677, Joseph de Vivant était fils de *feu* Geoffroy III; celui-ci avait donc, en 1694, cessé de gémir depuis bien longtemps.

D'après la généalogie, Jacqueline de Caumont aurait abjuré le 13 mars 1686; mais nous avons trouvé, dans les archives de Doyssac, son acte de baptême qui nous montre qu'elle abjura le 20 février 1648, *en même temps que son mari.* Cet acte dit:

« Le 20 février 1648, baptême estoit donné à haut et puissant sei-
» gneur, Geoffroy de Vivant, comte de Panjas, seigneur de Doyssac,
» Grives, Le Bosc, et Villefranche-de-Périgord, et à haute et puissante
» dame Jacqueline de Caumont, mariés. Fait par moy, Découbès,
» curé. »

Jacqueline de Caumont n'est pas morte en 1699, ainsi qu'il est écrit dans la généalogie, mais bien le 12 de mai 1702; elle n'a pas refusé les sacrements de l'Eglise Romaine, pendant sa dernière maladie; car les livres de catholicité parvenus jusqu'à nous, portent la mention suivante, à la date du 12 may 1702: « A esté ensevelie *dans l'église de Doyssac,*

Digitized by Google

« Dame Jacqueline de Caumont, comtesse de Vivant, âgée de quatre-
» vingt-huit ans. »

Peu de jours après, mourut aussi la sœur de Geoffroy III. Le même livre de catholicité porte, à la date du 7 août 1702, la mention suivante :

« Le septième août 1702, a été ensevelye dans l'église de Doyssac
» Catherine Vivant de Doyssac, âgée de quatre-vingts ans. » Doret, curé.

Il est donc évident que le Roi n'eut pas à donner l'ordre de faire son procès à Jacqueline de Caumont, et que la noble châtelaine de Doyssac mourut en paix dans le sein de l'Eglise Romaine, dont elle observait les lois depuis plus de cinquante ans.

II

Nous ne pourrons pas faire aussi clairement ressortir l'intention tendancieuse mise par le chevalier de Courcelles dans la rédaction de sa généalogie des Foucauld; mais nous voulons démontrer que la notice, relative au plus célèbre personnage de cette famille, Jean III de Foucauld-Lardimalie, attribue à ce puissant seigneur, des exploits accomplis par un autre preux chevalier de Lardimalie, qui s'appelait aussi Jean; cette notice débute par ces mots :

« Jean Foucauld IIIe, du nom, seigneur de Lardimalie, baron d'Au-
» beroche, gouverneur des Comté de Périgord, et Vicomté du Limou-
» sin, gentilhomme ordinaire de la Chambre, puis chambellan du roi
» Henri IV, né le 15 février 1542, fut un personnage considérable tant par
» les emplois importants dont il fut revêtu, que par la confiance dont
» le roi Henri le Grand l'honora. Ce prince aux intérêts duquel Jean
» Foucauld de Lardimalie se dévoua, dès qu'il put porter les armes,
» le nomma le 14 juin 1574, gouverneur des Comté du Périgord et Vi-
» comté du Limousin... »

La notice finit ainsi :

« .....Comté de Périgord et Vicomté de Limousin, desquels il vendit
» une partie au nom du Roi, en 1602. Il fut nommé exécuteur testa-
» mentaire de Jean Foucauld son cousin-germain, seigneur de Cubjac,
» par testament en date du 11 septembre 1606. Le seigneur de Lardi-

Digitized by Google

» malie fit le sien en la même année et fut tué à un assaut d'un coup » de canon. »

Ces derniers mots paraîtront bien vagues à tout lecteur attentif; un puissant seigneur, comme Jean de Foucauld, gentilhomme ordinaire de la Chambre, et chambellan du roi de France, son gouverneur du comté de Périgord, n'a pas pu mourir dans un assaut, frappé par un coup de canon, sans que l'histoire ait enregistré la date et le lieu de sa mort. Jean III avait soixante-quatre ans, quand il fit son testament, en 1606; il était encore assez jeune pour mener ses hommes d'armes à l'assaut; mais il occupait un rang trop élevé, pour que sa mort restât ignorée.

On l'a si bien compris que la tradition raconte qu'il mourut dans un siège de Marmande; mais il n'y eut pas de siège entrepris devant cette ville, après l'avènement d'Henri IV au trône de France. Cependant les salles de la mairie ont perpétué le souvenir de la mort glorieuse d'un Jean de Foucauld, dans plusieurs documents authentiques qu'il est nécessaire de reproduire :

Une plaque de marbre noir, précieusement conservée, porte l'inscription suivante :

Fodiri poterat nisi retro verus Achilles;
Os timuit tanti mors verecda viri.
Ut caderet, nullusque retro viderat hostis,
Quos habuit retro fata dedere sui. (1)

Passant, arrête un peu, considérant le sort
Et les rares exploits d'un jeune et grand courage,
A qui jamais la peur ne peut faire d'ombrage,
Mais qui semble plustôt la donner à la mort.

Toujours victorieux, il abattait l'effort
Des ennemis de Dieu, dont il dotait la rage;
En tant d'occasions, il en faisait carnage;
Comme des innocents il estait le support.

(1) Véritable Achille, il ne put être blessé que par derrière; la mort respectueuse d'un si grand homme, le redouta toujours en face. Pour qu'il succombât, lui qu'aucun ennemi n'avait jamais vu tourner le dos, il fallut que ses amis, placés par derrière lui donnassent le coup fatal.

Digitized by Google

Ainsi quand par assaut, brave Lardimaly ;
Tu tablais, conquérant une ville assaillie,
Sur la brêche d'honneur et de gloire assortie ;

Le destin envieux de l'esclat de ton âme,
Fit couper de tes jours la précieuse trame
Par un coup de canon tiré de ton party.

Cette médiocre inscription latine et le mauvais sonnet dont elle est suivie, n'apportent pas la plus légère explication au problème généalogique qui nous préoccupe ; nous n'y trouvons pas la moindre indication sur la date et sur le lieu de la mort de notre héros.

Dans la vieille église des Cordeliers de Marmande, était jadis une pierre tumulaire admirablement conservée, qui a été récemment transportée au château de Bridoire, résidence actuelle des Foucauld de Lardimalie. Cette pierre porte une superbe inscription, écrite en très beaux caractères, garnis de plomb fondu. Elle dit :

Qvis-qvis ades, armorvm si te splendor delectat, Cave ; Et ego, tam speciosvm anhelans, æquales omnes longe prevertens perdvelles mvris inclvsos dvm irrvmpo, ferreo globo, a nostris met-proh dolor aversvm immisso incantvs occvbvi perc ac cœteros hic casvs ne terreat, tace.

Commilitones Joanni Favcodo Lardimalio bene merenti.

D. S. P. (1) vix ann. 75.

On peut traduire ainsi cette belle inscription :

« Oh ! voyageur ! qui que tu sois, prends garde, si par goût tu rêves » de la splendeur des armes. Moi aussi, j'ai eu ce goût si noble ; j'ai » même rêvé de surpasser de beaucoup mes égaux ; et voilà qu'au » moment où je me précipitais sur les ennemis, enfermés dans leurs » murailles, je suis tombé d'une façon imprévue, frappé par un boulet » lancé, oh ! honte, par un des nôtres, qui se trouvait en arrière. De » peur, que cette aventure arrivée à notre ami, n'effraie les autres, » oh ! voyageur, garde le silence.

» A l'illustre Jean Foucauld Lardimalie, mort presqu'à l'âge de » 75 ans, ses compagnons d'armes. »

Cette pierre tumulaire éclaire la question qui nous occupe,

(1) *Defunctus Sæculo Presenti.* (Mort aux temps présents).

Digitized by Google

en nous apprenant que le vaillant guerrier dont elle couvre les restes, périt à près de soixante-quinze ans. Si le Jean Foucauld Lardimalie tué par un boulet en montant à l'assaut était Jean III, qui naquit en 1541, la mort aurait eu lieu en 1616; mais il n'y eut pas de ville assiégée dans cette région depuis 1595 jusqu'en 1621 ; l'inscription des Cordeliers ne paraît donc pas être applicable à Jean III de Foucauld.

Un vieux tableau, suspendu dans l'une des salles de la mairie de Marmande, va nous donner une nouvelle indication. Ce tableau, qui représente une urne funéraire, porte la légende suivante :

Sur le rapport de Dupleix, *Histoire de France,* t. III, p. 81. De la vie de Henri III, en 1580.

« Gontaud, petite ville en Agenais, dont le maréchal de Biron por-
» tait le nom, lui ayant refusé l'entrée, fut furieusement battue, em-
» portée d'assaut ; tous ceux qui portaient les armes, passés au
» tranchant de l'épée, et la ville brûlée, après avoir été saccagée.
» Lardimallye, gentilhomme Périgourdin, qui était au camp des ca-
» tholiques, fut mis en pièces par un coup de canon des assiégeants,
» et, sur le soupçon qu'on eut, de la malice du canonnier, avec quel-
» ques légers indices, il fut pendu. »

Continuant nos recherches, nous avons trouvé dans *L'Histoire universelle* de J. A de Thou, sous le titre : *Exploits de Biron en Guyenne,* (1580), l'article suivant :

« Au commencement de juillet, il alla camper devant Gontaud, pe-
» tite ville de l'Agenais qui a donné son nom à la famille de Biron.
» La brêche étant faite et les troupes du Roi prêtes à donner l'assaut,
» Lardimalie, un des plus braves hommes de toute la noblesse du Péri-
» gord, fut mis en pièces par un coup de canon tiré par les nôtres.
» Biron, croyant que cela avait été fait exprès, fit pendre le canon-
» nier... Ce fut le treizième juillet 1580. »

Nous sommes enfin renseignés : Jean de Foucauld, tué au siège de Gontaud, n'est évidemment pas le chambellan d'Henri IV. Il y avait donc, en 1580, deux Lardimalie; l'un périt à l'âge de soixante-quinze ans ; l'autre, chef de nom et d'armes de l'illustre famille de Foucauld, avait alors trente-neuf ans.

Le généalogiste ne fait aucune mention du premier, et tout

Digitized by Google

nous permet d'affirmer que la mort glorieuse de celui-ci est attribuée par erreur ou volontairement au second. Pour donner une explication vraisemblable à cette double singularité, nous allons essayer de placer ces deux personnages dans leur vraie situation, en nous reportant à cette mémorable année 1580, qui fut l'une des plus agitées, pendant la triste période de nos guerres civiles.

Le vieillard, à qui les inscriptions funéraires que nous avons reproduites n'attribuent ni titre de noblesse, ni grade militaire, servait dans l'armée royale ; il fut tué le 13 juillet 1580; mais il est bien probable qu'il était depuis quelque temps déjà près de Biron, puisque ses compagnons d'armes voulurent ériger son tombeau; il faisait donc partie de l'armée royale qui mit le siège devant Nérac, au mois de mars 1580, lorsque Biron lança quelques volées de canon sur le château du roi de Navarre, afin d'intimider cette turbulente cour, où l'on intriguait fort contre Henri III. D'ailleurs les menaces de ses puissants ennemis n'empêchaient pas la belle reine Margot de continuer la série de ses fêtes joyeuses; mais Henri de Béarn, malgré sa générosité restée légendaire, ne laissa pas impunie l'injure faite à son entourage par le lieutenant-général des armées du roi de France ; car peu de temps après, à la fin du mois de mai 1580, il ouvrit la guerre des Amoureux, en allant prendre la ville de Cahors, dans une des plus sanglantes journées des guerres de religion.

Biron était chargé d'imposer par la force, aux calvinistes, le respect de l'autorité royale ; aussitôt après le *grand tintamarre* de Cahors, il prit d'assaut la bastille de Gontaud, où mourut Lardimalie; il s'empara de Tonneins et de Villefranche de Périgord, et il se mettait en mesure d'expulser les calvinistes hors de la Guyenne, quand il apprit que le duc d'Alençon venait d'arriver au château du Fleix, pour engager des conférences avec le roi de Navarre, au sujet de la paix. Henri de Béarn n'avait pas oublié les volées de canon jetées sur son château de Nérac ; il ne voulut pas commencer les négociations du Fleix, avant que le roi de France ait promis d'enlever à Biron le commandement des armées en Guyenne.

Jean III de Foucauld avait épousé Jeanne de Saint-Astier ;

Digitized by Google

il était l'un des plus fidèles serviteurs du roi de Navarre, son suzerain direct dans le comté de Périgord ; il fut l'un des premiers gentilshommes entraînés au calvinisme par l'influence de la reine Jeanne de Navarre ; le 19 août 1578, Henri de Béarn lui écrivit :

« Délibérant partir bientôt pour aller recueillir la Reine, ma femme, » qui s'en vient dans le pays, j'ai advisé de vous écrire la présente, » pour le désir que j'ai d'estre accompagné de mes serviteurs et amis, au » nombre desquels je vous tiens pour l'un des plus affectionnés, vous » priant bien fort de vous tenir prêt pour me venir trouver, et me fe- » rez un singulier plaisir, lequel je reconnaîtrai en toutes occasions, » qui s'en présenteront, d'aussi bonne volonté que je prie le Seigneur » vous tenir en sa sainte et digne garde. »

Vostre bien bon amy, HENRY.

Cela dit, il nous semble facile d'arriver à des conclusions très vraisemblables.

Jean III de Foucauld, qui ne tarda pas à faire apostasier son beau-frère, Saint-Astier des Bories, n'avait jamais pu vaincre l'ardente foi catholique et royaliste de Lardimalie. Cadet de famille, sans fortune et sans fief, celui-ci devait vivre chez Jean III, chef de nom et d'armes de sa race, dans le château de Lardimalie, dont il porta toujours le nom ; mais les discussions religieuses, qui mirent le plus grand trouble dans de très nombreuses maisons du Périgord, pendant l'invasion protestante, durent forcer les deux châtelains à se séparer. Le vieux Lardimalie reprit son armure et il alla demander une place dans l'armée royale de Guyenne ; les jeunes chevaliers, qui servaient près de lui, admiraient sa vaillance. Lorsqu'il fut tué sous leurs yeux, *par un globe éclatant,* ils rendirent de grands honneurs à sa dépouille, qu'ils ensevelirent dans le couvent des Cordeliers, près de Marmande.

Ce noble guerrier méritait d'être inscrit sur les tableaux généalogiques de sa famille ; mais Jean III le laissa volontairement de côté, parce qu'il avait porté les armes contre lui. Le généalogiste l'oublia parce qu'il n'avait pas de postérité.

Cependant le coup de canon de Gontaud ne devait pas être perdu pour les Foucauld ; on s'efforça de l'attribuer à Jean III,

Digitized by Google

en mettant autour de sa mort beaucoup de vague et d'imprécision.

Les diverses inscriptions, conservées dans la mairie de Marmande ou dans l'église des Cordeliers, semblent avoir été rédigées de manière à favoriser une confusion préparée dans une intention frauduleuse.

Jean III était, en 1600, le mandataire aimé d'Henri IV; il avait reçu de son Roi, pleins pouvoirs à l'effet de vendre ses domaines personnels dans le comté de Périgord et dans le vicomté de Limousin; il lui était évidemment facile d'obtenir qu'en rendant un légitime hommage à la fin glorieuse du vieux seigneur de Lardimalie, on n'insérât, dans ces précieux souvenirs, aucune date, aucune mention de lieu; de sorte que, si l'historien de Thou, écrivant ses mémoires, ne nous avait pas donné des détails incontestables sur le siège de Gontaud, nous n'aurions pas pu découvrir aujourd'hui l'existence d'un noble chevalier, resté fidèle à son Dieu et à son Roi, pendant les longues guerres du XVIe siècle.

R. DE BOYSSON.

LES URSULINES DE PÉRIGUEUX

(*Suite*)

XVII

SUPÉRIORAT DE JEANNE DE MONFERRAND

(20 mars 1730. — 29 février 1736)

Le 20 mars 1730, la communauté eut à nommer une nouvelle supérieure.

Mgr d'Argouges tint encore à présider en personne cette élection, dont les opérations s'ouvrirent aussitôt après la célébration, par ce prélat, de la messe du Saint-Esprit. Ce fut sur Mère St-Louis (Jeanne de Monferrand de St-Orse) que se porta le grande majorité des suffrages.

Digitized by Google

Le 23 mars 1733, ses pouvoirs furent, suivant l'usage, prorogés pour trois années de plus. Mgr d'Argouges était décédé depuis deux ans, et le scrutin fut, cette fois, présidé par son successeur, Mgr de Macheco de Prémeaux (1) qui, suivant une relation qui nous en est restée, fit, durant la messe du St-Esprit, qu'il dit lui-même, « une très belle exhortation ». Il était assisté de son grand-vicaire, M. de Boissy (2), et du nouveau confesseur de la maison, l'abbé du Chayla, ancien prieur de Savignac de-Miremont (3).

Dès le début du premier triennat, la supérieure distribua de la façon suivante les principales fonctions :

Conseillères, Marthe Buisson, Marie de Soufron et Jeanne de Lacoste ;

Procuratrice, Marie de Monferrand ;

Discrète et économe, Charlotte Souc de Plancher.

En même temps que conseillères, Marthe Buisson et Marie de Soufron furent, la première préfète, ainsi que directrice des sœurs converses et du chant, et gardienne des livres, et la seconde, maîtresse des jeunes professes et des novices.

Marie de Soufron étant décédée dès avant la fin du premier triennat, ce fut, pendant le second, Marie de Monferrand qui la remplaça comme conseillère.

Sous ce supériorat la communauté ne paraît pas s'être enrichie. Elle fit bien pour un peu plus de 7000 livres de prêts

---

(1) Mgr Jean-Chrétien de Macheco de Prémeaux, né à Dijon, le 15 mai 1697, était vicaire-général de Sens, quand il fut appelé à l'évêché de Périgueux, dont il prit officiellement possession le 11 juillet 1732, par acte devant Me Lavavé. Il mourut à Château-l'Evêque le 28 novembre 1771, âgé de 74 ans.

(2) L'abbé de Boissy était venu dans le diocèse amené par Mgr de Macheco de Prémeaux. Il ne dut pas faire un long séjour en Périgord, car je n'ai trouvé dans les documents de l'époque aucune autre trace de son passage que celle que je relève ici.

La famille de Boissy comptait parmi les plus vieilles et les plus distinguées de la province du Forez.

(3) Le plus ancien registre paroissial de Savignac-de-Miremont (aujourd'hui Savignac-du-Bugue), qui nous ait été conservé, date de 1700. A cette époque déjà, l'on y voit figurer la signature, comme prieur-curé, de l'abbé de Bordes du Chayla. Elle y figure jusqu'en 1729 inclusivement.

Digitized by Google

d'argent (1), mais elle toucha, de la part d'anciens débiteurs, une somme sensiblement égale (2).

Elle se procura parfois un supplément de ressources en admettant des dames ou des demoiselles du monde à se loger dans le couvent et à y vivre comme pensionnaires.

Tel fut, sous Mère St-Louis, le cas d'Hélène Tauvat, demoiselle de La Léotardie. Elle délaissa son habitation de Grignols, paroisse de Bru, pour venir s'installer à Ste-Ursule, où, d'ailleurs, elle continua de vaquer librement à ses affaires personnelles (3).

La communauté s'agrégea, durant la période dont je m'occupe ici, quatre nouvelles religieuses : une sœur converse, Catherine-Elisabeth Boucher, et trois sœurs choristes, Catherine Desvignes, Louise Chapelou et Elisabeth Teillet.

---

(1) Ces prêts sont établis par des actes que passa la communauté, le 7 juillet 1734, devant Me Cournilh, avec la comtesse de Monréal, et les 26 mars et 10 mai 1730, 28 et 29 juin 1731, et 26 février 1733, devant Me Lavavé, avec Pierre Dalvy, imprimeur ; François-Henry Arnault, chevalier, seigneur de Sarazignac ; Nicolas de Bacharetie, seigneur de Mazardy et de Biard ; Marguerite Chaboussie, épouse de Jean Dalesme, seigneur de Vige : Martial Moras, avocat en la cour, et Guillaume Moras, son fils, magistrat aux sièges sénéchal et présidial.

Cf. actes portant renouvellement ou extinction de quelques-unes de ces créances : Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé, 27 janvier 1763 et 6 janvier 1781 ; Série Q. 664 : 4 et 8 messidor an III.

(2) Ces recouvrements sont constatés par des quittances délivrées, le 23 mars 1730, devant Me Robert, et les 28 juillet 1730, 23 juin 1731, 4 mars 1732, 8 juillet et 9 octobre 1733, devant Me Lavavé, à Pierre Bouchier, Mathurin Gueydon, sieur de Dive, Nicolas de Bacharetie, Etienne Ventou de Lapeyrière, Souc de Plagne, et de Benoît.

(3) En janvier 1731, le notaire Lavavé se vit appelé plusieurs fois à dresser, dans une chambre extérieure du couvent de Ste-Ursule, des contrats où Hélène Tauvat était partie. Il s'agissait de constater, en l'un deux, un paiement fait à cette demoiselle par Simon Degay, maître-chirurgien, habitant la paroisse de Saint-Georges, juridiction de Monclar, et, dans un autre, un prêt consenti par elle à Louise de Clermont, épouse de Jean-Baptiste de Bayne, seigneur du Camp, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine dans le régiment de Lautrey-dragons, demeurant au Châtenet, paroisse de Grun.

Hélène Tauvat avait, dans les dernières années de sa vie, quitté le couvent de Ste-Ursule, pour aller vivre, toujours comme pensionnaire, au couvent des Dames de la Foi. Elle testa le 13 décembre 1748. L'ouverture de son testament fut opérée par Me Lavavé le 22 août 1752.

Digitized by Google

Catherine-Elisabeth Boucher, dite sœur Elisabeth. Elle était fille de Géraud Boucher, seigneur de La Forge d'Auberoche, et de Jeanne du Chassaing de Taratin.

Elle avait depuis longtemps perdu ses père et mère (1), quand elle vint solliciter à Ste-Ursule la faveur d'y prendre le voile.

Après une épreuve de sa vocation, qui ne dura pas moins de quatre années, la communauté l'admit à faire sa profession. C'est le 12 juillet 1732 que furent prononcés ses derniers vœux.

Elle avait passé, l'avant-veille, son contrat d'aumône dotale (2). Elle y promettait d'apporter à la communauté 800 livres à prendre sur ses droits paternels et maternels. Son frère aîné, Eymeric (3), présent à l'acte, s'y fit quittancer de 200 livres, par lui versées à valoir sur les 800, et s'obligea au paiement de la rente, au denier vingt, des 600 livres de surplus. Il prit, en outre, l'engagement de servir à sa sœur une pension annuelle et viagère de 10 livres ; moyennant quoi, Catherine lui fit l'abandon de tous ses droits dans l'hérédité de leurs parents.

---

(1) C'est sa mère que Christine-Elisabeth Boucher avait perdue la première. Jeanne du Chassaing, mourut à Périgueux le 21 février 1707. Elle avait, deux jours auparavant, fait son testament devant Me Gasquet. Elle y léguait l'usufruit de tous ses biens à son mari.

(2) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(3) Eymeric Boucher épousa, par contrat du 27 novembre 1720, reçu Lavergne, notaire royal à Trélissac, Marie-Thérèse de Lentis de Gatignol. Il en eut trois fils : Antoine, qui, dans son testament en date du 10 mai 1783, se qualifiait à la fois noble citoyen de Périgueux et seigneur d'Auberoche ; François sieur de Laforge, et Joseph, sieur de Lisle. C'est François qui, après la mort de sa mère, entra en possession des biens délaissés par son père Eymeric. Aussi est-ce sur sa tête que furent opérées quelques-unes des saisies pratiquées à la requête du couvent. Il habitait aux Gengoulias, paroisse du Change. Il mourut en 1785, âgé de 57 ans. Antoine était mort, un an avant, âgé de 60 ans.

Un frère de Thérèze de Gatignol, Antoine de Gatignol de Labagie, fut longtemps curé d'Antonne. Il institua sa sœur son héritière par testament en date du 20 novembre 1747 (Archives dép. de la Dord. Minutes Lavergne). Il était natif du château de Lentis, paroisse de Gagnac, diocèse de Cahors. En raison de quelques écarts de conduite, il fut suspendu *à divinis* le 10 septembre 1744. (Arch. dép. de la D. série B. 451).

Digitized by Google

Eymeric Boucher n'acquitta pas très régulièrement de son vivant les arrérages de la rente constituée qu'il avait promise : cependant il les réglait, pour partie, de loin en loin, en nature, — par livraison, notamment, de chapons ou de poulets.

Mais ce fut pis après sa mort. Sa veuve qui, comme usufruitière testamentaire, détenait tous ses biens, fit constamment la sourde oreille aux réclamations de la communauté. Celle-ci dut se résoudre à la poursuivre au sénéchal de Périgueux. Elle la fit condamner par appointement du 19 juillet 1747.

Longtemps ensuite se succédèrent les commandements et les saisies, mais toute cette procédure paraît être, à peu près, restée sans effet. Enfin, il y eut, le 22 mai 1777, un arrêté de compte pour tenir lieu du renouvellement trentenaire de la créance. A partir de ce moment, les arrérages furent, semble-t-il, un peu plus exactement payés, mais le capital était encore dû au moment de la Révolution.

On peut juger par là que la famille Boucher possédait peu d'argent. Peut-être, par contre, avait-elle des armoiries. Sœur Elisabeth, en dépit de sa naissance presque noble — et même doublement noble, car sa mère était au moins d'aussi bonne origine que son père — sut, toute sa vie, comme sœur converse, se plier, avec une humilité qu'égala seul son zèle, aux plus infimes et aux plus pénibles corvées de la maison. Elle fut utilisée principalement pour les travaux de la cuisine. Elle mourut en 1756.

Catherine Desvignes, dite sœur St-Mathieu. Elle était fille de Pierre Desvignes (1), bourgeois de Montignac-le-Comte, et de Barthazale Goursat (2).

---

(1) Pierre Desvignes était fils de Jean Desvignes, marchand, et de Marie Martel. Il mourut en 1735.

(2) Barthazale, ou Balthazarde Goursat était fille de Léonard Goursat, chirurgien à Montignac, et de Catherine Bridat. Elle était alliée par sa mère à Reymond Chantal, avocat au Parlement de Bordeaux, oncle paternel de sœur Ste-Croix dont il a été question au précédent chapitre.

Reymond Chantal, en effet, par contrat du 23 février 1707, reçu Lagorce, avait, comme on sait, épousé Guillonne Requier, du village de la Riqueyrie,

Digitized by Google

Au moment de son entrée en religion, sa mère se trouvait morte depuis longtemps, et son père s'était remarié, le 25 septembre 1714, dans l'église de St-Sulpice du Bugue (1), avec Anne ou Jeanne Soufron (2), demoiselle de Meyrignac.

Catherine Desvignes avait, outre un frère, Jean, sieur de Fonfroide, avocat (3), deux sœurs germaines, Marie (4), et Anne (5), et une sœur consanguine, autre Marie (6).

Elle fut reçue novice le 14 janvier 1731. La communauté l'admit à faire sa profession le 12 décembre 1732. Son contrat d'aumône dotale fut passé le 29 du même mois (7). Son père y comparut et lui constitua 4000 livres, avec une pension annuelle et viagère de 20 livres.

Par le contrat du 12 janvier 1737, dont il a été parlé déjà plusieurs fois, et qui intervint, devant Me Desdoit, entre la communauté et Jean Chantal, sieur de Puylimeuil, ce dernier accepta des Ursulines la cession de 1000 livres à prendre sur les 4000 dues par la famille Desvignes. Quant aux 3000 livres restantes, elles se trouvaient, 18 années plus tard, grossies de

---

paroisse de Brenat, fille de feu Jean Requier, en son vivant procureur de la juridiction de Losse, et de Barthazale Bridat, celle-ci tante et probablement marraine de Barthazale Goursat.

(1) Registres paroissiaux du Bugue.

(2) Anne Soufron décéda le 28 avril 1767, âgée de 73 ans (Arch. dép. de la D. Registres paroissiaux de Montignac-le-Comte).

(3) Le sieur de Fonfroide était marié à Jeanne de Laborderie.

(4) Marie Desvignes aînée épousa, le 20 janvier 1721, en l'église St-Sulpice du Bugue, Jacques Soufron, sieur de Lameyrolie, fils de feu Géraud Soufron et de Catherine Andrieu. Une de leurs filles, Antoinette, se fit religieuse. Elle devint supérieure de la communauté de l'instruction chrétienne de Nevers établie à Beaumont-sur-Oise.

(5) Anne Desvignes paraît avoir vécu célibataire. Elle mourut âgée de 55 ans. Elle fut enterrée à Montignac le 3 septembre 1767.

(6) Marie Desvignes jeune s'unit, le 18 mai 1735, en l'église St-Sulpice du Bugue, avec Jean Février, fils de Léonard Février et de Marie Talange. Jean Février vint se fixer à Périgueux, où il habita quartier du Pont et fut reçu bourgeois de la ville. Une de ses sœurs, Jeanne, se maria, le 16 septembre 1737, avec Jean d'Artenset, sieur de la Jarthe, de la paroisse de Paunat, et une autre, Charlotte, le 3 septembre 1738, avec Jacques de Maleville, du bourg de St-Germain, diocèse de Sarlat.

(7) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

480 livres d'intérêts arriérés. Là-dessus un acompte de 3000 livres fut versé, le 22 avril 1755 (1), par le sieur de Fonfroide, frère de sœur St-Mathieu. Il acheva de se libérer le 18 juin suivant (2).

Quand elle eut prononcé ses derniers vœux, sœur St-Mathieu fut chargée de l'emploi de régente, mais elle ne l'exerça pas longtemps, car elle mourut le 27 octobre 1737, âgée seulement de 27 ans.

Louise Chapelou, dite sœur St-Thomas. Elle était fille de Pierre Chapelou (3), sergent royal, et de Marguerite Desvignes (4), demeurant au village de Laborie, paroisse de St-Jean d'Estissac.

Elle avait un frère, Antoine, sieur de Laborie, marié avec Anne Bernouil (5).

Après plusieurs années passées à Ste-Ursule comme pensionnaire pour l'épreuve de sa vocation, elle fut reçue novice le 15 août 1734.

Un peu moins de deux ans plus tard, le 12 juillet 1736, elle fut admise à s'engager par des vœux définitifs et solennels. C'est le 21 août suivant qu'elle les prononça.

Quelques jours avant — le 16 — avait été passé son contrat d'aumône dotale (6). Son père, tant en son nom qu'au nom de son épouse pour laquelle il se porta fort, constitua 4000 livres à sa fille.

---

(1) (2) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

(3) Pierre Chapelou passa son contrat de mariage avec Marguerite Desvignes le 26 décembre 1697. A ce moment, son père, Sicaire Chapelou, était défunt. Il avait été titulaire avant lui de l'office de sergent royal et le lui avait légué par son testament du 2 juillet 1675, reçu Chastanet.

La mère de Pierre Chapelou s'appelait Hermine Aubertie.

Il avait un frère puîné, Vincent, et deux sœurs, dont une, Peyronne épousa Jean Naudy, praticien, fils d'autre Jean Naudy, notaire royal.

(4) Marguerite Desvignes était fille de Pierre Desvignes et de Marguerite Legrand du lieu de Grignol, paroisse de Bru.

(5) Antoine Chapelou, sieur de Laborie, eut, de son union avec Anne Bernouil, quatre fils : Léonard, sieur de Lafon ; Reymond, sieur de Laveyssière ; Jean, sieur des Fourniers, et Pierre, curé de St-Pierre-d'Eyraud.

(6) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

En paiement de la moitié de cette somme, il céda diverses obligations au couvent : une, notamment, de 1000 livres sur son beau-frère, Antoine Desvignes (1), sieur des Eyssards, habitant à Laginbertie, paroisse de Bru ; une seconde de 500 livres sur son autre beau-frère, Pierre Desvignes, capitaine au régiment de St-Simon, habitant au lieu de Grignol, même paroisse de Bru ; enfin, une troisième de 315 livres sur Jean Legrand (2), procureur en la juridiction ordinaire de Grignol.

Les deux premières furent converties en rentes constituées par actes des 14 mai (3) et 15 juillet 1737 (4). Le capital en restait encore dû au moment de la Révolution. L'administration des domaines encaissa les arrérages des deux rentes qui lui furent versés par Antoine Desvignes, qualifié par elle « homme de loi », les 12 messidor an III, 25 messidor an IV et 7 brumaire an VII (5).

Quant à la troisième créance, elle fut remboursée le 9 août 1737 (6) par Jean Lajarthe, bourgeois, habitant du bourg de Bourrou, payant pour ses enfants et sa défunte épouse, héritière du procureur Jean Legrand, décédé postérieurement à l'acte du 16 août 1736.

Sœur St-Thomas fut quelque temps régente, puis dépensière, puis encore robière. Elle mourut le 6 mars 1785, âgée de 73 ans.

Elisabeth Teillet, dite sœur St-Gabriel. Elle était fille

---

(1) Le sieur des Eyssards était un ancien officier d'infanterie. Il était marié à Marguerite Courtois. Leur fils, Pierre, avocat, épousa, le 23 juin 1758, dans l'église St-Front, Madeleine Gautier. Il testa le 4 juillet 1771 (Minutes Lavavé).

(2) Apparemment, frère ou neveu de la grand'mère maternelle de sœur St-Thomas.

(3) (4) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(5) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé. Série Q. 664 et 665. Antoine Desvignes était fils de Pierre Desvignes, avocat, et de Madeleine Gautier, mentionnés ci-dessus. Par contrat du 12 août 1788, passé devant Me Giles, il épousa sa parente, Jeanne Chapelou.

(6) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

d'Elie Teillet (1), marchand et bourgeois de la ville du Bugue (2), et de Françoise Martin (3).

Elle reçut le baptême en cette localité, dans l'église de St Sulpice, le 13 novembre 1712 (4).

Elle avait plusieurs sœurs. Une d'elles, Peyronne ou Pétro-

---

(1) Elie Teillet était fils de Pierre Teillet, notaire royal, et de Jeanne Martin. Il était encore tout enfant, quand son père mourut, le 2 novembre 1669. Sa mère convola bientôt en secondes noces avec un cousin, Antoine Lafaye, marchand. Ils durent, à raison du degré d'affinité qui subsistait entr'eux, demander des dispenses en cour de Rome. Mais, suivant un usage admis alors et, d'ailleurs, justifié dans une large mesure par la lenteur des communications à cette époque, ils n'attendirent pas le bref du pape pour réaliser civilement leur union et la consommer. Il leur était né depuis plusieurs mois un enfant, quand le 1er janvier 1672, leur mariage put être régulièrement célébré dans l'église St-Sulpice du Bugue.

Elie Teillet avait un frère, Reymond, de trois ans plus âgé que lui. Ils épousèrent deux sœurs, leurs cousines-germaines. Le cas qui s'était produit pour leur mère se renouvela pour Reymond. Il était déjà père, lui aussi, lorsque, le 16 décembre 1692, il fut mis à même par le St-Siège de faire bénir son mariage.

Les frères Teillet avaient une sœur, Jeanne, mariée à François Pagès, marchand à Campagne.

Reymond Teillet mourut le 13 avril 1739, âgé de 75 ans. Sa femme l'avait précédé de plusieurs années dans la tombe. Ils laissaient, entr'autres enfants, un fils, du prénom d'Elie, marié à Jeanne Freyssenge, et une fille, Pétronille, qui, le 1er mai 1736, épousa, dans l'église St-Sulpice du Bugue, André Gravier, maître-chirurgien à Lachapelle-Faucher.

Quant au père de sœur St-Gabriel, il décéda, le 24 janvier 1747, âgé de 80 ans. Le 23 du mois suivant, l'inventaire de ses meubles et effets fut, au requis de Théophile du Cheyron, son gendre, dressé par Mes Lamouthe et Laflaquière, notaires royaux (Arch. dép. de la D. Contrôle du Bugue).

(2) Ce sont les seules qualifications qu'Elie Teillet se donnait, ou qu'on lui donnait, primitivement. Il y ajouta par la suite le titre de seigneur de La Vergnolle.

(3) Françoise Martin fit son testament devant Me Soufron le 23 juillet 1741. Elle y institua comme son héritière universelle sa fille Pétronille, épouse du Cheyron. Elle mourut le 8 février 1742, âgée de 70 ans.

Elle avait une sœur, Peyronne, qui avait été mariée avec Guillaume d'Artenset, du village de La Faurie, paroisse de Mortemart, juridiction de Miremont, et qui, devenue veuve, se retira au Bugue, où elle décéda le 21 août 1746, âgée de 75 ans.

(4) Registres paroissiaux du Bugue.

Digitized by Google

nille, demoiselle de La Vergnolle, se maria, le 21 novembre 1724, avec Théophile du Cheyron (1), seigneur de Vey-

(1) Théophile du Cheyron eut de son mariage avec Pétronille Teillet trois fils : Marc-Gaston, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de St-Louis, décédé à Périgueux, rue Eguillerie le 8 juillet 1830, âgé de 93 ans ; Léonard, receveur-général des finances à Libourne, époux de Marie de Bodin de St-Laurent, et Pierre, lieutenant-colonel d'infanterie.

Les deux derniers émigrèrent pendant la Révolution, et le premier se vit refuser, comme étant frère d'émigrés, le 19 floréal an III (8 mai 1795) par le conseil-général de la commune de Périgueux, un certificat de civisme.

Le père eut de pires désagréments. La Nation s'empara de ses biens, qui furent vendus le 13 fructidor an V (30 août 1797). Celui qui les avait achetés se ravisa, ce semble, après coup, et refusa de signer son acte d'acquisition. C'est, du moins, ce que Théophile du Cheyron exposa dans un mémoire dont il saisit le directoire du département le 12 thermidor an VI (30 juillet 1798). Il était alors fort âgé. J'ignore la date de sa mort.

Il était fils de Bernard du Cheyron, seigneur de La Laloubarie et de Jeanne du Cluzel, que j'ai mentionnée comme fille — la fille aînée — de François du Cluzel de La Chabrerie, subdélégué pour Périgueux de l'Intendant de la Généralité de Bordeaux.

Il eut plusieurs sœurs : Henriette du Cheyron, religieuse à l'hôpital Sainte-Marthe ; Françoise, demoiselle de Cesserou ; Marie, épouse de Pierre Mourcin, médecin ; Catherine, épouse de Pierre Roche, seigneur de Guilhaumie ; Marie-Diane, épouse de Philippe de La Barthe, seigneur du Petit-Change.

Les époux de La Barthe n'eurent pas de postérité. Marie-Diane du Cheyron institua pour son héritier son frère Théophile, par testament du 15 février 1770, ouvert devant Me Lavavé le 8 octobre 1783. Quant à Philippe de La Barthe, décédé le premier, il laissa sa succession à son neveu, Philippe Durand, chevalier, seigneur de Latour, habitant en son château de Rouffignac.

Le seigneur de Latour aliéna, le 25 août 1764, le repaire noble du Petit-Change, moyennant 80 000 livres. (Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.) L'acquéreur fut Antoine Bonis de Bonal, ancien officier aux îles du Vent. Il s'était marié en 1745 avec une riche veuve, Jeanne Ferray, propriétaire de quantité d'esclaves. Les époux de Bonal en amenèrent avec eux au Petit-Change une douzaine, tant nègres que négresses et négrillons, ou mulâtres et mulâtresses. Par son testament, en date du 14 novembre 1764 reçu Lavavé, Jeanne Ferray les affranchit. Son mari, qui lui survécut, compléta son œuvre en les initiant à la foi catholique et en leur faisant administrer le baptême.

Antoine de Bonal se remaria en 1769, avec Marie de Chillaud. Il avait, l'année précédente, acquis le moulin noble de Barnabé, qui lui fut vendu par Jean-Baptiste Souc de Plancher de Berbiguières, au prix de 26.000 livres. Il mourut le 22 pluviôse an XIII (11 janvier 1805), âgé de 86 ans, dans une maison qu'il possédait à Périgueux, rue Notre-Dame. Marie de Chillaud décéda, de son côté, le 14 mai 1819, âgée de 79 ans. Antoine de Bonal avait une sœur,

Digitized by Google

nat (1) et de La Loubarie, domicilié dans la paroisse St-Silain, de Périgueux. Une autre, Françoise, baptisée le 18 novembre 1710, fut dite demoiselle du Claud. Une troisième, autre Françoise, baptisée le 29 janvier 1714, s'unit à Jean Rey, sieur du Bousquet, de la paroisse St-Marcel du Bugue. Enfin une quatrième, autre Peyronne ou Pétronille, née le 30 avril 1715, et baptisée le lendemain, épousa Guillaume Bouquier, marchand et bourgeois de Terrasson (2).

Elisabeth Teillet fut reçue novice le 13 février 1735. Elle fut admise à faire sa profession le 11 janvier 1737. Elle prononça ses derniers vœux le mois suivant. Le 12, elle passa son contrat d'aumône dotale (3). Son père lui constitua 4000 livres, sur lesquelles il paya 1000 livres comptant. Il lui promit aussi 20 livres de pension annuelle et viagère.

Le 15 décembre 1737, il fit un nouveau versement de 1500 livres (4).

Les 1500 livres restantes furent soldées, le 15 octobre 1747 (5), par Théophile du Cheyron, agissant pour le compte de son épouse, héritière sous bénéfice d'inventaire d'Elie Teillet, son père.

Sœur St-Gabriel fut d'abord maîtresse-adjointe des pensionnaires, puis maîtresse des classes. Elle mourut le 18 novembre 1744, âgée de 32 ans.

Religieuses décédées sous le supériorat de Mère St-Louis : outre Marie de Soufron, déjà mentionnée, Jeanne de Malet,

---

Jeanne, mariée, en février 1771, avec Annet Roux de Lusson, écuyer, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de l'Ile de France. Il avait, d'autre part, une fille, Jeanne-Elisabeth, qui, par contrat du 24 novembre 1790, reçu Dubouché, épousa Jacques-François-Denis Girard de Langlade de La Rampinsolle, capitaine au régiment de Provence, et deux fils, dont un, officier de cavalerie, émigra pendant la Révolution, et l'autre embrassa l'état ecclésiastique.

(1) Le repaire noble de Veynat était situé au village de ce nom, paroisse d'Agonac.

(2) Gabriel Bouquier, le futur conventionnel, naquit de cette union, qui fut célébrée dans l'église St-Sulpice du Bugue le 5 février 1739. C'est un frère du marié, curé de Savignac-les-Eglises, qui la bénit.

(3) (4) (5) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

Jeanne de Monferrand (sœur de la Présentation), et enfin la supérieure elle-même, qui succomba, comme on sait, une vingtaine de jours avant l'expiration de ses pouvoirs.

C'était, depuis la fondation du couvent, la seconde supérieure morte dans l'exercice de sa charge.

XVIII

SUPÉRIORAT DE CHARLOTTE SOUC DE PLANCHER

(1er mars 1736 — 29 mars 1742)

Le décès de Mère Saint-Louis ayant rendu vacant, avant l'heure, le supériorat de Ste-Ursule, les religieuses se réunirent, dès le 1er mars 1736, pour désigner sa remplaçante. Il y eut d'abord, suivant l'usage, messe du St-Esprit, célébrée par Mgr Macheco de Prémeaux, assisté de Jacques-Denis de Crevoiseret (1), chanoine-archidiacre en l'église cathédrale St-Etienne-St-Front, official et vicaire-général du diocèse, de

---

(1) Jacques-Denis de Crevoiseret, originaire du diocèse de Besançon, était neveu de Mgr Clément qui, quand il vint prendre possession du siège épiscopal de Périgueux, l'amena avec lui. Après la mort de son oncle, il se plut à rester dans notre pays où, d'ailleurs, lui furent toujours réservées les plus hautes dignités dans le clergé diocésain, dont il sut se concilier les sympathies, et dont il fut longtemps le syndic-général.

Un de ses services les plus signalés fut la part prépondérante qu'il prit aux négociations entamées en vue d'unir à la communauté des prêtres missionnaires de Périgueux le prieuré, dont il était titulaire, de St-Euparche de Palluau et de Montignac-le-Coq, son annexe, en Angoumois. C'était pour la congrégation de la Mission un très appréciable supplément de ressources dont elle avait grand besoin pour ses œuvres, s'il faut en croire un exposé fait, le 21 août 1710, dans un acte reçu Rousseau, où furent jetées les bases du projet : « Le diocèse, y disait-on en substance, a été pour ainsi dire ruiné par le froid excessif de l'avant-dernier hiver. Il faut faire des avances considérables pour disposer à la prêtrise ceux qui aspirent à cet état, et qui, pour la plupart, n'ont pas de biens suffisants pour se procurer une instruction pouvant les rendre aptes à l'accomplissement des devoirs du sacerdoce.

« D'ailleurs, les paroisses, fort nombreuses dans le diocèse, sont éparses dans les bois, et bon nombre de curés, n'ayant qu'une faible pension, sont hors d'état d'assembler les paroissiens pour les instruire : de là, parmi les

Digitized by Google

François Laliot (1), curé de la paroisse St-Martin, et de l'abbe Moysson, aumônier du prélat. Puis le scrutin fut ouvert et

---

populations une grande ignorance des vérités religieuses, et peu de zèle pour la fréquentation des sacrements ».

C'était pour remédier à ces inconvénients, pour aider à l'éducation de ceux qui se destinaient au sacerdoce et pour amplifier les missions dans le diocèse, qu'avait été jugée nécessaire l'union dont il s'agit. Le projet fut lent à se réaliser. Il n'aboutit définitivement que le 1er juillet 1739. L'ordonnance épiscopale, qui, à cette date, le consacra, fut confirmée par lettres patentes données à Versailles en juin 1750, et enregistrées à Périgueux, après constatation authentique, dans des actes retenus les 5 et 6 juillet suivant par Me Lavavé, de l'assentiment de toutes les parties intéressées, c'est-à-dire de l'évêque, Mgr de Macheco de Prémeaux, des prêtres de la Mission, et enfin de Jacques-Denis de Crevoiseret.

Je ne sais ce qui, chez ce dernier, est le plus à louer : ou de l'initiative qui lui revient dans une mesure qui tendait à le dépouiller lui-même au profit du diocèse, ou de la persévérance qu'il mit pendant quarante ans à en poursuivre l'exécution.

Quand il commença d'avancer en âge, il fit venir auprès de lui de Franche-Comté une de ses nièces Françoise de Crevoiseret, qui entoura sa vieillesse des soins les plus pieux et les plus dévoués. Sous ses auspices, elle s'unit, le 13 octobre 1749 en l'église St-Front (contrat, l'avant-veille, devant Me Sarlande) à Pascal de Langlade, seigneur de La Rampinsolle, ancien capitaine au régiment de Piémont. De ce mariage provint Jacques-François-Denis de Langlade que j'ai mentionné comme mari de Jeanne-Elisabeth de Bonal. Françoise de Crevoiseret était fille de Jean-Baptiste de Crevoiseret, ex-capitaine d'infanterie, et de Marie Houillon.

Jacques-Denis de Crevoiseret décéda, dans la paroisse St-Front, le 20 mai 1767, âgé de 84 ans.

Il conserva, tant qu'il vécut, l'administration, sinon la jouissance, des biens dépendant du prieuré de Palluau et de Montignac-le-Coq. Les prêtres de la Mission n'en prirent officiellement possession que le 14 juin 1769, par acte reçu Valette.

(1) François Laliot fut nommé prébendier de St-Front en mai 1713. C'est en 1723 qu'il devint curé de St-Martin. Il le resta jusqu'à sa mort survenue le 16 mars 1769. Il dirigea donc cette paroisse pendant près d'un demi-siècle. Il était, en même temps, promoteur du diocèse, et titulaire, depuis 1730, d'une des chapellenies de St-Antoine, celle de St-Michel.

Sept jours avant son décès, c'est-à-dire le 9 mars 1769, il rédigea son testament. Le 13, par un codicille qu'il y ajouta, il fit aux Ursulines un legs qui fut acquitté, le 2 août de la même année, par un de ses héritiers, Jean Bonnet. étudiant en théologie, de la paroisse de Valeuil. (Arch. dép. de la D. Minutes Jaly).

Digitized by Google

aboutit à l'élection de Mère St-Barthélémy (Charlotte Souc de Plancher).

Procédant, le 1er avril suivant, à la nomination des officières, Mère St-Barthélémy maintint dans leurs fonctions respectives toutes les dignitaires sortantes. Elle se contenta de répartir entre Marie-Elisabeth d'Hautefort et Jeanne de Lambert les deux emplois de discrète et d'économe qu'elle occupait elle-même sous le supériorat précédent.

Le 20 mars 1739, un nouveau vote, encore présidé par l'évêque qu'avait accompagné le chanoine Charles Bertin (1) prorogea pour trois ans de plus les pouvoirs de Mère St-Barthé-

---

Est ce le même François Laliot qui fut, un instant, à la mort de Martin Cœuilhe, investi de l'archiprêtré-cure de la Cité ? Je n'ose pas l'affirmer.

En tout cas, ce fut bien un François Laliot qui prit possession de ce bénéfice le 9 octobre 1738. Moins d'un an après — le 26 août 1739 — il s'en démit. Il fut remplacé par Jean-Baptiste Girard, lequel céda sa place le 6 juin 1753 à Joseph-Agnan Lavaux, en échange de la cure de St-Pantaly d'Excideuil, occupée par ce dernier. Dix ans plus tard — le 8 septembre 1763 — Joseph-Agnan Lavaux, et Jean-Baptiste Girard permutèrent de nouveau. Toutefois Jean-Baptiste Girard ne reprit que nominalement les fonctions d'archiprêtre de la Cité. Ce fut Guillaume Montagut qui les exerça de fait en qualité de vicaire-régent, jusqu'au 11 mars 1764, date à laquelle il fut pourvu du titre d'archiprêtre-curé, par la démission que Jean-Baptiste Girard consentit en sa faveur, suivant acte passé devant Me Giry.

(1) J'ai mentionné déjà Jean-Charles Bertin, deuxième fils de Jean Bertin, maître des requêtes, et de Marie-Lucrèce de St-Chamans, et frère du futur ministre de Louis XV. Il prit possession de son canonicat à St-Front le 2 juin 1727. Il fut aussi peu de temps après — le 2 mars 1729 — investi de la chapellenie de St-Jean-Baptiste « intra muros ». Il était devenu grand archidiacre et vicaire-général de Mgr de Macheco de Prémeaux, quand, en 1746, il fut promu évêque de Vannes. Il occupa ce siège jusqu'au 23 septembre 1774, date de sa mort.

Jean-Charles Bertin avait un frère plus jeune, Louis-Augustin, qui baptisé dans l'église St-Silain le 10 septembre 1717, fit aussi partie du chapitre St-Front. Marc-Antoine de Beaupoil de St-Aulaire, dont j'ai eu précédemment à parler, résigna en sa faveur le 1er juin 1742, par acte devant Me Rolin, le canonicat dont il était titulaire, et Louis-Augustin Bertin en prit possession le 24 novembre suivant. Il remplaça son frère comme grand archidiacre le 23 septembre 1746. Il fut pourvu plus tard de l'abbaye de Brantôme et d'un siège au Conseil d'Etat. Il émigra pendant la Révolution.

Avant d'être chanoine de St-Front, il était archiprêtre de Tarbes. Il devait sans doute ce bénéfice à l'amitié de l'évêque de ce diocèse, Pierre de Beaupoil

Digitized by Google

lémy. Elle ne changea rien non plus, cette fois, à la composition du conseil de la communauté, si ce n'est que, ayant à pourvoir au remplacement de Marthe Buisson (décédée depuis quelque temps), dans ses deux emplois de conseillère et de préfète, elle appela Marie-Bertrande Reignier à remplir le premier, et désigna pour exercer le second Marie de Monferrand.

Le 1er février 1737, la communauté eut, en réunion capitulaire, à pourvoir au remplacement de son syndic, Martial Moras, décédé, comme on sait, trois semaines auparavant. Elle n'eut pas l'ombre d'une hésitation dans son choix. Unanimement elle désigna Pierre Dalvy (1), déjà son procureur attitré

---

de St-Aulaire, Périgourdin aussi, frère de Marc-Antoine de Beaupoil de St-Aulaire que j'ai nommé tout à l'heure.

Tous les deux étaient fils de François-Antoine de Beaupoil de St-Aulaire, seigneur du Pavillon, et d'Anne du Puy de La Forest.

Pierre de Beaupoil de St-Aulaire, avant de devenir évêque de Tarbes en 1740, était abbé de Tourtoirac, grand archidiacre et vicaire-général de Périgueux. Il mourut le 1er janvier 1751, âgé de 51 ans. Son frère Marc-Antoine, devenu son successeur comme abbé de Tourtoirac, fut inhumé dans l'église de cette paroisse en 1774. Il était âgé de 72 ans.

Pierre de St-Aulaire, quand il alla prendre possession de l'évêché de Tarbes, emmena avec lui Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, né à Périgueux en 1712. Il en fit son vicaire-général et favorisa son élévation, en 1748, sur le siège épiscopal de Poitiers. Plus tard, Jean de La Marthonie fut transféré à l'évêché de Meaux. Il mourut à Paris le 3 février 1779.

Jean-Charles Bertin, Pierre de St-Aulaire et Jean-Louis de La Marthonie n'étaient pas seuls, vers 1750, à représenter le Périgord dans le corps épiscopal. Etaient natifs aussi de notre province Mgr de Beaumont, archevêque de Paris ; Mgr de Rastignac, archevêque de Tours ; Mgr de Jumilhac, archevêque d'Arles ; Mgr de Souillac, évêque de Lodève ; Mgr de Lacropte, évêque de Noyon ; Mgr du Lau, évêque de Digne, sans parler de Mgr de Lolière-Puycontal, évêque *in partibus* d'Héliopolis.

C'est encore, d'ailleurs, un Périgourdin, Pierre de La Romagère de Ronsecy, qui fut le successeur de Pierre de Beaupoil de St-Aulaire sur le siège épiscopal de Tarbes. Pierre de La Romagère était né au château de La Filolie le 8 novembre 1712. Il mourut à Tarbes le 18 février 1769.

(1) Pierre Dalvy demeurait rue Eguillerie, paroisse St-Silain. J'ai déjà laissé entendre qu'il ne se maria pas au gré de son père. Il dut lui faire donner par le ministère de Me Rousseau trois actes de respect, aux dates des 27 janvier, 31 janvier et 4 février 1719. C'est seulement une fois accomplie cette formalité qu'il put le 5 février, passer devant le même notaire son contrat

Digitized by Google

près les sièges royaux et ordinaires de la ville, et frère aîné de sœur de La Passion (Marguerite Dalvy).

Il avait, d'ailleurs, pendant la longue durée de la dernière maladie de Martial Moras, été chargé de le suppléer dans ses fonctions syndicales.

Il lui fut alloué, par an, 30 livres pour ses peines et ses vacations, non compris ses droits pour les réceptions de religieuses.

Pierre Dalvy resta syndic de Ste-Ursule, durant trente ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 8 juillet 1768. Il était aussi syndic du monastère de Ste-Claire. Il fut, de plus, juge de la juridiction de St-Vincent sur-l'Isle, et lieutenant de celle de Razac. Cette multiplicité de charges atteste, avec sa puissance de travail, l'estime dans laquelle il était tenu pour sa capacité.

A peine la sauvegarde des intérêts temporels du couvent venait-elle d'être assumée par un nouveau syndic, que celle des intérêts spirituels se trouvait confiée à un nouvel aumônier. En juin 1738, Mgr de Macheco de Premeaux désigna, pour

---

avec Catherine Barot, fille de feu Pierre Barot, en son vivant notaire royal à Périgueux, et d'Antoinette Audebert. Ils reçurent, deux jours après, la bénédiction nuptiale dans l'église St-Silain.

Il leur naquit quatre enfants, dont trois moururent en bas âge. Ce fut une fille qui survécut. Elle s'appelait Antoinette. Baptisée le 2 janvier 1720, elle épousa, je l'ai dit, Jean Tamarelle, sieur du Breuil, avocat. Leur contrat fut retenu par Me Cournilh, le 31 août 1736.

Antoinette, on le sait, mourut de bonne heure, laissant trois enfants : Pierre Tamarelle, sieur de Boisset, d'abord avocat, puis conseiller au présidial ; Jeanne, mariée à Martial Lavès, et Catherine à Antoine Dufraisse, lesdits Lavès et Dufraisse tous les deux avocats.

Jean Tamarelle, veuf d'Antoinette Dalvy, testa le 8 juin 1785. (Minutes Fournier).

Quant à Pierre Dalvy, son beau-père, c'est le 14 septembre 1765 qu'il fit son testament. Me Fournier en reçut le dépôt le 9 mai suivant, et en effectua l'ouverture le 14 juillet 1768.

Le 3 août, Catherine Barot requit Me Antoine Sarlande de dresser l'inventaire des meubles et effets délaissés par son mari.

Elle-même testa le 31 du même mois. Elle mourut le 23 juin 1781, âgée de 94 ans. Elle avait eu plusieurs sœurs, une entr'autres mariée à François Sudret, de Libournet, paroisse de Trélissac.

Digitized by Google

cette mission de confiance, un vicaire de la cathédrale, l'abbé Pierre Gouyou (1). Les religieuses lui promirent une pension annuelle de 200 livres, moyennant laquelle il se chargea de leur dire la messe trois fois par semaine.

La communauté fit, sous ce supériorat, des placements d'argent, dont le montant égale celui des périodes les plus prospères qu'eût connues le couvent. J'ai trouvé la trace de 15 prêts consentis par elle (2). Ils représentent, en somme

(1) Avant d'être vicaire de St-Front, Pierre Gouyou fut quelque temps vicaire de La Cité. Le 11 mai 1748, il fut nommé, par le chapitre, chapelain de St-Antoine. Trois ans après, le 30 mars 1751, il devint curé d'Antonne et le resta jusqu'au 31 janvier 1776. Il mourut dans la paroisse St-Front le 3 février 1790, âgé de 80 ans.

(2) Par contrats passés, devant Me Lavavé, les 28 mars, 9 et 10 décembre 1737, 13 novembre et 18 juillet 1738, 27 janvier et 11 mars 1739, 1er et 11 juin 1740, 10 avril, 7 juillet, et 3 décembre 1741, et 14 mars 1742, avec Léonard Dalesme, sieur de La Galaye, bourgeois, habitant au village de Polignac, paroisse de Bru, juridiction de Grignol ; François Tourtel, écuyer, seigneur de Verneuil, demeurant à Périgueux, paroisse St-Front ; Françoise Bourgoin, veuve de Joseph Dumazeau, sieur de La Meynardie ; Jean-Joseph Souc de Plancher, abbé de la collégiale de St-Astier. et conseiller-clerc au Parlement de Bordeaux ; Pierre Lecomte, sieur de Rouflat, avocat au Parlement, bourgeois et consul électif de Périgueux ; le seigneur de Bouchaud, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France ; Anne Audy, veuve de Jean Chataignon, en son vivant bourgeois de Périgueux ; Marie d'Hautefort, comtesse de Monréal, veuve de François-Philibert Duchêne, en son vivant lieutenant-général et juge mage du Périgord, et Marguerite Duchêne, sa fille ; François Boisseau, marchand, habitant au village de Lavigerie, paroisse de St-Aquilin ; François Roumy, sieur du Repaire, bourgeois et consul de Périgueux, contractant pour son père, Eymery Roumy, sieur de Lisle ; Elisabeth d'Arnaud, veuve d'Etienne de Belcier ; Jacques Mailhat, bourgeois, demeurant à Périgueux, paroisse Saint-Front ; René de Lafaye, abbé de Lamartinie, ancien curé de Tocane, demeurant au château de Chardeuil, paroisse de Coulaures ; Jean Chapelou, demeurant au lieu de Lachapelle, paroisse de Villamblard ; et par contrats passés le 21 mars 1741, devant Me Chinours, avec Germain Orfaure aîné, et, le 3 octobre de la même année, devant Me Chaminade, avec Antoine Charon, chevalier, seigneur de Sencenac et de Villac.

Cf. actes portant renouvellement ou extinction de quelques-unes de ces créances : Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé, 27 mai 1752, 2 mai 1769, 14 fevrier, 8 avril et 20 octobre 1771 ; 12 octobre 1775 ; Série Q, 24 messidor an III ; 15 thermidor, 13 et 15 frimaire an IV.

Digitized by Google

ronde, un capital de 20.000 livres, et un revenu de 1.000.

Il est vrai que, sur les 20.000 livres, une quinzaine de mille étaient provenues du recouvrement de créances antérieures à l'avènement de Mère St-Barthélémy (1) ; ce qui réduit, pour son supériorat, le gain net à 5000 livres de capital et à 250 livres de rente.

Ce gain d'ordre matériel ne rachète pas, bien s'en faut, une perte d'un tout autre ordre qu'essuya la communauté. La mort moissonna neuf religieuses : une converse, Marie Frontil ; et huit choristes, Catherine Desvignes, Suzanne La Rue jeune, Marthe Buisson, Madeleine de Jéhan, Louise de Massacré, Marie-Bertrande Reignier, Marie de Saunier *major* et Jeanne de Lacoste.

Pour combler tous ces vides, la communauté ne fit que deux recrues, deux sœurs : Marie et Françoise-Augustine de Lacropte.

Les déboursés pour acquisition de rentes ne furent pas les seuls faits par les Ursulines.

Le 6 janvier 1740, suivant quittance reçue Lavavé, elles payèrent 180 livres à Guillaume Freymond, cultivateur, habitant le bourg de Beaussac, frère consanguin de Simon Freymond, mort *ab intestat* dans la semaine de Pâques de 1738. Ce dernier était, en son vivant, au service du couvent, et les 180 livres représentaient des gages qui lui restaient dus.

Le 9 avril de la même année, elles versèrent à Françoise Lacombe, veuve d'un autre de leurs domestiques, Jean Mailhat, décédé le 30 mars précédent, la somme de 135 livres, qui constituaient également un reliquat de salaire (Arch. dép. de la D. Minutes Chaminade).

(1) Recouvrements constatés par quittances délivrées, devant Me Robert, le 31 mars 1737, et, devant Me Lavavé, les 12 février, 25 juin, 9 août et 10 décembre 1737, 18 juillet 1738, 27 janvier et 10 mars 1739, 8 mars et 11 juin 1740, 7 juillet et 3 octobre 1741, à Guillaume Guichard, avocat ; Pierre Allemand ; Jean Lajarthe ; Elie Teillet ; Raymond Guine, sieur de La Pinolie ; Joseph Boutinaud ; Annet de Maignac, chevalier, seigneur de Prémilhac, demeurant en sa maison noble de Neuville, paroisse de St-Thomas d'Excideuil ; Guillaume Reynaud, ecclésiastique, payant comme fils et héritier de Robert Reynaud, notaire royal, son père, habitant au village de Champ, paroisse de Léguilhac-de-Lauche ; François Tourtel, écuyer, seigneur de Verneuil ; Antoine Merlhie de Lagrange, et enfin le marquis Thomas d'Alogny, demeurant en son château du Puy-St-Astier.

Digitized by Google

Marie de Lacropte, demoiselle de Fonteau, dite sœur St-Régis. Elle était la sœur cadette d'Elisabeth de Lacropte, religieuse à Ste-Ursule depuis près de quinze ans, sous le nom de sœur St Alexis.

Après être demeurée longtemps au couvent comme pensionnaire, Marie de Lacropte fut reçue novice le 15 février 1739. Admise à faire sa profession, par décision de la communauté du 11 janvier 1741, elle passa son contrat d'aumône dotale le 23 février suivant (1). Elle se constitua, sur les droits à lui revenir de sa défunte mère, la somme de 4000 livres, dont le comte de Chassaignes, son père, garantit le paiement. Il promit, en outre, à sa fille une pension annuelle et viagère de 60 livres, qu'ultérieurement, par son testament, il augmenta de 40 livres.

Le comte de Chassaignes solda les 4000 livres le 30 juillet 1742 (2).

A la différence de ses deux sœurs, Marie de Lacropte se confina, par modestie sans doute, dans les emplois secondaires de la communauté. Elle mourut le 20 février 1789, âgée de 73 ans.

Françoise-Augustine de Lacropte, dite sœur St-Augustin. Elle était, elle aussi, demeurée longtemps au couvent comme pensionnaire. Elle fut admise au noviciat le 10 août 1740 et prit l'habit religieux le 10 décembre 1741. Elle fut reçue professe le 2 février 1743. L'avant-veille, par son contrat d'aumône dotale (3), elle se constitua 4000 livres que le comte de Chassaignes, son père, paya comptant. Il prit en même temps l'engagement de lui servir une pension annuelle et viagère de 100 livres que, plus tard, par son testament, il majora de 40 livres, comme celle de ses deux autres filles.

Sœur St-Augustin débuta par être régente et maîtresse des pensionnaires. Puis elle fut économe, et enfin, plusieurs fois, première assistante et supérieure tour-à-tour.

---

(1) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.
(2) (3) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

Elle était encore au couvent quand la Révolution le ferma. Force lui fut donc d'en sortir. Mais elle ne quitta pas Périgueux. Elle y fut mise en réclusion sous la Terreur, et y mourut le 22 messidor an VI (10 juin 1798), âgée de 88 ans.

E. Roux.

(*A suivre*).

LA DANSE EN PÉRIGORD

(*Suite et fin*).

La *Périgourdine*, restée populaire, a eu d'ancienneté une grande vogue. Cette danse, écrivait Georges Bussière, se prête

« à merveille aux attitudes et aux mouvements les plus gracieux, » laissant aux danseurs, dans la mesure de sa cadence, cette liberté » d'allures et d'ingénieuses galanteries qu'exige l'art chorégraphique » pour rester dans son véritable principe, c'est-à-dire le naturel et la » spontanéité. »

Née du peuple, observe notre très regretté collègue, la *Périgourdine* acquit nécessairement droit de cité à Paris, lors de la Fédération de 1790, où elle n'eut qu'à se montrer pour enlever tout le monde.

« Mais la plus notable consécration de cette danse, si digne d'être » religieusement conservée, est dans l'adaptation qui en a été faite » par Verdi à son opéra de la *Traviata* (1853). Le pas des danseurs espa- » gnols appelés pour distraire la belle mourante est une *Périgourdine;* » elle porte ce nom dans la partition. L'illustre maëstro l'a sans doute » arrangée à sa façon et y a peut-être mis du sien. Originale ou non, » la *Périgourdine*, sous cette forme, est assurée de l'immortalité (1) ».

Cette danse est la bourrée du Périgord. Elle a d'autres titres de noblesse plus anciens. C'est elle sûrement qui charma Henri d'Albret, lorsque ce prince vint à Périgueux, le 10 janvier 1530. Raymond du Puy, maire de la ville, n'a point manqué de nous en garder le souvenir dans son compte-rendu de l'entrée du roi de Navarre.

(1) *Bulletin* de la Soc. hist. et arch. du Périgord, t. XXII, p.p. 94 et 249.

Digitized by Google

« A l'issue de son logis (la maison épiscopale de la Cité), trova, » dit-il, une belle dance de jeunes enfans et filhes de la ville en belles » livrées, qui dansèrent merveilleusement bien devant le dict sei- » gneur plusieurs branles compassés, où il print grand plaisir, et ce » jour mesme allèrent à sond. logis tant après disner que souper. » Diverses bandes des dicts enfants de la ville bailhèrent aud. seigneur » plusieurs passetemps comme en dances, abilleté de corps et aultres » plusieurs joyeusetés qui seroient longues à raconter. »

Notre collègue M. le colonel de Montifault devant publier incessamment la notation musicale de la bourrée périgourdine, qu'il a retrouvée, il sera facile de se rendre compte des changements que, dans sa *Traviata*, Verdi a pu faire subir à la musique de ce branle fameux.

Je ne puis résister au plaisir de rapporter ici la jolie description que Jean Margontier, dans son poème de *Jaquissou*, a donnée de cette danse si singulièrement cadencée. Le poète de Terrasson représente un curé qui, ayant tonné en chaire contre la danse, se trouve, après vêpres, en présence de l'élite de son troupeau, sa vieille servante en tête, dansant follement la sautière.

Apres vespras, dins un pradel,
Veguet la flour de soun troupel,
Qu'avio de soun sermoun oublidat la mouralo.
Qu'ero las filhas, lous garçous :
Per coustat, avien mei lurs soucs,
E sus l'erbo frestso e fleuyrido,
Coumo d'urous damnats que lou diable marido,
L'œul escarrabilhat, dzouyous coumo païens,
Espigavem dins l'er, dous à dous se seiguiens,
Viravem en sautant coumo la peringuetto ;
Trepavem, en toumbant, ol soun d'uno tsobretto,
Que sur soun brunsidour pourtavo un bel mouquet
Fat de riban e de laureio,
E dzimoulavo la boureio,
Oun, lous bras olondas, l'un fai petâ l'orquet.

(Après vêpres, dans un pré, (le curé) vit la fleur de son troupeau, qui avait de son sermon oublié la morale. C'était les filles, les garçons: par côté, ils avaient mis leurs sabots, et, sur l'herbe fraîche et fleurie comme d'heureux damnés que le diable marie, l'œil éveillé, joyeux comme des païens, s'élançaient dans l'air, deux à deux se sui-

Digitized by Google

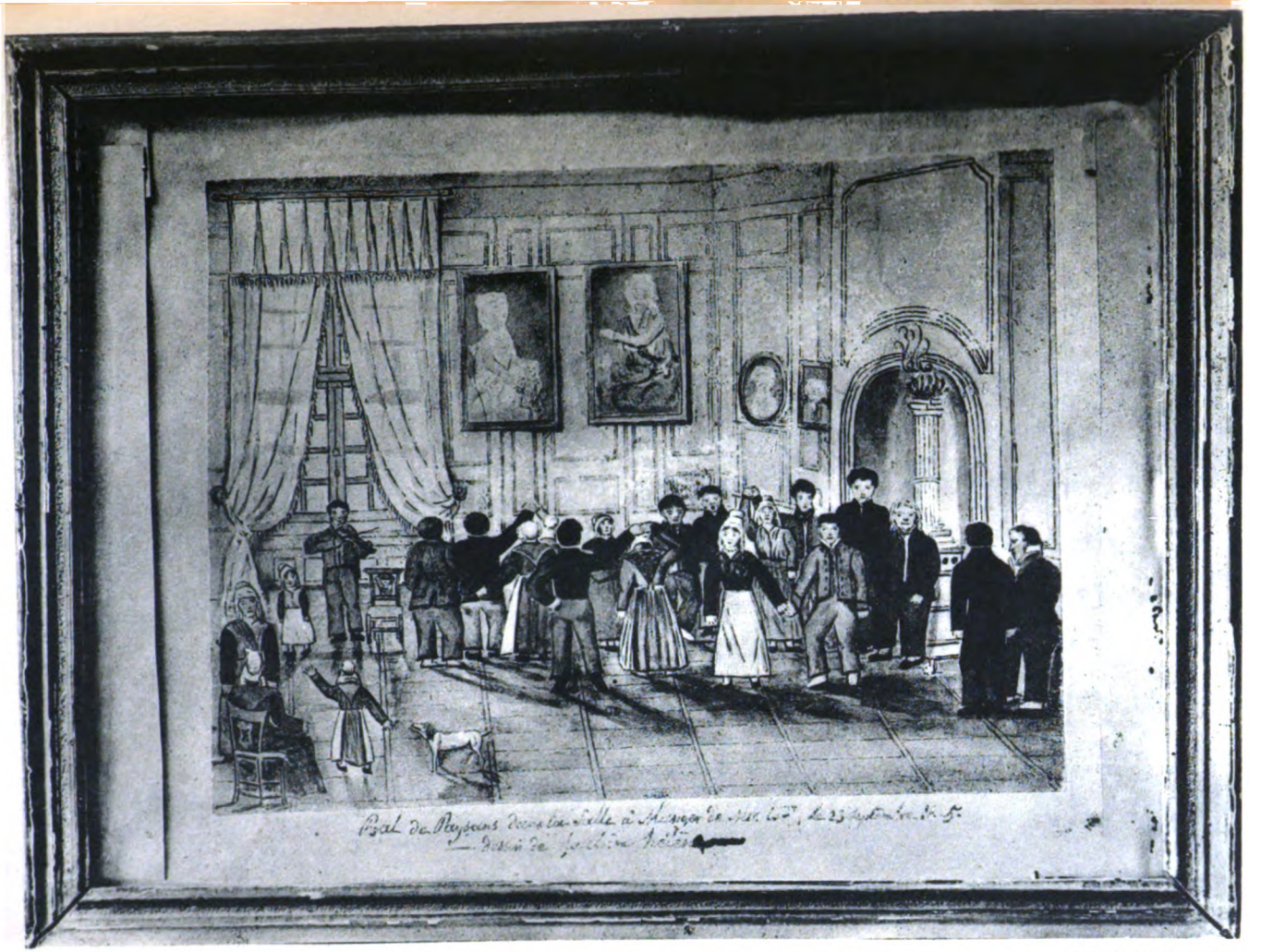

Cliché Astre

Imp. Berthaud, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

vant, tournaient en sautant comme la toupie ; ils frappaient du pied, en tombant, au son d'une chabrette, qui sur son chalumeau portait un beau nœud fait de ruban et de laurier, et exécutait la bourrée, où, les bras ouverts, on fait claquer le doigt).

Pour saisir la vérité du tableau peint par Margontier, il faut avoir été témoin d'un de ces bals champêtres. J'en ai eu le spectacle dans ma jeunesse, aux vacances, à la frairie de Coutures. Je me souviens d'avoir vu dans un pré, à l'entrée du bourg, un vieil aveugle, monté sur une barrique, entraînant à la danse, avec son violon, une foule de villageois de tout âge.

Les jours de fête et le dimanche, après vêpres, paysans et paysannes en toilette se réunissent joyeusement encore dans une salle d'auberge, pour se livrer à des bourrées, à des rondes et autres danses bruyantes. Mais ce n'est plus avec la simplicité des costumes d'autrefois. Les filles ont abandonné les coiffes seyantes de leurs aïeules, et si un instrument de musique alterne toujours avec les voix, c'est plutôt le moderne accordéon que la musette en peau de chèvre.

Cette coutume de danser le dimanche était si profondément entrée dans les mœurs que la Révolution ne put parvenir à faire adopter franchement un autre jour par les populations périgourdines. Un ancien capitaine des armées de Louis XVI, chevalier de Saint Louis, qui avait adopté les idées nouvelles, le député Roux Fazillac, en mission dans la Dordogne, se plaignit à la Convention de ce que les habitants conservaient encore la vieille habitude du dimanche. Il lui écrivait à la date du 9 décembre 1793 :

« Je donnerai des fêtes ; j'ai commencé aujourd'hui ; les femmes aristocrates mêmes s'y sont rendues, et, plus par crainte sans doute que par amour de l'égalité, elles se sont humanisées jusqu'à danser avec de véritables sans-culottes. »

M. Charles Aublant a rappelé une danse pittoresque, qu'il a vu exécuter par des femmes, dans le canton de Vergt (1). C'est la *boudigueste*. Deux danseuses, placées vis-à-vis, comme dans le quadrille, s'avancent l'une vers l'autre, puis se reculent,

(1) *Bulletin* de la Soc. hist. et arch. du Périgord, t. XXVI, p. 87.

Digitized by Google

faisant ce va-et-vient plusieurs fois en l'accompagnant de gracieuses révérences et en chantant les vers suivants :

Per bien dansâ la boudiguesto,
Foù esse eicarabilhat,
Foù aiei la jambo bien lesto.
E ne pas osse maridat.
Tran lanlire, lanlire, lanlire, } *bis.*
Tran lanlire, lanlire, lanla. }

Aussitôt après le refrain, les danseuses, d'un mouvement rapide, saisissent leurs jupes et les relèvent crânement; puis dansent une sorte de gigue, en sautant sur place et en croisant les jambes, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

Cette danse s'exécutait les jours de fête dans les métairies, aux partages du blé et du vin. Il fallait vraiment, ajoute notre gai secrétaire, avoir la jambe leste pour bien à danser la *boudigueste* ; car les danseuses ne tardaient pas s'arrêter, essouflées, au milieu des bravos de l'assistance.

En général, nos compatriotes n'ont jamais perdu une occasion de danser, même sous l'imminence du danger. J'ai lu une lettre écrite de l'île d'Aix, le 25 prairial, an II, par un officier de navire, Merlhie de Labattut (1), à sa mère, qui demeurait à Lisle. Après avoir fait allusion à divers succès remportés par les marins de la République contre l'escadre anglaise, le jeune Périgourdin y exprimait ainsi son contentement d'avoir rencontré dans sa rade des compatriotes, notamment le fils de l'aubergiste du bas du marché, à Lisle.

« J'ai partagé le plaisir de nous amuser et de faire amuser toute la » garnison, en raclant sur mon violon des contredanses, dansées » tantôt dans une chambre, tantôt au grand air... »

L'aimable officier, qui n'attendait alors qu'une occasion de s'embarquer sur une frégate, ne se doutait point qu'il écrivait sa dernière lettre à sa famille en Périgord, et qu'il allait bientôt périr à bord de son vaisseau *Le Vaillant*.

---

(1) Yrieix-Georges-Vincent Merlhie, fils cadet de Georges Merlhie de La Grange, avocat en la Cour, assesseur en la maréchaussée générale de Guyenne, né à Périgueux le 3 décembre 1770. Il était le frère du célèbre jurisconsulte Merlhie de La Grange.

Digitized by Google

Cliché Astre

Imp. Berthaud, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Chez nos pères, la danse a fait partie de l'éducation. Elle devint si fort à la mode vers le milieu du XVIIe siècle, que les Jésuites, pour se conformer au goût du jour, introduisirent son usage sur les théâtres de leurs collèges, à Périgueux comme ailleurs, tandis que des maîtres de danse attiraient, en ville, la jeunesse des deux sexes. Quelques-uns jouirent d'une grande faveur. Avec l'élite des jeunes périgourdines qui suivirent leurs cours, au temps de la Révolution, on vit se distinguer, par la grâce de ses manières, la future grande duchesse de Bade, Stéphanie de Beauharnais, retirée alors chez les Chaudru de Trélissac.

Si la danse était en honneur dans la société, elle était presque toujours aussi comprise dans le programme des réjouissances publiques. Elle était aussi souvent spontanée, comme en 1814, lorsqu'après les longues guerres de la République et de l'Empire, les Bourbons ramenèrent la paix. Je lis dans un mémoire privé que la joie fut si grande à Périgueux que les personnes les plus sérieuses, même les plus âgées, dansaient ou chantaient dans les rues et sur les places. Je tiens de Mme Révolte-Bellisle, de Celles, fille de M. Cellérier, ancien sous-préfet de Ribérac et de Murat, qu'elle avait dansé alors, toute enfant, sur la place de la Pelouse, avec le docteur Campsegret.

On pourrait citer encore des documents contenant des allusions à la danse dans notre province. Mais, ce qui est infiniment plus difficile à rencontrer et beaucoup plus rare, ce sont des dessins représentant des scènes de danses en Périgord. Je n'en connais que deux. Ils valent la peine d'être reproduits dans un *Bulletin*, qui s'applique à faire connaître sous leurs divers aspects les habitudes de nos pères.

Je dois la communication du premier de ces dessins à la gracieuse obligeance de notre collègue M. le marquis du Lau d'Allemans, qui a bien voulu faire tirer à mon intention par M. Astre, photographe à Périgueux, un cliché d'une aquarelle encadrée à son château de Montardy. C'est l'œuvre de sa tante, Mlle Marie-Elisabeth-Thérèse-Hélène du Lau, née aux Etats-Unis d'Amérique, à Elisabeth-Town, en 1804, morte à Lailly (Loiret), en 1846, qui avait un certain talent en pein-

Digitized by Google

ture. L'artiste a voulu représenter une des danses, d'un bal offert, le 25 septembre 1825, par son père et sa mère le comte et la comtesse Auguste du Lau d'Allemans, dans la salle à manger de Montardy, aux paysans du voisinage. Notre collègue a connu un des survivants de ce bal « le vieux Pierre », qui apparaît adossé au poêle de la cheminée. Ce petit tableau est d'autant plus précieux qu'il nous montre les antiques costumes portés encore, sous la Restauration, par les gens de la campagne, avec la coiffe traditionnelle sur la tête des femmes. Je remercie M. le marquis du Lau de m'avoir fourni l'occasion de conserver dans nos annales cette page intéressante de la vie d'autrefois.

Le second dessin nous transporte après la Révolution de 1830. C'était à l'époque où le fameux Chicard, imité bientôt par la province, avait inauguré, à Paris, la coutume de célébrer le carnaval par des bals travestis. Là, aux accents d'un formidable orchestre, l'on pouvait voir danseurs et danseuses, sous mille déguisements, rouler en cadence, en mesure et sans mesure, dans un chaos d'épaules nues, de cheveux blonds et noirs, de gorgerettes, de masques, de délires, de hurlements. Un bal de ce genre fut donné, mais avec plus de retenue, à Périgueux, dans la salle Sépart, près des allées de Tourny. La plume de M. A. Lacombe l'a représenté de façon à ce que ceux de ses contemporains qui y prirent part pussent être reconnus dans son dessin. Il est rare de rencontrer cette lithographie, due au crayon de M. Alexandre Kintzel, décédé, en 1861, à Excideuil, conducteur des ponts-et-chaussées, qui avait été dessinateur à l'imprimerie Dupont, à Périgueux. Elle est intitulée : *Grand bal chicard Périgourdin.*

J'ai fait inscrire au bas de l'exemplaire que je possède les noms des principaux figurants de cette fête, qui montre combien la danse tendait déjà à s'éloigner de sa naïveté primitive. Ils ont pu être identifiés, grâce au souvenir d'un vieux Périgourdin, qui les avait tous connus et qui parlait de ce bal comme un des évènements locaux les plus remarqués du temps de sa jeunesse.

A. Dujarric Descombes

Digitized by Google

VARIA

AIR DE LA PÉRIGOURDINE

La *Clef du Caveau*, édition de Paris 1816, cite, dans son tome 2e, les paroles de plusieurs bourrées ou branles parmi lesquels figure *la Périgourdine*. Le seul couplet suivant est reproduit :

Perrette fait la flère
Pour un petit bien qu'elle a.
Elle croit, la pauvre chère,
Que son bien la nourrira,

Perrette.... etc.

Un renvoi indique que la musique correspondante se trouve au tome Ier. Dans la table des airs de ce tome, on lit au numéro indiqué : La Périgourdine ou Perrette fait la flère, dont la musique est transcrite comme il suit :

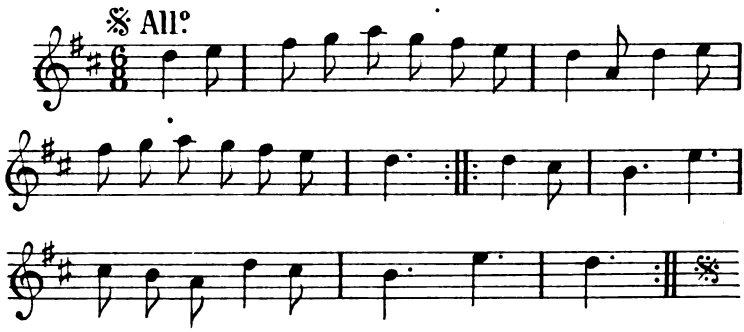

Ces deux reprises ne comprennent ni un soupir, ni une pause, ni aucune liaison entre les notes. On se rend compte que l'auteur n'a eu l'intention de fournir qu'une physionomie générale de l'air. Du reste, tous les airs de la *Clef du Caveau* sont des types, présentés aux chansonniers désireux d'exercer leur verve sur des paroles différentes. L'auteur ne s'est donc pas attaché à séparer les unes des autres, ou à relier par une liaison, les notes nécessaires à l'articulation des paroles de la chanson citée par lui.

Quoi qu'il en soit, la 1re reprise a l'aspect d'une ritournelle destinée au joueur de chabrette. Il est à remarquer qu'elle peut aussi former l'accompagnement de la 2e reprise chantée, et qu'il serait ainsi permis de croire que l'accompagnateur la jouait avant et pendant le chant de chacun des couplets.

Digitized by Google

La 2e reprise a un aspect tout différent, Elle semble bien correspondre au couplet de quatre vers cité par l'auteur de la *Clef du Caveau*. Avec quelques modifications insignifiantes dans l'écriture, les paroles s'y adaptent comme il suit :

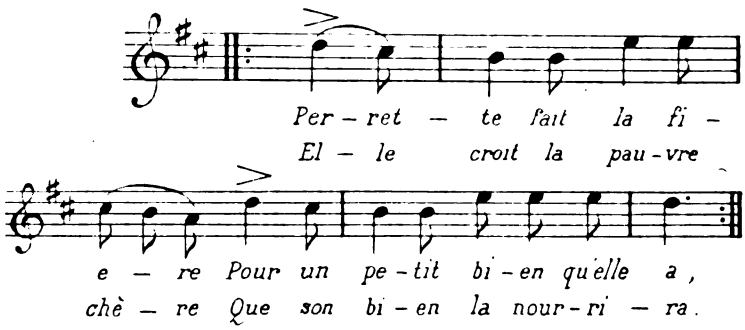

Il semble que cet air gagnerait à être écrit d'une manière un peu différente ; en plaçant la note forte sur le premier temps de la mesure.

A. DE MONTIFAULT.

PIERRE MAGNE JUGÉ PAR ROMIEU

Le 12 novembre 1834, M. Geoffre-Lanxade, conseiller de préfecture, chargé des fonctions de secrétaire général de la Dordogne, mourait d'une attaque d'apoplexie.

Au témoignage du préfet Romieu, il était malaisé à remplacer. « La vaste instruction qu'il possédait en matière de jurisprudence, et sa longue habitude des affaires administratives, entourent de difficultés très réelles le choix de son successeur. Je sens surtout l'importance qui s'y attache, en raison de la spécialité dont le conseil se voit privé. C'est indispensablement un jurisconsulte qu'il faut nommer en cette circonstance où de nombreux protecteurs vont, je le sais, s'employer sans trop de discernement... »

Romieu avait son candidat, qu'il proposait avec chaleur au Ministre de l'Intérieur. « M. Magne, avocat du plus grand mérite, studieux, travailleur, jouissant déjà, à un haut degré, de l'estime publique et distingué, entre tous ses confrères du barreau de Périgueux, par son attachement sincère au gouvernement du Roi... »

L'avis de Romieu prévalut en haut lieu. Pierre Magne, nommé par ordonnance royale du 29 décembre 1834, fut installé, le 6 janvier 1835, dans ses fonctions, qu'il devait remplir jusqu'au 29 décembre 1846,

Digitized by Google

exactement douze ans après. Quand il en fut investi, il avait exactement vingt-neuf ans et un mois, étant né le 3 décembre 1806 (1).

Romieu se connaissait en hommes. Il ne s'était pas trompé en faisant confiance au jeune avocat qu'il appelait auprès de lui, et l'estime qu'il avait pour Magne s'accrut à mesure qu'il le pratiqua davantage. Nous avons retrouvé dans le dossier de Magne, conservé aux Archives nationales sous la cote F I 167[1], dossier assez mince, puisqu'il ne concerne en lui que le conseiller de préfecture, une feuille de renseignements fournis le 24 mars 1841 par le préfet sur son subordonné. Les renseignements de Romieu, on a pu s'en apercevoir quand il s'est agi de M. de Mourcin, ne ressemblaient pas à ceux de tel autre préfet. Ce diable d'homme avait, pour l'éloge, comme pour la critique, sa manière à lui, le trait rapide qui caresse ou égratigne. On nous permettra de reproduire ces brèves notations, dans leur cadre vieillot.

Ancienne existence. — Employé à la Préfecture. Avocat

Antécédents politiques. Position politique actuelle.— Trop jeune pour avoir des antécédents. Très dévoué aux principes conservateurs actuels.

Capacité. Activité. Concours prêté au Préfet.—D'une haute et rare capacité. C'est le seul conseiller qui prête au Préfet un concours utile et toujours disponible.

Détails sur la profession exercée par le conseiller, en dehors de ses fonctions administratives. Inconvénients qui en résultent. — Quoique se trouvant occupé par des affaires nombreuses, comme l'avocat le plus distingué du barreau de Périgueux, il a toujours été prêt à siéger parmi ses collègues, et à se charger des rapports les plus difficiles.

Relations avec les fonctionnaires. — Très bonnes.

Relations sociales. — Presque nulles. Il ne va pas dans le monde.

Caractère et conduite privée. — Aimé et honoré de tout le monde. Mœurs douces, mais solitaires. Il vit dans sa famille et avec un petit nombre d'amis.

Considération. Influence. — Très considéré. Son influence, qui n'est pas apparente, s'étend sur beaucoup de clients de la campagne.

Ambition.— Je ne lui en sais pas. Peut-être, plus tard, une place au parquet de la Cour royale de Bordeaux, où il brillerait très certainement.

En marquant ainsi les bornes de l'avenir qu'il pressentait pour son

---

(1) Et non 1816, comme le porte la *Bibliographie du Périgord*, par suite d'une erreur typographique.

Digitized by Google

jeune collaborateur, Romieu restait évidemment au-dessous de l'événement. Pierre Magne eut mieux qu'une robe rouge de magistrat de Cour d'appel. Mais il serait vraiment injuste de reprocher à Romieu de n'avoir su prédire avec plus d'exactitude ce qu'il adviendrait de l'avocat-conseiller périgourdin. Celui-ci pouvait-il des lors le soupçonner lui-même? S'il faut absolument prendre en défaut le malin préfet, peut-être serait-on fondé à trouver qu'il manqua un peu de clairvoyance en ne discernant chez son protégé aucune ambition.

Magne, à trente-cinq ans, avait certainement de l'ambition. Mais, pour l'en blâmer, il faudrait oublier qu'il est une ambition légitime, celle qui mesure ses visées à sa capacité et qui, pour se réaliser, reste difficile sur le choix des moyens. A ce double point de vue, l'ambition de notre éminent compatriote mérite l'absolution de l'histoire.

R. V.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie de Mgr de Royère, dernier évêque de Castres

PAR M. L'ABBÉ ENTRAYGUES

La Vie de Mgr de Royère, racontée par M. l'abbé Entraygues, à l'aide de documents inédits, attirera l'attention de tous les historiens, qui seront peut-être amenés à corriger quelques préjugés trop facilement acceptés contre l'Eglise et la monarchie, contre la noblesse et le clergé.

Nous voyons, dès les premières pages, une noble famille du Périgord menant une très modeste existence dans le vieux manoir de Badefols. Elie de Royère, « riche de titres et pauvre d'argent », avait, au début du XVIIIe siècle, épousé Antoinette Villovier, fille d'un juge royal : « les charmes de cette jeune femme formaient le plus clair de sa dot ». Elle eut six enfants ; « les revenus de Badefols ne permet- » taient pas de les élever convenablement ; mais Antoinette avait du » courage ; elle partit pour Versailles avec sa superbe famille, lais- » sant à son mari la garde du logis ». Elle obtint facilement une audience de la reine Marie Lecksinska ; lui présentant ses beaux enfants, elle dit : « Je n'ai pas de fortune ; je vous les confie ». Le roi Louis XV intervint et décida que l'aîné des fils entrerait dans l'armée et le second dans l'Eglise, tandis que les filles seraient admises dans la Maison royale de St-Cyr.

On voit qu'il était très facile d'aborder le Roi ; Antoinette Villovier

Digitized by Google

appartenait à la bourgeoisie; son mari n'était pas un puissant seigneur, car son manoir relevait de la châtellenie d'Ans; mais Louis XV, comme Philippe-Auguste, Louis IX, Louis XII, François Ier, Henri IV, remplissait le grand devoir royal de protecteur des faibles et des pauvres.

Jean-Marc de Royère, né en 1727, fit ses études au Grand Séminaire de Périgueux; appelé en 1767 à l'évêché de Tréguier, il devint en 1677, évêque de Castres. Les évêques avaient, en ce temps-là, beaucoup plus de pouvoirs administratifs qu'aujourd'hui; mais ils n'avaient pas autant d'autorité sur le personnel ecclésiastique; un grand nombre de curés étaient à la nomination des chapitres et des laïcs, des abbés ou des prieurs. Si le prélat avait trop peu d'influence sur son clergé, il en prenait souvent beaucoup trop sur la doctrine et sur la liturgie, empiétant sur les privilèges du pape, comme les moines et les curés empiétaient sur la fonction épiscopale.

Ce sentiment d'indépendance avait pénétré dans toutes les classes sociales.

M. l'abbé Entraygues nous fait assister à l'assemblée des Etats de Bretagne, réunis à Tréguier en 1772, sous la présidence de Mgr de Royère, pour délibérer sur la célèbre « ordonnance de 1771, prescrivant de lever dans tout le royaume quatre sols par livre ».

Les Etats firent une très énergique opposition à l'ordonnance royale, et grâce à l'intervention de l'évêque, Louis XV réduisit considérablement ses exigences financières.

Il y avait des prélats célèbres comme administrateurs, d'autres comme évangélistes. Mgr de Royère était tout à la fois sage administrateur et pieux évangéliste. Il s'intéressa toujours à l'hygiène publique; ayant constaté que l'arrivée au monde des nouveaux-nés entraînait souvent la mort de la mère et de l'enfant, il fit venir de Montpellier, à ses frais, un chirurgien célèbre qui donna des leçons d'obstétrique dans l'hôpital de Castres.

Son prédécesseur avait, dès l'origine du vaccin, propagé la découverte de Jenner; Mgr de Royère continua cette œuvre utile; en même temps, il fondait des écoles primaires où les maîtresses congréganistes « commençaient leur journée à 8 heures pour la terminer à 4 heures. » Les élèves payantes recevaient l'instruction de 10 heures à midi; » le reste de la journée était consacré aux enfants du peuple. En temps » de monarchie absolue, ce réglement scolaire était bien démocra- » tique ».

Devant ces grandes vertus épiscopales, il ne faut pas nous étonner si nous voyons le clergé castrais, rédigeant son cahier de doléances,

Digitized by Google

ne formuler aucune protestation contre la trop grande part faite aux nobles dans l'attribution des sièges épiscopaux ; il se contenta de demander que « la préférence ne soit donnée à la naissance qu'autant » qu'elle serait jointe au mérite ».

Mgr de Royère fut élu député du clergé sans avoir sollicité ce mandat ; mais le doux prélat se laissa bientôt déconcerter par la violence du peuple révolté contre l'autorité royale. Quand il eût vu Louis XVI entraîné de force à Paris, il donna sa démission et revint à Castres. Dès que son évêché fut supprimé, le 12 juillet 1790, il abandonna son palais et se réfugia dans l'hôtel de sa sœur, mariée avec M. de Bonne ; deux jours après, la populace envahit cette demeure et le pieux évêque échappa, par la fuite, aux plus cruels outrages. Il se retira dans une modeste maison qu'il possédait près d'Ax-les-Thermes. Obligé de franchir les Pyrénées, en juillet 1791, il alla chercher un asile en Catalogne ; mais en 1794, les progrès de l'armée française en Espagne forcèrent Mgr de Royère à passer en Portugal, où la puissante abbaye de Ste-Marie-d'Alcobaça lui ouvrit ses portes ; c'est là qu'il mourut le 24 mai 1802.

La correspondance du dernier évêque de Castres nous prouve que, dans son exil, comme dans ses palais, il fut toujours un pieux évangéliste ; la Révolution avait rendu le clergé de France plus soumis envers le Pape, et lorsque Pie VII dut accepter le Concordat de 1801, presque tous les évêques donnèrent leur démission pour se conformer aux désirs du Souverain Pontife ; Mgr de Royère fut un des plus dociles.

Telle est résumée en quelques lignes, la vie que M. l'abbé Entraygues a su nous raconter avec un charme qui va croissant de la première ligne à la dernière. Nous tenons à dire que Mgr de Royère ne fut pas une exception dans l'Eglise de France au XVIIIe siècle. Les Périgourdins n'ont qu'à regarder autour d'eux pour en acquérir la certitude. Mgr de Flamarens, à Périgueux, et Mgr d'Albaret, à Sarlat, méritent aussi, à des titres divers, l'admiration des catholiques. Parmi les huit ou dix évêques originaires du Périgord, nous trouvons autant de belles et nobles figures, démontrant que les historiens ont trop souvent jugé l'ancien épiscopat sur quelques exceptions, telles que le triste évêque d'Autun, l'évêque d'Orléans ou l'évêque de Viviers.

Nous serions tenté de demander aussi à M. l'abbé Entraygues s'il ne croit avoir subi lui-même la funeste influence des préjugés, en deux passages de son excellente histoire.

A la page 221, il dit : « Le peuple trompé par les philosophes se » désaffectait de plus en plus de la monarchie ». Les cahiers du Tiers

Digitized by Google

Etat nous montrent qu'en 1789 le peuple était encore fidèle à la dynastie royale.

A la page 368, M. l'abbé Entraygues semble traiter de *révoltés*, sans faire aucune exception, les trente-huit évêques qui ne voulurent pas donner leur démission pour faciliter l'exécution du Concordat de 1801. Il y a dans cette expression une incontestable exagération qu'il nous semble utile de signaler aux lecteurs.

R. DE BOYSSON.

NÉCROLOGIE

MADAME LA MARQUISE DE SANZILLON

Mme la marquise de Sanzillon aimait à rappeler, sur la fin de sa longue carrière, que, étant châtelaine du Lieu-Dieu, elle avait vu passer à Boulazac huit curés, avec lesquels elle s'était trouvée nécessairement en rapport ; et comme elle avait conservé du passé, un souvenir très fidèle, elle faisait parfois entre eux des parallèles aussi documentés qu'expressifs (1). S'ils furent divers de caractère ou de tendance, du moins, surent-ils tous s'accorder pour apprécier ses hautes vertus chrétiennes, et pour rendre justice à l'influence sociale qu'elle exerçait autour d'elle. Celui qui écrit ces lignes, est heureux d'avoir été désigné pour rédiger la notice que notre Société consacre à ses membres disparus, et de trouver ainsi l'occasion d'acquitter envers une mémoire vénérée, au nom de tous les curés de Boulazac — les vivants et les morts — la dette commune de leur admiration et de leur reconnaissance.

Mme la marquise de Sanzillon était née à Lausanne (Suisse), en 1829, du premier mariage d'Azalaïs d'Estourmel avec François de Loys. Veuve très jeune, sa mère épousa, en secondes noces, le marquis de Sainte-Aulaire, qui était alors secrétaire d'ambassade. M. de Sainte-Aulaire n'avait qu'à se laisser vivre pour fournir une carrière brillante. Son père, qui fut successivement ambassadeur de France à Rome, à Vienne et à Londres, assurait son avenir. Mais, sans que rien ne fît

(1) Avant 1869, la paroisse de Boulazac était desservie par M. Desmezures, curé de Saint-Laurent-sur-Manoire. Elle n'a eu de curés résidents qu'après la construction du presbytère actuel. Ce furent M. Carles (1869-1871), M. Chalaud (1871-1879), M. Sépière (1879-1886), M. Chadourgnac (1886-1890), M. Prieur (1891-1897), M. Liffort (1897-1902), M. Corvisy (1902).

Digitized by Google

prévoir cette résolution, il renonça tout à coup à la diplomatie et vint s'établir en Périgord, au berceau de sa famille (1).

C'est à la suite de ces circonstances, que, vers la fin du gouvernement de Juillet, Mlle de Loys devint Périgourdine.

Elle le devint davantage encore par son mariage avec le marquis de Sanzillon. C'était un homme d'une rare élévation morale. Il avait le culte des traditions familiales, et son unique désir était de continuer, sur le sol où vécurent ses aïeux, leur action bienfaisante et généreuse. La jeune marquise de Sanzillon était faite pour comprendre cette haute conception de la vie sociale. Elle y entra toute entière. Ce fut, de sa part, une adaptation si complète à ce milieu, qu'elle sembla bientôt le personnifier. Elle était la châtelaine qui reçoit, qui accueille, qui secourt. Elle aimait les bois, les prairies et les moissons, non parce qu'on en tire des revenus, mais parce que l'on en goûte la poésie et parce qu'on en éprouve le charme. Elle ne regardait pas la noblesse, comme une prérogative ou un privilège qui flatte l'orgueil et lui garantit une supériorité, mais comme l'investiture d'une charge, qui incline le riche vers le pauvre et lui impose, envers les petits et les humbles, un devoir d'assistance. Aussi, lorsque M. le marquis de Sanzillon mourut en 1864, toute la paroisse de Boulazac fut-elle un peu consolée, dans son deuil, en apprenant que ses dispositions testamentaires assuraient la continuation de son œuvre, et appelaient la marquise de Sanzillon à recueillir l'usufruit de sa fortune.

Mme la marquise de Sanzillon avait alors trente-cinq ans à peine. C'était déjà pour elle le plein épanouissement de la maturité. Elle prit les rênes de l'administration d'une main ferme et solide, presque virile. Elle a vécu depuis près d'un demi siècle, sans avoir besoin de modifier en rien l'exercice de son autorité. Elle y avait apporté tout de suite sa manière à elle : la patience qui calcule, la volonté qui ne se lasse jamais, le dévouement qui préside à tout, la générosité qui ne recule devant aucun sacrifice, dès lors qu'il est utile. Serviteurs, métayers, hommes de peine vieillissaient à son service, et léguaient volontiers leur charge à l'autre génération qui montait à la vie et qui s'empressait de la recueillir, lorsqu'elle tombait de leurs mains défaillantes. C'est qu'ils savaient tous, que si, dans le labeur agricole, on est à la merci d'un nuage qui passe ou d'un rayon de soleil trop ardent, ils n'auraient du moins aucune difficulté de détail avec la

(1) M. le baron de Verneilh lui a consacré une intéressante notice biographique dans le *Bulletin* de 1896, p. 309 et suivantes.

Digitized by Google

bienfaisante châtelaine. Aussi jouissait-elle, dans un rayon de vingt-cinq kilomètres, d'une popularité qui réalise le rêve du sage, et qui réalisait le sien.

Son génie pratique ne s'était pas développé au détriment de ses aptitudes littéraires et artistiques. Elle était, par son éducation première, une intelligence très cultivée. Elle resta toujours sensible aux charmes d'une conversation élevée ou bien d'une lecture instructive. Elle goûtait peu les romans qui froissaient souvent son amour de l'ordre et de la tenue morale. Elle préférait les études historiques qui attachent autant, et développent davantage la connaissance des hommes. Elle avait, dans le domaine de l'art, des notions étendues et variées. Elle en donna le témoignage, lorsqu'elle entreprit de restaurer sa chère demeure du Lieu-Dieu, un bijou d'architecture serti dans un bouquet de verdure. On ne pouvait mieux conduire cette œuvre délicate, ni avec plus de désintéressement. C'était justice que, dans ce *Bulletin*, on évoquât ce souvenir, pour le consacrer, et pour montrer combien Mme la marquise de Sanzillon avait conquis le droit d'appartenir à notre Société.

D'ailleurs, on avait l'impression, en pénétrant dans son hôtel de la rue du Plantier, à Périgueux, du goût exquis qu'elle mettait dans l'arrangement de sa maison. Son vaste salon était riche en objets précieux, parfaitement choisis et distribués sans ostentation : vieux meubles, tableaux anciens et modernes, bibelots de vitrine, livres aux reliures gaufrées d'or, et jusqu'à la chaise à porteurs, élégante et légère, où les marquises d'autrefois s'installaient dans le confort de l'époque qui était celle de leur jeunesse et de leurs succès.

Mme la marquise de Sanzillon avait l'intelligence de cette époque évanouie. Elle y avait pour ainsi dire vécu, tandis que M. de Sainte-Aulaire recueillait, pour la publier, la *Correspondance inédite de Mme du Deffand*, et qu'elle lui prêtait, pour en recopier des fragments, le secours de son écriture nette et précise. La légèreté de la spirituelle épistolière avait dû plus d'une fois la scandaliser. Son genre d'esprit, était tout différent, et elle n'aurait certes pas accueilli d'une approbation la phrase célèbre qui avait fait sourire Mme du Deffand : « Le souper est une des quatre fins de l'homme ; je ne me rappelle pas quelles sont les trois autres. »

Mme la marquise de Sanzillon, elle, ne les avait pas oubliées. Elle savait entretenir, dans son âme, le foyer des pensées graves et sérieuses. Elle y puisa l'aliment de sa foi admirable et de son admirable charité. Pendant plus d'un demi-siècle, sans jamais se lasser, elle a rempli la ville de Périgueux de ses aumônes et de ses bonnes œuvres. Elle pos-

Digitized by Google

sédait le secret de se multiplier. Elle ne donnait pas seulement de sa bourse, elle donnait de sa personne et de son temps avec une aimable prodigalité. Elle était partout sur la brèche, et semblait appartenir à tous ceux qui avaient besoin de son concours et de son dévouement.

Lorsque la vie a été si noblement employée, il semble qu'on aurait quelque droit de se reposer un peu dans le calme du soir, avant d'entrer dans le repos éternel. Souvent Dieu en juge autrement que nous, sans doute parce qu'il veut achever, dans ses élus, la couronne de leurs mérites. Les derniers mois, que Mme la marquise de Sanzillon passa ici-bas, furent douloureusement éprouvés par un mal terrible. Il lui fut l'occasion de déployer son énergie sur un champ, où elle avait tout à apprendre, car elle n'avait jamais été malade ; et, dans cette lutte suprême, elle se montra égale à elle-même, avec une maîtrise de soi qui ne se démentit pas, même en face de la mort. Elle mourut simplement, fermement, chrétiennement, le 14 octobre 1919.

Sa fin, d'ailleurs, avait été consolée et adoucie par la tendresse du fils de sa sœur, devenu son fils par l'adoption légale, M. le baron de Nervaux-Loys, qui veillait à son chevet, et par la sollicitude empressée de la jeune femme, qui la soignait avec un cœur vraiment filial. Elle avait encore, en mourant, la force de sourire à ce jeune bonheur, plein d'espérance, et de mettre, sur le front des deux chères petites filles, qui personnifiaient l'avenir, sa bénédiction d'aïeule.

C. PRIEUR.

Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente un Bal de paysans dans la salle à manger du château de Montardy ; la 2e, le Grand Bal chicard périgourdin.

Le gérant responsable, H. Etourneau.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XL. — DEUXIÈME LIVRAISON

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, RUE ANTOINE-GADAUD, 14.

Mars-Avril 1913

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 2e LIVRAISON.

Pages

Séance mensuelle du jeudi 6 février..... 101

— du jeudi 6 mars..... 113

La grotte des Grèzes, gisement moustérien (MM. Bourrinet et Peyrony)..... 121

Note sur le Mégalithe de la Vaurelie, commune de Tocane-Saint-Apre (Dordogne) (M. le Dr Moreaud)..... 124

Fondation d'un couvent des religieuses Notre-Dame à Périgueux (M. le comte de Saint-Saud)..... 127

Les Ursulines de Périgueux (*Suite*) (M. E. Roux)..... 131

La Linde et Molières en 1766, au sujet de leur cour respective de justice (M. le chanoine A. Goustat)..... 153

Claude-Bernard-Joseph Chastanet (1757-1794) (M. Dujarric-Descombes)..... 161

Varia. — Belle action d'un soldat de la 86e demi-brigade (17 prairial, an VI)..... 163

— Le chevalier Lanxade (M. R. Villepelet)..... 164

— Deux vieux bibliothécaires de Périgueux..... 169

Nécrologie. — Le général Sermensan (M. A. de Montifault)..... 170

Digitized by Google

UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU SUD-OUEST

CONGRÈS

d'Histoire, d'Archéologie et de Géographie Historique

Monsieur et Cher Collègue,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Congrès régional de l'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest se tiendra cette année à Périgueux sous les auspices de la Société Historique et Archéologique du Périgord.

Il s'ouvrira le dimanche 27 juillet et se terminera le jeudi 31 Juillet au soir. Cependant ces dates seront retardées d'un ou deux jours si le gouvernement fixe au 27 juillet la date des élections au Conseil général.

Nous ne saurions assez vous engager à vous faire inscrire à ce Congrès ainsi que les membres de votre famille et à participer à ses travaux par des lectures concernant vos études préférées. Il sera publié, par les soins de la Société, un compte-rendu des séances, que recevra chaque adhérent.

Il est à souhaiter que le Congrès de Périgueux ne le cède ni par l'intérêt des travaux, ni par le nombre des assistants à ceux qui l'ont précédé à Bordeaux, Pau, Auch et Biarritz.

Toute personne qui désire adhérer au Congrès, qu'elle fasse ou non partie de la Société Historique et Archéologique du Périgord, devra envoyer son adhésion, *accompagnée d'une somme de cinq francs* pour les frais d'organisation, à M Féaux, Trésorier du Congrès, avant le 25 juin. Tous les souscripteurs Messieurs ou Dames, peuvent assister aux séances et aux excursions. Le prix des excursions et du Banquet sera réglé à l'ouverture du Congrès contre la remise de cartes personnelles. Le prix en sera fixé dans le programme définitif.

Les feuilles d'adhésion ainsi que les demandes de billets de chemins de fer à prix réduit seront envoyées en temps opportun par M. Féaux aux personnes qui lui en feront la demande. Le règlement du Congrès, le Programme et le prix que les Hôtels ont consenti aux Congressistes pendant leur séjour seront communiqués en même temps

T. S. V. P.

Digitized by Google

PROGRAMME

Dimanche 27 Juillet. — Arrivée des Congressistes. A 9 h. du soir, réception des Congressistes à la Mairie par la Municipalité.

Lundi 28 Juillet. — 8 h. du matin. Séance d'ouverture du Congrès dans la salle des séances de la Société Historique et Archéologique du Périgord, au château Barrière. De 1 h. de l'après midi à 4 h., visite du Musée et de la ville du Moyen âge. 4 h., Séance de Travail. 8 h. 1/2 du soir, séance solennelle du Congrès. Conférence et projections.

Mardi 29 Juillet. — Excursion à Brantôme et à Bourdeille. Déjeuner à Brantôme. 7 h. 1/2 du soir, Banquet.

Mercredi 30 Juillet. — 8 h. du matin, séance de travail. 1 h. de l'après-midi, visite de la Cité et ses monuments. 4 h., séance de clôture.

Jeudi 31 Juillet. — Excursion sur les bords de la Dordogne. Visite, au choix, des Eyzies ou de Cadouin. Déjeuner à Beynac, la Roque-Gajac, Domme et Sarlat. Dislocation.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de nos confraternels sentiments.

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ORGANISATION

Le Président du Comité :
Marquis DE FAYOLLE
Président de Société historique
et archéologique du Périgord,
à Périgueux.

Le Vice-Président :
A. DUJARRIC-DESCOMBES
Vice-Président de la S. H. et A.
du Perigord,
à Celles, par Montagrier (Dordogne)

Le Vice-Président :
Lt-Cl DE MONTIFAULT
Membre de la S. H. et A. du Périgord,
Villa Beauronne, près Périgueux

Le Trésorier :
Maurice FÉAUX
Trésorier de la S. H. et A. du
Périgord, rue Combe-des-Dames, 50,
à Périgueux.

Le Secrétaire-Général :
F. VILLEPELET
Secrétaire général de la S. H. et A.
du Périgord,
Boulevard Lakanal, 21, à Périgueux

Le Secrétaire :
Charles AUBLANT
Secrétaire adjoint de la S. H. et A.
du Périgord, rue de Strabourg, 26,
à Périgueux

Digitized by Google

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 6 février 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, Dubut, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Féaux, le docteur Charles Lafon, le colonel de Montifault, Pellisson, et Villepelet.

Se font excuser : MM. Charles Durand, Elie de Biran, Bayle, Délugin, l'abbé Jarry et Louis Simon.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de condoléance de l'assemblée à l'occasion de la mort de la femme de notre aimé vice-président M. Lespinas, qui vient de succomber la nuit dernière.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Notre bibliothèque a reçu, pendant le mois dernier, les ouvrages suivants :

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Bruxelles, 1912, III, in-8°, avec trois planches, Anvers, imprimerie Van Hille de Backer ;

Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France, n° 59, décembre 1912, in-8°, Paris, siège social, rue de Grammont, 26 ;

La France de Demain, n°s 193 et 194, décembre 1912 et janvier 1913, deux fascicules in-8°, Paris, rue de Grammont, 26 ;

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,

Digitized by Google

3e et 4e trimestres de 1912, un fascicule in-8° en feuilles, Fontainebleau, Maurice Bourges, imprimeur breveté ;

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome LXII, 1re livraison, in-8° avec planches, Limoges, imprimerie Ducourtieux et Gout ; contenant une étude intéressante sur *Le château de Vicq* par M. Breuilh, qui aurait été construit vers 1515 par Jean de Salagnac, chanoine de Périgueux, en terrain granitique, avec un calcaire provenant du Périgord. Le même fascicule renferme un mémoire très intéressant de M. Petit, qui a retrouvé un contrat du 9 avril 1536, passé entre l'évêque Jean de Langeac et Jean Arnaud, imagier de la ville de Tours, pour la façon des six statues qui ornent le jubé de la cathédrale de Limoges ;

Bulletin de l'Union des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 1, 10 janvier 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Etat de la *Société du Musée militaire des Vétérans du Périgord*, au 27 octobre 1912, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome XXXVII, quatre fascicules in-8°, Cahors, imprimerie Rougier, 1912 ; contenant des détails très curieux sur la Grande Peur de 1789 dans le Quercy et le Rouergue par M. Paumès ;

Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, 5e année, n° 1, janvier 1913, in-8°, Bordeaux, Feret et fils et Mounastre-Picamilh, libraires-éditeurs ; contenant, p. 2, une circulaire du délégué central aux délégués des Sociétés unies, par laquelle il les informe qu'ils seront reçus en l'année 1913, à Périgueux, par notre Société ; — et page 9, une analyse consciencieuse de nos séances des 1er août, 5 septembre, 3 octobre et 7 novembre 1912 ;

Revue de l'Agenais, bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 39e année, novembre-décembre 1912, in-8°, avec un portrait, Agen, Imprimerie Moderne ;

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne, 4e trimestre 1912, in 8°, Bayonne, imprimerie Foltzer ;

Bulletin de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres

Digitized by Google

et arts, n° 12, décembre 1912, in-8°, Biarritz, typographie Soulé ; contenant, p. 305, un mémoire de M. Adolphe Stiegelmann sur *L'Art pariétal des Grottes Pyrénéennes* ;

Mémoires de la Société archéologique de Provence, n° 1, supplément au *Bulletin* de la Société archéologique de Provence, tome II. — *Notes pour servir à l'Etude du préhistorique Indo-Chinois* par MM. Barthère et Reperin, in-4° avec carte, planches et illustrations, Marseille, boulevard Longchamp, 63, 1911 ;

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1913 (janvier), 184e livraison, in-8°, avec carte, Valence, imprimerie Jules Céas et fils ;

De M. Raphaël Tarel, sa brochure *L'abri sous roche du Soucy*, près La Linde, Dordogne, (Magdalénien supérieur). — Nouvelles fouilles (MM. Délugin, du Soulas et Tarel), extrait de *L'Homme Préhistorique*, 1912, n°s 5 et 6, in-8° avec planches et illustrations, Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1912. A cette occasion M. Tarel nous informe que « ce mémoire qui est son » œuvre *exclusivement personnelle*, relate les fouilles nouvelles » exécutées par M. Délugin, d'une part, MM. du Soulas et » Tarel, de l'autre » ;

De M. Armand Viré, sa brochure *Sur l'Impernal, Luzech (Lot)*, recherches préhistoriques et historiques, in-18 avec planches, Cahors, imprimerie Plantade, 1913 ;

De Mlle de Sainte-Aulaire, l'*Histoire de la conquête de la Corse par les Français*, — *La Corse pendant la guerre de la succession d'Autriche* par André Le Glay un volume broché in-8°, avec cartes, Monaco et Paris, librairie Picard, 1912 ;

De M. Roger Drouault, sa brochure sur les *Marmites de bronze avec inscriptions* (XIIIe-XVIIIe siècles), extrait du *Bulletin archéologique*, in-8°, avec planches, Paris, Imprimerie nationale, 1912 ;

De M. le comte de Saint-Saud, sa plaquette sur les *Armoiries et sceaux des cardinaux français actuels*, in-8° avec illustrations, Roma, Collegio araldico, 1913 ;

De M. Dubut, le n° du journal *L'Etoile* de Ribérac, du 3 janvier 1913, contenant un appendice à ses nombreux articles sur les *Evènements religieux dans le Ribéracois pendant la Révolution française*. — Troubles et émeutes ;

Digitized by Google

Et de M. Dujarric-Descombes, le journal *Le Périgourdin de Paris*, du 29 décembre 1912, contenant : 1° le Discours qu'il a prononcé le 21 décembre 1912, à Paris, en qualité de président du Bournat, au banquet annuel organisé par le journal *Le Périgourdin de Paris* ; 2° l'article de M. Gabriel Lafon, intitulé *Une Société populaire en Périgord pendant la Révolution*, dans lequel notre confrère rappelle le suicide, près de Terrasson, du député girondin Lidon, de la Corrèze, le 12 brumaire an II.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mme Gabriel Charavay nous envoie sa *Revue des Autographes*, de janvier, où est indiquée une charmante lettre intime de Feletz, datée de Paris le 26 décembre, au chevalier de Tessières à Verdun.

M. Dujarric nous remet un catalogue autographié du libraire Paul Ritti, avenue du Maine, 76, à Paris, presque entièrement consacré à des œuvres de Fénelon ou à des ouvrages le concernant.

A cette occasion, notre érudit vice-président donne lecture d'une notice sur Claude-Léonard-Joseph Chastanet, fils et successeur à l'hôpital militaire et à l'Ecole de chirurgie de Lille, de Léonard Chastanet, né à Mussidan, en 1715.

« Il y établit que l'ex-libris attribué à ce dernier et dont une reproduction a paru dans notre *Bulletin* (septembre-octobre 1912) est celui du fils et n'appartenait pas au père, comme on le croit généralement ».

La notice de notre vice-président sera insérée dans le *Bulletin*.

De son côté, notre confrère M. de Saint-Saud nous communique la reproduction d'un charmant *ex-libris*, celui de la vicomtesse Henry de Ségur, née Portelance, dont le mari, épousé vers 1780, était seigneur de Montazeau et fut le dernier de cette branche périgourdine d'une illustre famille. Il nous propose, si cela peut nous être agréable, de faire un petit article à ce sujet et de nous prêter le bloc typographi-

Digitized by Google

que ; la gravure serait insérée dans le texte, vu sa petite taille.

Sa proposition est acceptée.

Pour répondre à la circulaire du délégué central des Sociétés historiques du Sud-Ouest que M. LE PRÉSIDENT doit voir prochainement à Bordeaux, il nous invite à former le Comité qui sera chargé d'organiser le congrès dans tous ses détails. Ce congrès pourrait se tenir à Périgueux les lundi 28 juillet et jours suivants ; les derniers jours de la semaine seraient employés à des excursions dans le département. Tous nos confrères sont instamment priés de préparer des communications pour remplir les séances.

Le président de ce Comité d'organisation sera M. le marquis de Fayolle ; les vice-présidents M. Dujarric-Descombes et le colonel de Montifault ; le secrétaire géneral M. Villepelet ; le secrétaire adjoint, organisateur, M. Aublant ; et le trésorier M. Féaux.

En attendant, le Secrétaire général rappelle à l'assemblée qu'elle doit nommer les délégués, chargés de la représenter au Congrès des Sociétés savantes à Grenoble, dans la semaine de la Pentecôte.

Sont élus MM. Joseph Durieux, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

MM. BOURRINET, de Teyjat, et PEYRONY, des Eyzies, nous adressent un mémoire sur un gisement moustérien qu'ils viennent de découvrir dans la grotte des Grèzes, commune de Lussas-Nontronneau. Cette étude sur un nouveau gisement préhistorique dans notre département, dont lecture est donnée, sera publiée dans notre *Bulletin*, accompagnée d'une planche des silex découverts, pointes triangulaires finement taillées sur une face, racloirs, quelques coupoirs-racloirs, trois grattoirs, un percuteur et quelques ossements.

M. DUBUT nous entretient ensuite d'un *cluseau* de Laudibertie qu'il a visité dans la commune de Festalemps et dont il met un plan sous nos yeux. Ce souterrain se trouve sous la maison d'habitation de M. Philiatreau, conseiller municipal

Digitized by Google

de Festalemps, qui l'a découvert fortuitement, il y a une trentaine d'années. « Il se compose d'un couloir creusé de main d'homme, dans un dur rocher, de 1 m. 40 de haut sur 0 m. 75 de large. Sa pente est raide et uniforme sur une longueur de 5 m. 50 environ. Il aboutit ensuite, en faisant un contour, à une cavité de 1 m. 70 de hauteur, située en contre bas de 0 m. 35 ou 0 m. 40. La base, de forme grossièrement elliptique, mesure 3 m. 50 dans un sens et 2 m. dans l'autre. Les côtés taillés verticalement s'arrondissent dans la partie supérieure, pour s'unir à la voûte quasi-horizontale...

« L'entrée a 1 m. 30 de hauteur et 0 m. 60 de largeur. On remarque aux parois latérales de larges et profondes entailles où s'engageaient des barres transversales, etc. »

Ce mémoire, qui sera prochainement suivi d'un autre sur le *cluseau* de la Gâcherie, situé dans la même commune, sera publié avec un plan.

En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, notre zélé vice-président M. Charles Durand, pris par ses recherches sur l'aqueduc de Vésone, se serait fait un plaisir de nous donner à ce sujet, de vive voix, quelques brefs renseignements.

« Nous avons à l'heure actuelle, nous écrit-il, reconnu le dit aqueduc dans la partie peut-être la plus délicate de son tracé, entre la rue des Barris, aux Commeymies, et la route de Bergerac, sur tout le Haut Saint-Georges.

» Et sur cette longueur d'environ 700 m., trois sections types de l'aqueduc ont été relevées.

» *a*. Section en souterrain telle que vous la connaissez et dont une tranche existe au Musée ;

» *b*. Section à arcades pour la traversée de la vallée et de la rivière de l'Isle ;

» *c*. Section intermédiaire comprenant, depuis la sortie en souterrain de l'aqueduc jusqu'au point où la hauteur libre permet l'emploi des arcades, une muraille épaisse portant ledit aqueduc.

» A cette muraille, M. de Taillefer avait reconnu des contreforts dont l'un, situé à 171 pieds dans la grande allée du domaine des Cébrades, à partir d'un portail ouest.

Digitized by Google

» Après quelques tâtonnements et recherches, j'ai trouvé l'allée ainsi que le portail et ai mesuré 171 pieds. J'ai en effet mis à jour, à l'emplacement indiqué, à droite et à gauche de la muraille, les fondations de deux épaulements qui, au premier abord, m'ont fait l'effet de contreforts. Mais leur saillie (3 m.) m'a paru bien grande pour la petite hauteur que devait avoir en ce point la muraille portant l'aqueduc. Aussi ai-je suivi ces fondations qui m'ont conduit à l'amont à un beau cloaque, recouvert de grandes dalles existant encore en partie et se dirigeant au Sud-Est. Vers une terrasse faite de main-d'homme où très vraisemblablement était construite une villa. Nous avons découvert, dans les alentours, des marbres, des fragments de mortiers recouverts d'enduits portant des peintures à fresque et enfin, dans le cloaque lui-même, un moyen bronze assez bien conservé, mais non encore déterminé.

» Ce cloaque, après avoir traversé la muraille à angle droit, se subdivise à l'aval en plusieurs ramifications qui ne sont pas encore complètement déblayées. Mais la démolition est plus complète en ce point que partout ailleurs et il ne reste que la fondation de l'ouvrage.

» Cette découverte m'a paru extrêmement intéressante et j'ai cru devoir vous la signaler aussitôt. Mais je dois l'abandonner tout au moins pour le moment. Elle me conduirait en effet trop loin et me ferait dévier de mon objectif qui est Grand-Font.

» Une autre constatation me permet d'affirmer que l'aqueduc de Vésone ne passait pas sur le pont Japhet, en supposant que ce dernier existât au moment où fut établi l'aqueduc.

» Une grande ligne partant de la rue Haute-Saint-Georges, traversant obliquement la route de Lyon et le domaine des Cébrades, avec passage de la rivière un peu au-dessous du pont du chemin de fer de Sainte-Claire (passage que je ne désespère pas de déterminer exactement) le dirigeait tout droit sur les Thermes ou château de Godofre ».

L'assemblée prend un grand intérêt à cette lecture.

Digitized by Google

M. le docteur Charles LAFON rapporte la jolie petite mosaïque qu'il avait bien voulu nous montrer dans une séance précédente, représentant une tête de chien courant d'un ton jaunâtre sur fond noir.

M. le Conservateur du Musée s'empresse de remercier M. le docteur Lafon.

Au sujet de l'origine de cette mosaïque, M. Charles DURAND nous informe qu'il y a des réserves à faire.

M. le colonel DE MONTIFAULT veut bien en dessiner une aquarelle à notre intention.

M. Jules PELLISSON fait passer ensuite sous nos yeux trois cartonnages de sa collection, « qu'il a achetés à Bergerac et qui paraissent avoir servi de décors à un théâtre d'enfants (époque Louis XV). Ils furent évidemment suspendus dans le comptoir d'un négociant de cette ville où ils servaient de pochettes pour contenir, ainsi que le rappellent des étiquettes, des factures, des reçus et quittances et des connaissements. Les rubans de soie, qui les maintenaient au clou, existent encore. Ces cartonnages ont la forme d'un carré haut de 19 cent., large de 0.225, surmonté d'une circonférence de 10 cent. L'intérêt réside dans la partie en carré sur laquelle sont collées des « toiles de fond » de théâtre enfantin

« Les décors sont fort curieux et très finement gravés et coloriés. Ils faisaient partie d'une série dont les numéros sont : 2, 4, 31

» N° 2. Sur la terrasse d'un riche jardin orné de statues et de vases, deux danseurs et deux danseuses en costume Louis XV, couronnés de guirlandes de fleurs.

Signé : C. Pr. Maj. — Mart. Engelbrecht. excud. A. V.

» N° 4 Dans une colonnade à l'italienne une scène de tragédie (?) Une femme est aux genoux d'un homme enchaîné qui semble l'inviter à se relever. Signé : I Wachsmuht inv. et del. — C. P. S. C. Maj. — Mart. Engelbrecht excud. A. V.

» N° 31. Une fête dans une superbe salle. A droite et à gauche, des tables qu'un nègre garnit de mets. Des personnages causent et se promènent, d'autres regardent, du premier

Digitized by Google

étage formant balcon. Signé : C. Priv. S. C. Maj. Mart. Engelbrecht excud. A. V.

» A. V. et A. V. G. Vind, sont l'abréviation de *Augusta Vindelicorum*; Augsbourg, la patrie des Engelbrecht. C'était le centre de la fabrication des beaux papiers dorés sur fond de couleur, connus au XVIIIe siècle sous le nom de papiers d'Augsbourg. »

L'assemblée admire ces jolis cartons.

M. LE PRÉSIDENT nous communique ensuite la copie de trois pièces sur papier, ni datées ni signées, du XVIIIe siècle, qu'il a rapportées des archives du château du Fraysse, près Terrasson, et dont la troisième nous révèle des faits qui paraissent bien étranges.

La première est une supplique à la reine Marie-Antoinette de François-Pascal de La Brousse, chevalier, ancien mousquetaire de la garde du Roi, résidant en son château de Messès en Périgord, près Sarlat, où il aurait reçu le 18 juillet 1777 S. M. I. le roi des Romains, qui y séjourna un jour et une nuit, sans avoir été reconnu qu'après son départ. La supplique est également au nom du fils cadet, Hubert-Bertrand de La Brousse, actuellement à l'hôtel des chevau-légers à Versailles : ils demandent l'un et l'autre, vu leur pauvreté, une pension, pour le père une charge d'écuyer ou une sous-lieutenance des gardes du corps, la croix de chevalier de Saint-Lazare, pour le fils, une place de page de la Reine, et pour deux des filles des places à Saint-Cyr. Ils espèrent obtenir ces faveurs avec la protection de l'empereur d'Autriche Joseph II, frère de la Reine, qui la leur a promise.

La seconde pièce, à l'appui de la supplique, est l'état des services des ancêtres du sieur de La Brousse, ancien mousquetaire du Roi, résidant à son château de Messès, paroisse de Sarlat en Périgord, qui ont servi en qualité de vaillants capitaines sous les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

La troisième pièce, la plus extraordinaire et la plus longue, est la relation du passage de Joseph II, empereur et roi des Romains chez M. le chevalier de La Brousse au château de

Digitized by Google

Messès, sous le nom de Cartelbon, étudiant en théologie et sous l'habit de précepteur. Par une lettre datée de Sarlat le 18 juillet 1777, il s'offre pour l'emploi de précepteur, se disant originaire de Coupiac, diocèse de Vabre en Rouergue, et il entre aussitôt en fonctions. Il se fait aimer tout de suite des enfants de la maison, ses élèves ; le soir, après souper, il est très aimable avec ses hôtes, « et parle avec beaucoup » d'esprit sur beaucoup de parties ; il parle pendant très long- » temps de l'Empereur, de ses voyages et de l'*incognito* qu'il » gardoit du travestissement ou il étoit ; il assure qu'il le con- » naît beaucoup et même particulièrement, et qu'il étoit passé » en Périgord, qu'il y étoit encore... » Après avoir passé une partie de la nuit en conversation avec le sieur de La Brousse, l'empereur partit au point du jour, promettant d'envoyer un vrai précepteur et de s'occuper de la famille de son hôte. Il venait de Biron, du repaire de la Roque, de Villefranche-de Rouergue, du côté de Toulouse et de Fumel.

Ce récit romantique paraît bien extraordinaire à l'assemblée.

Empêché d'assister à la réunion d'aujourd'hui, notre honoré confrère M. Bayle nous adresse une petite note sur une famille dont le *Bulletin* s'est occupé plusieurs fois, les Delfaud du Breuil.

« Jusqu'ici, nous écrit-il, on ignorait leurs armes : M. de Froidefond, dans son Armorial dit « armes inconnues » ; même lacune à Toulouse où elles manquent à la galerie des *Capitouls* (communication de l'archiviste municipal).

» En effet Guillaume Delfau (ou Delfaud), écuyer, sieur du Breuil, gendarme de la garde, fut anobli par le capitoulat en 1771, suivant l'exemple d'autres familles bourgeoises, les Gaillard (de Vaucocour), de Thiviers, les Guilhen d'Excideuil...

» Une heureuse découverte nous permet de tirer de l'oubli les armes des Delfaud. Notre confrère M. Eugène Roux, ayant bien voulu compulser les papiers de la famille, qui sont entre les mains de M. le chanoine Lavialle, a trouvé deux lettres, écrites de Daglan, par le frère du capitoul, Guillaume Delfaud, député aux Etats-Généraux.

Digitized by Google

» Elles sont scellées d'un cachet rouge portant ces armes qui sont vraisemblablement celles des Delfaud du Breuil : « Au chevron d'azur à une foy tenant une couronne de laurier (?) brochant sur le tout ».

» Emaux inconnus. — Ecu oval surmonté d'une couronne comtale ».

Notre confrère M. Robert VILLEPELET nous adresse également quelques *Notes pour servir à l'histoire du culte dans la Dordogne de 1789 à 1802*. Ces notes, dont il a recueilli les éléments aux Archives nationales, contiennent notamment la copie de trois actes qui, tout en différant entre eux par leur nature et par l'époque à laquelle ils appartiennent, lui ont paru mériter également d'être relevés. C'est d'abord une lettre des sœurs de la maison des Dames de la Foi de Périgueux au Ministre de la Maison du Roi au sujet des vœux monastiques (1er décembre 1789) ; en second lieu, des propositions du Directoire du district de Périgueux sur la circonscription de l'église paroissiale de Périgueux (9 juin 1791) ; enfin, une lettre du préfet Rivet au Ministre de l'Intérieur sur l'instauration en Dordogne du régime concordataire (2 avril 1802). Notre confrère a pensé que ces *notes* pourraient trouver place dans notre *Bulletin*.

Enfin notre laborieux confrère M. Joseph DURIEUX veut bien nous signaler un livre récemment paru sur *Guillaume-Joseph Chaminade* fondateur des Marianistes, par H. Rousseau, marianiste, avec préface de Mgr Baudrillart (Paris, Perrin, 1912, in-12, XXVIII, 362 pages).

« Guillaume dit Joseph Chaminade, surnommé Petit-Minet, était le treizième enfant de Baptiste, marchand drapier à Périgueux, rue Froide, et de Catherine Béthou. Il naquit à Périgueux le 8 avril 1761 et fit ses études au collège de Mussidan. Il prit à Bordeaux le grade de docteur en théologie et fut ordonné prêtre à l'exemple de plusieurs de ses frères qui furent : l'un jésuite ; un autre, récollet sous le nom de Frère Elie, curé de Coursac et vicaire à Saint-Astier ; un autre, supérieur du collège de Mussidan ; et un quatrième, directeur au grand séminaire de Bordeaux.

Digitized by Google

» Joseph Chaminade habita Saint-Laurent près de Talence (Gironde), refusa le serment à la constitution civile du clergé et déguisé en marchand ambulant ou en chaudronnier, parcourut les rues de Bordeaux pour visiter les malades à l'époque de la Terreur. En 1795 il connut Mlle Marie-Thérèse de Lamourous (1754-1836) dont il devint le directeur spirituel, et qui fonda la Maison de la Miséricorde de Bordeaux. De 1797 à la fin de 1800, il vécut à Saragosse.

» Rentré en France, il fut l'un des principaux artisans du réveil religieux au lendemain du Concordat. Il fonda la Société de Marie ou des Pères qu'on nomme les Marianistes, et l'Institut des filles de Marie. Il mourut à Bordeaux le 22 janvier 1850, à l'âge de 89 ans, et fut inhumé au cimetière de la Chartreuse, où son tombeau est resté l'objet de nombreux pélerinages pour demander des grâces.

» On a publié du R. P. Chaminade *Extraits du recueil des circulaires du fondateur et supérieur général de la Société de Marie et du R. P. Caillet, second supérieur général* (Lons-le-Saunier, Impr. Gauthier frères, 1863, in-8°), et une brochure autographiée ayant pour titre : *Notice sur la situation et les rapports actuels qui existent entre le fondateur et ancien supérieur général de la Société de Marie et son successeur M. Caillet* (Bordeaux, Reiller, s. d. [1842], in 4°, 8 p.) On peut consulter, en outre, la *Vie du P. Chaminade* par R. P. J. Simler avec lettre-préface du cardinal Lecot (Paris-Lecoffre, Bordeaux-Féret, in-8° XXI-795 p.) et l'histoire de *La Miséricorde de Bordeaux et Melle de Lamourous* par M. Aug. Giraudin (1912). »

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire-général,
FERD. VILLEPELET.

Le Président,
Mgr DE FAYOLLE.

Digitized by Google

Séance du jeudi 6 mars 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, Bayle, Dubut, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Féaux, Gabriel Lafon, le colonel de Montifault, le docteur Moreaud, Pellisson, Ribette et Villepelet.

Se font excuser MM. Charles Durand et Gabriel Pasquet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le Président énumère rapidement les ouvrages qu'a reçus notre bibliothèque pendant le mois dernier :

Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, tome XXVI, livraisons III et IV, 1912, un fascicule in-8° carré, avec planches et illustrations, Bruxelles, Vromant et Cie, imprimeurs éditeurs ;

Tables des publications de la Société d'Archéologie de Bruxelles, (annales-annuaires), 1887-1911, par Louis Paris, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique, brochure in-8°, Bruxelles, Vromant et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1912 ;

Comptes rendus des séances de l'année 1912 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletins d'octobre et de novembre, deux fascicules in 8° avec planches, Paris, librairie Auguste Picard ; le premier contenant la communication de M. le comte Bégouen sur *Les statues d'argile préhistoriques de la caverne du Tuc d'Audoubert* (*Ariège*) ;

Revue des Etudes grecques, tome XXV, n° 115, novembre-décembre 1912, in 8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1912, nos 1 et 2, un fascicule in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1912 ;

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, du

Digitized by Google

9 au 12 avril 1912, 36e session, volume in-8°, avec 40 gravures hors texte, Paris, typographie Plon-Nourrit, 1912;

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXXIII, 5e et 6e livraisons, septembre-décembre 1912, un fascicule in-8°, Paris, librairie Auguste Picard;

Répertoire d'Art et d'Archéologie, 2e année 1911, *Index alphabétique*, fascicule 10, in 8° carré, Paris, rue Spontini, 19, 1912;

Répertoire d'Art et d'Archéologie, 3e année 1912, 3e trimestre, fascicule 13, in-8° carré, Paris, rue Spontini, 19, 1912;

La France de Demain, organe du Comité Dupleix, n° du 20 février 1913, Paris, rue de Grammont, 26;

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1911, XXXIVe volume, in-8° avec planches, Bourges, typographie veuve Tardy-Pigelet et fils, 1912;

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, XXXIIIe volume, 1re livraison, 1er février 1913, in-8°, et la *Table des Matières* du XXXIIe volume, in-8°, Saintes, librairie Prévost, 1912;

Bulletin de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 2, 10 février 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, 13e et 14e livraisons, janvier-février 1913, un fascicule in 8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive, tome XXXIV, 3e livraison, juillet-septembre 1912, in-8°, avec planches et illustrations, Brive, Roche, imprimeur; où p. 363 dans les *Documents sur la baronnie de Castelnau*, publiés par M. le vicomte Lavaur de Sainte-Fortunade, est cité Guy de Castelnau, évêque de Périgueux, qui fit construire au XVIe siècle, la jolie chapelle de l'ancien évêché. Dans un testament analysé, « Jacques de Castelnau, après avoir institué pour son héritier universel son frère Jean III, lui substituait, pour le cas où celui-ci décéderait sans enfant légitime, Guy de Castelnau, qui avait pris l'état ecclésiastique et qui occupait le siège épiscopal de Périgueux. Jacques ajoutait que cette même substitution avait été précédemment inscrite dans le testament de leur père »; — et

Digitized by Google

p. 480, dans un mémoire de MM. l'abbé Albe et Viré sur *Le Prieuré-doyenné de Carennac*, ils constatent qu'il existe « au Musée de Brive le moulage d'une très belle épée de bronze de l'époque hallstattienne ou premier âge du fer dont l'original est au Musée de Périgueux. Elle provient d'un tumulus situé entre les Barrières (commune de Miers) et le Noutari (commune de Carennac) et fut trouvée vers la fin du XIXe siècle par Ernest Rupin et Elie Massénat » ;

Bulletin de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres et arts, 18e année, n° 1, janvier 1913, in-8°, Biarritz, typographie Soulé ;

Annales du Midi, revue de la France méridionale, 25e année, n° 97, janvier 1913, in-8°, Toulouse, imprimerie Edouard Privat ;

Bulletin trimestriel de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 33e année, janvier-décembre 1912, nos 124-127, quatre fascicules in-8°, Digne, imprimerie Chaspoul ;

De M. Gabriel Pasquet, sa plaquette sur *L'année météorologique 1912 à Périgueux*, in-16 de 6 pages, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

De M. le docteur Jean Durieux, de Thiviers, son *Essai sur l'usage des aérostats et ses applications en médecine*, brochure in-8° de 7 pages, Périgueux, typographie Ronteix, 1913 ;

De M. Dujarric-Descombes, deux numéros du journal *Le Périgourdin de Paris*, du dimanche 12 janvier 1913, contenant son article sur *Deux livres introuvables* ;

De M. Joseph Durieux l'*Argus du Périgord* du 5 décembre 1912, contenant son article intitulé *Le Temple de la Gloire*, où il cite sept soldats originaires de la Dordogne, tués dans les guerres de la Révolution, dont il donne les noms et rappelle la mort glorieuse ;

Et de Mlle de Sainte-Aulaire, la *Vie de saint Front*, premier évêque de Périgueux, par son père le marquis de Sainte-Aulaire, in-4° de 8 pages avec gravures, Périgueux, Baylé, éditeur, 1846.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Président nous rappelle qu'il nous a parlé autrefois

Digitized by Google

d'une station de l'époque gallo-romaine, située au village de Goulas, près de Nontron, que lui avait signalée le regretté M. Benoit. On y a déjà découvert des objets de l'époque ; il ne serait pas étonné qu'on y trouvât un petit temple, un *fanum*. Il a demandé, en notre nom, une subvention au Ministère pour entreprendre ces fouilles, et M. de Villefosse répond que sur sa recommandation le Comité archéologique a alloué à notre Société une somme de 400 francs à cet effet.

L'assemblée s'empresse de voter des remerciments à M. de Villefosse.

M. Dubut continue la lecture de son mémoire sur le *cluseau* de la Gâcherie, situé à 3 kilomètres de celui de Laudibertie, aussi dans la commune de Festalemps, et creusé sous la maison de M. Parcellier.

» On y pénètre, nous dit M. Dubut, par une trappe ménagée dans le plancher, au seuil de la porte, et en s'appuyant sur des entailles pratiquées le long de la paroi du rocher, en pente très vive.

» On trouve d'abord une salle rectangulaire, de 4m50 de long sur 2m70 de large et 1m80 de hauteur. Le fond est horizontal. Puis, on s'engage dans un couloir incliné à 35 degrés environ, mesurant 0m60 de largeur sur 1m40 de hauteur, analogue à celui de Laudibertie... »

Ce mémoire sera publié aussi avec le plan comme le premier.

M. Robert Villepelet nous écrit qu'il a relevé dans l'inventaire, en cours de publication, du fonds du Parlement de Toulouse aux Archives de la Haute-Garonne, une mention intéressante pour le Périgord. C'est celle de l'enregistrement par le Parlement de lettres d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors, portant fondation en ladite ville d'une communauté de douze chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la réforme de l'abbaye de Chancelade (Cahors, 10 juin 1647), (Arch. Haute-Garonne, B. 1917, f° 147), lettres confirmées par lettres patentes du Roi (Paris, janvier 1649, enregistrées le 13 janvier 1651) (*ibidem*, f° 148).

Digitized by Google

M. Dujarric-Descombes nous signale ensuite dans la *Revue hebdomadaire* (n° du 23 novembre dernier), un article de M. Paul Courteault, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, intitulé : *Un académicien de province au* XVIII*e siècle*.

Cet article est entièrement consacré à l'abbé Jules Bellet, chanoine de Cadillac, né en 1672 à Ste-Foy, mort en 1752, qui, tour à tour théologien, philosophe, épigraphiste, linguiste, polygraphe, joua un rôle prépondérant dans la fondation de l'Académie de Bordeaux.

Ce fut lui qui songea à faire offrir le protectorat de la compagnie naissante à Jacques-Henri Nompar de Caumont, duc de La Force, dont son frère était médecin. Celui-ci obtint l'assentiment du duc, qui exigea qu'on lui envoyât des députés. Bellet fut un des trois que l'on choisit.

Ces députés partirent, en juillet 1712, pour le château de La Force, distant de douze à treize lieues de Bordeaux. Le duc, qui s'y trouvait en ce moment, leur fit un favorable accueil. Ils séjournèrent une semaine dans la magnifique demeure seigneuriale, dont ils admirèrent les richesses, et que Lakanal devait faire détruire en 1793, arrêtèrent, de concert avec le duc, qui aimait les lettres, les sciences et les arts, les statuts de l'Académie projetée et firent connaissance avec le poète Lagrange-Chancel, alors son commensal et son protégé, qui leur donna lecture d'*Ino et Mélicerte*. Le 5 septembre suivant, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux fut définitivement instituée par lettres-patentes de Louis XIV.

Le chanoine Bellet profitait de son séjour dans sa patrie, sur les confins du Bordelais et du Périgord, pour faire des incursions dans le voisinage. C'est ainsi que, en 1758, il vint faire une visite à la Chartreuse de Vauclaire, dont il a laissé une minutieuse description.

Après y avoir passé en revue le monastère tout en briques, le potager, le vivier, l'église, la sacristie, il pénétra dans les cellules des religieux, qu'il présente l'un après l'autre.

« Voici, dit M. Courteault dans le résumé qu'il donne de cette visite, Voici le prieur dom Bavas qui est un amateur d'art. Il a une galerie, ornée d'estampes d'après les tableaux de Rubens. Il est artiste

Digitized by Google

en miniatures. Il a fait une Vierge, *qui est fort dévote* et une Madeleine, *qui est trop belle et a trop d'embonpoint pour être une Madeleine pénitente.* Sa manière de peindre est fort originale : il *pointille* toutes les figures humaines. Le pointillisme au XVIIIe siècle, et dans une Chartreuse ! — Le vicaire, *un bon cartésien sur l'âme des bêtes* et qui sait tout Malebranche, collectionne les renoncules ; c'est un amateur spécialiste qui fait songer au portrait de La Bruyère. Un autre moine est physicien ; il a dans sa cellule un grand nombre de microscopes faits de lentilles, qu'il ajuste à de longs tuyaux de buis. Un autre encore, Parisien natif de la rue St-Honoré, traite l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le jésuite Berruyer, d'histoire sacrée pour les dames et lui préfère celle de Fleury. Dom Augustin est un excellent tourneur, mais il garde toutes les pièces qu'il fabrique *comme un avare garde son trésor.* Il n'est pas jusqu'au frère cuisinier qui ne possède *des livres de son érudition.* Bellet est surpris d'y trouver mentionnés des tourtes de pigeons et des compotes de perdrix, des pâtés de carpes et des pâtés d'anguilles. Il n'ajoute pas de commentaires, mais son silence en dit long sur les menus des moines de Vauclaire... »

M. Courteault a tiré les éléments de son article des papiers et manuscrits de l'abbé Bellet, conservés à la bibliothèque de Bordeaux. L'Académie, dont notre président a été, à l'occasion du récent deux-centième anniversaire de la fondation, élu membre correspondant, doit publier incessamment, dans le volume commémoratif de ce bicentenaire, les fragments de l'histoire de l'Académie, qui contiennent la relation de la visite au château ducal de La Force. Elle donnera aussi, dans un prochain volume les *Voyages littéraires* de Bellet, dont la transcription vient d'être faite par M. Caraman, professeur au lycée de Bordeaux. M. Courteault fait ainsi espérer, dans une lettre à notre vice-président, que nous connaîtrons sans trop tarder, les textes qui intéressent directement et si vivement le Périgord.

M. le docteur Moreaud nous communique ensuite un sonnet sur ces paroles de la passion du Christ : « Ayant baissé la tête, il rendit l'esprit. » Cette pièce doit provenir des cahiers de cours de grand séminaire que notre confrère nous avait montrés précédemment.

Il nous communique en même temps un rapport fait à la

Digitized by Google

Faculté de médecine de Paris en 1771 sur l'usage des pommes de terre pour la nourriture des hommes et des bestiaux.

Notre zélé confrère M. Joseph Durieux nous mande que sur le dernier catalogue des livres d'occasion de la librairie Féret, de Bordeaux, il a noté une curieuse brochure de l'époque révolutionnaire que ne mentionne pas la *Bibliographie du Périgord* et qu'il lui paraît intéressant de signaler. « Elle a pour titre : *Des vingt cinq apôtres du canton de La Linde traduits devant le peuple, juge très compétent de la doctrine des apôtres anciens et modernes. Réponse aux vingt-cinq magistrats de La Linde suspendus de leurs fonctions, etc.* In-8°, 51 pages. Cette brochure était déjà vendue et il n'a pas été possible de se la procurer actuellement.

» Le tome 80 de la 1re série des *Archives parlementaires* récemment publié et relatif aux débats de la Convention du 24 novembre au 5 décembre 1793, contient quelques détails qui concernent la Dordogne, notamment le testament du « citoyen prolétaire » Blondez, de Périgueux. Ce philanthrope cosmopolite, qui se qualifie franc républicain dans le cœur, de droit et de fait, était un parisien habitant « quant à présent » la commune de Périgueux et âgé de près de 70 ans. C'était un ancien prêtre qui avait décliné la candidature à l'élection épiscopale de la Dordogne ; on sait que Pontard fut promu alors à la « prétendue dignité » d'évêque constitutionnel. Blondez jugeait incertains, dit-il, les dépôts chez les notaires ; aussi envoyait-il à la Convention son testament daté du 24 brumaire an II et dans lequel se trouve insérée cette disposition : « Je désire être enterré comme je suis venu au monde, en vrai sans culotte, et surtout que la putréfaction de mon corps soit éloignée des vivants, je ne les ai que trop infectés pendant ma vie... » Il instituait héritière sa compagne Thérèse Villardin, native de Nevers, âgée de 52 ans.

» Dans le même volume, nous relevons un certain nombre de lettres de félicitations qu'envoyèrent à la Convention nationale la Société populaire de Thiviers, la Société républicaine de Bourdeille (Dufour président, Meyjounissas secrétaire-rédacteur), la Société populaire de Cadouin qui « applaudit à

Digitized by Google

la punition d'Antoinette » et demande avec le renouvellement intégral des corps administratifs la formation d'une armée révolutionnaire dans son arrondissement pour surveiller la circulation des subsistances ; la Société républicaine de Monpazier (47 signataires) réclamait les têtes des « scélérats » Georges et Pitt. La municipalité d'Eymet (15 signataires) faisait l'éloge du représentant Lakanal « en commission » dans le département, qui malgré ses travaux était venu visiter la petite cité. Quant à la Société des sans-culottes de Belvès, soixante membres demandaient que la Montagne, épurant le sanctuaire de la liberté, expulsât de la Convention ceux qui « ou faibles ou faux » n'avaient pas voté la mort de Louis XVI. »

Enfin, M. Jules Pellisson nous communique un ordre de service dans la Garde nationale de Nontron, du 15 octobre 1792, orné d'attributs militaires et d'un bonnet phrygien, avec la devise : « *Vaincre ou mourir.* » Le garde national convoqué se nommait Chavard et demeurait rue Pas étroit, n° 55. On y remarque cette formule assez rare :

« Vous êtes averti, Monsieur, que vous êtes de piquet. »

Notre érudit confrère fait aussi passer sous nos yeux deux autres pièces de sa collection, qui pourront servir de complément à l'étude de M. Dujarric, sur la danse, publiée dans notre dernier *Bulletin*.

1° Une carte-adresse ainsi conçue :

Leçons de danse
Dominique
Professeur de danse au collège de Périgueux
Rue Notre-Dame, n° 6.

Elle est typographiée et porte vingt numéros évidemment destinés à être détachés par le professeur après chaque leçon.

2° Une lettre d'invitation, typographiée, au bal à grand orchestre, en l'honneur de Ste-Catherine, donné le 28 novembre 1841 dans la salle de M. Victor Chaminade, au Café du Palais, à Périgueux, commençant à 8 heures du soir. Elle est

Digitized by Google

signée des trois commissaires : Peyrou, A. Perrier et Lamarre.

L'assemblée remercie M. Pellisson.

La séance est levée à trois heures moins un quart.

Le Secrétaire général, Ferd. VILLEPELET.

Le Président, Mte DE FAYOLLE.

LA GROTTE DES GRÈZES

GISEMENT MOUSTÉRIEN

Situation. — A 1500 mètres environ à l'Est de la charmante localité de Javerlhac, sur la route de Nontron, se trouvent les bâtiments de l'ancienne colonie pénitentiaire de Jommelières, et, à côté, le village de Petit-Jommelières.

En face de ce dernier, au Sud, séparés par le Bandiat et la voie ferrée d'Angoulême à Nontron, on aperçoit quelques rochers au milieu desquels s'ouvre, en plein Nord, une caverne : c'est la grotte des Grèzes, commune de Lussas-Nontronneau (Dordogne).

Découverte. — Le 19 mars 1908, explorant la vallée du Bandiat, l'un de nous (Bourrinet), accompagné de M. Léclaircie, mari de l'institutrice de Teyjat, recueillit à cet endroit quelques silex et quelques os fossiles. Le propriétaire, M. Hériard Maurice, de Rudeau-Ladosse, ayant accordé gracieusement l'autorisation de fouiller, ce dont nous le remercions très sincèrement, l'un de nous (B.) commença les travaux.

Etat ancien des lieux. — Le plan cadastral de la commune de Lussas-Nontronneau ne mentionne pas ces rochers qui traversent actuellement en long le n° 15, section A, dénommé : Terre des Grèzes. Il est probable qu'au moment de l'établissement du cadastre, ils n'étaient pas visibles, ayant été recouverts presqu'en entier par les terrains de ruissellement. Lors de la construction du chemin de fer d'Angoulême à Nontron, on y a fait un emprunt de matériaux. On a enlevé les terres et les éboulis pour faire la chaussée et on a mis à

Digitized by Google

nu de nouveau la falaise. En même temps, on a détruit la principale partie du gisement située, comme c'est l'habitude à cette époque, sur la terrasse devant la grotte. Tout l'intérieur était resté vierge.

D'après nous, primitivement, le gisement devait comprendre : 1° En avant, une terrasse où étaient élevées les huttes et où devaient être les foyers et les couches principales, 2° Une grotte servant de refuge où ont été pratiquées les fouilles.

Etat récent et fouilles. -- Au moment de la découverte, l'entrée de la caverne mesurait 3m20 de large sur 1m65 de haut. A deux mètres en arrière, un avancement rocheux rétrécit brusquement le couloir d'un tiers. Il se continue encore quelques mètres en diminuant de plus en plus jusqu'au point où le sol touche la voûte.

Nous avons ouvert une tranchée transversale à l'entrée; nous avons rencontré de suite la couche archéologique à l'endroit où elle avait été coupée.

Le sol primitif de la grotte était très inégal. A gauche, il était relevé et formé d'une sorte de marne argilo-calcaire. A droite, il avait été raviné par un cours d'eau venant de l'intérieur qui avait entraîné l'argile et déposé un sable fin presque pur. Tel était l'état de la caverne quand les premiers hommes vinrent s'y installer.

La couche archéologique reposait là-dessus; elle affleurait le sol et sa surface était à peu près régulière. A gauche, elle n'avait que 0m30 d'épaisseur, alors qu'à droite elle atteignait 0m90, en raison de l'irrégularité du sol ancien.

Elle était formée d'une terre rougeâtre, grasse à la base, feuilletée dans le haut, sans la moindre trace de foyer. L'industrie était la même dans toute l'épaisseur, mélangée à des coprolithes d'hyène et à quelques ossements cassés.

Industrie. — Les silex, au nombre de 80, sont franchement moustériens, sauf trois qui ont un aspect aurignacien. Ils sont finement retouchés; quelques-uns sont d'un blanc laiteux; les autres, d'aspect bleuâtre.

Ils comprennent : 1° des pointes trangulaires, finement taillées sur une face; quelques-unes étroites et allongées

Digitized by Google

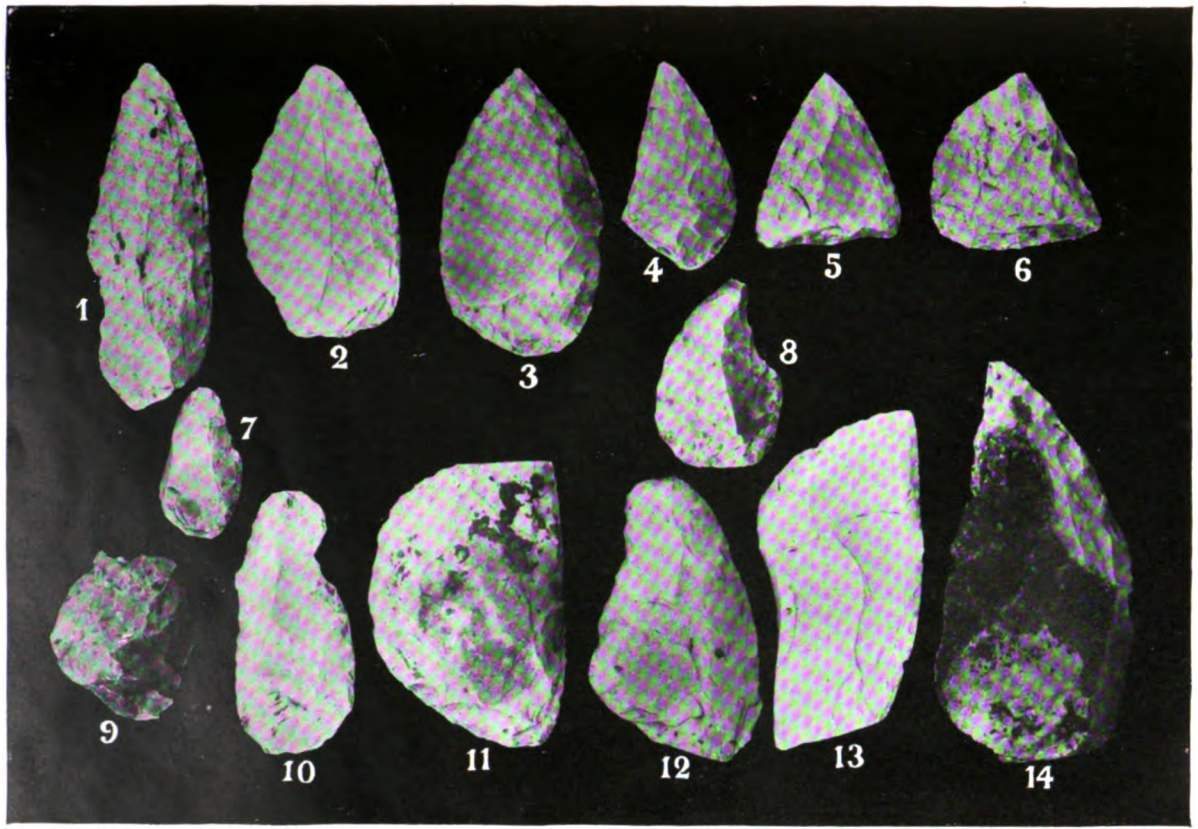

Digitized by Google

Digitized by Google

(Fig. n° 1) ; d'autres moins élancées (Fig. n°s 2 et 3) ; certaines beaucoup plus petites et plus trapues (Fig. n°s 4 et 5).

2° Des rachoirs-pointes, incurvés à droite ou à gauche, avec un bord très bien retouché, comme les n°s 8 et 14 Fig.).

3° Des racloirs affectant presque la forme semi-circulaire avec contours bien retouchés (Fig. n°s 6 et 11).

4° Des racloirs allongés à bords parallèles finement taillés (Fig. n° 12).

5° Quelques coupoirs-racloirs de formes régulières (Fig. n° 13).

6° Un grattoir rappelant déjà ceux de l'Aurignacien (Fig. n° 10).

7° Deux grattoirs épais semblables aux « Tartés » aurignaciens (Fig. n°s 7 et 9).

8° Un percuteur.

Nous avons également trouvé quelques os utilisés.

Faune. — Tous les ossements ont été ramassés. La détermination ci-dessous en a été faite par M. Harlé, de Bordeaux, que nous remercions vivement.

Renard : Un radius et un cubitus.

Hyène : Nombreux coprolithes.

Cheval : Restes très abondants.

Renne : Restes abondants dont les uns appartiennent à des sujets de taille ordinaire, d'autres à des sujets qui, bien qu'adultes, étaient fort petits. La taille dans nos gisements varie beaucoup, même lorsqu'on ne considère qu'un seul gisement. Mais jamais je n'avais constaté de rennes aussi petits.

Grand bovidé : Quelques restes.

Chamois ? Quelques dents. (Harlé.)

Observations et conclusions. — Par son industrie, le gisement des Grèzes correspond au Moustérien supérieur de la Ferrassie, de la 2me terrasse du Moustier, de La Quina, etc. L'abondance du renne et du cheval dénote aussi le Moustérien final. Le renne commence bien à apparaître au début du Moustérien ; mais il est encore très rare et associé surtout aux ossements de bovidés qui sont nombreux à ce moment là; les restes de cheval, au contraire, sont peu abondants.

Digitized by Google

Dans les nombreux gisements que l'un de nous (P.) a fouillés, il a constaté :

1° Que pendant l'Acheuléen le cheval est plus abondant que le bœuf ;

2° Qu'au début du Moustérien, c'est au contraire le bœuf qui prédomine ;

3° Qu'il recède sa place au cheval vers la fin de cette époque, place que ce dernier gardera pendant une grande partie du paléolithique supérieur.

Les nombreux coprolithes d'hyène, recueillis dans toutes les parties de la couche archéologique, très bien conservés par l'argile qui les entourait, prouvent que l'habitat était visité de temps à autre par ces animaux qui y allaient dévorer les restes de repas ; mais ces visites ne pouvaient se faire qu'en l'absence des habitants ; il est donc probable qu'à certains moments, ils abandonnaient leur demeure, soit pour suivre le troupeau qui les faisait vivre, soit pour une résidence meilleure, pendant la mauvaise saison. C'est là un point nouveau qui n'était qu'hypothétique et qui devient certain.

Les grottes et abris à industrie moustérienne sont peu nombreux dans le bassin de la Charente. On ne connaît encore que ceux de La Quina, du Petit-Puymoyen et le niveau inférieur du Placard, de Montgaudier, de la grotte Nord de La Chaise ; aussi, nous a-t-il paru intéressant de signaler celle des Grèzes.

BOURRINET et PEYRONY.

NOTE SUR LE MÉGALITHE DE LA VAURELIE

COMMUNE DE TOCANE-SAINT-APRE (DORDOGNE)

A l'Ouest du bourg de Tocane-St-Apre et à quatre kilomètres de cette localité, il existe, sur un plateau, à cent cinquante mètres au Sud-Ouest de la Vaurelie, hameau de cette commune, et à une trentaine de mètres à l'ouest du chemin qui, de Nodeix, se dirige vers la Martinie, en passant par la cote 139, un groupement de pierres volumineuses qui n'a jamais,

Digitized by Google

du moins je le crois, été signalé, mais qui me paraît mériter de l'être.

Ces pierres en grès ferrugineux, fortement siliceux, sont au nombre de quatre dont trois sont très apparentes. Elles se trouvent à l'entrée et au Sud d'un petit bois de chênes, d'où l'on jouit d'une très belle vue sur le vallon où coule le ruisseau « le Roi » plus connu sous le nom de ruisseau de Sauvagnac.

Quand on pénètre dans ce bois par un petit sentier qui part du chemin ci-dessus indiqué, on aperçoit d'abord une masse imposante, semblant constituée par les deux plus grosses de ces pierres qui gisent à demi-couchées sur le flanc sud d'un tertre artificiel.

L'une d'elles se présente sous la forme d'un long rectangle irrégulier fortement incliné dans le sens de son grand axe, du N.-E. S.-O. Elle a 1^m70 de longueur et 0^m70 dans sa plus grande largeur ; son épaisseur est au Nord de 0^m60 et au Sud de 0^m75 ; elle s'enfonce dans le sol à une profondeur de 0^m15 au Nord et 0^m05 au Midi. Toutes ces dimensions ne sont qu'approximatives, comme celles que je donnerai plus loin, parce qu'il est très difficile de faire des mensurations exactes sur ces surfaces irrégulières. Une grosse souche, donnant naissance à trois beaux troncs de chêne, s'est encastrée dans une sorte d'encoche de cette pierre, près de son extrémité Nord-Ouest.

La seconde et la plus volumineuse de ces pierres a la forme d'un pentagone irrégulier, aplati dans le sens N.-S. ; elle se trouve à l'Est de la précédente qu'elle touche presque à son extrémité Nord, mais dont elle s'éloigne progressivement, de façon à en être distante de 0^m90 à son angle S.-O. près duquel a poussé un chêne. Sa plus grande longueur est de 2^m30 dans le sens E.-O. ; du Nord au Sud, elle n'a que 1^m15 de largeur. Au Nord, elle a une épaisseur de 0^m60 dont 0^m20 pénètrent dans le sol; au Midi, elle a une épaisseur de 0^m68.

De ce côté elle ne touche pas le sol ; elle est supportée par une autre pierre, la moins apparente des quatre, car, sur son épaisseur de 0^m45, il n'y a que 0^m20 de visible, le reste étant enfoncé dans la terre. Cette troisième pierre paraît être

Digitized by Google

de forme triangulaire ; elle a une longueur de 1m30 sur sa face Ouest qui est la seule mesurable, les autres côtés étant masqués par un amas de petites pierres calcaires et une souche d'où partent quatre troncs de chêne.

La quatrième pierre est située à l'Est du groupe précédent dont elle est complètement isolée. Elle a la forme d'un tronc de pyramide triangulaire et est adossée à un talus à pente douce qui la borde à l'Est et au Sud, de telle sorte que sa face Ouest qui a 1m40 à sa base est la seule visible ; elle a une hauteur de 0m95 dont 0m25 sont enfoncés sous terre. A son extrémité supérieure, qui est mieux dégagée, ses dimensions sont de 0m65 (côté Ouest), 0m60 (côté Est) et 0m55 (côté Sud).

La face ouest de cette pierre est à peu près parallèle au côté Nord-Est du plus gros bloc ; ces deux pierres forment ainsi une sorte de couloir d'une largeur moyenne de 1m30.

L'existence d'un tertre artificiel, la position de la quatrième pierre qui ne paraît pas avoir été déplacée et se présente vraisemblablement telle qu'elle fut fichée et comme plantée dans la terre, l'état actuel du groupe principal où se trouve un bloc superposé à un autre, indice certain de construction, tout indique que la réunion de toutes ces masses ne s'est pas faite, au hasard, par le simple jeu des forces de la nature, que nous devons y voir autre chose que de banales pierres erratiques et que nous nous trouvons en présence des ruines d'un monument mégalithique.

Qu'était ce monument ? Très probablement un dolmen aujourd'hui renversé dont on ne retrouve nettement caractérisés que l'un des piliers (première pierre décrite) et la table constituée par le plus gros bloc. Que sont devenues les autres pierres qui manquent ou paraissent manquer ? Ont-elles été dispersées et transportées ailleurs. Se trouvent-elles sous les gros blocs plus ou moins enfoncées dans la terre ?

Depuis l'effondrement qui s'est produit lors de la ruine de cette construction, la table tombée sur l'emplacement même qu'elle occupait primitivement n'y serait-elle pas restée, marquant ainsi le point où se trouvait la partie principale du dolmen qui a pu être précédée, comme cela se voit si souvent, d'un vestibule dont l'espace vide en forme de couloir, qui existe

Digitized by Google

entre la deuxième et la quatrième pierre représenterait la position ?

Ces questions ne peuvent être éclaircies que par une exploration plus complète et surtout plus scientifique que celle que j'ai pu faire. J'ai cru cependant devoir signaler l'existence et l'importance probable de ces restes mégalithiques, laissant à de plus compétents que moi le soin d'en déterminer la nature et la disposition primitive.

Dr MOREAUD.

FONDATION D'UN COUVENT

DES RELIGIEUSES NOTRE-DAME A PÉRIGUEUX

(1615)

Bertrand de Makanam qui avait acquis, peu d'années auparavant, la seigneurie de Sallegourde, près de Périgueux, décéda en 1602, laissant de sa première femme, Anne Arnoul, (épousée en 1583), plusieurs enfants, dont un seul survécut et hérita les biens de son père ; ce fut Marguerite, mariée par contrat du 1er août 1603 avec Gabriel de Raymond, écuyer, seigneur de Vignolles, fils d'autre Gabriel.

Enrichis par le commerce et anoblis à la fin du xve siècle, les Makanam, Bordelais comme les Lestonnac, riches marchands eux-aussi, mais anoblis plus récemment, avaient avec ceux-ci des liens de parenté, qui expliquent la fondation à Périgueux d'un couvent des religieuses de l'Ordre de Notre-Dame, que venait de fonder à Bordeaux, en 1608, la Vénérable Jeanne de Lestonnac, veuve de Gaston de Montferrand, baron de Landiras.

Voici l'acte de donation avec fondation faite par M. et Mme de Sallegourde. Il est tiré de minutes de Dautiège (Registre 3, f° 339), conservées aux Archives départementales de la Gironde. Il est du 11 juillet 1615.

SAINT-SAUD.

« Sachent tous que Gabriel de Raymond, escuyer, seigneur de Vignoles, Salegourt et autres, et damoiselle Marguerite de Makanan,

Digitized by Google

son espouse, estants en volonté de choisir et eslire leur sepulture et de leurs hoirs, et de mettre une de leurs filles en religion, au cas qu'apres estre instruite et eslevée par personne piies et religieuses, elle soit en volonté de vivre regulierement; et ayant considéré que parmy les ordres de religieux, l'institut de l'ordre de religieuses de Nostre-Dame, qui seulle en France se trouve fondée en la ville de Bourdeaux, duquel ordre dame Jeanne de Lestonnac est la premiere et supérieure, lesdits sieur et dame de Vignoles eussent prié monseigneur le reverend evesque de Perigueux avoyr agreable que dans son dioceze et dans la ville de Perigueux fut institué ung couvent ou monastere dudit ordre de Nostre-Dame. Et pour cest effect lesdits sieur et dame ayant offert faire bonne donnation pure simple yrrevocable à jamais ausdites religieuses de toute icelle maison a eux appartenant, scituée en la scité dudit Perigueux, appellée le Chappeau Rouge, qui consiste en maison, place et vuide grange, bassecourt, jardrin, entrées, yssues, appartenances et dependances, sans aulcune exception et reserves a certaines conditions, et supplié ladite dame de Lestonnac, au nom et comme supérieure, à accepter ladite donnation ausdictes conditions, et ledict seigneur evesque l'avoir agreable et lauthoriser; à quoy ladite dame de Lestonnac, superieure, apres en avoyr communiqué et conferé avec les autres relligieuses de ladite maison et monastere, assemblées capitulairement, leur avoir accordé soubz le bon plaisir de Nostre St-Pere le Pappe, de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime cardinal de Sourdis, archevesque de ladicte et primat d'Aquitaine. Pour ce est que aujourd'huy, unsiesme du moys de juillet 1615, apres midy, pardevant moy Laurens Dautiege notaire et tabellion royal en la ville et cité de Bourdeaux soubz signé, presens les tesmoings bas nommés, a esté present en sa personne ledit seigneur de Vignoles, habitant de ladicte ville de Périgueux, lequel faisant tant pour luy que pour ladite dame de Macanan, son espouse, absente, pour laquelle sest faict fort et promis luy faire avoyr et tenir pour agreable et ratiffier ces present instrument, et quantes a peyne de tous despens, dommages et interests, de son bon gré et volonté pour eux et les leurs, ont donné et donnent par ces presentes, par donation pure et simple faict entre vifs et yrrevocablement à jamais, audict ordre Nostre Dame des religieuses dudict ordre, luy sont a present et seront a ladvenir ladite dame de Lestonnac supérieure, present stipulant et acceptant pour les autres religieuses, scavoir est : la maison entierement cy-dessus designée, scituée en ladite ville de Périgueux, confrontant d'ung cousté vers midy à une rue qu'on va et vient de la porte appellée de Taillefer auls rivieres, d'autre cousté...

Digitized by Google

Pour dicelle maison estre faict et construict, soubz le bon plaisir dicelluy seigneur et revérend evesque de Perigueux, ung couvent de religieuse dudit ordre Nostre Dame sy bastir telle eglise que lesdites religieuses edifieront, aulx despens toutes foys des dictes religieuses ou autres que desdicts seigneur et dame de Vignoles; dont a cest faict ledict sieur de Vignoles, pour luy et pour ladicte dame sadicte espouse, se sont de ladite maison entierement, appartenances et dépendances, fait et sont desmis et devestus et dessaisis, et en ont vestu et saisyes lesdictes religieuses, faicts et instituées vrayes dames et proprietaires possessereses, pour par elles et leurs successeurs audict ordre en jouyr et uzer doresnavant comme aultres (2 *mots illisibles*) particulièrement (?) bien dudit ordre, consentant quelles en prenent la possession realle sur les lieux quand leur plaira. Promectant ledit sieur de Vignoles leur garenthir ladicte maison envers et contre tous, de tout troubles et empeschements quelconques, à peine de despens, dommaiges et intéres, à la charge et condition expresse que ledit sieur et dame de Vignoles, tant pour eulx que pour les leurs de leur estre et ligne, avoir leur sépulture dans l'église quy sera faicte esdicts biens donnés. Et en icelle pourront faire mettre et esleure ung tombeau a leurs despens au lieu le plus eminant et honnorable, apres celluy de ladite superieure, de tout ainsi quil est octroye au fondateur de couventz; avec pouvoyr de faire paindre leurs armes soit en platte peinture ou en relief, au choix desdits seigneur et dame de Vignolles, à la charge toutes foys que, bien qu'ils y puissent estre ensevelis tous deux, ne pourront mesmement tous deux esleure qu'un seul tombeau, lequel ils pourront faire construire et poser aulx costés contre les meurs de ladite eglise en telle part que bon leur semblera, mais ne pourront mettre ny bastir au milieu de ladicte eglise pour empescher le service divin ny incomoder le peuple. Pourront en oultre faire faire ung litre ou ceinture tout alentour de ladicte eglise dedans et dehors, tout ainsy que selon les privileges que les seigneurs justiciers ont droict faire aulx esglise de leurs parroisses, ensemble pourront faire aussi mettre ung banc au lieu le plus eminant de ladicte eglise pour eulx et les leurs à ladvenir. Auparavant laditte dame de Vignoles seule exclusivement a toute sa proslixité, en qualité de fondatrice et non autrement, se reserve la faculté de pouvoir entrer dans ledict monastere deulx foys l'annee seullement et non plus, tant pour visiter saditte fille que pour recevoir les consolations desdictes relligieuses ez pieus. Et aulx fins de perpétuelle mémoire pourront lesdicts sieur et dame faire mettre ung tableau auquel sera gravé la presente donation, de laquelle sera faict designation et acte capitulaire lors de ladicte prise de possession

Digitized by Google

que lesdictes religieuses feront de ladicte maison; lesquelles seront tenues en memoire de la dicte donation, faire dire et célébrer une messe de mortz annuellement, perpetuellement a jamais, pour l'âme desdicts sieur et dame de Vignoles et de leurs predecesseurs et successeurs a tel jour que lesdicts sieur et dame vouldront. En oultre seront tenus les dictes religieuses tant d'enseigner tant en escholes qu'en pention les filles suivant la règle dudict ordre, comme aussi seront tenues instruire et enseigner soit en la proffession dudit ordre et autres esercices louables une des filles desdicts sieur et dame de Vignoles ou telle autre quilz nommeront a ladicte dame de Lestonnac, telle quil leur plaira mettre a leur couvent et icelle nourir et entretenir de l'age de sept à huict ans, jusques quelle fera sa profession sy elle est en volonté. Sans que pour raison de ce lesdicts sieur et dame de Vignoles soient tenus la dotter ny constituer aulcune autre pention ny dot ains seullement ledict don. Partant que besoin seroyt servira de dot et de constitution à la charge reaulment que sy ladicte fille ne voudroyt etre religieuse, que ladite donation tiendra et ne pourra pour quelque cause que ce soyt estre revoqué. Plus pourront lesdicts sieur et dame en nommer une autre telle quil leur plaira pour estre religieuse, sans que toutefoys les dictes dames relligieuses soient tenus de la nourrir et entretenir, ains seullement de la recevoyr en leur ordre, sans pour ce elle puisse demander dot aulcune ny autre constitution que celle quy est faicte par la presente donnation. Et aulx fins de plus ample validite et fermetté de ces presentes les dictes partyes ont voulues icelles estre insinués et emologués par Monsieur le seneschal dudit Perigueux ou Monsieur son lieutenant et a ces fins ont faitz et constitué leur procureur, scavoir ledit sieur de Vignoles, M. (*sic en blanc*) et la dicte dame de Lestonnac supérieure audict nom M. (*sic en blanc*) procureurs, etc.

A este accordé qu'en évenent ques dictes religieuses ne batissent esdicts lieux ledict couvent ou questant basty il fut délaissé par elles a ladvenir, en estat quilz seroyt reviendroict audit sieur et dame de Vignoles et a leurs successeurs; si mieulx esdictes dames (*2 mots illisibles*) batissaient ailleurs leur couvent, donnent esdict lieux ausdicts sieur et dame de Vignoles et aulx leurs les memes privileges, prerogatives et pouvoirs qui sont comprises en ladite donation ou rebastir et remectre le mesme monastere aulx mesmes lieux donnés. Pour l'entretien et accomplissement et toutes lesquelles choses susdictes lesdictes parties ont respectivement obligés à l'advenyr lesdicts sieurs de Vignoles tous et chascuns leurs biens et de ladicte dame sa femme, et ladicte dame supérieure tous et chascun les biens

Digitized by Google

et revenus dudict couvent, meubles et immeubles presents et advenir quilz ont soubzmis, *etc.*, renoncé, *etc...*

Faict a Bourdeaulx audict couvent des religieuses ez presences de : Monsieur maistre François de Raymond, conseiller du Roy en sa cour de parlement, et Alain Arnault, escuyer, sieur de Labory Fricard, et habitant de Périgueux, et maistre Jacques Sicard.

Signé : G. RAYMONT, donateur susdit ; DELESTONNAC ; ARNAULT ; DAUTIÈGE, notaire royal ; RAYMOND ; J. SICARD.

LES URSULINES DE PÉRIGUEUX

(Suite)

XIX

SUPÉRIORAT DE JEANNE DE LAMBERT

(29 mars 1742 — 1er avril 1748)

Le 29 mars 1742, la communauté, réunie sous la présidence de Mgr de Macheco de Prémeaux, assisté du chanoine Charles de Bertin et de l'abbé Pierre Gouyou, se donna pour nouvelle supérieure Mère Saint-Martin (Jeanne de Lambert) (1).

---

(1) M. Charpentier de Belcourt, inspecteur des contributions indirectes en retraite, a réuni sur la famille de Jeanne de Lambert d'amples renseignements qu'il a bien voulu me communiquer, et qui vont me permettre de compléter ceux que j'ai déjà fournis. Cette famille, une des plus anciennes de notre Périgord, était, de temps immémorial, établie dans la paroisse du Change, où elle possédait le fief du Rozier, qui se trouvait à proximité de ce bourg, et celui de La Mazardie, situé dans la direction de Cubjac.

Le château de La Cave, paroisse de Saint-Antoine-d'Auberoche, où le père de Jeanne, Guillaume de Lambert, alla se fixer à la suite de son mariage, était une propriété de sa femme.

Guillaume de Lambert était fils de Marc de Lambert, seigneur de La Mazardie et du Rozier, et d'Antoinette d'Abzac de Sarrazac, mariés en 1640.

Marc de Lambert avait en 1615, épousé en premières noces Marguerite Texier, ou peut-être Tessières, d'où était provenu Pierre Lambert, que j'ai mentionné comme ayant été le parrain de Jeanne de Lambert. Pierre de Lambert et Guillaume de Lambert étaient donc demi-frères.

Pierre de Lambert s'unit en 1647 à Françoise des Escuyers, fille de Reymond des Escuyers, seigneur de Gandillac. Ils eurent une fille unique, Marguerite de Lambert, mariée en 1694 avec Charles Patronnier, écuyer, fils

Digitized by Google

Le 1er avril suivant, eut lieu la nomination des officières. Furent désignées comme conseillères : Marie de Monferrand, Charlotte Souc de Plancher, et Marie-Elisabeth d'Hautefort.

Les deux premières reçurent en même temps, l'une la charge de préfète, et l'autre celle d'économe.

Les emplois de discrète et de procureuse furent conférés à Christine et à Marie Delpy, et la direction des novices et des jeunes professes à Jeanne-Yzabeau de Foucaud de Cubjac.

Réélue le 20 mars 1745 pour un second triennat, après un scrutin présidé par le grand archidiacre et vicaire-général Charles de Bertin, Mère Saint-Martin confirma les mêmes dignitaires dans leurs fonctions respectives.

La prospérité du couvent prit, sous le nouveau supériorat, un développement plus grand encore que sous le supériorat pré-

---

d'autre Charles Patronnier, écuyer, seigneur du Clapier, Puyrousse, La Rigale et autres places, et de Jeanne de La Bastide.

L'ursuline Jeanne de Lambert avait un frère, Henry de Lambert, seigneur de La Mazardie et de St-Antoine d'Auberoche, co-seigneur du Change, marié, en 1734, avec Anne-Adélaïde Guischard, fille de Charles Guischard, seigneur et patron d'Antée, de Guépéroux et du Moulinet. Il fut mousquetaire du Roi en 1711, puis capitaine au régiment de Chabrillan, ci-devant de La Tour-cavalerie.

De son union avec Anne-Adélaïde Guischard naquit une fille, Catherine-Marie-Charlotte de Lambert, qui épousa Jean-Louis de Baily de Razac, du Lieu-Dieu. Elle décéda n'ayant que 33 ans. Elle fut enterrée dans la chapelle du château du Lieu-Dieu, auquel était alors attenante l'église de la paroisse de Boulazac.

Il y a trois ou quatre siècles, la famille de Lambert eut plusieurs de ses membres maires de Périgueux. Elle possédait alors, comme c'était l'usage de toutes les familles aristocratiques, ou même seulement bourgeoises, des environs, une habitation dans notre ville. Cette habitation devint par la suite l'Hôtellerie du Chapeau Vert. Puis sur son emplacement fut construit le couvent des Récollets. C'est actuellement l'école normale des garçons.

Vers le milieu du xvie siècle, un rameau de cette famille, se détachant du tronc périgourdin, alla créer la branche de St-Bris, comté d'Auxerre, d'où provint le mari de la célèbre marquise de Lambert, qui, grâce à la distinction de son esprit et au charme de sa conversation, fit de son salon, à Paris, le rendez-vous de toutes les illustrations intellectuelles, particulièrement des illustrations littéraires, de son époque.

Digitized by Google

cédent. Elle s'affirma par de multiples prêts d'argent (1) Ceux dont j'ai retrouvé la trace atteignent, en capital, près de 28000 livres : d'où l'on doit, à la vérité, pour dégager le boni net, déduire 17 000 livres procurées à la communauté par des remboursements d'anciennes créances (2).

---

(1) Ils furent consentis par contrats passés, devant Me Chinours, le 20 juin 1742 ; devant Me Robert-Desisles, le 8 avril 1743, et devant Me Lavavé les 28 juillet, 4, 14 et 16 août 1742 ; 9, 18, 26, 27 et 29 janvier, 1er et 5 février, 20 mars, 3 avril, 17 juillet et 18 décembre 1743 ; 4 et 18 août 1744 ; 17 avril et 10 mai 1745 ; 20 avril et 1er mai 1745, — avec Germain Orfaure aîné ; Guillaume Dubreuil, notaire à Château-l'Evêque ; Jeanne du Verneuil, veuve de François de St-Yrieix, seigneur de La Baronnie ; Martial Guichard, sieur de Verginas ; Etienne Coulaud, marchand, au faubourg St-Martin ; Pierre Eymard, docteur en médecine, bourgeois de Périgueux ; Jean-Baptiste Faure, chevalier, seigneur de Rochefort, conseiller du Roi, président-trésorier général de ses finances au bureau de Guyenne, et Elie de Froidefond de Flazat, seigneur de Beauvigier, demeurant l'un et l'autre paroisse Saint-Front ; Nicolas Dalesme, écuyer, seigneur de Vige, demeurant au repaire noble de Vige, paroisse de Sorges, et autre Nicolas Dalesme, prieur de Sainte-Eulalie, demeurant à la Cité, frères germains ; François de Lafaye, seigneur de Creyssac, demeurant en la maison noble de La Renaudie, paroisse de Villetoureix ; Gabriel Merlhie, docteur en médecine, bourgeois de Périgueux ; Raymond Périer, sieur de Bosvieux ; Hilaire de La Bastide, seigneur de Peyrignoles, demeurant au repaire noble de Périer, paroisse de Bru ; Arnaud de Foucaud, baron d'Auberoche, seigneur de Lardimalie ; Antoine Merlhie, sieur de Lagrange, bourgeois de Périgueux, demeurant paroisse St-Silain ; Pierre-Jean Merveille, greffier en chef en l'Election, et Guillaume Merveille président du Présidial, père et fils ; Marguerite Gravier, veuve de Raymond Castilhon, sieur de Monsac ; Leymarie de Pleyssat ; Joseph Delpy, écuyer, ancien capitaine, receveur des tailles ; le seigneur de Puycontaud ; Guillaume Delpy, écuyer, seigneur de St-Geyrac ; André Tourtel, écuyer, seigneur de Gramont, magistrat au siège présidial et sénéchal de Périgueux ; Aubarbier du Masnègre.

Cf. actes portant renouvellement ou extinction de quelques-unes de ces créances : Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé, 11 novembre 1750, 9 avril 1770, 4 août 1772, 9 mai 1773, 8 mars 1774, 17 et 20 avril et 12 octobre 1775, 2 avril 1777 ; Série Q, 26 messidor an 3, 16 messidor, 18 thermidor et 13 frimaire an IV.

(2) Recouvrements constatés par quittances délivrées, devant Me Lavavé, les 3 et 30 juillet 1742 ; 13 et 21 janvier, 28 mars et 11 juillet 1743 ; 18 août 1744 ; 17 avril, 10 mai et 7 août 1745, et 15 octobre 1747, — à Pierre Dalvy, procureur ; le comte de Chassaigne ; Jean Chapelou, du lieu de Lachapelle, paroisse de Villamblard ; Etienne Foulcon ; Jean Sengensse ; le seigneur de Rochefort ; Jeanne du Verneuil, veuve de Marc de Cugnac ; Raymond du

Digitized by Google

Tout en consolidant de plus en plus sa situation financière, la communauté ne négligea pas ses immeubles.

J'ai fait allusion précédemment à une amélioration importante que reçut une des dépendances de l'établissement. Le moment est venu d'en reparler avec quelques détails.

On sait que le couvent possédait, contigües à sa clôture, plusieurs maisonnettes qu'il louait. L'une d'elles était occupée depuis longtemps, on peut dire de père en fils, par une famille Grenier, dont le chef, à l'avènement de Mère St-Martin, s'appelait Sicaire (1). Il était marchand de fer et payait annuellement, dans le principe, aux religieuses 45 livres de loyer par an, tant pour la boutique où il exerçait son commerce que pour trois chambres basses dont elle était séparée par un vieux mur contre lequel elles étaient adossées, sur le derrière, en forme d'appentis.

Le tout était, on le devine, peu confortable et peut-être même passablement délabré, si bien que Sicaire Grenier, impatient d'avoir une meilleure installation, fit exécuter, de ses deniers propres, les réparations les plus urgentes, qu'il justifia lui avoir coûté 360 livres 4 sols. Les Ursulines consentirent à lui payer l'intérêt de cette somme, mais par contre elles élevèrent le chiffre de son loyer ; elles le portèrent à 63 livres. Alors Sicaire Grenier insista pour une réfection complète du local qui lui était affermé. La communauté condes-

---

Castaing, sieur de La Veyssière ; Denis-Jacques de Crevoiseret, syndic-général du clergé du diocèse, et Théophile du Cheyron, écuyer, seigneur de Veynat.

(1) Sicaire Grenier épousa, le 8 juin 1723, dans l'église Saint-Jean de la Cité, Bertrande Bordas. Jeanne de Monferrand, dame de St-Orse, supérieure de Sainte-Ursule, tint, par procuration, sur les fonts baptismaux, dans la même église, une de leurs filles, le 1er mai 1734.

Sicaire Grenier testa le 30 avril 1746, devant Me Chaminade. Il institua pour héritière Bertrande Bordas, sa femme, à charge de remettre à son fils son hérédité consistant principalement dans un enclos sis en la paroisse de La Cité.

En 1749, Sicaire Grenier se trouvait décédé, et sa veuve, remariée à Jean Catue, huissier, fils de Gabriel Catue, aussi huissier, et d'Hélène Constant, occupait toujours comme locataire l'appartement de Ste-Ursule dit « Le nouveau bâtiment ».

Digitized by Google

cendit à ce désir, et le 20 septembre 1742 (1) confia l'entreprise des travaux nécessaires à cet effet à Annet Chassaignac jeune (2), maître-maçon, demeurant paroisse St-Silain.

La vieille boutique fut démolie. Sur son emplacement on en construisit une autre de 16 pieds de long et de 12 pieds de large : au-dessous et par côté, l'on édifia trois belles chambres, dont une surmontée d'un grenier.

Les frais de la nouvelle bâtisse ne laissaient pas d'être élevés : aussi la communauté, pour s'indemniser de sa dépense, majora-t-elle une fois de plus le prix de la location.

Le 25 juin 1743 (3), renouvelant pour neuf années son bail avec Sicaire Grenier, elle lui fit prendre l'engagement de payer par an 185 livres 4 sols, et de supporter, en plus, les rentes foncières dont était grevé le terrain. Mais, d'autre part, elle lui remboursa, séance tenante, les 360 livres 4 sols qu'il avait avancées pour les premières réparations.

La plus-value résultant de cette réfection à neuf de l'immeuble occupé par Sicaire Grenier fournit au fisc l'occasion de réclamer aux Ursulines pour droit d'amortissement, calculé sur le pied de l'augmentation de leur revenu, 311 livres 2 sols et 3 deniers. Elles essayèrent de résister à cette demande, mais elles furent condamnées à y satisfaire par ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Bordeaux du 6 septembre 1746. Elles formèrent alors opposition à cette décision. Elles arguaient d'une compensation à établir avec la taxe qu'elles avaient acquittée, lors de leur mise en possession, en 1700, par la famille Lacroix, du domaine du Périer, taxe dont la restitution leur était due, disaient-elles, puisqu'il y avait eu, le 3 mai 1737, retrait féodal exercé par le seigneur du fief dont ledit domaine relevait. Il leur fut répondu que, pour pouvoir invoquer la compensation, il aurait fallu que la re-

(1) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

(2) Annet Chassaignac jeune avait, comme son nom l'indique, un frère aîné qui, maître-maçon comme lui, et portant le même prénom, était marié à Françoise Brun et habitait aussi la paroisse St-Silain. Ce frère aîné décéda le 22 avril 1749, âgé de 65 ans. Le cadet mourut, ayant le même âge, le 25 janvier 1756. Il avait été marié à Jeanne Beyney.

(3) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

vente féodale qu'elles avaient consentie eût été forcée. Or, ce n'était pas le cas, puisqu'il leur aurait été loisible de la refuser, étant donné que plus de trente ans s'étaient écoulés depuis leur acquisition. Elles furent donc déboutées de leur opposition par une nouvelle ordonnance de l'Intendant datée du 18 novembre 1746 (1).

Les immeubles de Manzac ne furent pas moins que ceux de Périgueux l'objet des soins de la communauté. Elle s'occupa d'améliorer les conditions d'exploitation des domaines qu'elle possédait dans cette paroisse. Depuis longtemps elle les donnait à travailler à moitié fruits, mais il lui sembla qu'elle n'avait pas lieu de s'en louer. Elle se décida donc à les affermer. Elle traita, le 3 juillet 1743 (2), pour ses deux métairies de Dolivou et des Pradeaux, avec Ronteix père et fils, demeurant au lieu de Bas-Carenas, paroisse de Bru-de-Grignols. Le bail fut fait pour sept ans et pour la somme annuelle de 450 livres. Les preneurs payèrent comptant la ferme de la première année. Pour les six autres, ils s'engagèrent à l'acquitter annuellement en deux pactes, la St-Jean et la Noël.

J'ai dit que la communauté de Ste-Ursule acceptait parfois comme pensionnaires libres des dames ou des demoiselles du monde. Elle accueillit de la sorte, le 22 mars 1745, deux sœurs, Suzanne et Madeleine Roche, filles d'un premier lit de Jean-Damascène Roche (3), seigneur de Grangemarty, avocat

---

(1) Arch. dép. de la Gironde. C. 2200.

(2) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(3) Jean-Damascène Roche était fils de Léonard Roche et de Marie Vergnas. Il avait un frère, Joseph, prêtre, et une sœur, Marcelle, mariée à Jean de Bertin, écuyer, sieur de Loursarie. Un de ses oncles, Yrieix Roche, docteur en théologie, après avoir été archiprêtre de Monboyer et de Chalais, en Angoumois, vint se retirer à Périgueux au faubourg Taillefer, dans une maison qu'il possédait en face de l'hôpital de la Manufacture. Un autre oncle de Jean-Damascène, Léonard Roche, chanoine régulier de St-Augustin, fut prieur de Sablonceau. Un troisième Jean-Jacques, était avocat et habitait au lieu de Fayolle, paroisse de Villetoureix.

Jean Damascène Roche avait eu le malheur, dans sa jeunesse, de tuer Jean Recourbier, de la paroisse de St-Jean de la Cité. Il obtint des lettres de grâce et de pardon qui furent entérinées par sentence de la cour criminelle de Périgueux le 5 janvier 1724.

Digitized by Google

en la cour et bourgeois de Périgueux, demeurant paroisse St-Silain.

Elles avaient, ce jour-là, vers les 5 heures du soir, quitté furtivement la maison de leur père, se plaignant d'être en butte à de mauvais traitements de sa part. Elles avaient, du reste, immédiatement, par une requête adressée au lieutenant général de la ville, demandé qu'il fût alloué une pension à chacune d'elles, avec une provision de 1000 livres. Il fut fait droit, par appointement du 31 mai suivant, à cette demande fondée sur la jouissance, que retenait devers lui le seigneur de Grangemarty, des biens de Suzanne de Montozon (1), mère des demoiselles Roche, depuis longtemps défunte.

Le seigneur de Grangemarty interjeta, le 8 juin, appel de cette décision ; et le lendemain, par exploit de Me Tempoure (2), notaire royal, il somma la supérieure de Ste-Ursule de lui rendre sur le champ ses deux filles, sous peine d'être poursuivie par toutes les voies de droit.

Quand l'acte fut notifié, la sœur portière qui le reçut (3) refusa de signer, et même de décliner son nom. Le notaire insista pour être introduit auprès de la supérieure. Mais on l'évinça en lui déclarant qu'elle était malade.

Le même jour, le seigneur de Grangemarty fit aussi donner un exploit à ses deux filles. Il les accusait d'avoir profité d'une fièvre violente qui le retenait au lit pour le dévaliser et pour s'enfuir. Il les dénonçait comme n'ayant obéi aux sugges-

---

(1) Jean-Damascène Roche s'était marié avec Suzanne de Montozon, dans l'église St-Front, le 21 mars 1719. Dix ans après, le 15 janvier 1729, il épousa en secondes noces, dans la même église, Marguerite Cathala-Chatard, demoiselle de La Verdenie. Il eut de ce second lit un fils, Pierre-Gabriel, et trois filles, dont une s'unit, le 11 février 1755, en l'église St-Jean de la Cité, à Pierre Brothier, sieur de Lavaud, orfèvre, fils de Jean-Jacques Brothier et de Marguerite Guilard.

(2) Jean-Baptiste Tempoure était marié à Julie Grandieu, fille de défunts François Grandieu, en son vivant notaire royal, et Anne Chartroule. Il céda son office, le 20 novembre 1747, à Antoine Sarlande, pour le prix de 1000 livres, par acte devant Me Cournilh. Il avait commencé par être huissier.

(3) Il y avait, à ce moment, deux sœurs portières : Mère de la Nativité (Marie-Marguerite de Lafaye) et Mère St-Stanislas (Anne du Castaing).

Digitized by Google

tions de ses ennemis que pour se soustraire à l'autorité paternelle et mener une vie licencieuse. Enfin, se défendant de songer à s'enrichir au moyen des revenus de sa défunte épouse, il proposait à ses filles — si mieux elles n'aimaient revenir en sa compagnie, sous l'offre qu'il leur faisait de les nourrir et les entretenir comme auparavant suivant leur condition — il leur proposait, dis-je, de leur laisser prendre la moitié des fermages et des loyers des immeubles comprenant l'entière hérédité de Suzanne de Montozon, l'autre moitié lui revenant à lui-même comme ayant la jouissance légale de la part de ladite hérédité qui compétait à ses deux fils mineurs, Yrieix (1) et Dominique (2), frères germains des demoiselles Roche.

Le conflit se dénoua, ce semble, à la satisfaction du seigneur de Grangemarty, en ce sens qu'au bout de quelque temps les demoiselles Roche réintégrèrent le domicile paternel. J'imagine que les religieuses y contribuèrent par leurs avis conciliants, qui, d'ailleurs, ne furent nullement influencés par les menaces contenues à l'adresse de la supérieure dans l'exploit du 9 juin 1745.

L'incident n'en fut pas moins pénible sans doute pour la communauté. Comme pour l'en consoler, des amis de la maison se cotisèrent, sur ces entrefaites, pour lui offrir un bel autel du Sacré-Cœur. Le coût fut de 218 livres. La somme paraîtrait aujourd'hui modique. Mais elle était rondelette pour l'époque. L'érection de l'autel dans l'église de Ste-Ursule se fit en 1747.

Sous ce supériorat, deux aspirantes sœurs converses, Jeanne Conangle et Anne Mage, et quatre aspirantes religieuses de chœur, Marie Favareille, Marie-Ursule Dalvy, Marie-Bénigne de Nogaret, et Marguerite Meynard, vinrent solliciter leur agrégation à la communauté.

---

(1) Pierre-Yrieix Roche avait déjà passé en Amérique comme pilotin. On n'en eut plus de nouvelles.

(2) Dominique Roche entra dans les ordres. Il fut longtemps curé de Marsac.

Digitized by Google

Jeanne Conangle, dite sœur Agnès. Elle naquit au village de Vaudune, paroisse de Paunat, en 1727. Elle était fille de Guillaume Conangle et de Marie Laville.

Elle fit sa profession le 30 septembre 1748.

Avant d'être reçue tourière, elle était au service du couvent. Elle y était entrée sous les auspices d'une vieille tante, Marguerite Linarès (1), servante elle-même à Ste Ursule depuis une trentaine d'années. Faisant son testament le 15 septembre 1744 (2), Marguerite Linarès l'institua son héritière, concurremment avec deux autres nièces, dont une, Marie Linarès (3), encore mineure, était, elle aussi, domestique du couvent. La testatrice décéda le 24 juin 1747. Le 7 juillet suivant, ses héritières procédèrent entr'elles au partage de sa succession (4). Jeanne Conangle reçut dans son lot des créances sur divers particuliers, créances s'élevant ensemble, toutes charges déduites (5) à 550 livres. C'est de cette somme que, que le 8 septembre 1748, passant son contrat d'aumône dotale (6) elle fit don à la communauté, mais en s'en réservant les revenus, durant sa vie, pour son entretien. La communauté dut même s'engager à lui payer, en plus, 15 livres par an à titre de gages.

---

(1) Marguerite Linarès, baptisée dans l'église de Paunat le 16 juillet 1678, était fille d'Etienne Linarès et de Jeanne Delmontet. Elle vint de bonne heure à Périgueux se mettre en condition. Elle entra d'abord chez une dame Boutin, puis chez les Ursulines.

Un de ses neveux, Jean Conangle, fils d'autre Jean Conangle et de Jeanne Linarès, fut jardinier chez les prêtres de la Mission. Par contrat reçu Chinours le 24 juin 1746, il épousa Catherine Gesty, fille de Jean Gesty et de Marie Lardy, demeurant aux Quatre-Chemins.

(2) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

(3) Marie Linarès était fille de feu Léonard Linarès et de Marie Marfauvel, celle-ci remariée à Pierre Labrouhe, du village de Milhac, paroisse de Manzac. Marie Linarès quitta le couvent pour épouser, le 20 février 1754, dans l'église St-Jean de La Cité, Jean Champeau, journalier, fils d'Etienne Champeau, et de défunte Marie Périer, de St-Astier.

(4) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

(5) Jeanne Conangle eut, entr'autres charges, celle de payer un legs de 300 livres fait par sa tante à une petite nièce, Jeanne Nadal, épouse de Jean Peynaud, charpentier, au village de Mauris, paroisse de St-Médard de Mussidan. Elle acquitta ce legs le 21 avril 1759. (Minutes Lavavé).

(6) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

A ce moment Guillaume Conangle vivait encore (1), mais il ne tarda pas à mourir, et, le 5 septembre 1749, sa fille disposa par un nouveau contrat (2), en faveur de la communauté de 400 livres à prendre sur ses droits dans la succession de son père, mais toujours sous la même réserve en ce qui concerne les revenus.

Trente ans après, la communauté n'avait pas encore touché, du moins en entier, le capital promis par les actes du 8 septembre 1748 et 7 septembre 1749. Aussi dut-on, pour empêcher ces titres de prescrire, les faire renouveler le 1er juin 1778 (3).

Sœur Agnès, quand elle quitta le couvent lors de sa fermeture par la Révolution, ne partit pas de Périgueux. Elle y fut incarcérée comme insermentée. Elle avait été rendue à la liberté depuis quelque temps, lorsqu'elle mourut le 22 vendémiaire an V (13 octobre 1796) dans sa 70e année.

Anne Mage, dite sœur Anne. Elle était fille de François Mage (4), marchand de fer, et d'Anne Solier (5), mariés suivant contrat retenu par Me Lavavé le 4 septembre 1723.

Elle naquit à Périgueux le 18 août 1725 et fut baptisée trois jours après dans l'église St Front.

Elle avait un frère consanguin, Antoine (6), au moins un

---

(1) Guillaume Conangle fut veuf de bonne heure de Marie Laville. Il se maria en secondes noces avec Bertrande Combrunie. Il fit son testament le 13 janvier 1749. Cet acte fut reçu par Me Dartenset, notaire royal à Paunat.

(2) (3) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(4) François Mage était établi dans la rue d'Enfer. Il s'était marié en premières noces avec Catherine Noël, dans l'église de la Cité, le 17 août 1714. Il mourut le 29 juin 1751, âgé de 60 ans

(5) Anne Solier était fille d'Antoine Solier, marchand, et de Marguerite Drapeyroux. Elle avait un frère Bertrand, marié à Lucrèce Daniel, et une sœur, Marie, épouse d'Elie Durieu, notaire à St-Astier. Anne Solier décéda le 17 juin 1771, âgée de 68 ans.

(6) Antoine Mage épousa, suivant contrat du 16 juin 1718 reçu Chinours, Marie-Anne Bussière, fille de Thomas Bussière maître-chirurgien, et de Pétronille Gagnerie. Il testa (Minutes Lalande) le 1er novembre 1765. Son épouse lui survécut et mourut le 12 mai 1779, âgée de 50 ans. Elle avait une sœur aînée, Marie, qui avait épousé Jean Borderon, maître ès-arts et arpenteur juré.

Digitized by Google

frère germain, Louis (1), et plusieurs sœurs germaines, Marie-Anne (2), Françoise (3), et Marguerite (4).

Elle passa son contrat d'aumône dotale le 3 novembre 1749 (5). Ses père et mère promirent conjointement et solidairement au couvent la somme de 400 livres, payables dans un délai qu'ils déterminèrent. Ils promirent, en outre, 20 livres par an à titre de pension alimentaire, et 6 livres à titre de pension viagère. Les quatre cents livres de capital étant encore dues trente ans plus tard, le titre en fut renouvelé par acte du 9 novembre 1779 (6).

De l'union d'Antoine Mage avec Marie-Anne Bussière provinrent neuf enfants, entr'autres Pétronille, qui, par contrat du 29 septembre 1771, s'unit à Jean-Baptiste Gravier, greffier en chef du Présidial ; Anne, mariée le 4 août 1786 à François Lapouge, fils de Martial Lapouge, bourgeois, et de Marie Chabane, demeurant au village de Lafarge, paroisse de Thenon ; autre Anne, ursuline au monastère de Lavalette, en Angoumois ; Thomas, marié le 23 septembre 1783 à Julie Roubène du Meynot, fille de François Roubène du Meynot et de Marie Mespoulède de Lamothe, mort vice-président du tribunal de Périgueux le 28 mai 1846, à l'âge de 91 ans ; enfin deux autres qui se firent prêtres, et ont leur nom inscrit au martyrologe de la Révolution, car ils périrent dans les cachots où elle les jeta.

Le plus âgé des deux s'était expatrié sous la Terreur. Au lendemain des élections de l'an V, faites dans un sens contre-révolutionnaire, il crut pouvoir rentrer en France. Il venait d'arriver à Bordeaux, lorsque fut exécuté le coup d'Etat du 18 fructidor, qui marqua l'ouverture d'une nouvelle ère de persécution contre l'Eglise. L'abbé Mage fut appréhendé comme suspect de fanatisme, traduit devant une commission militaire et condamné à la réclusion perpétuelle. Enfermé au fort du Hâ, il y succomba quatre ans après, à la veille de la signature du Concordat qui l'aurait libéré.

(1) Louis Mage, baptisé à St-Front le 4 août 1733, embrassa l'état ecclésiastique. L'acte constitutif de son titre presbytéral fut passé devant Me Valette le 24 novembre 1759.

(2) Marie-Anne Mage se fit religieuse à la Miséricorde de Bergerac et devint supérieure de la communauté.

(3) Françoise Mage épousa Pierre Sarrette, bourgeois et marchand épicier de Périgueux. Leur contrat fut passé devant Me Fournier le 19 septembre 1772, et la bénédiction nuptiale leur fut donnée le 23 du même mois dans l'église St-Front. Françoise mourut le 1er février 1777.

(4) Marguerite Mage était sœur jumelle de Françoise. Toutes les deux avaient été baptisées à St-Front le 13 novembre 1734. Marguerite fit son testament le 24 avril 1785 et décéda le 24 décembre 1787.

(5) (6) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

Sœur Anne fut, par décision de la communauté du 30 juillet 1750, admise à faire sa profession.

J'ai mentionné la règle d'après laquelle les religieuses devaient, avant leur agrégation définitive, être examinées par un délégué de l'évêque. Cet examen eut lieu pour sœur Anne le 24 août 1750. C'est le vicaire-général François Delpy de St-Geyrac (1) qui le lui fit subir. Il en dressa un procès-verbal qui a été conservé, et que je crois devoir reproduire, ici, comme spécimen de la forme à peu près invariable donnée aux documents de ce genre :

-Nous François Delpy de St-Geyrac, vicaire général de Mgr l'illustrissime et revérendissime messire Jean-Chrétien de Macheco de Premeaux, évêque de Périgueux, conseiller du Roi en tous ses conseils, en vertu de la commission à nous donnée par ledit seigneur évêque pour procéder à l'examen de demoiselle Anne Mage, actuellement novice dans le monastère des dames religieuses de Ste-Ursule, où elle désire se consacrer à Dieu par les vœux de la religion, selon la règle de St-Augustin, et où elle a été admise par Madame la supérieure et les suffrages de sa communauté pour y faire profession, en qualité de

(1) François Delpy de St-Geyrac était fils puîné de Charles Delpy, conseiller au Parlement de Bordeaux, dont j'ai parlé déjà, et de Jacquette de Labrousse, fille de Guillaume de Labrousse et de Marie de Comarque. Guillaume de Labrousse, chevalier, seigneur de Veyrignac, Meyssès, Bessat, Lacombe et autres places, président au Présidial de Sarlat, subdélégué pour le Sarladais de l'Intendant de Guyenne, possédait dans la paroisse de Proissans le château des Barrettes : c'est là qu'avait été passé le 10 janvier 1712 le contrat de mariage des père et mère de François Delpy, et la bénédiction nuptiale leur avait été donnée le 12 avril suivant.

Charles Delpy et Jacquette de Labrousse firent leur résidence habituelle du château de Monferier, paroisse de St-Geyrac. Charles Delpy testa le 17 septembre 1717 et mourut en janvier 1719.

Quant à François Delpy, il devint chanoine de St-Front le 16 janvier 1741. Il prit possession d'un des archidiaconés du diocèse le 20 mars 1745. Il fut, pendant quelque temps, titulaire de la vicairie perpétuelle de Nimes, qu'il résigna, le 6 avril 1752, par acte devant Me Médas. Il fut, en 1753, pourvu de l'abbaye de St-Cybar, d'Angoulême. Il décéda le 17 septembre 1774, dans une maison du quartier du Pont, à Périgueux, âgé d'environ 60 ans, en l'état de pauvreté qui sied à un disciple de Jésus-Christ, si bien que son frère aîné, Guillaume Delpy, seigneur de St-Geyrac, se fit autoriser, par lettres prises en la chancellerie du Parlement de Bordeaux le 18 janvier 1777, à n'accepter son hérédité que sous bénéfice d'inventaire.

Digitized by Google

sœur converse, après qu'elle en aura obtenu la permission dudit seigneur évêque,

Nous nous sommes transporté dans le parloir desdites dames, avons conféré avec Madame la supérieure et avec la directrice du noviciat sur les dispositions et la conduite de ladite Anne Mage, pendant tout le cours de son noviciat, et avons demandé à la voir en particulier,

Laquelle s'étant présentée, nous lui avons représenté l'obligation où elle était de répondre à nos interrogations dans toute la vérité et la simplicité qu'exige la conséquence de la démarche qu'elle désire faire, en embrassant la vie religieuse : ce qu'elle nous a promis très expressément.

En suite de quoi, nous l'avons interrogée sur son âge, qu'elle nous a dit être de 25 ans accomplis, et tout de suite sur la liberté de son choix, sur les motifs et les vues de sa vocation, sur la connaissance qu'elle a prise des règles de cette maison, sur l'expérience qu'elle en a faite, sur sa santé, ses forces et son courage pour les austérités de la règle qu'elle veut embrasser, et enfin sur la volonté sincère et constante où elle devrait être de se conformer en tout à l'esprit et aux pratiques des religieuses, suivant les usages approuvés de ce monastère.

Nous lui avons fait aussi quelques interrogations sur les prières et bonnes œuvres qu'elle a faites, et si elle a consulté un directeur sage et prudent pour s'assurer de sa vocation et ne pas se conduire par ses propres lumières dans une démarche si intéressante pour son salut.

Et, sur les réponses que ladite novice nous a faites à chaque article, nous avons jugé qu'elle est parfaitement libre dans le choix qu'elle fait de la vie religieuse ; que les motifs qu'elle dit l'avoir déterminée à cet état sont selon Dieu, qu'elle connaît et a observé, pendant qu'elle a été novice, les règles et les austérités de ladite maison, qu'elle a employé tous les moyens que la religion nous enseigne pour s'assurer de sa vocation, et qu'avec les secours de la grâce du Seigneur il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera toute sa vie fidèle aux devoirs et à l'esprit de son état.

En conséquence, nous avons jugé la vocation de ladite Anne Mage bonne et accompagnée des dispositions que l'Eglise demande, et avons déclaré à Madame la supérieure et à la novice que Mgr l'Evêque consentait et permettait qu'elle fût admise à faire profession dans le présent monastère, à tel jour qu'il plaira à ladite dame supérieure de fixer, avec les cérémonies ordinaires.

Ensuite de quoi, nous avons lu à ladite novice toutes les réponses

Digitized by Google

qu'elle venait de faire aux susdites interrogations, et après qu'elle nous a eu déclaré qu'elles contenaient vérité et qu'elle voulait y persister, nous avons exigé qu'elle signerait, ce qu'elle a accepté, et a signé avec nous le 24 août 1750.

DELPY DE ST-GEYRAC, vicaire-général.
Sœur ANNE MAGE, novice.

Sœur Anne prononça ses derniers vœux le 3 septembre suivant.

La Révolution, après l'avoir chassée du couvent, l'emprisonna. Peut-être les souffrances que sœur Anne endura pendant sa réclusion abrégèrent-elles ses jours. Toujours est-il qu'elle mourut peu de mois après sa libération, le 29 thermidor an III (16 août 1795). Il s'en fallait tout juste de deux jours qu'elle eût ses soixante-dix ans révolus.

MARIE FAVAREILLE, demoiselle de St-Florent, dite sœur St-Georges. Elle était fille de défunts Jean Favareille, sieur de Caveroque, et Françoise Dubail. Elle était nièce d'autre Marie Favareille et de Jeanne Favareille qui, près de quarante ans auparavant, avaient fait leur profession à Ste-Ursule sous les noms de sœur de La Purification et de sœur St-Basile.

Elle avait deux frères : Elie, sieur de La Coustète, demeurant au lieu de La Coustète, paroisse de St Georges-de-Monclar, et Barthélémy, sieur de Rabard (1), habitant au lieu de Caveroque, paroisse de St-Félix de Villadeix.

Elle avait également une sœur, du prénom aussi de Marie (2), qui ne tarda pas à la rejoindre à Ste-Ursule, pour y vivre

(1) Barthélémy Favareille épousa Henriette Chevalier. Une de leurs filles, Marie, s'unit à Jean Valeton, fils d'un maître-chirurgien, et de Pétronille Rousset.

(2) Par actes du 16 mars 1753, reçus Lavavé, Marie Favareille, bourgeoise de St-Georges-de-Monclar, fit à ses deux frères la cession de deux contrats de rente de 4400 livres, moyennant l'obligation, pour les cessionnaires, de lui servir la rente sa vie durant, le capital devant leur rester après son décès.

A Ste-Ursule, elle se plut à rendre à la communauté tous les services dont elle était capable. Aussi la supérieure disposait-elle d'elle comme d'une religieuse, la chargeant tantôt de l'emploi de régente, tantôt du service de la sacristie ou de la lingerie. Elle mourut le 2 février 1782, âgée de 50 ans. (Registres paroissiaux de St-Jean de La Cité).

Digitized by Google

jusqu'à la fin de ses jours, non comme religieuse, mais comme pensionnaire.

Sœur St-Georges, après être restée postulante durant le temps exigé par les réglements de la maison, et après avoir fait, et au delà, ses deux années de noviciat, fut, par décision de la communauté du 19 juin 1744, admise à prononcer ses derniers vœux. Ils furent solennellement reçus le mois suivant.

Le 22 juillet fut passé son contrat d'aumône dotale (1). Elle, son frère aîné, l'y assista. S'engageant tant pour lui que pour son frère, il fit à sa sœur une constitution de 4000 livres, avec une pension annuelle et viagère de 15 livres. Il fut inséré dans l'acte une clause, que nous avons relevée déjà dans plusieurs autres contrats passés par le couvent : à savoir que le paiement des 4000 livres ne pourrait se faire qu'en espèces sonnantes, et non en billets royaux, nonobstant tous édits ou règlements contraires.

J'ignore si la dette fut intégralement soldée. Mais il fut versé plusieurs à-comptes, un notamment de 1000 livres le 12 septembre 1772.

Sœur St-Georges fut quelque temps régente, puis attachée à la lingerie. Elle décéda le 24 septembre 1776, âgée de 56 ans.

Marie-Ursule Dalvy, dite sœur de La Présentation. Elle était nièce de Mère de La Passion (Marguerite Dalvy), étant fille de Guy Dalvy (2) avocat, et de Jeanne Bonnefon (3), mariés, en 1721, dans l'église de Ste-Eulalie-d'Ans.

Elle naquit à Périgueux le 21 août 1729. Elle fut baptisée

---

(1) Arch. dép. de la Dord. Minutes Chinours.

(2) Guy Dalvy habitait rue Limogeanne. Il testa, le 3 octobre 1741, devant Me Chaminade, en favour de Jeanne Bonnefon, son épouse, qui, de son côté, testa par le même acte en faveur de son mari.

(3) Jeanne Bonnefon refit son testament le 20 juillet 1753 devant Me Fournier. Etant, à ce moment, en procès avec Jean Mérilhou, son gendre, dont il sera parlé ci-après, elle dut, le 6 août suivant, faire dresser par le même notaire l'inventaire, un peu tardif, des meubles et effets qu'avait délaissés son défunt époux.

Digitized by Google

trois jours après dans l'église St-Front. Elle eut pour parrain son oncle Pierre Dalvy, maître-imprimeur, et pour marraine sa grand'tante, Marie Dujarric.

Elle avait un frère, Jean (1), et cinq sœurs, Anne (2),

---

(1) Jean Dalvy naquit le 17 décembre 1740. Il n'avait pas tout à fait un an au décès de son père. Il se fit avocat. Il épousa, par contrat du 14 janvier 1761, passé devant Me Laborie, notaire à Ligueux, Elisabeth-Suzanne Ranouil des Alois, fille aînée de Joseph Ranouil des Alois et de Pétronille Bouchardières, demoiselle de La Bouchardie, mariés suivant contrat du 22 avril 1733, reçu Mouleau, notaire à Thiviers.

Elisabeth Ranouil avait une sœur, Marie-Françoise, mariée par contrat du 16 mars 1752 passé devant Me Versavaud, notaire à Négrondes, avec Pierre Bourdinaud, sieur de Couchaud.

Jean Dalvy décéda le 20 avril 1770, âgé de 30 ans.

Son beau-père, devenu veuf en 1737, avait embrassé la carrière ecclésiastique. Il fut vicaire de Thiviers et mourut curé de Négrondes. Il est l'auteur d'un livre de raison conservé aux Archives départementales de la Dordogne. Suzanne-Elisabeth Ranouil, après la mort de son père et de son mari, continua ce journal La première mention qui s'y trouve inscrite de sa main est du mois d'août 1770, et la dernière porte la date du 18 nivôse an III (7 janvier 1795).

Guy et Jean Dalvy furent successivement propriétaires de la tannerie de l'Arsault. Guy l'exploita même, quelque temps, en personne. Un an avant de mourir — le 18 septembre 1740 — il s'était associé dans cette entreprise Bertrand Brou, sieur de La Chaize, et Jacques Beau. Jean vendit la tannerie le 19 juin 1768.

(2) Anne Dalvy naquit le 20 décembre 1722. Elle épousa le 4 mars 1738, dans l'église St-Front, et après contrat retenu le 27 février par Me Cournilh, Gratien Fargeot, sieur de Balzac, avocat, fils de Bernard Fargeot sieur de Daille, aussi avocat, et de Marie-Gabrielle Guichard, mariés eux-mêmes en la même église le 11 août 1708.

Gratien Fargeot mourut le 20 juin 1759, âgé d'une cinquantaine d'années. Il avait fait son testament, trois jours auparavant, devant Me Beylot. Anne Dalvy remit le sien à Me Chinours le 18 juillet 1781. Elle habitait alors rue St-Georges, paroisse St-Front. Elle y décéda le 6 février 1786.

De l'union de Gratien Fargeot avec Anne Dalvy étaient provenus deux fils et une fille.

Gratien Fargeot n'avait pas moins de sept frères ou sœurs. Un de ses frères Jacques, fut successivement curé de Lachapelle-Montmoreau et de Boulouneix. Un autre, Jean, d'abord chapelain de Château-l'Evêque, puis curé de St-Félix de Bourdeille, finit par se faire cordelier. Il prit l'habit au couvent de Libourne. Parmi les sœurs, l'une se fit religieuse-hospitalière à Ste-Marthe ; une autre épousa Gaston Mercier, du lieu de Boulanger, paroisse de Preyssac-d'Agonac, et une troisième s'unit à Joseph de Langlade, écuyer, sieur de La Batut. Cette dernière décéda le 4 août 1759, âgée de 34 ans.

Digitized by Google

Françoise (1), Catherine (2), autre Catherine (3) et Jeanne (4).

Au moment de son entrée en religion, son père se trouvait décédé depuis le 4 octobre 1741, et sa mère s'était remariée, le 22 janvier 1745, en l'église St-Front, avec Pierre Juge (5),

---

(1) Françoise Dalvy naquit le 10 janvier 1726. Elle épousa, le 16 mai 1744, dans l'église St-Martin, Jean Mérilhou, avocat, de Nailhac. Leur contrat avait été passé la veille devant Me Chinours. Ils n'eurent pas d'enfants.

Jean Mérilhou décéda le 9 juin 1755. Il avait fait son testament le 6 du même mois. Le 10, sa veuve fit procéder, par le ministère de Me Fournier, à l'inventaire des meubles et effets qu'il avait délaissés. A son tour, elle testa, devant le même notaire, le 7 février 1758. Elle décéda à Périgueux dans la rue de La Vertu le 10 messidor an XIII, (29 juin 1805).

(2) Catherine Dalvy aînée, demoiselle de Lagrange, naquit le 20 mai 1728. Par contrat du 27 avril 1755 reçu Lavergne, elle épousa, malgré l'opposition de sa mère, Jacques Sudrie, sieur de La Porte, bourgeois, habitant de La Cité. Elle décéda le 18 janvier 1780, âgée de 52 ans.

Une fille des époux Sudrie, Françoise, se maria, suivant contrat du 31 mars 1787, avec Annet Chastenet, bourgeois de Périgueux, résidant à ce moment au lieu de Lestang, paroisse de Jaures. L'acte fut passé au lieu de Lagrange-de-Douville, paroisse de Puy-de-Fourche, où la future avait son domicile.

(3) Catherine Dalvy jeune naquit le 18 octobre 1730. Elle épousa le 4 août 1761, dans l'église St-Front, Antoine de Labrousse, seigneur de Lamonnerie, fils de Jean-Baptiste de Labrousse, avocat, et de Jeanne Révolte. Leur contrat avait été passé le 30 juillet précédent.

Catherine Dalvy fit son testament devant Me Sarlande le 21 septembre 1767. Elle mourut le lendemain. Elle laissait un fils et une fille

(4) Jeanne Dalvy naquit le 8 février 1737. Elle n'avait pas tout à fait cinq ans au décès de son père. En raison de sa minorité, de celle de son frère, et même au début de celle de deux de ses sœurs, plusieurs curateurs leur furent successivement assignés. Ce fut d'abord Front Lavergne, procureur, puis Pierre Montastier, et enfin leur cousin-germain par alliance Jean Latronche, sieur de La Jarthe.

(5) Le sieur de Lagrèze était fils de Bernard Juge et de Marie Bayne. Il avait un frère, Jean Juge, sieur de Lapeyrière, et deux sœurs, Marguerite et Marie, bourgeoises, domiciliées dans la paroisse St-Front.

De son mariage avec Jeanne Bonnefon il eut une fille, Marie, qui par contrat du 28 juillet 1767, épousa Pierre de Goumondie, sieur de Lachauzelie, fils de François de Goumondie, conseiller au siège présidial et sénéchal de Périgueux, et de Madeleine Brousse.

Le sieur de Lagrèze était chevalier de St-Louis. Il décéda le 14 mai 1779, âgé de 84 ans.

Jeanne Bonnefon lui survécut. Elle testa le 6 février 1780, et il fut procédé

Digitized by Google

sieur de Lagrèze, alors capitaine d'infanterie dans le régiment de Grillon-Rohan (1).

Le 18 novembre 1748, Marie-Ursule Dalvy passa son contrat d'aumône dotale (2). Sa mère y comparut, assistée de son nouvel époux qui s'était depuis peu retiré du service militaire. Elle constitua 4000 livres à sa fille. Elle promit, en outre, pour son ameublement et ses frais de vêture et de profession, la somme de 500 livres, dont elle paya la moitié comptant. Enfin elle prit l'engagement de servir une pension annuelle et viagère de 12 livres.

Il fut versé 2500 livres, à valoir sur les 4000, le 31 janvier 1777 (3).

Sœur de La Présentation fut reçue novice le 26 novembre 1748. Elle avait prononcé ses vœux définitifs depuis un an à peine, quand, le 23 novembre 1750, sonna sa dernière heure. Elle avait tout juste 21 ans.

Marie-Bénigne de Nogaret, dite sœur St-Joseph. Elle était fille de Pierre de Nogaret (4), chevalier, seigneur de Laforêt de Corbiac, paroisse d'Echourgnac, et de défunte Jeanne de La Batut.

Elle reçut le baptême à Mussidan le 15 juillet 1728.

Elle était, depuis quatre ans environ, pensionnaire au cou-

à l'inventaire de ses meubles et effets le 23 décembre 1783 au requis de sa bru, la veuve de Jean Dalvy, demoiselle des Alois, procédant comme tutrice de sa fille, Anne-Marie Dalvy, que Jeanne Bonnefon avait instituée son héritière (Arch. dép. de la D. Minutes Sarlande).

Jeanne Bonnefon, par son second mariage, avait, ce semble, vivement mécontenté plusieurs de ses enfants. Trois de ses filles lui faussèrent presque immédiatement compagnie. Catherine aînée et Catherine jeune se retirèrent comme pensionnaires libres au couvent de Notre-Dame, et Jeanne au couvent de Ste-Ursule. Elles introduisirent en même temps devant le juge ordinaire de la ville une instance tendant à se faire allouer une provision. Cette provision leur fut accordée par jugement du 12 mai 1749.

(1) Le sieur de Lagrèze termina sa carrière militaire au régiment de Latour du Pin-infanterie.

(2) (3) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

(4) Pierre de Nogaret était fils de noble André de Nogaret, écuyer, seigneur de Thoumély.

Digitized by Google

vent pour l'épreuve de sa vocation, quand elle fut admise au noviciat. Elle prit l'habit le 7 novembre 1749. Elle avait, trois

---

Le repaire de Thoumély dont André de Nogaret portait le nom était situé dans la paroisse de Moncaret. C'était là qu'était le berceau de sa famille, ou du moins de la branche qu'il représentait, et c'est de là qu'en 1671 il était allé s'établir à Echourgnac, à la suite de son mariage, contracté le 12 août de ladite année, avec Jeanne Pichon, veuve de Pierre Giry, écuyer, sieur de La Farrasse, dans le patrimoine de laquelle était compris le repaire noble de Laforêt de Corbiac. Mais, bientôt devenu veuf, André de Nogaret se remaria, et c'est de sa seconde union que naquit Pierre de Nogaret le 1er mai 1682. Il fut baptisé le 25 du même mois (Registres paroissiaux d'Echourgnac).

Il épousa en premières noces Louise de St-Léger, suivant contrat retenu le 28 juin 1706 par Me Gory. Il en eut un fils, Léon-Auguste de Nogaret, dont il sera question tout-à-l'heure.

Pierre de Nogaret s'unit en secondes noces avec Judith de Cosson, demoiselle de La Caze, de la paroisse de Sourzac. La bénédiction nuptiale leur fut donnée le 19 septembre 1714, à Périgueux, dans l'église St-Front. Opposition avait été faite à ce mariage le 28 juillet précédent par noble Elisée d'Ozac, écuyer, sieur de La Bussière, lieutenant-colonel d'infanterie française, en garnison à Bordeaux, et faisant sa résidence habituelle à Villefranche-du-Périgord. Mais cette opposition fut levée, le 18 septembre, par sentence de l'official.

Judith de Cosson mourut le 22 novembre 1724, laissant un testament qui investissait son mari de son entière hérédité. Pierre de Nogaret eut le tort de vouloir trop amplifier cette hérédité, et pour cela de recourir à des manœuvres répréhensibles qui l'entraînèrent dans de longs et graves démêlés judiciaires avec les héritiers naturels de sa défunte épouse, c'est-à-dire Jean-Baptiste de Cosson, chevalier, seigneur de La Sudrie, habitant au repaire noble de La Sudrie, paroisse de Bourrou, et ses quatre sœurs dont une était veuve d'Alexis de Fayard, seigneur de Mallue, et les trois autres respectivement mariées à Henri de St-Ours, chevalier, demeurant au château de La Jaubertie, paroisse de Colombier, Jean-Baptiste de Montozon, seigneur de Lafaye, demeurant au lieu d'Envaux, paroisse de Coursac, et François de Salleton, écuyer, seigneur de St-Michel, demeurant à Brantôme. Ces démêlés avaient pour principal objet la possession de l'importante propriété de La Melette. Grâce à la médiation de Jérôme de Chiniac, écuyer, seigneur de La Morelie, ils s'éteignirent dans une transaction passée le 9 mars 1748, transaction au résultat de laquelle Pierre de Nogaret se trouva complètement ruiné. (Arch. dép. de la D. Minutes Lavergne). Voir aussi série B. 456, 487, 1108 et 1113.

Un peu moins de trois ans après la mort de Judith de Cosson, il avait convolé en troisièmes noces avec Jeanne de La Batut. Leur contrat s'était passé le 6 juillet 1727, devant Me Boussenot, notaire royal, au lieu de Lalevade, paroisse de Montagnac-la-Crempse.

Digitized by Google

jours auparavant, passé son contrat d'aumône dotale (1), et s'était constitué 4000 livres tant sur ses droits paternels à échoir que sur ses droits maternels déjà échus.

Son père, à ce moment, était absent du Périgord. Il se trouvait à Paris où il mourut. A la suite de ce décès, Marie de Nogaret, jugeant inopérant le contrat du 24 novembre 1749, comme ayant été consenti par elle seule, alors qu'elle était encore sous la puissance paternelle, crut devoir en passer un second, le 11 août 1750 (2), pour ratifier et confirmer le premier dans toute sa teneur.

Le lendemain, la communauté l'admit à faire sa profession. Celle-ci fut fixée au 14 septembre suivant. Ce jour-là, le frère consanguin de la jeune novice, Auguste-Léon de Nogaret (3), venu d'Echourgnac, où il résidait habituellement pour assister sa sœur en cette occasion solennelle, tint à lui donner un témoignage de sa particulière affection, en lui constituant une dot supplémentaire de 500 livres (4).

Sœur St-Joseph débuta par être maîtresse des pensionnaires. Plus tard elle remplit l'emploi de discrète. Enfin, en 1778, elle devint conseillère-première assistante, et le resta jusqu'à la fermeture du couvent par la Révolution. A ce moment, elle continua de résider à Périgueux, où elle fut mise en réclusion sous la Terreur, et où elle mourut, dans sa 67e année, le 28 ventôse an IV (8 mars 1796).

Marguerite Meynard, dite sœur St-Paul. Elle était fille de feu Sicaire-Robert Meynard, sieur de Javerzac, et de Charlotte Deschamps, de Vanxains.

Le 8 novembre 1749, Marguerite Meynard passa son contrat d'aumône dotale (5). Sa mère, par acte devant Mes Dusolier et Pourteyron, notaires royaux à Ribérac, donna pouvoir à son gendre, Charles Cheyrade (6), sieur de Veynac, de la représenter à ce contrat.

---

(1) (2) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(3) Auguste-Léon de Nogaret épousa sur le tard Marie de La Crompe, d'une noble famille du Libournais sur laquelle j'aurai à revenir. Il mourut en 1791.

(4) (5) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(6) Le sieur de Veynac était marié à Marie-Rose Meynard. Il habitait Comberanche.

Digitized by Google

Marguerite Meynard s'y constitua 3000 livres que lui avait léguées son père en son testament du 5 juin 1740 reçu Constantin. En vertu du mandat qu'il avait reçu de sa belle-mère, le sieur de Veynac promit, en plus, du chef de cette dernière, la somme de 1000 livres : en tout, 4000 livres, payables dans le délai de quatre ans. Il fut convenu qu'en attendant la veuve Meynard fournirait une pension alimentaire de 200 livres, susceptible de réduction au prorata des acomptes qui seraient versés sur les 4000 livres, et qu'en outre elle servirait à sa fille une pension annuelle et viagère de 20 livres.

Ultérieurement (13 juillet 1761) les époux Cheyrade majorèrent, pour leur propre compte, de dix livres cette seconde pension (1).

Le 5 juin 1751, Charlotte Deschamps, veuve Meynard, paya un acompte de 1500 livres sur le montant de l'aumône dotale (1).

Pour le surplus, ce fut son fils, Christophe Meynard (2), frère de sœur St-Paul, qui tint les engagements pris dans l'acte du 8 novembre 1749. Il opéra divers paiements partiels, tantôt par les mains de Pierre de Rochon, sieur du Cluzeau,

---

(1) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(1) Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé.

(2) Christophe Meynard fut d'abord garde du Roi, puis capitaine d'Invalides. Il était marié à Thérèze Gérard. Ils eurent un fils, François Meynard, qui fut un des juges de Louis XVI. C'est le seul représentant de la Dordogne à la Convention qui n'ait point voté la mort de cet infortuné prince. Il fut ensuite député au Conseil des Cinq-Cents, et sauf une interruption de 1817 à 1820, à toutes les assemblées législatives qui se succédèrent sous l'Empire et sous la Restauration jusqu'en 1827. Il vota constamment avec la Droite.

Au début de la Révolution, il avait été maire de Vanxains et accusateur public au tribunal du Département. En 1811, il cumula ses fonctions de député avec la vice-présidence du tribunal civil de Périgueux. En 1817, il fut nommé juge du tribunal de la Seine. Il mourut à Paris le 25 août 1828.

Il avait une sœur, Marie-Rose Meynard, qui, par contrat du 21 juillet 1783, s'unit à Nicolas Charbonneau, sieur de la Trillardie, maître en chirurgie, habitant au bourg de Chapdeuil.

Sous ce titre « Le Roman d'un Conventionnel » M. Gustave Hermann a reproduit, dans une revue de M. Aulard, la *Révolution française*, n° du 15 juillet 1900, un écrit où François Meynard raconte qu'étant en mission aux armées, sur les bords du Rhin, il aurait reçu l'hospitalité dans un monastère

Digitized by Google

juge de la juridiction de St-Vincent-de-Connezac, tantôt par celles de Léonard Cheyrade, avocat. Le paiement pour solde eu lieu le 13 mai 1778.

Le 18 avril 1751, la communauté vota l'admission à la profession de sœur St-Paul. Celle ci, le 14 mai suivant, subit, devant le vicaire-général Delpy de St Geyrac, l'examen règlementaire, dont le procès-verbal constate qu'elle avait à ce moment 27 ans. C'est le 6 juin 1751 qu'elle prononça ses derniers vœux.

Elle fut d'abord procureuse-adjointe, puis chargée de l'infirmerie. Elle mourut le 27 février 1777.

Religieuses décédées sous ce supériorat : Marie Sarlandie, Marguerite Lacroix, Elisabeth Teillet, Marie de Monferrand, Charlotte Souc de Plancher et Christine Delpy.

E. Roux.

(*A suivre*).

---

de femmes, et que son cœur y aurait été subitement subjugué tant par les charmes extérieurs que par les grâces de l'esprit et l'aménité d'une jeune nonne.

D'où M. Gustave Hermann tire la conclusion que ces conventionnels, dont, selon lui, « la légende a fait un portrait si farouche » ne furent pas seulement pour la plupart des âmes antiques et fières. Il furent aussi, dit-il, « des hommes capables des plus douces émotions et des plus tendres attachements. »

Or, si c'est là ce que M. Gustave Hermann a voulu prouver, il a, semble-t-il, mal choisi son exemple ; car François Meynard ne saurait, on a pu s'en convaincre plus haut, être classé parmi les conventionnels « farouches ». Il fut, au contraire, un des rares conventionnels qui eurent le courage de leurs opinions modérées, et surent, en un temps où le grondement des passions politiques déchaînées rendait tant de gens sourds à tout sentiment humain, entendre et écouter constamment la voix de leur conscience, de leur raison et de leur cœur.

Digitized by Google

LA LINDE ET MOLIÈRES

En 1766

AU SUJET DE LEUR COUR RESPECTIVE DE JUSTICE

Sous l'ancien régime, le droit de rendre la justice, qui est un attribut de la souveraineté, était exercé sous la haute juridiction du Grand Chancelier de France, par le Prince d'abord, et puis par les chefs militaires à qui le Roi avait donné des terres en récompense de leurs services. De là, la *justice royale* rendue au nom du Roi par des agents royaux, et en second lieu, la *justice seigneuriale* rendue par chaque seigneur dans l'étendue de ses domaines, divisés en juridictions ou sièges de cour de justice, plus ou moins nombreux, ayant chacun un juge et autres gens de loi qui exerçaient leurs fonctions au nom du seigneur et pour son compte.

Avec une telle organisation, les juridictions se multiplièrent considérablement. D'où il résulta que le ressort ou l'étendue du lieu, où chaque juge avait le droit, le pouvoir de prononcer un jugement, était très restreint. Certaines juridictions ne comprenaient qu'une seule paroisse ou commune, parfois un petit nombre de communes et même quelques fractions de communes, un, deux, trois villages, tandis que le reste de la commune relevait d'une autre juridiction voisine.

Ainsi : La Linde, justice royale, étendait son ressort sur Drayaux, Bourniquel (une portion du moins), Pontours-Bas, une fraction de Ste-Colombe, dont une portion de territoire dépendait de Clérans.

Ainsi : Molières, autre justice royale, s'étendait sur la paroisse elle-même, fort peu dans les paroisses voisines ; et même dans la paroisse de Molières, M. le marquis de Sainte-Alvère et M. de Commarque y possédaient le fief de Sigoniac, avec haute, moyenne et basse justice.

Entre ces deux justices royales La Linde et Molières, était enclavée la justice seigneuriale de Badefols, appartenant aux Gontaut de Biron ; elle englobait, avec Badefols, une fraction des paroisses de Cussac et d'Alles, Cadouin en partie du

Digitized by Google

moins, et quatre ou cinq villages de Pontours, Pontours-Haut, les Pierres, Villeneuve et Couleyri.

Enfin, autour de ces cours royales ou seigneuriales rayonnaient les justices de Bigarroque, Mauzac, Millac, Clérans, Lanquais, Couze.

D'une pareille organisation résultaient inévitablement beaucoup de confusions, des abus et des désordres dont le détail n'entre point dans mon sujet. Mais pour en venir et m'en tenir à la question qui nous occupe ici, on se demande : est-ce à cause de la confusion produite par cet ordre de choses, est-ce pour raison d'économie ou pour d'autres raisons qui m'échappent, que vers le milieu du dix-huitième siècle, on résolut en haut lieu une réforme, et que le Grand Chancelier de France mit au jour un projet qui proposait la suppression d'un certain nombre de justices en en réunissant deux ou plusieurs en une seule ? Ou bien si cette mesure n'était pas générale, le projet ne portait-il que sur La Linde et Molières pour leur réunion en une seule et même juridiction, mesure provoquée peut-être par les menées de quelques intrigants, comme il s'en trouve sous tous les régimes ?

Quoi qu'il en soit, le fait est que, en l'an 1766, fut agitée à la Chancellerie la question de supprimer le siège judiciaire de La Linde et de le réunir à celui de Molières, ou bien, à l'inverse, de supprimer le siège de Molières pour le réunir à celui de La Linde. De là, un débat, un duel, pour ainsi dire, où l'une des parties semblait devoir disparaître comme siège de Cour royale.

A Molières, comme à La Linde, et à La Linde, comme à Molières, la nouvelle de ce projet fut accueillie avec une émotion de grand mécontentement, et rien de plus naturel. Aussi, des deux côtés jaillissent aussitôt des protestations énergiques contre une pareille mesure. Ici et là on se concerte, on organise la résistance, on dresse une opposition respectueuse, mais vigoureuse contre l'exécution du dessein de l'autorité supérieure judiciaire ; on s'enquiert des moyens à mettre en œuvre pour obtenir du Grand Chancelier le maintien du *statu quo*, de l'ordre ancien dont on a vécu pendant des siècles.

Digitized by Google

Les habitants de la ville de Molières qui, peut-être, se croient les plus menacés, les plus en danger de voir supprimer leur juridiction, prennent l'initiative de l'opposition. Les premiers, ils ont eu avis dudit projet; les premiers, ils font rédiger par acte public de Me Douminjou, notaire à Cussac, une supplique datée du 16 mars 1766, dont malheureusement nous n'avons pas la teneur, mais dont il est fait mention, comme on le verra, dans la délibération prise par les Lindois.

Ceux-ci, en effet, non moins patriotes et intéressés, autant, sinon plus que les habitants de Molières, mis au courant de la démarche empressée de leurs voisins, projettent, à leur tour, une réunion à laquelle sont convoqués tous les principaux de la juridiction, à la fin d'y dresser une opposition solennelle et en forme, digne du passé de leur antique cité, une pièce où seront exposées magistralement les hautes raisons qui militent fortement en faveur du maintien du siège royal judiciaire de La Linde.

La formule de cette pièce est un peu longue, mais complète, et ne paraît comporter aucune réplique. Elle offre, ce semble, assez d'intérêt pour mériter la publicité dans notre *Bulletin*, que nous demandons pour cet acte empreint d'un vrai patriotisme, tout en regrettant vivement de n'avoir pu trouver, pour être insérée, la pétition, non moins intéressante, sans doute, de la bonne ville de Molières.

Ce fut donc le 7 avril 1766 que se tint à La Linde, la solennelle et imposante réunion présidée par messire Joseph de Montalembert, seigneur de la Bourlie, fondé de procuration par haut et puissant seigneur messire Léonard d'Arlot de Frugie, seigneur de Saint-Saud, et seigneur engagiste de la ville et juridiction royale de La Linde.

De cette procuration, nous donnons ici copie comme introduction à l'acte d'opposition ou pétition dressée à La Linde par la notable assemblée du 7 avril 1766.

A. Goustat.

PROCURATION

Nous, soussigné, Léonard d'Arlot de Frugie, chevalier, marquis de Frugie, seigneur de St-Saud, la Coussière, la Valouze, St-Romain, Sallebœuf, Ste-Marie de Frugie, Cumont et autres lieux, seigneur

Digitized by Google

engagiste de La Linde, et autrement seigneur de plusieurs fiefs situés en la juridiction du dit La Linde, habitant en notre château et bourg de Cumont, étant bien et dûment informé qu'il a été présenté un mémoire à Monseigneur le Vice Chancelier de France, garde des sceaux, pour réunir l'office de juge royal de La Linde au siège royal de Molières, nous aurions, par acte sous signature privée, formé notre opposition particulière à un pareil projet, et, comme tous les justiciables et tous les biens-tenants de notre susdite juridiction de La Linde ont un intérêt commun à s'opposer à une pareille réunion, ainsi que l'ont déjà fait les principaux justiciables et biens-tenants dans la juridiction de Molières, nous prions par ces présentes, signées de notre main, M. le marquis de Montalembert, notre beau frère, lieutenant de MM. les maréchaux de France, de se transporter incessamment en la dite ville de La Linde et partout ailleurs où besoin sera, pour convoquer ou faire convoquer, en la forme accoutumée, les principaux habitants, justiciables et biens-tenants en la dite juridiction, pour en délibérer, ainsi qu'ils aviseront, sur les moyens à opposer pour empêcher la dite réunion, faire dresser acte tant desdits moyens que de l'opposition qui sera formée par lesdits habitants et biens-tenants, signés en nos noms et qualités, et comme fondé de notre procuration générale et spéciale à cet égard, la délibération qui interviendra, et faire à raison de ce tout ce qu'il jugera nécessaire, et promettant d'avoir pour agréable, ferme et stable tout ce qui sera fait par notre dit procureur fondé.

Fait à Cumont le 25 mars 1766.

CUMONT DE FRUGIE.

DÉLIBÉRATION DE LA LINDE

Opposition faite par les principaux habitants de la ville de La Linde à ce que la juridiction royale dudit La Linde ne soit pas réunie au siège de Molières.

Pardevant le notaire royal soussigné, présents les témoins ci-après nommés, cejourd'hui, septième jour du mois d'avril mil sept cent soixante six, avant midi, en la ville de La Linde, élection et sénéchaussée de Périgueux, sont comparus : haut et puissant seigneur messire Joseph de Montalembert, chevalier, seigneur de la Bourlie, Monmarvès et autres lieux, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, habitant de son château de la Bourlie, paroisse d'Urval, agissant au nom et comme procureur fondé de haut et puissant seigneur messire Léonard d'Arlot de Frugie, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur de St-Saud, la Coussière, la Valouze, St-Romain, Sallebœuf, Cumont et

Digitized by Google

autres lieux, seigneur engagiste de la ville et de la juridiction de La Linde, et autrement seigneur de plusieurs fiefs situés en ladite juridiction, habitant de son château de Cumont, paroisse du dit lieu, comme appert de la procuration du vingt cinq mars dernier, signée Cumont de Frugie, dûment controllée à Belvès, le second du courant, l'original de laquelle demeurera annexé à la minute des présentes pour y avoir recours si besoin est ; — haut et puissant seigneur messire Jean-Balthasar de St-Exupéry, aussi lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, chevalier, comte de Rouffignac, seigneur de Cardou et autres lieux, habitant de son château de Cardou, paroisse de Bourniquel, présente juridiction ; — haut et puissant seigneur messire Joseph Coustain de Caumont, chevalier, comte de Bourzolles, seigneur de Lespinasse, habitant de la présente ville ; — haut et puissant seigneur messire Raymond de Béchon, chevalier, seigneur de Caussade, paroisse de St-Pierre de Belvès, aussi lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France ; — haut et puissant seigneur messire Guillaume de La Valette, chevalier, seigneur de la Finou, la Borie-Basse, le Peuch et autres lieux, seigneur direct de Ste-Colombe, présente juridiction, habitant de son château de la Finou, paroisse de Sainte-Colombe, présente juridiction ; — haut et puissant seigneur messire Pierre de La Palisse, chevalier, seigneur de Montdonnel, conseiller du Roi en la Cour des aides et finances de Guienne, habitant de cette ville ; — Georges d'Adhémar, écuyer, seigneur de la Capelle, habitant du lieu du Saule, présente paroisse et juridiction ; — messire Joseph Dufaure, chevalier de Montmirail, habitant de Bazet, paroisse de Bourniquel, juridiction du dit présent siège royal de La Linde ;

Antoine de Terme, sieur de Lafaye, bourgeois et premier consul ; sieur J. Fressanges, bourgeois et second consul, habitant le dit de Terme au lieu de Lafaye, présente paroisse, et le dit Fressanges du village de Sauvebœuf, paroisse de Drayaux ; sieur Pierre Farganel, m^e^ chirurgien, troisième consul, du bourg de Pontours ; sieur Pierre Cluzel, quatrième consul, habitant du village de la Finou-Basse, paroisse de Ste-Colombe, présente juridiction ; m^e^ Marc-Antoine Ansel, sieur du Maine, bourgeois, habitant de cette ville ; Pierre Macerouze, sieur de Birol, habitant du lieu de Birol, paroisse de St-Sulpice, présente juridiction ; Elie Lespinasse, sieur du Poujol, ancien officier militaire, habitant du bourg de St-Sulpice ; Jacques Neyrat, sieur de Ste-Croix, habitant dudit St-Sulpice ; sieur Jacques-Samuel Meynardie, bourgeois, habitant de la présente ville ; sieur Pierre Lacombe, négociant ; Pierre Tibeyrant, sieur du Sable ; sieur Jean Cassan, bourgeois ; autre sieur Jacques-Samuel Meynardie ; sieur Guillaume Laloubie de Laplaine, tous habitants de la présente ville ;

Digitized by Google

me Guillaume Mercier, procureur postulant de la juridiction royale de La Linde ; me Léonard Chassaigne, procureur dudit siège, habitants, ledit sieur Mercier, du village du Maine, présente paroisse, et ledit sieur Chassaigne, du village du Rozier, paroisse de Pressignac ; François Vié, marchand ; sieur Jacques Roger, marchand, habitants de cette ville ; me Louis Faugère, greffier audit siège royal, habitant de ladite ville ; sieur Raymond Blondel, bourgeois, habitant du village de Sauvebœuf, paroisse du Drayaux ; Jean de Laly, sieur de Doursal, habitant du dit lieu, paroisse de Bourniquel, le tout présente juridiction ; sieur Jacques Lacombe, habitant du village de Sauvebœuf, sieur Antoine Gaillard, bourgeois, habitant du village de Sauvebœuf, dite paroisse et juridiction ; sieur Marty Foulquier, habitant du dit Sauvebœuf ; me Jean-Baptiste Fontayne, notaire royal et juge de Mauzac, habitant du lieu de Tandinat, paroisse de Ste-Colombe ; Jean Chantegreil, maréchal ; André Fontaine, marchand, habitant de cette ville ; sieur Jean Vidal, bourgeois, habitant du Peuch, paroisse de Sainte-Colombe ; me Jean Paravel, premier audiencier au dit siège royal de La Linde, habitant de cette ville ; Joseph Marty, sieur de Brunet, habitant de cette ville ; me Jacques Taver Duterme, procureur au siège de La Linde ; sieur Jean Fontayne, bourgeois, habitant du village de Lasserre, paroisse de Ste-Colombe ; me Pierre Billiard, premier procureur postulant au siège royal de cette ville, habitant du bourg de Calès ; Antoine Cluzel, me menuisier, habitant de la présente ville ; sieur Léonard Fressanges, bourgeois, habitant du village du Mayne, présente paroisse et juridiction.

Tous lesquels comparants faisant la plus grande partie et la majeure des principaux habitants et biens-tenants de la dite présente juridiction, s'étant assemblés au son de la cloche et en la forme accoutumée pour délibérer sur les affaires concernant leur intérêt comme celui de tous les justiciables et possesseurs de biens fonds en ladite juridiction, nous ont dit et exposé qu'ils demeurent avertis qu'il a été présenté un mémoire à Monseigneur le Vice-Chancelier, garde des sceaux de France, dans lequel l'on demande la réunion de l'office de juge de La Linde au siège de Molières, de façon que les deux juridictions royales ne seraient exercées à l'avenir que par un seul et même juge. Ce qui aurait déterminé les principaux habitants et bienstenants de la juridiction de Molières, au premier avis qu'ils ont eu d'un pareil projet d'y former leur opposition par acte du seize du mois dernier reçu par Doumenjou, notaire royal. Ce que les dits comparants nous ont dit, et comme ils prétendent avoir un semblable et même plus vif intérêt à s'opposer à une pareille union, après avoir conféré entre eux, ils ont, de leur bon gré et volonté et unanimement délibéré de

Digitized by Google

s'opposer, comme ils s'opposent par ces présentes à toute espèce de réunion, au moyen de laquelle il n'y aurait plus à l'avenir qu'un seul juge royal pour rendre la justice dans les deux juridictions.

Pour moyen d'opposition, ils exposent :

1° Que la ville de La Linde, dont la juridiction royale comprend six à sept paroisses, est située sur la rive droite du fleuve de Dordogne, en la sénéchaussée de la ville de Périgueux, dont elle est éloignée de plus de huit heures de chemin, et où les sentences rendues entre habitants de La Linde par le juge royal, ressortissent par appel ;

2° Qu'elle est traversée par le grand chemin de Sarlat à Bordeaux dans une plaine bien composée en habitants, qu'il y a souvent des troupes en quartier, une belle halle et des foires dont l'établissement est fort ancien, que quatre consuls électifs y exercent la police, ainsi que dans le reste de la juridiction, que sa situation auprès du pas ou du saut appelé de la Gratusse dans le fleuve de Dordogne, où il arrive souvent des naufrages, demande la résidence du juge pour dresser les verbaux et maintenir le bon ordre ;

3° Que M. le marquis de Frugie est seigneur engagiste de la dite ville et juridiction et qu'il présente aux offices de judicature ;

4° Que l'ancienne ville de Molières, qui par l'exécution du projet, deviendrait le siège principal des deux juridictions, est réduite aujourd'hui à une vingtaine de feux, que sa juridiction ne s'étend que sur la paroisse de ce nom et fort peu dans quelques paroisses voisines, que même dans la paroisse de Molières, M. le marquis de Ste-Alvère et M. de Commarque y possèdent le fief de Sigoniac en toute, haute, moyenne et basse justice, pour l'exercice de laquelle les dits seigneurs ont un juge, un procureur d'office et autres officiers dont les sentences sont portées par appel à Sarlat ;

5° Que ledit lieu de Molières est éloigné de la ville de La Linde de deux bonnes heures de chemin et à une pareille distance de la rive gauche du fleuve de Dordogne, point à portée d'aucun chemin royal, qu'il est situé dans un lieu montagneux, en l'élection, subdélégation et sénéchaussée de la ville de Sarlat, dont il est éloigné de sept lieues de chemin, et où les sentences rendues par le juge royal de Molières sont portées par appel ;

6° Que Monseigneur l'abbé, duc de Biron, en est seigneur engagiste, ainsi que de la juridiction royale de Montpazier, située dans ladite sénéchaussée de Sarlat, et qu'il présente aux offices de judicature ;

7° Que de l'extrémité de la juridiction, de La Linde à l'extrémité de celle de Molières il y a plus de quatre heures de chemin, et le fleuve de Dordogne entre les deux, dont le passage en divers temps de l'année est très souvent dangereux et quelquefois même impraticable ;

Digitized by Google

8° Que n'y ayant qu'un seul juge pour les deux juridictions, s'il venait à fixer son domicile à l'une des deux extrémités, les justiciables de l'extrémité opposée qui seraient dans le cas d'avoir besoin de son ministère, perdraient un temps considérable en se transportant chez lui ; ce qui leur serait même impossible pendant les jours de glaces et d'inondations, et qu'il y aurait toujours nécessairement une des deux juridictions mal servie ;

9° Enfin cette réunion ne diminuerait point les degrés de juridiction puisque le siège de Molières n'est qu'un bailliage ou juridiction royale subalterne, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, de même que le siège de La Linde, le premier situé dans la sénéchaussée, est à sept heures de chemin de Sarlat et le second en la sénéchaussée est à plus de huit heures de chemin de Périgueux.

D'après ces moyens et une infinité d'autres qu'il est aisé d'y suppléer, les comparants espèrent avec confiance que le projet enquestion sera totalement rejeté comme contraire au bien public, préjudiciable aux intérêts des deux seigneurs engagistes et à ceux des habitants et possesseurs de biens fonds dans les deux juridictions.

En conséquence ils supplient très humblement Monseigneur le Vice-Chancelier, garde des sceaux, de proscrire pour toujours un pareil projet, et de donner des ordres pour que le sujet présenté par M. le marquis de Frugie, seigneur engagiste de La Linde, soit incessamment installé dans l'office de juge, ainsi que l'était le feu sieur de Verdesme.

Au surplus, les comparants chargent le porteur d'une copie en forme des présentes ou M. Griffé de la Genebière demeurant à Paris, rue Neuve St-Médéric, proche la rue Ste-( ) auquel ( ) de faire à cet égard et aux frais de l'opposition contenue en ces présentes, et pour empêcher la dite réunion tout ce qu'il jugera nécessaire. De tout quoi les dites parties m'ont requis acte que leur ai concédé sous le scel royal, en présence de P. Gontier, sieur de Lestrade, habitant de la ville de Miremont, et de Léonard Perrot, clerc, habitant du bourg de La Monzie-Montastruc, témoins connus qui ont signé avec les comparants et nous

Béchon de Caussade, Montalembert, procureur fondé, Bourzolles, St-Exupéry de Rouffignac, Des Landes de Despaignes, de la Valette, Farganel, De Termes, Blondel, La Capelle d'Adhémar, Dufaure de Montmirail, Birol, Doursal de Laly, Ste-Croix de Neyrac, Taver, Lacombe, Lacombe, Brunet, Laloubie, Dusable, Chassaigne, Gaillard, Foulquier, Fontayne, Fontayne, Chantegreil, Mey-

Digitized by Google

nardie, Roger, Vidal, Fogère, André Fontaine, Gaillard, Perrot, Gontier, Cluzel, Fressanges, Mazet ou Maze, notaire royal.

Pour copie conforme :

A. Goustat.

CLAUDE-LÉONARD-JOSEPH CHASTANET

(1757-1794)

Dans un de nos derniers *Bulletins* (1), j'ai accompagné d'une courte notice biographique la reproduction d'un ex-libris du chirurgien Chastanet. Suivant l'erreur générale, je l'avais attribué à Léonard Chastanet, chirurgien-major de l'hôpital militaire et professeur à l'Ecole de chirurgie de Lille.

Lorsque le libraire lillois Monsallut mit en vente l'ex-libris acquis par M. Lespinas, il en fit suivre la description dans son catalogue (n° 13 de 1912, p. 11, article 224) de cette annotation :

« Léonard Chastanet, chirurgien lillois, né à Mussidan, en 1715, pièce rare, vendue récemment à Paris 53 francs, et les frais ».

Cette attribution était, en effet, unanimement acceptée. Or, l'ex-libris, gravé par Durig à Lille, n'est point celui de Léonard Chastanet, mais du fils de ce maître en chirurgie, Claude-Léonard-Joseph Chastanet. C'est M. le docteur Olivier, de Paris, membre du Comité de la Société française des collectionneurs d'ex-libris, qui, dissipant toute confusion, a eu le mérite de rétablir la véritable attribution de cette jolie pièce. Avant lui, personne n'avait pris garde aux trois initiales C.-L.-J., qui, au bas de la vignette, précèdent le nom de Chastanet. Au surplus, dans l'acte de baptême, rapporté par moi d'après la copie que M. Hubert Thoré, sous-ingénieur des ponts et chaussées, avait prise dans les registres paroissiaux de Mussidan (2), Chastanet père n'était désigné qu'avec le prénom unique de Léonard.

(1) Livraison de juillet-août 1912, pages 307-9.

(2) Le nom du prêtre ayant procédé au baptême n'avait pu y être déchiffré. C'était le curé Spert.

Digitized by Google

Lorsque ce dernier mourut, à la suite d'une longue maladie, dans la paroisse Saint-Maurice, à Lille, le 21 avril 1790, il laissa, de son mariage avec dame Marie-Marguerite-Cécile Laurent, neuf enfants. L'un d'eux, qui fut le possesseur de l'ex-libris, suivit également la carrière médicale. Il était né à Lille le 3 novembre 1757. Comme son père désirait vivement avoir en lui un digne successeur, rien ne fut épargné pour que l'instruction la plus soignée lui fût donnée.

Claude-Léonard-Joseph Chastanet sut profiter des leçons de ses maîtres. Après de brillantes humanités à Lille, il vint suivre, à Paris, le cours de philosophie du collège du Plessis. On le voit ensuite élève de l'Ecole pratique de chirurgie et maître ès-arts en l'Université de la même ville, chirurgien-major en second et démonstrateur de l'hôpital militaire de Lille, membre de la Société des arts de Genève et associé regnicole de l'Académie royale de chirurgie.

Il eut avec Léonard Chastanet, son père, cet autre point de ressemblance que son talent professionnel et ses succès précoces lui suscitèrent des envieux et des ennemis. Au début de la Révolution, il eut quelques démêlés avec l'économe de l'hôpital, où il professait la chirurgie. Ce dernier prétendait lui avoir versé le montant d'appointements dont il réclamait le paiement. C'est à cette occasion qu'il fit imprimer la brochure suivante :

Observations du s^r Chastanet, chirurgien major, actuellement chargé des fonctions de premier aide-major, démonstrateur à l'hôpital militaire auxiliaire de Lille, lieutenant de M. le premier chirurgien du roi et professeur royal au collège de chirurgie de la même ville, sur un mémoire publié contre lui par M. Lefebvre, économe dudit hôpital, pardevant MM. les juges composant le tribunal du district de Lille, in 8° de 75 pages.

Le 3 octobre 1794, il fut frappé, chez sa mère, d'une attaque foudroyante d'apoplexie. Il est qualifié dans son acte de décès d'officier de santé de première classe de l'hôpital fixe de l'humanité de Lille. Il avait 37 ans. Une fille, qu'il avait eue de son union avec dame Madeleine-Bernardine-Dorothée-Justine Souville, fut mariée à Pierre-Joseph Tison, chirurgien à Lille.

Digitized by Google

Il avait augmenté la bibliothèque paternelle. Les livres en furent vendus, à Lille, le 23 novembre suivant. Le catalogue fut publié sous ce titre :

Catalogue des livres de feu le citoyen Chastanet, chirurgien de 1re classe et démonstrateur à l'amphithéâtre de Lille, dont la vente se fera à la maison mortuaire, rue des Américains (ci-devant Ste-Catherine), le 3 frimaire, 3e année républicaine. Ce catalogue se distribue à Lille, chez Jacquez, imprimeur libraire, Petite Place, et chez Vassachère, libraire, rue de la Grande-Chaussée, in 8°, 60 pages.

Tous les ouvrages de la bibliothèque des Chastanet de Lille, désignés sous les 2200 numéros du catalogue, étaient revêtus de l'ex-libris, dont j'ai donné le dessin. Sans doute l'absence de prénoms devant le nom de Chastanet, sur le titre du catalogue, a été la cause de la confusion que je viens de signaler et dans laquelle on ne tombera plus désormais.

A. Dujarric-Descombes.

VARIA

BELLE ACTION

D'UN SOLDAT DE LA 86e DEMI-BRIGADE

17 Prairial, an VI

« Ames sensibles ! lisez et publiez partout le trait suivant ; il est digne de fixer votre attention et de recueillir vos applaudissements !... Ah ! qu'il seroit agréable de pouvoir en présenter souvent de semblables ! C'est un des enfans de la grande nation, qui, après avoir cueilli des lauriers dans les combats, s'est illustré par une belle action. L'humanité l'inspira, et la modestie, cette vertu si douce et si rare, en laisse encore le nom du héros inconnu.

« Le 17 prairial, an 6, un enfant de six ans, portant un autre enfant de deux à trois ans, fait un faux pas et tombe dans la rivière à Bergerac, à côté du bateau de passage établi sur la Dordogne devant cette commune. Le courant entraîna bientôt ces deux victimes : elles alloient infailliblement passer sous la gabarre et y trouver une mort certaine, lorsqu'un soldat de la 86e demi-brigade, témoin de ce funeste

Digitized by Google

accident, ne consultant que son courage et son amour pour l'humanité, se jeta précipitamment à l'eau et ramena sur le rivage ces deux infortunés. Il les délivra du danger imminent qui les menaçoit, et dit, en les remettant à un citoyen qui se trouvoit là : *Que je suis heureux ! j'ai sauvé ces deux enfans. Prenez-en bien soin ; pour moi je retourne à mon poste.*

« L'administration municipale de Bergerac, désirant connoître le nom de ce brave militaire et lui témoigner sa gratitude particulière, fit inviter le citoyen Guérin, capitaine, commandant provisoire de la place de Bergerac, à se rendre dans son sein. Il se présenta bientôt. Le président, après lui avoir donné connoissance de l'action louable d'un des militaires qu'il commandoit, lui demanda, au nom de l'Administration, de donner le nom de ce vertueux citoyen. Guérin annonça qu'il alloit, sur le champ, s'en occuper. Après avoir pris les informations les plus scrupuleuses, il revint à la municipalité, et dit que toutes ses recherches avoient été inutiles, qu'il n'avoit pu découvrir l'auteur de cet acte d'humanité. Alors l'administration municipale, par l'organe de son président, l'invita à témoigner, à la garnison assemblée, toute l'étendue et la vivacité de sa reconnoissance, sa sensibilité et ses sincères regrets de ne pouvoir consigner dans les fastes de la ville le nom d'un militaire aussi recommandable. Sur la réquisition du commissaire du Directoire exécutif, l'Administration ordonna l'insertion, en son procès-verbal, de cette belle action, et l'envoi au Ministre de la guerre et à l'Administration centrale. »

(Extrait des *Fastes de la Nation française par Ternisien d'Haudricourt*).

LE CHEVALIER LANXADE

Ce n'est pas une figure de premier plan, mais s'il ne mérite pas un portrait en pied ni même peut-être en buste dans cette galerie des Périgourdins notoires que l'Ancien Régime léguait au nouveau, à côté des Maleville, des Sainte-Aulaire, des Verneilh-Puyraseau, des Delfau, tous esprits d'élite et excellents serviteurs de l'Etat, il a droit, au moins, à un médaillon qu'il serait injuste de lui refuser. Il intéresse, en effet, par sa carrière publique, qui, nous le verrons, fut longue et, diverse. Mais il prend toute sa valeur, comme type ou représentant de ces nombreux bourgeois qui vécurent de 1789 à 1840, voyant se dérouler successivement devant eux des événements jusqu'alors inouïs et trouvant toujours, dans leur sagesse, d'excellentes raisons pour accepter le régime du moment.

Digitized by Google

Cliché de M. Parceiller.

Digitized by Google

Digitized by Google

Godefroy-Bondy Geoffre-Lanxade naquit au Bugue, non en 1762, comme l'indique la *Bibliographie du Périgord*, mais en 1767 (1). Jeune encore, il manifesta certains goûts littéraires. Nous n'avons pas lu *L'amour à la redoute,* poème en deux chants, paru en 1783 (sans nom d'imprimeur, in-8°, 10 p.), mais il n'est pas téméraire de supposer que la muse du jeune Périgourdin, âgé alors de seize ans, se bornait à y fredonner, sans originalité excessive, des paroles surannées, imprégnées de la fade galanterie du temps, sur un air connu. Devenu majeur, notre poète dut chercher une occupation moins futile, et surtout plus profitable, que celle de rimer des bouquets à Chloris, ou, si l'idée ne lui en vint pas à lui-même, ses parents y songèrent pour lui. On sait qu'à cette époque les fils de la bourgeoisie aisée trouvaient leur établissement le plus ordinaire dans les offices de judicature, si nombreux alors qu'il y en avait, pour ainsi dire, à tous les prix. Lorsque, beaucoup plus tard, sous la Restauration, Godefroy Lanxade dut énumérer, dans son *curriculum vitae,* les diverses étapes de sa carrière administrative, il n'omit pas de dire qu'il avait, avant la Révolution, exercé les fonctions de lieutenant du présidial de Libourne, avec le titre, banal à ce moment, de conseiller du Roi (2).

---

(1) D'après son dossier aux Archives nationales (carton F[1]B I, 166[10]), où nous avons puisé la plupart des éléments de cette notice.

(2) Nous devons à l'obligeance, toujours avertie, de notre confrère M. le comte de Saint-Saud communication de quelques notes de lecture qu'il a relevées dans l'*Histoire de Libourne* par Guinodie, et qui concernent le rôle de Lanxade dans cette ville : T. I, p. 206 : « Geoffroy-Bondy Geoffre de Lanxade, lieutenant particulier civil de 1781 à 1790 ; cette année (1790 ?) il était maire de Libourne ». — *Ibid.*, p. 319 : « Les officiers municipaux éprouvèrent un vif déplaisir en apprenant le 17 février (1790) que des citoyens de la garde patriotique avaient remis à Geoffroy-Bondy Geoffre de Lanxade, lieutenant particulier du présidial, une médaille d'or en reconnaissance de tous ses soins pour rétablir la tranquillité dans la ville. Lanxade s'était uniquement occupé de former la garde patriotique. Cette garde était allée en grande pompe le 1er septembre 1789 lui rendre les honneurs comme président de l'assemblée générale du conseil patriote. On ignorait l'issue de cette visite dont les motifs furent constatés par un acte passé devant Neau, notaire royal. Cet acte, gardé dans le secret, fut enfin dévoilé et le conseil général de la commune ayant donné mission à Desbarat, procureur syndic, de le faire annuler comme injurieux pour des citoyens dont la conduite était irréprochable, Lanxade alla au devant des poursuites du procureur en donnant satisfaction complète aux magistrats (Archives de Libourne, Registre de novembre 1789 à février 1790, f°s 38, 39). » — *Ibid.*, p. 323 : Paroles de Lanxade en installant les nouveaux magistrats, 22 novembre 1790. Il obtient que l'église des Cordeliers forme

Digitized by Google

La Révolution ne le trouve pas réfractaire à l'esprit nouveau, et, dès le début, Lanxade se jette activement dans la mêlée. Il combat au premier rang et sa fougue le désigne pour les charges électives. Quand en germinal an VI (mars-avril 1798), son élection au Conseil des Cinq-Cents fut attaquée sous prétexte que, parent d'émigrés, il était inéligible, il put démontrer qu'il rentrait dans l'exception prévue par la loi du 3 brumaire, comme ayant, depuis la Révolution, rempli constamment des fonctions publiques au choix du peuple. La preuve qu'il en donna permet de suivre, sans interruption, les étapes de sa vie publique. Il fut, dit-il :

« 1° En juillet 1789, président de l'un des comités qui remplacèrent les municipalités ;

» 2° En 1790, maire ;

» 3° En 1791, maire et député extraordinaire près le Corps législatif ;

» 4° En 1792, réélu maire et, en même temps, juge d'un tribunal de district (il opte pour cette dernière place) ;

» 5° En 1793-1795, membre du même tribunal ;

» 6° Le 20 fructidor an III, lors de l'acceptation de la Constitution, nommé électeur ;

» 7° En vendémiaire an IV, après avoir concouru pour la législature dans l'assemblée électorale, nommé par ladite assemblée juge du tribunal civil ; refus et réélu par la même assemblée suppléant au Tribunal de Cassation ;

» 8° Brumaire an IV, président de l'assemblée primaire ;

» 9° Brumaire an IV, commissaire provisoire du Directoire exécutif près le tribunal civil ;

» 10° Pluviôse an IV, proposé par la députation de la Dordogne et agréé par le Directoire pour la place de substitut du commissaire près les tribunaux ; refus ;

» 11° An V, il a rempli les fonctions d'accusateur public provisoire pour des procédures qui, d'après la loi, devaient être instruites d'après les anciennes formes, attendu leur existence avant l'établissement des jurés ;

» An V, il assiste maintes fois le tribunal civil comme juge ;

---

une deuxième paroisse (mêmes archives, registre septembre à décembre, f° 38). Tome II, p. 442 : Lanxade est député à l'Assemblée nationale pour que Libourne soit chef-lieu de département.

Ces renseignements complètent très utilement ceux que nous avons recueillis et permettent d'entrevoir déjà dans Lanxade le personnage agité qu'il devait être pendant la plus grande partie de sa carrière.

Digitized by Google

» 12° Vendémiaire an VI, nommé par le Directoire premier substitut près les tribunaux civil et criminel ;

» 13° Pluviôse an VI, nommé par le Directoire président du tribunal criminel ;

» 14° Germinal an VI, nommé secrétaire de l'assemblée primaire et électeur (1). »

On ne pouvait, de fait, attester plus pertinemment son dévouement au nouvel ordre de choses que par cette énumération imposante des mandats successivement remplis. Preuve superflue, d'ailleurs, pour qui se rappelait la fête civique et funèbre qui eut lieu à Périgueux, le 10 novembre 1793, « en l'honneur des représentants du peuple, Le Peletier et Marat, morts victimes de leur patriotisme », et la part qu'y prit Lanxade. Dans un livre très documenté qu'il vient de publier sur *L'Esprit public en Dordogne pendant la Révolution* (2), notre compatriote, M. Henri Labroue, a reproduit une description de cette fête, empruntée aux documents de l'époque et que l'on nous permettra de transcrire après lui :

» Au milieu de l'édifice destiné pour la fête s'élevait une haute montagne (*une montagne en miniature, naturellement, puisqu'elle se trouve au milieu d'un édifice*). Au sommet de cette montagne était placée la Liberté, sous l'emblème d'une guerrière debout... tenant... la Déclaration des droits de l'homme. Aux deux côtés étaient représentés Le Peletier et Marat, gravissant la montagne pour aller couronner la déesse des Français... Au pied de la montagne étaient placées, sur des autels votifs, deux urnes cinéraires ; au milieu, était un vase où l'on brûlait des parfums. Le représentant du peuple, les autorités constituées et les membres des sociétés républicaines firent partie du cortège. On voyait un groupe de jeunes citoyennes vêtues de blanc, destinées à répandre des fleurs pendant la cérémonie. L'orchestre exécutait une pièce de musique analogue à la circonstance... L'air retentissait des cris de... Vive la Montagne. Le citoyen Godefroy Lanxade fit, dans un discours, l'éloge et le parallèle de Le Peletier et de Marat » (3)...

Le temps passa et, peu à peu, calma cette ferveur. Le Consulat fit

---

(1) Arch. nat., C 531, dossier 23 *bis*. Lanxade fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, pour deux ans, par 232 voix sur 316 suffrages exprimés, mais les élections de la Dordogne furent annulées et il ne siégea pas.

(2) H. Labroue, *op. laud.*, p. 91-92.

(3) Paris, Alcan, 1911. In-8° de XIX-211 p., avec une préface de M. Gabriel Monod.

Digitized by Google

de Lanxade le commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département (1). Membre de la Légion d'honneur depuis la création de l'Ordre, il remplit ensuite les fonctions, analogues, d'ailleurs, à celles qu'il exerçait auparavant, de procureur général près la cour de justice criminelle, jusqu'à la suppression de cette cour. Napoléon tomba et les Bourbons furent restaurés. Lanxade ne savait être de l'opposition ; il se rallia à eux sans hésiter. Le Gouvernement, d'ailleurs, n'avait pas assez de caresses pour une recrue qui lui venait de si loin. Créé chevalier, avec concession d'armoiries (2), par lettres patentes du 9 mars 1816 (3), Lanxade, désormais le chevalier Lanxade, inscrit comme avocat au barreau de Périgueux, reçut plusieurs fois le bâtonnat de l'ordre et siégeait au conseil municipal et à la commission administrative des hospices de Périgueux. Mais il avait la nostalgie du fonctionnarisme. Bornant son ambition au titre de conseiller de préfecture de la Dordogne, il obtint d'en être pourvu par ordonnance royale du 12 décembre 1821. Il n'était pas de ceux que les révolutions effrayent et, à plus forte raison, ébranlent : il en avait tant vu ! Aussi survécut-il à la monarchie des Bourbons. Celle de Juillet le maintint en fonctions, seul entre ses collègues, comme il le faisait remarquer avec une ingénue fierté. Député par la ville de Périgueux pour féliciter le roi Louis-Philippe après son avènement, il profitait de son voyage à Paris pour postuler une préfecture, qui lui avait été refusée, disait-il, « par le dernier Gouvernement, à raison de ses principes d'indépendance ». Il ne l'obtint pas et dut se contenter d'une simple délégation dans les fonctions de secrétaire général, à la date du 8 juin 1832. Il mourut à Périgueux le 12 novembre 1834, y laissant, suivant l'appréciation d'un des préfets qui l'avaient eu sous leurs ordres, la réputation « d'un jurisconsulte distingué, d'un homme d'esprit à conduite modérée et qui n'avait point d'ennemis ».

Qu'il n'eût point d'ennemis, on peut l'induire de la constance de sa fortune administrative, grâce à laquelle il réussit à durer, quoique successivement engagé dans des partis fort opposés les uns aux autres. Libre aux esprits pointus de lui reprocher ses variations, mais c'est justement une question de savoir si, en ne s'attachant pas exclusivement à un idéal politique, en affectant sur ce point un

---

(1) Delfau, *Annuaire statistique du département pour l'an XI.*

(2) Ses armoiries sont reproduites dans l'*Armorial du Périgord*, t. II, n° 107.

(3) C'est donc par erreur que la *Bibliographie du Perigord* le qualifie de chevalier de l'Empire.

Digitized by Google

scepticisme souriant, il ne fut pas de ces sages qui mesurent à leur véritable prix le néant des choses humaines.

R. VILLEPELET.

DEUX VIEUX BIBLIOTHÉCAIRES DE PÉRIGUEUX

Un certain nombre de nos confrères se rappellent certainement MM. Tixier et Fourteau, les deux vieux bibliothécaires qui s'hamornisaient si bien avec la vieille biblothèque municipale de la rue du Petit-Séminaire. Bien qu'ils ne fussent pas Périgourdins d'origine, ils ont acquis chez nous droit de cité, ayant accompli à Périgueux la plus grande partie de leur carrière universitaire, au cours de laquelle ils formèrent d'excellents élèves, notamment Léon Lapeyre. Pour cette raison, M. Robert Villepelet a pensé qu'il pourrait être intéressant de noter les diverses étapes de leur carrière, avant que leur souvenir soit tout à fait évanoui, d'après leur dossier, aujourd'hui aux Archives nationales.

Fourteau (Jean-Baptiste), né à Condom (Gers), le 14 février 1798. Bachelier ès lettres. Maître d'études au collège de Meaux du 1er octobre 1819 au 3 avril 1820. Régent de 4e audit collège du 3 avril 1820 au 29 décembre 1820. Régent de 2e au collège de Périgueux à titre provisoire, du 29 décembre 1820 au 5 octobre 1825. Idem, à titre définitif du 5 octobre 1825 au 15 février 1829. Régent de philosophie audit collège du 15 février 1829 au 3 octobre 1842. Chargé, en outre, des fonctions de sous-principal du 3 octobre 1842 au 10 octobre 1846. Admis à la retraite le 20 avril 1847.

(Arch. nat. F17C F 51.)

Tixier (Jacques-Christophe), né à La Borie, commune de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse), le 20 frimaire an III (10 décembre 1794). Bachelier ès lettres. Régent de 6e au collège de Magnac-Laval du 26 septembre 1816 au 13 octobre 1818 (*l'arrêté de nomination le qualifie d'abbé; serait-il entré dans les ordres ?*). Régent de 7e et 8e au collège de Brive du 13 octobre 1818 au 17 octobre 1820. Régent de 6e audit collège du 17 octobre 1820 au 18 septembre 1821. Régent de 7e au collège de Périgueux du 18 septembre au 15 décembre 1821. Régent supplémentaire audit collège du 15 décembre 1821 au 30 octobre 1823. Régent de 5e audit collège du 30 octobre 1823 au 9 novembre 1824. Régent de 4e audit collège du 9 novembre 1824 au 15 février 1829. Régent de 3e audit

Digitized by Google

collège du 15 février 1829 au 1er octobre 1846. En congé du 1er octobre 1846 au 19 juin 1847. Admis à la retraite le 8 juin 1847.

(Arch. nat. F17c T 36.)

NÉCROLOGIE

Le Général Sermensan

Dans la séance du mois d'octobre, la Société m'a confié la tâche d'écrire l'article nécrologique que, par une pieuse coutume, elle publie à la mort de ceux de ses membres que Dieu rappelle à lui.

C'est un honneur pour moi de résumer la carrière d'un glorieux soldat, qui, après avoir rendu à son pays d'éminents services, a voulu mourir dans le nid familial, avec la simplicité du sage et la foi du chrétien.

Léopold Sermensan naquit le 9 novembre 1830 à Puissegeney, près Clermont d'Excideuil. Sa mère appartenait à la famille de Lignac-Puissegeney ; elle était la propre nièce du maréchal Bugeaud, l'une des illustrations de notre province. Le jeune Sermensan commença ses études au collège d'Excideuil ; puis, son père ayant été nommé receveur des finances, il quitta le pays et termina ses études à Paris. Il y prépara avec succès les examens de l'Ecole spéciale militaire, où il entra en 1848.

En 1854, lieutenant au 3e bataillon de Chasseurs à pied, il prend part à la guerre d'Orient. Il revient de cette pénible campagne : capitaine, chevalier de Légion d'honneur, médaillé de Crimée et décoré de l'ordre du Medjidié de Turquie ; il avait 24 ans.

En 1859, le capitaine Sermensan est à l'armée d'Italie ; ses services sont récompensés par la médaille de la valeur militaire de Sardaigne, et la médaille d'Italie.

En 1864, le capitaine Sermensan, à peine âgé de 34 ans, est promu chef de bataillon au 1er régiment de Tirailleurs Algériens, et, pendant cinq ans, prend part aux expéditions d'Algérie.

En 1870, son régiment est rappelé en France pour faire partie du corps du maréchal de Mac-Mahon, où les troupes d'Afrique firent preuve d'une vigueur et d'un courage que nos advervaires ne purent maîtriser que par leurs manœuvres coutumières d'enveloppement, nécessitant une supériorité numérique écrasante.

Digitized by Google

Ce fut d'abord à Wissembourg, que le 1er Tirailleurs eut à déployer ses qualités militaires. Mais ce fut à Freschwiller qu'il sut atteindre les sommets de l'héroïsme, et tracer en caractères sanglants l'un des plus glorieux épisodes de notre malheureuse guerre.

M. Emile Olivier a fait paraître l'année dernière une relation de cette mémorable journée, où il raconte en détail la charge du 1er Tirailleurs.

« Les Bataillons de Lanmerz, Sermensan, Coulanges, *noms à ne » jamais oublier »*, dit-il, « se rangent en bataille. Ce n'est pas une » masse considérable, comme l'a dit la relation prussienne. Ils sont » 1700 contre environ 15000 .... Les 1700 bondissent sur les 15000 du » saut de la panthère ; ils les secouent, les culbutent et les piétinent... » Nos Turcos, déjà si glorieux à Wissembourg se surpassent. » (1) A la suite de ce glorieux fait d'armes, le commandant Sermensan fut promu Lieutenant-colonel et reçut la rosette de la Légion d'honneur. Il fut ensuite fait prisonnier à Sedan, regagna l'Algérie en 1871, où il resta jusqu'à sa promotion au grade de Colonel, en 1873.

L'année suivante, il fut nommé au 50e de ligne, revenant ainsi, après avoir parcouru une brillante carrière, qui semblait devoir se continuer, dans le pays qui avait toutes ses affections. Tous ceux qui vécurent à Périgueux à cette époque ont conservé le souvenir de cette physionomie sympathique et de ce caractère éminemment courtois qui distinguaient le colonel Sermensan. Fidèle habitué du Cercle de la Philologie, il s'était fait de nombreux amis qui le virent partir avec regret quand, en 1883, il reçut les étoiles des généraux de brigade. Pendant ce séjour à Périgueux, il s'était marié à Mlle Guinard, belle-fille du commandant de gendarmerie Morel (2).

En 1885, il fut nommé au commandement de l'une des brigades de la Division de Réserve du Tonkin, formée au camp du Pas des Lanciers. Cette division fut bientôt dissoute, et il ne put couronner sa brillante carrière par une campagne qui lui aurait probablement valu un grade supérieur. Il reçut la croix de commandeur en 1889.

Le général Sermensan prit sa retraite en 1891. Il se retira à Excideuil, dans sa demeure de famille, où il mena une vie simple et retirée, consacrant une partie de ses loisirs aux soins assidus qu'il donnait à son jardin et à ses fleurs. Mais sa nature généreuse demandait des occupations plus capables de lui donner satisfaction. Il fut pendant dix années président de la Société de Secours mutuels ; il resta jusqu'à

(1) La guerre de 1870. — Wœrth, par M. Emile Olivier.

(2) Etant colonel au 50e, il fut nommé officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

sa mort président du Cercle catholique et de la Société des Vétérans.

Il est mort, à Excideuil, le 11 septembre 1912 laissant des regrets unanimes, et la mémoire d'un brave soldat n'ayant jamais transigé avec l'honneur et le devoir. Il ne voulut à ses obsèques ni discours, ni honneurs d'aucune sorte.

Ce périgourdin patriote s'intéressait tout particulièrement aux travaux de la Société archéologique, dont il faisait partie depuis de longues années. Je me fais l'interprète de tous nos confrères pour adresser à sa famille, et spécialement à son fils M. le docteur Sermensan l'expression des plus sympathiques regrets de la Société.

A. DE MONTIFAULT.

Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente les silex découverts dans la station des Grèzes, commune de Lussas-Nontronneau ; la 2e, le Sauvetage de deux enfants à Bergerac par un soldat de la 86e demi-brigade.

Le gérant responsable, H. ETOURNEAU.

Digitized by Google

Vol. 40 Obl.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XL. — TROISIÈME LIVRAISON

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, RUE ANTOINE-GADAUD, 14.

Mai-Juin 1913

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 3e LIVRAISON.

Pages

Séance mensuelle du jeudi 3 avril..... 173

— du jeudi 8 mai..... 183

Fontaine souterraine d'Aubeterre ; La Muscadière (M. Dubut) 196

Les Ursulines de Périgueux (*Suite*) (M. E. Roux)..... 199

Notes sur l'histoire du culte dans la Dordogne de 1789 à 1802 (M. R. Villepelet)..... 227

Varia. — Les pommes de terre (M. le Dr Moreaud)..... 231

Bibliographie. — *Cadouin : Histoire d'une relique et d'un monastère*, par Robert-Delagrange (M. P.-A. Jouanel). 234

Digitized by Google

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 3 avril 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi au Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, Dujarric-Descombes, Jean Dupuis, le marquis de Fayolle, Féaux, Géraud Lavergne, Lespinas, Manhès, le docteur Moreaud, Pellisson, Ribette et Villepelet.

S'excusent par écrit MM. Charles Durand, du Soulas et le comte de Saint Saud.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Notre bibliothèque a reçu, dans le courant du mois dernier, les ouvrages suivants :

De l'Institut Smithsonien de Washington, six plaquettes extraites du Rapport de 1911, in-8° avec planches et illustrations, Washington, Government printing office, 1912, intitulées :

1° *The value of ancient Mexican manuscripts in the study of the general development of writing*, by Alfred Tozzer ;

2° *The discoverers of the art of iron manufacture*, by W. Belck ;

3° *The Kabyles of north Africa*, by A. Lissauer ;

4° *Chinese architecture and its relation to Chinese culture*, by Ernst Boerschmann ;

5° *The lolos of kientchang, Western China*, by dr A.-F. Legendre ;

6° *Robert Koch*, 1843-1910, by C. J. M. ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année

Digitized by Google

1912, 3e et 4e trimestres, un fascicule in 8°, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier, 1913 ;

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, tome LXII (4e série, 12e volume), 1912, in-8°, avec planches, Nancy, imprimerie Crépin-Leblond ;

Comptes rendus des séances de l'année 1912 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletin de décembre, in-8°, Paris, librairie Auguste Picard ;

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XVI, n° 203, 3e et 4e trimestres de 1912, un fascicule in-8°, Orléans, librairie Marron ;

Revue historique et archéologique du Maine, tome LXI, année 1912, 1er semestre, et tome LXII, année 1912, 2e semestre, deux fascicules in-8°, avec planches, Mamers, imprimerie Fleury ; Le Mans, de Saint-Denis, libraire ;

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, année 1912, tome LIII, 2e semestre, in-8°, Nantes, imprimerie Dugas ; où p. 160, M. Alcide Leroux, dans son mémoire sur Les Buttes de Nozay et d'Abbaretz, dit qu'on trouve dans la Dordogne des traces d'anciennes exploitations de l'étain et que ces exploitations ont été reprises depuis longtemps ;

Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, tome XIV, (3e série), 3e fascicule, in-8°, à Nevers, chez Gremion, libraire, 1912 ;

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, lettres, sciences et arts, juillet à décembre 1912, nos 7-10, quatre fascicules in-8° avec planches, Moulins, imprimerie Etienne Auclaire ;

Bulletin de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 3, 10 mars 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 15e livraison, mars 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ; où notre érudit confrère M. Géraud Lavergne publie le carnet de jeunesse de Jean Fournier, daté de la Charmie en 1709 ;

Digitized by Google

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 4e livraison, octobre-novembre-décembre 1912, in-8°, Tulle imprimerie du « Corrézien Républicain » ;

Revue de l'Agenais, bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 40e année, janvier-février 1913, in-8° avec une gravure, Agen, Imprimerie Moderne ; où p. 80 est reproduite la circulaire du 28 décembre 1912 du Délégué Central de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, M. Habasque, invitant les Sociétés de notre région à assister au Congrès de Périgueux qui se tiendra à la fin de juillet et à y apporter de nombreuses communications ;

Bulletin mensuel de Biarritz-Association, Société des sciences lettres et arts, 18e année, n° 2, février 1913, in-8°, avec gravures, Biarritz, typographie Soulé ;

Congrès de Biarritz-Bayonne, IVe congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, un volume broché in-8° avec plan et planches, Biarritz, imprimerie typographique Soulé, 1912 ; contenant p. 268 une communication de notre érudit vice-président M. Dujarric-Descombes sur *Le bréviaire de l'église de Périgueux*, imprimé à Venise en 1487 par Jean-Antoine Biret ;

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, IIe série, tome 38, in 8°, Pau, veuve Léon Ribaut, libraire, 1910 ;

Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans, 13e volume n° 5, in-8° avec trois planches, Foix, typographie Gadrat aîné, 1913 ;

De M. Jean Clédat, son mémoire sur les *Fouilles à Qasr-Gheit*, (mai 1911), grand in-8° avec planches, Le Caire, imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale ;

De M. Emile Rivière, ses *Notes d'histoire sur Nigeon, Chaillot, Passy, Auteuil, Boulogne*, anciens villages-lez-Paris, brochure in-8°, avec une planche, Paris ;

De M. le comte Charles de Beaumont, le *Catalogue des artistes angevins, manceaux, tourangeaux, vendômois et blésiens*, qui ont exposé aux salons de 1912, brochure in-8°, La Flèche, imprimerie Eugène Besnier, 1912 ; — et une *Transaction faite par messire René d'Espinay*, 6 juillet 1694, extrait des *Annales*

Digitized by Google

Fléchoises, brochure in-8°, La Flèche, typographie Eugène Besnier, 1913 ;

Et de M. Dujarric-Descombes, deux numéros du 28 février et du 7 mars 1913, du *Journal de Ribérac*, contenant ses articles sur *Le château de Ribérac*.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Mme Gabriel Charavay nous envoie sa *Revue des Autographes*, de mars, dans laquelle figure une pièce sur vélin signée à Périgueux le 3 novembre 1597, qui est la légalisation par Pierre de Marqueissac, conseiller du Roi, président au Présidial, juge mage et lieutenant général de la sénéchaussée de Périgord, de la copie du testament de Jean Bertin de la Vidalie, daté du 10 novembre 1485.

M. Dujarric-Descombes nous apporte le catalogue d'un libraire de Londres où sont offertes des aquarelles sur Périgueux.

M. Charles Vellay, directeur de la *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire*, nous demande d'échanger son recueil périodique avec notre *Bulletin*, à la charge pour nous de payer en outre un abonnement annuel de 10 francs.

L'assemblée consultée n'accepte pas cette proposition.

Le Secrétaire général apprend à la Société qui l'entend avec plaisir la récente promotion de notre laborieux confrère, le lieutenant de Cardenal qui passe capitaine à Périgueux, où il pourra continuer commodément ses intéressants travaux sur l'époque révolutionnaire.

L'assemblée lui envoie ses sincères félicitations.

En s'excusant de ne pouvoir venir à la réunion, notre zélé confrère M. Dubut veut bien nous signaler la découverte d'un nouveau *cluseau*, dont il nous envoie le croquis, dans la commune de Bourg-du-Bost, à 4 kilomètres du bourg de Festalemps, à 100 mètres environ du village de la Bourgeade, hors de toute habitation, dans un champ cultivé, sur un plateau au pied duquel serpente le Vindoux, petit affluent de la Drône.

Digitized by Google

Les détails descriptifs que veut bien nous donner M. Dubut seront publiés avec son croquis.

M. le docteur Moreaud nous signale aussi la découverte d'un *cluseau* à Montagrier.

« Des ouvriers, nous dit-il, en posant un poteau de transmission d'électricité dans le bourg de Montagrier, sur le bord de la route, en contrebas de l'escarpement où est situé le bâtiment appelé « le château », à une quinzaine de mètres au sud-ouest de la croix, et en face du presbytère, avaient remarqué que le sol résonnait, en cet endroit, comme s'il y avait un creux au-dessous.

» L'un d'eux, René Laveaud, intrigué par ce fait, en voulant se rendre compte de ce qu'il en était, se mit dans la journée de lundi dernier, 31 mars, à creuser, près de ce poteau, une tranchée d'une profondeur de près de soixante centimètres. Après avoir fait sauter une mince couche de rocher, il mit à jour une cavité d'une profondeur d'environ quatre mètres, s'étendant sous la plate-forme du château et sous la route sur une longueur de cinq ou six mètres.

» Cette excavation, creusée dans le rocher paraît appartenir à un *cluseau* qui viendrait s'ajouter à ceux que l'on connaît déjà dans le bourg de Montagrier. Elle n'a pu être examinée que très superficiellement parce qu'il y a une couche d'eau de plus d'un mètre de hauteur.

» M. Nadal, maire de Montagrier, a fait fermer la tranchée ; il se propose de la faire rouvrir à la belle saison ; l'eau s'étant alors probablement retirée, il sera possible d'explorer à fond cette excavation. »

M. le Président nous fournit ensuite quelques indications intéressantes sur l'origine de la petite mosaïque qui a été donnée au Musée pour notre confrère M. le docteur Charles Lafon. Ces détails feront l'objet d'une notice qui sera jointe à l'aquarelle que veut bien préparer pour notre *Bulletin* le colonel de Montifault.

M. Dujarric-Descombes nous rappelle ensuite que le baron Alphonse de Ruble, dans une note de son édition de l'*Histoire*

Digitized by Google

universelle d'Agrippa d'Aubigné (tome V, p. 356), a annoncé qu'il se disposait à publier les *Mémoires* du sieur d'Ussac, vieux capitaine renommé dans le parti huguenot. Quelqu'un de nos confrères pourrait-il savoir ce qui est advenu de ce projet de publication ?

Le sr d'Ussac, dit Jurignat, chambellan ordinaire du roi de Navarre, avait été investi du gouvernement de La Réole, l'une des places de sûreté, données par le Roi, en vertu du dernier traité de paix, au parti réformé en Guyenne. Trahissant son maître, il livra cette ville en 1578, à Jean de Durfort, vicomte de Duras. Il a laissé des mémoires manuscrits, dans lesquels il essaie de justifier sa défection.

Ce qui serait de nature à nous intéresser dans ce personnage du XVIe siècle, c'est que M. de Ruble en fait un « gentilhomme du Périgord ». M. Dujarric déclare n'avoir rencontré, dans ses recherches, aucun document qui permette de rattacher d'Ussac à notre province.

M. de Saint-Saud nous envoie les deux photographies de Pierre Eyma, né à Bergerac en 1707, mort à Amsterdam en 1748, et de sa femme Marthe Nairac, née à Bordeaux en 1714, morte à Amsterdam en 1768, et il ajoute :

« Les émigrations de Périgourdins à l'étranger lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, ou comme suite à cet acte, ne sont pas très connues. Mon attention a été appelée dernièrement sur un nom bien périgourdin et estimé dans la haute bourgeoisie de Bergerac, le nom d'Eyma, très honorablement porté de nos jours en Hollande. Je vous soumets la gravure du portrait de Pierre Eyma, qui fit, par le commerce, connaître et apprécier à Amsterdam les vins du Bergeracois et de Monbazillac en particulier, et celui de sa femme, née Nairac. Je tâcherai, si la Société le juge à propos, d'écrire quelques lignes sur ce compatriote, fixé aux Pays-Bas, pour accompagner la reproduction de ces gravures, dont les clichés m'ont été aimablement prêtés par le possesseur des tableaux, M. Pierre-Joseph Eyma, président du polder d'Ankeveen.

« Pierre Eyma, baptisé à Bergerac en 1707, mourut à Amsterdam, où il était exportateur de nos vins, en 1748. C'est là

Digitized by Google

qu'il épousa une Bordelaise, Marthe Nairac, née à Bordeaux en 1714, fille de Pierre de (*sic*) Nairac, négociant devenu membre de l'Eglise Wallonne de Harlem. On peut se demander si le départ de Pierre Eyma pour l'étranger ne fut pas motivé par des poursuites exercées contre lui, à l'occasion de désordres commis à Bergerac en 1722 ».

L'assemblée accepte avec empressement la proposition.

M. Dujarric a reçu de M. Firmin Polydore, de Ribérac, une lettre concernant les cloches de Ribérac et de quelques paroisses voisines. Il lui indique la cloche du château qui dut sonner autrefois les offices de la collégiale, « à moins, lui écrit son correspondant, que cette cloche se soit perdue à l'époque où on les descendit des clochers pour en faire des canons.

» L'église de Saint-Sulpice de Roumagnac, au clocher de laquelle se trouve la cloche porte l'inscription suivante :

Très haut, très illustre, très puissant seigneur Armand de Chapt de Rastignac, comte d'Aydie, parrain ;

Très haute, très illustre, très puissante dame Ariette de Javerlhac, comtesse de Die, marraine, 1780.

» Cette cloche ne pourrait-elle pas avoir été transportée plus tard à St-Sulpice, la paroisse étant une dépendance de la juridiction de Ribérac ?

» A Saint-Martial de Drône, petite section de la commune de Ribérac, la cloche porte l'inscription suivante :

Saint-Martial, priez pour nous.

Messire Lageard de Cherval, grand sénéchal d'Angoumois, seigneur de Cherval, de Lafeuillade, de Saint-Martial de Viveyrols et autres lieux, parrain ;

Madame Marguerite Cras des Cottes, marraine, 1770.

A ces cloches, on peut en ajouter une troisième, la jolie petite cloche de Segonzac, aux bords très évasés, portant des guirlandes de fleurs de lys et cette inscription à grands jambages :

Sainte Marie, priez pour nous.

Elle n'est pas mentionnée dans l'*Exploration campanaire en Périgord* de MM. le chanoine Brugière et Berthelé.

Digitized by Google

» On avait transporté beaucoup de cloches au Chalard, près de Ribérac, continue M. Polydore. Il dit avoir entendu raconter par des anciens que l'une des cloches du Grand Brassac tomba ou fut jetée dans l'abîme qui se trouve dans la prairie de Villetoureix.

» Une fille qui vit encore et s'appelle Meinardille Meynard, habitant à la Faurie, dans cette section, m'a raconté que son grand-père alla réclamer la cloche de Saint-Martial au Chalard. On lui donna celle qui est actuellement au clocher ; il la plaça sur une brouette, l'emmena chez lui et la rendit à cette église quand le culte fut rétabli. Mais il est de toute évidence que cette cloche venait de St-Martial de Viveyrols. Le bonhomme ne sachant pas lire prit celle qu'on lui donna, ayant pour inscription : *Saint-Martial, priez pour nous.* »

Notre érudit confrère, M. Pellisson nous communique une série de feuilles d'impôts trouvées dans les papiers de son grand-oncle, l'abbé Giraud, curé de la paroisse de Celles, commune faisant aujourd'hui partie du canton d'Archiac, (Charente-Inférieure).

« Ces quittances dont quelques-unes ont été perdues, s'échelonnent de 1734 à 1744.

» En voici une à titre de spécimen :

Reçu de Monsieur *le Curé de Celles* pour le terme de *février* 1744, la somme de *vingt livres onze sols* pour les décimes ordinaires et autres impositions aussi ordinaires.

Plus celle de *quatre livres cinq sols* pour l'intérêt des cinq millions du Don-Gratuit de 1723.

Plus celle de *vingt-cinq sols* pour le supplément des rentes de Paris et de Toulouse.

Plus celle de *quatre livres quainse sols* pour le Don-Gratuit de 1734 tenant lieu du dixième.

Plus celle de *six livres* pour les huit millions faisant partie des dix millions du Don-Gratuit de 1735.

Plus celle de *neuf livres* pour le Don-Gratuit de 1742 tenant lieu du dixième.

Le tout revenant à la somme de *quarante cinq livres saise sols* et ce pour le *dit terme de Février de la présente année.*

Digitized by Google

Fait à Saintes au Bureau de la recette des décimes le *deux Juin* mil sept cent quarante *quatre*.

PICHON.

» Suivant un usage pratiqué encore aujourd'hui par beaucoup de contribuables, l'abbé Giraud payait ses impôts en deux fois. Une seconde quittance identique au passe-partout ci-dessus transcrit, lui fut délivrée le 31 décembre 1744. Ainsi, ce curé de campagne payait en 1744 des impôts s'élevant à 91 livres 12 sols, ce qui, en tenant compte de la valeur comparative de l'argent, ne doit guère être évalué à moins de 350 francs de notre monnaie ».

Cette communication, dont l'assemblée remercie M. Pellisson, est instructive.

En s'excusant de ne pas assister à la réunion, M. DE SAINT-SAUD nous envoie une notice sur l'ex-libris de la vicomtesse Henry de Ségur, fille de Louis de Portelance, d'une famille de bourgeois de Paris ; il nous adresse en même temps le fac-simile de cet ex-libris qui sera reproduit.

Notre érudit confrère M. Joseph DURIEUX nous apprend ensuite que « le grand Frédéric, roi de Prusse, qui savourait la cuisine du périgourdin Noël en buvant du vin de Bergerac, était non moins amateur de musique. A ce dernier titre, il reçut à Berlin quelques leçons du compositeur Lemoyne qu'il tenait en grande estime et auquel le Prince royal accorda une tabatière en or pleine de ducats.

» Jean Moine dit Lemoyne, né et baptisé à Eymet le 3 avril 1751, était fils de Louis, maître perruquier, et de Homase Artigoue ; il eut pour parrain Jean Artigoue, son grand-oncle, et pour marraine Jeanne Artigoue, sa tante, tous habitants de la ville d'Eymet. Les mots « maître perruquier » ont été remplacés par ceux de « ancien consul » longtemps après, car l'écriture ne paraît pas être de la main du curé Pomeret.

» Il fit ses études musicales à Périgueux où son oncle était maître de chapelle de la cathédrale. Après avoir été chef d'orchestre dans différents théâtres, il passa en Allemagne et ensuite à Varsovie. Puis il revint en France et composa de

Digitized by Google

nombreuses pièces jouées à l'Opéra ou académie royale de musique.

» C'est ainsi qu'en 1790, d'après l'*Almanach général des spectacles*, il fit représenter *Nephté*, tragédie lyrique en trois actes, paroles de Hoffman ; les *Pommiers et le Moulin*, un acte, paroles de Forgeot ; *Louis IX en Egypte*, trois actes, paroles de Guillard et Andrieux.

» On lui reproche alors sa fécondité qui ne lui permet pas de donner à chacune de ses productions le temps nécessaire pour la rendre digne du suffrage non seulement du public, mais des connaisseurs. Il se croit plus de talent qu'il n'en a, paraît-il : « Aucun auteur n'a moins de politesse et de mo-
» destie. Tout homme à talent qui manque de ces deux qua-
» lités n'a réussi qu'à moitié ».

» Il ne devait pas être très lettré non plus, si j'en juge par une lettre qu'il adressait de Périgueux le 17 octobre 1790 au chanoine Lespine et conservée au tome 102 de la Collection Périgord. Voici l'appréciation portée dans le *Testament d'un électeur de Paris* (an IV, p. 186) par L. A. Beffroy de Reigny surnommé le Cousin Jacques : « Auteur des opéras de *Phèdre*,
» *Nephté*, *Louis IX*, *Electre*, *Les Prétendus*, *Miltiade à Marathon*,
» *Toute la Grèce*, *Silvius*, etc., artiste supérieur, philosophe
» profond, ami chaud, bien calomnié et bien persécuté, comme
» c'est l'usage. L'Opéra tient avec lui la conduite la plus lâche-
» ment perfide ».

» Beffroy léguait à son cher Lemoyne et à deux amis son papier rayé, destiné à noter de la musique, pour les remercier d'avoir bien voulu se casser la tête, ainsi qu'il le disait, à lui apprendre la composition et de l'avoir mis à même « d'observer que les accords de septième, tout dissonants
» qu'ils sont, le sont moins que la société humaine, et que
» d'ici à longtemps on ne connaitra en France d'accord par-
» fait qu'en musique ». Mais il arriva que le légataire mourut à Paris le 30 décembre 1796, avant le testateur.

» D'après le *Dictionnaire historique des musiciens* par Choron et Fayolle (1810), Lemoyne est le seul compositeur français dont les ouvrages se soient soutenus à côté de ceux de

Digitized by Google

Gluck, Piccini, Sacchini, etc, qui ont régénéré notre théâtre lyrique.

» Son fils, Gabriel, né à Berlin le 14 octobre 1772, pianiste célèbre, applaudi aux concerts du violoniste Lafont, composa diverses romances, entre autres le *Tombeau de Myrthé*, et deux opéras-comiques qu'il ne signa pas, dit-on, par respect pour le nom de son père ».

Par cette lettre M. Joseph Durieux instruit plusieurs d'entre nous.

Enfin M. Rabois-Bousquet envoie de Châteauroux au Secrétaire général un mémoire intéressant sur les élections législatives en Dordogne pendant la Révolution, mais manquant de références, aujourd'hui où il en faut tant.

Le Secrétaire général répondra que notre *Bulletin* n'est ouvert qu'aux membres de la Société et que le sujet a été excellement résumé par notre regretté confrère M. Bussière, dans ses *Etudes sur la Révolution en Périgord.*

La séance est levée à trois heures un quart.

Le Secrétaire-général, FERD. VILLEPELET.

Le Président, Mte DE FAYOLLE.

Séance du jeudi 8 mai 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi au Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, le capitaine de Cardenal, Delugin, Dubut, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Féaux, Géraud Lavergne, Lespinas, Pellisson, Ribette et Villepelet.

S'excusent MM. Charles Durand, le colonel de Montifault et le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la réunion d'avril est lu et adopté.

M. le Président énumère rapidement les ouvrages qui ont

Digitized by Google

été offerts à la bibliothèque de la Société pendant le mois dernier :

Par M. le Ministre de l'Instruction publique le *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé par l'abbé Sabarthès, curé de Leucate, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, un volume broché in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1912 ;

Comptes rendus des séances de l'année 1913 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletin de janvier-février, in-8° avec illustrations, Paris, librairie Auguste Picard ; où p. 71 se lit une communication de notre savant correspondant M. l'abbé Breuil sur les découvertes nouvelles de peintures préhistoriques en Espagne ;

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Section des Sciences économiques et sociales. — Congrès des Sociétés savantes de 1910 tenu à Paris, in-8°, Paris, Imprimerie nationale ; Ernest Leroux, éditeur, 1912 ; où p. 69 dans un mémoire de M. Alexandre Nicolaï sur la vie et le coût des subsistances à Bordeaux et en Guyenne, au cours du XVIIIe siècle, l'auteur écrit qu'il a relevé, dans les Mémoires manuscrits et inédits de l'abbé Bellet, « que dans la subdélé» gation de Périgueux (elle relevait de l'Intendance de Bor» deaux) le vin ne se vendait que fort mal en tout temps, de » 8^{ll} à 10^{ll} la barrique ; sa qualité était médiocre. Qu'arri» vait-il ? C'est que le paysan en buvait beaucoup, et même » trop, et, écrivait l'abbé Bellet, « c'est ce qui le rend pares» seux à la culture des terres » ;

Revue des Etudes grecques, tome XXI, n° 116, janvier-mars 1913, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Bulletin 1912, et *Mémoires*, tome XXXIX (1912), *de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, deux volumes brochés in-8° sur papier de fil, avec planches, à Paris, chez H. Champion, libraire ;

Répertoire d'Art et d'Archéologie, 3e année 1912, quatrième trimestre, fascicule 14, grand in-8° carré, Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini, 1912 ; où p. 376 est

Digitized by Google

signalée la découverte d'une crypte funéraire dans l'église de St-Germain du Salembre (Dordogne) en novembre 1912 ;

Le *Bulletin historique, archéologique et héraldique*, mars et avril 1911, fascicules 3 et 4, un fascicule grand in-8°, avec figures, Paris, quai d'Orléans, 30 ;

Bulletin de la Société « les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart », tome XX, n° 1, in-8°, Rochechouart, Imprimerie Dupanier, 1911 ;

Bulletin de l'Union des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 4, 10 avril 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 16e livraison, avril 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ; contenant *Lous Counteis de la Grabielou* par M. Léo Borne, et une pièce de vers touchants de M. Roquillon, *Regrets* sur la mort de son fils ;

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1re livraison 1913, janvier-février-mars, in-8°, Tulle, imprimerie du « Corrézien Républicain » ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive, tome XXXIV, 4e livraison, octobre-décembre 1912, in-8°, avec illustrations et planches, Brive, Roche, imprimeur ;

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, XXXIIIe volume, 2e livraison, 1er avril 1913, in-8°, avec deux portraits, Saintes, librairie Prévost ;

Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, 5e année, n° 2, avril 1913, in 8°, Bordeaux, Feret et fils, Mounastre-Picamilh, éditeurs ; où p. 39 sont résumées nos deux séances de décembre 1912 et de janvier 1913 ;

Archives historiques du département de la Gironde, tome XLVII, un volume broché in-4°, Bordeaux, Feret et fils 1912, (abonnement) ;

Bulletin mensuel de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres et arts, 18e année, n° 3, mars 1913, Biarritz, typographie Soulé ; où p. 79 est l'annonce du Congrès des Sociétés du Sud-Ouest qui doit se tenir à Périgueux du 27 au 31 juillet ;

Bulletin trimestriel de la *Société des sciences, lettres et arts*

Digitized by Google

de Bayonne, année 1913, n° 1, in-8°, avec illustrations et un plan de la ville de Saint-Jean Pied-de-Port, Bayonne, imprimerie Foltzer ;

Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans, 13e volume, n° supplémentaire, in-8° avec planches et illustrations, Foix, typographie Gadrat aîné, 1913 ; contenant le mémoire de M. Robert Roger sur *Les églises romanes du Pays de Foix et du Couserans* ;

Annales de la Faculté de droit d'Aix, tome V, n° 1-2, janvier-juin 1911, tome V, n°s 3-4 juillet-décembre 1911, deux fascicules in-8° et *Annales de la Faculté des lettres d'Aix*, tome V, n°s 3-4, un fascicule in-8°, Marseille, imprimerie Barlatier, 1911 et 1912 ;

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, année 1913 (avril), 185e livraison, in-8°, avec une carte, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

Le fascicule IX de l'*Ephemeris campanographica*, 4e année, mars 1913, in-8°, Montpellier, librairie Louis Valat ;

Par M. Robert-Delagrange, un volume in-4° sur beau papier, luxueusement édité, *Cadouin, histoire d'une relique et d'un monastère*, ouvrage orné de 78 belles phototypies à la presse à main, Bergerac, imprimerie Paul Nogué, 1912. Notre confrère M. Jouanel voudra bien nous en faire le compte-rendu bibliographique dans le *Bulletin* ;

Par M. le vicomte de Gérard du Barry, notre vice-président, un volume intéressant qu'il vient de publier : *De Bergerac à Quiberon* (1789-1795), *Souvenirs d'Edme de La Chapelle de Béarnès*, lieutenant-colonel commandant le bataillon de garnison de Guyenne, petit in-8°, avec deux portraits, Paris, librairie Plon-Nourrit, 1913. M. de Saint-Saud sera prié de nous en rendre compte dans le *Bulletin* ;

Et par M. Dujarric-Descombes, le tiré à part de sa communication au Congrès de Biarritz, *Le bréviaire de l'Eglise de Périgueux, 1487*, in-8° de 7 pages, Biarritz ; — le journal *Le Périgourdin de Paris*, du 13 avril 1913, contenant son article sur *Lagrange Chancel et l'Académie de Bordeaux* ; — et *Le Journal du*

Digitized by Google

Périgord, du 27 avril, où est publié son article sur *Le colonel Ardant du Picq*.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mme Gabriel Charavay nous envoie sa *Revue des Autographes* d'avril 1913, dans laquelle figurent des noms qui nous touchent :

1° Une importante lettre politique du brave général Jean Révérend marquis de Bougy à Mazarin, datée de Limeuil le 23 septembre 1652, où il donne des renseignements sur les troupes qui doivent agir contre Bordeaux à l'époque de la Fronde ;

2° Une lettre de l'amiral Fourichon, né à Thiviers, à M. Weyer ;

Et 3° une lettre de l'architecte Le Bas, membre de l'Académie des Beaux-Arts, à M. Bouillon, peintre d'histoire, datée de Paris le 5 mars 1827.

M. Charles Aublant place sous nos yeux deux petites haches en silex, retaillées et repolies à plusieurs reprises, qui ont été trouvées dans un jardin du bourg des Eyzies et qui lui ont paru intéressantes.

M. Dubut nous communique ensuite une étude qu'il vient de faire sur une curiosité d'Aubeterre, la fontaine souterraine dite *La Muscadière* que peu de personnes connaissent en raison des difficultés d'accès qu'elle présente.

« En partant du champ de foire et en remontant les douves du château, on voit à gauche, au lieu dit du Parterre, une énorme masse de rochers de 14 à 15 mètres d'épaisseur, couverts de lierres séculaires. C'est là sous ces rochers qu'est la fontaine de La Muscadière.

» On en distingue aisément du reste l'entrée restaurée à une époque relativement récente.

» A l'intérieur, on trouve d'abord une sorte de vestibule où l'eau est distribuée par moitié entre la ville et le propriétaire du château, en vertu d'un usage de temps immémorial. »

Ce mémoire intéressant sera publié avec un croquis.

Digitized by Google

En s'excusant de ne pas venir à la séance, notre zélé vice-président M. Charles Durand veut bien nous apprendre l'intervention généreuse de Mme Secrestat, qui en deux fois, depuis le mois d'octobre dernier, a donné 600 francs au Service des Fouilles de Vésone pour la continuation de ses recherches.

M. Durand ajoute : « Sa dernière allocation de 300 francs m'est bien utile, car elle va me permettre de voir certains détails de la conduite que j'aurais dû négliger sans cela, la recherche de l'aqueduc entre Grand-Font et le Lieu-Dieu, dont la direction était tombée dans l'oubli, ayant fortement ébréché les crédits qui me restaient à ce moment disponibles ».

« Je suis infiniment reconnaissant à Mme Secrestat de sa générosité éclairée. »

L'assemblée y joint ses compliments.

De son côté, M. le Président nous confirme que par l'obligeante intervention de M. de Villefosse, il a obtenu du Comité des Monuments historiques une allocation de 300 francs pour commencer les fouilles du village de Goulas près Nontron.

Notre honoré confrère M. l'abbé Dubois nous signale un document assez intéressant, concernant l'évêché de Sarlat, conservé dans les minutes de Chadirac, notaire royal à Bordeaux, aux Archives départementales de la Gironde (3 E n° 3098, f° 480 .

Par acte du 14 mai 1578, Jean du Tauzin, banquier de Bordeaux, promet à Charles de Malvin, conseiller au Parlement, à Jean Ozaneau, président aux Enquêtes, à François de Sireuilh, archidiacre de Blaye, agissant au nom de François de Salignac, évêque de Sarlat, Arnaud de Salignac, seigneur de La Motte-Fénelon, Bertrand de Salignac, conseiller au Conseil privé, frères, de leur délivrer les bulles et provisions de l'évêché de Sarlat, expédiées en Cour de Rome, en faveur de Louis de Salignac, en vertu de la résignation à lui faite par son oncle. La remise desdites bulles sera faite dans quatre mois, à partir du jour où Me Olivier Levesque, commettant dud. Tauzin, aura pu recouvrer par les mains de M. Sorde, les lettres de nomination du Roi, deux procurations et lettres de postulation du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat

Digitized by Google

de Sarlat, et autres lettres en faveur dudit sieur de Lamothe. Et ce moyennant 1160 écus sol, dont ledit Tauzin recoit comptant 773 écus 1/3. Si en Cour de Rome, il était fait quelque rabais sur la taxe dont ledit évêché est frappé, le banquier tiendra compte de cette réduction.

M. de Saint-Saud s'excusant de ne pas assister à la séance nous écrit :

« Comme M. Bussière s'est occupé, il y a quelque temps, des Bertin dans notre *Bulletin* et que M. Vindry a donné une liste très détaillée et annotée des membres du Parlement de Bordeaux au xvie siècle, je crois intéressant de signaler le point suivant :

» M. Bussière a cité, d'après un inventaire de 1716, François de Bertin, époux de Françoise de Laporte, conseiller aux requêtes du Palais, à Bordeaux, comme transigeant avec son père, Barthélemy, chanoine, le 10 novembre 1574.

» M. Vindry ne donne pas ce Bertin parmi les conseillers du xvie siècle ; il le signale simplement comme ayant épousé en 1562 Françoise de Laporte et ayant eu François de Bertin, sieur de Saint-Martin, conseiller au Parlement de Bordeaux de 1600 (au moins) à 1609 (résignation). Décédé après 1627, il aurait épousé Lucrèce Gravier, puis Souveraine de Vars.

» Il y a certainement là une erreur, et nous pourrions nous trouver en présence de deux François, tous les deux conseillers. Je viens en effet de retrouver aux Archives départementales de la Gironde (série E, familles ; classement provisoire) le testament du 4 juin 1588 de Jehan Bertin, bourgeois et marchand de Périgueux, où il nomme ses trois femmes : 1° Anne Duchesne, dont Pierre, héritier universel et Jeanne ; 2° Hilaire Pindray, dont Jacques, jésuite deshérité pour cela, Barthélemy, *François* qui hérite la terre de Saint-Martin, et Norette ; 3° Marie Jay. Or François devint conseiller au Parlement de Bordeaux, car, sur le point d'aller à Rennes pour soutenir un procès, il donne procuration à son cousin germain, Foucauld de Pindray, pour résigner son office de conseiller, le cas échéant. L'acte est du 10 avril 1602. En outre il teste le lendemain, 11 avril, instituant héritier universel Barthélemy Bertin, son frère germain ; il proteste

Digitized by Google

contre les 1000 livres promises à l'instigation de Pierre, frère aîné, à leur sœur Norette, lorsqu'elle se maria, et ce « à raison de la trop grande facilité de mon aage ».

« Ce testament présente en outre, par les cachets qui le scellent, une variante sensible avec les armoiries connues : au lieu d'un lion c'est un griffon, il tient dans ses griffes une épée, alors que l'épée était le premier quartier des armes connues ; les plantes qui formaient le 2e et le 3e meuvent ici de la pointe de l'écu ; car le griffon est surmonté d'un croissant entre deux étoiles. Soit donc : *de... au griffon de .. tenant une épée entre ses pattes, surmonté d'un croissant entre deux étoiles de..., et soutenu de plantes (?) de. . mouvant de la pointe de l'écu.* »

M. le Président nous signale, dans le *Semaine religieuse* du diocèse, du 3 mai, une note de M. de Saint Saud relatant *deux fondations pieuses en Périgord au XVIIIe siècle :* 1° l'établissement à Sarlat, en janvier 1760, d'une maison de refuge pour repenties, dépendant de l'hôpital, fondée par la dame Chapt de Rastignac, veuve du marquis de Gaubert ; 2° l'établissement, en février 1762, d'un petit séminaire à Mussidan, où, dès 1745, M. Pierre-Robert du Barailh avait fondé un petit collège ecclésiastique.

M. Dujarric-Descombes demande ensuite à compléter les renseignements que, dans son *Mémoire sur la Danse en Périgord,* il a donnés sur la « Périgourdine », qui, d'après le *Dictionnaire de musique* d'Hugo Riemann, est en mesure ternaire (3/8) ou binaire composée (6/8), d'un mouvement entraînant, se distinguant de la gigue par l'absence de rythmes pointés.

Notre érudit vice-président « rappelle que notre regretté confrère Georges Bussière, après avoir parlé du grand succès de cette ancienne danse, sœur de la bourrée d'Auvergne, à la Fédération du 14 juillet 1790, où 195 gardes nationaux du Périgord en firent admirer l'originalité et l'entrain, signalait, comme la plus notable consécration de la « Périgourdine », l'adaptation qu'en aurait faite Verdi dans la *Traviata.*

« Or deux musiciens très appréciés à Périgueux, M. le chanoine Chaminade et M. l'abbé Faure-Muret, ont fait observer que dans cet opéra, contrairement à ce qu'a prétendu M. Bus-

Digitized by Google

sière, on ne rencontrait aucune trace de la « Périgourdine ». Au deuxième acte, scène 11, ils ont bien remarqué un chœur de matadors espagnols, allegro à quatre parties, qui pourrait avoir quelque parenté avec les airs du Périgord, et, vers la dernière scène, un air de valse en la bémol, dans lequel on pourrait reconnaître presque une bourrée auvergnate ; mais ces mélodies n'ont aucun lien musical avec celles reproduites par M. de Montifault d'après la *Clef du caveau*. Dans *Rigoletto*, au contraire, la « Périgourdine » est réellement dansée au milieu des seigneurs et dames de la Cour de François Ier (acte I, scène 2). Dans ses deux opéras, Verdi a fait subir à l'air de ce branle fameux tels changements que son génie a cru devoir y apporter ».

M. le capitaine DE CARDENAL nous signale ensuite un pamphlet de l'époque révolutionnaire attribué à Suzanne Labrousse, de Vanxains.

La Dinde aux truffes ou le don patriotique des Périgourdins à l'Assemblée nationale, 16 pages, in-8°, à Paris, chez les marchands de nouveautés, prix 6 sous.

« La dinde que nous envoient MM. nos compatriotes du Périgord, n'est autre chose que Jeanne de la Brousse. Ils prétendent que, dans la crise actuelle que nous éprouvons, un prodige seul peut opérer notre salut : et ce prodige est le même qui délivra la France du joug des Anglais sous Charles VII, c'est-à-dire un pucelage. Ils se hâtent en conséquence de nous envoyer celui de leur prophétesse âgée seulement de quarante ans. On imagine qu'un tel bijou ne saurait manquer de faire fortune à Paris, vu la rareté et la disette que l'on en éprouve.

Cette bagatelle est assez bien tournée et peut un instant dérider le front de nos graves Catons qui rêvent toujours politique jusque dans le boudoir de nos dames (tome II, p. 189).

Annonces de bibliographie moderne ou catalogue raisonné et analytique des livres nouveaux. Paris, chez Lavilette, hôtel de Bouthillier, rue des Poitevins, 1790, 2 volumes ?

Le Secrétaire général croit se rappeler qu'autrefois notre bibliophile confrère M. DE MONTÉGUT nous a montré cette plaquette qu'il a en sa possession.

M. le chanoine GOUSTAT nous envoie un mémoire intéres-

Digitized by Google

sant sur *La Maison* ou le château des Baudies, dans la commune de Mauzac, qui a appartenu, dans les siècles précédents aux Gonthier de la Garrigue, aux Moreau de Pemillac, aux de Gontaut-Biron-Saint-Geniès, aux Morand-Dupuch, aux Bourson, aux Vizerie et enfin aux Cantellaube.

Après lecture, l'assemblée pense qu'avant de publier ce mémoire, il y aura lieu d'en distraire quelques passages un peu longs.

M. Jules Pellisson fait passer ensuite sous nos yeux un collier de chien, large de 0 m. 04, faisant partie de sa collection, et portant cette inscription :

I APPARTIENS. A. M.r. HVMIER. EMPLOYÉ. DANS. LES. .FERMES. DV. ROY.

« Ce collier, nous dit-il, en parfait état de conservation, auquel il ne manque que le cadenas, est en cuivre et porte des ornements figurant des feuilles et des fleurs de lys. On pourra lire, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* d'avril dernier, des notes généalogiques pleines d'intérêt sur la famille Humier, établie à Cognac et dont le plus ancien membre connu est Pierre Humier, né dans cette ville en 1565, époux de Marie Bourguignon, fille de Pierre, chirurgien, et de demoiselle Charrier, fille d'Antoine, procureur du Roi à Cognac.

» Ces notes ont été publiées à l'occasion du décès de leurs arrière-petits-fils : Marie-Paul-Gabriel Baudry-Lacantinerie, doyen honoraire de la Faculté de droit de Bordeaux, membre du Comité consultatif de l'enseignement public, chevalier de la Légion d'honneur, et Hippolyte Parat, pharmacien de marine démissionnaire, ancien maire de Rochefort.

» Nous extrayons de cet article nécrologique ce qui suit :

» Humier (Jean) né à Cognac, le 16 août 1655, fut amené, par sa fortune et ses relations de famille à la haute situation de contrôleur-général des fermes du Roi et son conseiller à l'Election de Cognac, où il épousa, le 10 juillet 1685, Marie-Jacquette Morandel, fille de Jacques Morandel, grand chambellan du marquis de Jonzac et de Marie Le Coq, sœur de Jean, chirurgien des vaisseaux du Roi.

Philippe Humier, né à Cognac le 21 juillet 1731, de Jacques Humier, notaire royal, et de Marguerite Nimier, est qualifié le 7 février 1775, capitaine général des fermes du Roi. Il mourut en 1810, à Surgères ».

Digitized by Google

« C'est à l'un de ces deux personnages qu'appartenait le chien porteur du beau collier acheté à Cognac par M. Pellisson. »

Notre érudit confrère nous communique aussi une lettre de voiture de sa collection, dont voici le début :

Lacoste, commissionnaire à Bergerac, reçoit et expédie pour toutes les villes du royaume, et donne exactement avis.

DIEU CONDUIT TOUT.

A Bergerac, le *premier septembre 1787*.

Monsieur,

A la garde de Dieu et sous la conduite de *Lafond*, *voiturier*, vous recevrez *pour votre compte et risque...*

« Cette pièce est intéressante par la formule *Dieu conduit tout*, imprimée en gros caractères. Elle est d'un emploi très rare dans les vieilles lettres de voiture. M. Pellisson en a trouvé cependant un autre exemple dans une lettre de voiture datée de Montauban, le 10 avril 1812, avec cette particularité que la dite formule n'est pas suivie des mots : (*A la garde de Dieu*) toujours employés dans les lettres de voiture de cette époque. »

Au sujet de la notice qu'il a consacrée au chevalier Lanxade dans le dernier numéro du *Bulletin*, M. Robert Villepelet nous écrit qu'il a reçu de notre obligeant confrère M. Joseph Durieux quelques renseignements sur ce personnage qui la complètent heureusement :

« Le véritable nom des Lanxade est Bondy. Les noms de Geoffre, Lanxade, sont des noms de biens, ajoutés pour distinguer plusieurs frères. Godefroy Bondy Geoffre de Lanxade est né au Bugue le 31 janvier 1763, de Léonard et Marie d'Artenset. Il était chevalier de l'Empire. Les lettres patentes lui accordant des armoiries furent signées à Bayonne le 2 juillet 1808 (Arch. nat. CC 241, f°s 87, 134) celles du 9 mars 1816 ne devaient être que des lettres de confirmation. Le *Petit Almanach de nos grands hommes* pour 1788 (tome 5 des *Œuvres complètes* de Rivarol) lui attribue un poème intitulé : *Le barreau français*. On a aussi de lui un long discours qu'il prononça le 8 février 1798 à la pompe funèbre de son ami le

Digitized by Google

général Duphot célébrée à Périgueux : le texte en a été reproduit naguère par M. Boulot dans son volume sur le général Duphot.

« Membre de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, il prêta serment devant le tribunal de Périgueux le 7 août suivant. Il eut plusieurs enfants de son mariage avec Léonarde Gonthier-Montirat, née en 1772 : notamment deux fils et, entre autres filles, Mmes Antoine Charles de Peyssard, Pierre Picot et la Mise d'Hautefort. Son frère Mathieu, né au Bugue en 1765, vicaire, émigra en 1792 et fut curé de Lalinde depuis 1802 jusqu'à sa mort, survenue en 1829. »

Notre confrère, M. Robert Villepelet, a retrouvé dans un rapport du préfet de la Dordogne, baron Maurice, au Ministre de l'Intérieur, à la date du 22 juin 1811 (Arch. nat., Fte III Dordogne 9) le récit de la fête donnée à Périgueux, comme dans toutes les communes de France, le 9 juin précédent, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome. Il nous en envoie un court extrait qui pourra, a-t-il pensé, trouver place dans le procès-verbal de la séance :

A Périgueux, la fête annoncée la veille et le matin, au point du jour, par le son de toutes les cloches et le bruit de l'artillerie, a commencé par la célébration civile du mariage de deux militaires dotés par la commune, à laquelle ont assisté les fonctionnaires de tous les ordres. A deux heures, un *Te Deum* solennel a été chanté dans l'église ci-devant cathédrale de Saint-Front, en présence de toutes les autorités. M. le maire à la cérémonie du matin, M. le curé à celle de l'après-midi, ont prononcé des discours analogues à la circonstance. A six heures, l'ascension d'un aérostat orné d'emblèmes et de devises allégoriques, a donné le signal des jeux et des divertissements. Les exercices du tourniquet et du mât de cocagne, présidés par MM. les adjoints, ont offert le spectacle amusant d'une jeunesse folâtre et disputant le prix de l'agilité. Des danses vives et légères, au son des instruments champêtres, animaient encore cet agréable spectacle. Le vin, qui coulait à grands flots sur toutes les places, excitait et entretenait la gaîté du peuple, qui jamais peut-être ne prit une part plus franche à aucune fête publique. A huit heures, au bruit d'une décharge d'artillerie, toute la ville fut spontanément illuminée. La façade de la maison commune, celle de l'édifice occupé par le tribunal de commerce, les maisons de plusieurs particuliers se distinguaient par des transparents et

Digitized by Google

des devises ingénieuses. On admirait surtout une colonne pyramidale, élevée sur la place de la Clautre, surmontée d'un globe lumineux couronné, entourée de huit colonnes ornées de feuillages de chêne ; de sa base découlaient des flots de vin que le peuple se partageait dans le plus grand ordre. A neuf heures, tous les fonctionnaires et les principales familles de la ville se sont réunis dans les appartements de l'ancien évêché, où un bal aussi brillant que nombreux, coupé à minuit par un élégant ambigu, a terminé la fête qui s'est prolongée jusqu'au jour.

Enfin notre laborieux confrère M. Joseph Durieux écrit au Secrétaire général :

« A propos d'une dépense de 24 livres payée en 1772 par les maire et consuls de Périgueux pour souscription au *Dictionnaire topographique, historique de la France*, où M. Douat devait mentionner, d'après un mémoire circonstancié qui lui avait été remis à cet effet, tout le passé relatif à la ville de Périgueux et à la province de Périgord, vous vous êtes autrefois demandé si cet ouvrage avait jamais paru. Vous ajoutiez que le *Manuel du libraire*, de Brunet, ne l'indique pas et que les dictionnaires biographiques ne connaissent pas davantage le nom de l'auteur.

» Je vous adresse aujourd'hui les renseignements que j'ai pu retrouver à la Bibliothèque nationale. Le *Dictionnaire topographique, ecclésiastique, historique, généalogique*, etc. de la province de Languedoc et des autres provinces qui sont dans le ressort du Parlement de Toulouse, etc., était dédié à Mgr le Dauphin par Dominique Donat, avocat au Parlement, auteur de plusieurs ouvrages et membre de quelques académies. Annoncé en six volumes in-8°, il comportait, en effet, une souscription de vingt-quatre livres et devait ensuite coûter trente-six livres. Mais on ne connaît de ce Dictionnaire que le prospectus imprimé à Avignon chez Joseph Bonnet en 1767 (in-8° de 32 pages), et dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire sous la cote L K' 818. »

Le Secrétaire général, qui avait un peu oublié la question, remercie M. Durieux de son indication.

La séance est levée à trois heures et demie du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. Villepelet.

Le Président,
Mte de Fayolle.

Digitized by Google

FONTAINE SOUTERRAINE D'AUBETERRE

LA MUSCADIÈRE

A Aubeterre, localité comprise autrefois dans le diocèse de Périgueux, il existe, auprès de l'ancien château féodal, une fontaine souterraine.

Bien peu de personnes ayant pu la visiter, en raison des difficultés d'accès qu'elle présente, on me permettra d'en faire une description succincte.

Si l'on part du champ de foire, en remontant les douves du château, on voit, à gauche, au lieu dit du Parterre, une énorme masse de rochers de 14 à 15 mètres d'épaisseur, couverts de lierres séculaires. C'est là, sous ces rochers, qu'est la fontaine de « La Muscadière. »

On en distingue aisément, du reste, l'entrée restaurée à une époque relativement récente.

A l'intérieur, on trouve d'abord une sorte de vestibule, où l'eau est distribuée par moitié entre la ville et le propriétaire du château, en vertu d'un usage de temps immémorial.

Cette répartition s'opère à l'aide d'une boîte métallique divisée en deux compartiments auxquels correspondent des tuyaux abducteurs. Celui de la ville conduit l'eau dans un grand réservoir souterrain, sur le bord de la tranchée, puis à la borne-fontaine de la place Ludovic Trarieux. Le débit est de 3 à 4 litres par minute.

L'eau arrive au distributeur par deux rigoles, ou canaux, de $0^{m}15$ à $0^{m}20$ de large, creusés au pied des galeries latérales semblables, sous certains rapports, aux *cluseaux* nouvellement découverts dans le voisinage (1).

Le canal de gauche est le plus important. La galerie mesure d'abord un mètre environ de largeur. Puis, elle se rétrécit, et, au bout de 9 mètres, elle fait un coude à gauche. A cet endroit, on remarque une branche de prolongement de $0^{m}80$ de largeur, dans laquelle est élevée une construction en voûte cintrée en forme de guérite et portant deux encoches aux

(1) Ceux de la commune de Festalemps, à 8 kilomètres d'Aubeterre.

Digitized by Google

USE SOUTED

Digitized by Google

Digitized by Google

parois latérales. Un filet d'eau sort des empierrements disposés à l'extrémité.

A une distance de 3m50 au delà, le couloir oblique à droite sur une longueur de 4m80 environ; après quoi, il s'élargit, forme une cuvette quadrangulaire, oblique de nouveau à droite, puis à gauche. Au dernier coude, il y a un autre embranchement impénétrable qui laisse filtrer un peu d'eau. A quelques mètres plus loin, on arrive enfin à la fontaine, après un parcours de plus de 33 mètres dans un couloir où les voûtes, en maints endroits, ne sont pas à hauteur d'homme, fréquenté par quelque hideuse chauve-souris affolée subitement aux lueurs d'une lampe dont l'emploi est nécessaire, encombré de matériaux d'extraction, de telle sorte qu'on ne sait parfois où mettre le pied pour éviter de tomber dans la rigole creusée à pic à une profondeur de 0m80 à 1 mètre.

A en croire une opinion généralement répandue à Aubeterre et aux environs, il y aurait là une source très abondante, une nappe d'eau « insondable. »

Or, rien n'est moins vrai. Tout au plus, si le niveau de l'eau s'élève à 0m12 au-dessous du canal d'écoulement. Aucune source ne jaillit du fond uniquement constitué par le rocher. L'eau provenant des infiltrations à travers les roches environnantes est simplement captée dans un bassin circulaire de 2m35 de diamètre, comme on peut s'en assurer en le vidant momentanément (1). Elle y pénètre par des orifices ménagés à la partie inférieure, sur le pourtour du mur en pierres de taille de 0m50 sur 0m30, identiques à celles des constructions encore debout à l'antique manoir. La voûte, en forme de dôme, est admirablement conservée.

Dans les parois de ce mur, à 0m80 de hauteur, deux ouvertures ont été pratiquées : l'une à l'extrémité de la galerie principale décrite plus haut et d'où l'on descend dans la fontaine; l'autre, en face, fermée par des éboulements. A cette dernière, correspond une autre galerie, paraît-il, conduisant

(1) Il semble donc que le terme *fontaine* est impropre. *Citerne* serait préférable. Néanmoins, je conserve l'appellation de fontaine, communément employée à Aubeterre pour désigner cette curiosité.

Digitized by Google

aux Minimes, à l'ancien couvent des religieux fondé au XVIe siècle par un des seigneurs d'Aubeterre.

Comme on remarque dans les murs du château, de l'autre côté de la douve, en regard de l'entrée de La Muscadière, la porte d'une semblable galerie, on peut dire qu'une voie souterraine mettait en communication le château avec les Minimes, et s'ouvrait dans la dite douve (1). La constatation de ce fait eut lieu, du reste, fortuitement lors de la construction de la route avoisinante.

Le second canal du déversoir, déjà mentionné, fournit très peu d'eau. Le couloir mesure d'abord 1^m50 de large. A en juger par la voûte seulement, on est tenté de croire que cette partie a été creusée après coup.

A 7 mètres de distance, un couloir très étroit se relie au précédent. Il communiquait autrefois à l'extérieur et devait être l'entrée primitive. Des concrétions calcaires d'un blanc mat superbe recouvrent les parois sur une épaisseur de plus d'un centimètre.

Un pilier monolithe à base circulaire a été taillé à cet embranchement. Dès lors, les deux galeries sont réunies et confondues en une seule, de 0^m80 de large, qui forme un coude à 2^m50 ou 3 mètres au delà. En cet endroit, elle est surplombée par un dôme allongé, en pierres de taille tombant de vétusté, assis sur les parois du rocher. La hauteur de cette salle souterraine est d'environ 3 mètres.

On remarque, un peu plus loin, une porte avec des empierrements, et une flaque d'eau assez profonde.

Telles sont les dispositions de cette curiosité peu connue, très suggestive aux amateurs d'archéologie, et, sans doute, contemporaine de l'ancien castel en ruines du moyen âge.

A mon humble avis, lorsqu'on fit les douves, on rencontra un filet d'eau filtrant dans le rocher. On le suivit ainsi que ses ramifications, en y creusant des galeries et des canaux ; puis, on établit des empierrements au fond des canaux secondaires, afin de faciliter l'écoulement de l'eau, et un bassin prin-

(1) Cette voie n'est pas la seule à Aubeterre où la plupart des souterrains sont encore inexplorés.

Digitized by Google

cipal pour capter celle des infiltrations les plus abondantes, cacher la nudité du rocher, assujettir les couches supérieures, et peut-être aussi, pour utiliser cette eau à des pratiques de dévotion.

Qui sait ? Dans tous les cas, je laisse à d'autres mieux informés le soin de fournir de plus amples explications, et de faire connaître, notamment, l'origine du nom donné à cette fontaine « La Muscadière » que se transmettent, de génération en génération, les habitants de cette coquette cité si riche en souvenirs.

A ces notes écrites à bâtons rompus, je joins un croquis que j'ai dressé sur place, dans ces profondeurs solitaires, avec le bienveillant concours de M. Brignon, agent-voyer cantonal. Cela permettra d'avoir une idée plus nette de l'ensemble et des principaux détails.

DUBUT.

LES URSULINES DE PÉRIGUEUX

(Suite)

XX

SUPÉRIORAT DE JEANNE-ELISABETH DE FOUCAUD

(1er avril 1748 — 19 avril 1751)

Une nouvelle supérieure fut à nommer le 1er avril 1748. Mère St-Xavier (Jeanne-Elisabeth de Foucaud de Cubjac) rallia tous les suffrages. Mgr de Macheco de Premeaux était, comme toujours, présent aux opérations du vote. Séance tenante, il en ratifia et confirma les résultats.

Par exception, au bout de trois ans, les pouvoirs de Mère Saint-Xavier ne furent pas prorogés. Elle même déclina cet honneur, pour raison d'âge, et surtout pour raison de santé, car elle était malade à ce moment, si malade qu'elle mourut une donzaine de jours après l'élection de sa remplaçante.

Le supériorat institué par le scrutin du 1er avril 1748 fut donc de courte durée. Il s'ouvrit, comme c'était l'usage, par la désignation des officières. Jeanne de Lambert, supérieure

Digitized by Google

sortante, Yzabeau d'Hautefort et Marie Delpy furent choisies comme conseillères. La première reçut, en outre, la charge de préfète, et la troisième celle d'économe. Jeanne Chancel de La Chalupie fut nommée discrète et maîtresse de chœur, et Marguerite Dalvy, procureuse.

La brièveté du supériorat de Mère Saint-Xavier explique le petit nombre de créances nouvelles établies pendant son cours, en faveur du couvent pour cause de prêt d'argent. Si j'exclus, en effet, quelques obligations souscrites en règlement d'intérêts arriérés (1), et une autre obligation consentie en renouvellement d'un ancien titre (2), il ne reste à citer que quatre contrats (3), dont trois portant acquisition par la communauté de rentes constituées, lesquelles nécessitèrent dans leur ensemble un débours de 1500 livres, dont, d'ailleurs, un peu plus de 600 sont à déduire, comme étant provenues d'encaissements de créances anciennes (4), effectués durant la même période.

---

(1) Par Bernard de Gontaud de Monferrand, chevalier, seigneur de St-Orse ; Guillaume Reynaud, clerc tonsuré, et François Merlet, bourgeois d'Excideuil, habitant au Roc, paroisse de Ste-Eulalie-d'Ans. (Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé, 10 juin 1748 et 17 avril 1750 ; Minutes Lavergne, 4 septembre 1748).

(2) Par Gabriel-Joseph de Taillefer, licencié de Sorbonne, chanoine de St-Front, et vicaire-général du diocèse. Arch. dép. de la Dord. Minutes Lavavé, 12 novembre 1750. Cf. remboursement, 24 décembre 1752.

(3) Ces contrats furent passés, devant Me Lavergne, le 12 décembre 1750, et, devant Me Lavavé, les 9 août 1748, 30 juillet et 1er octobre 1749 avec Pierre Gareau, meunier au moulin du Rousseau ; Jean-Louis de Froidefond, écuyer, seigneur du Châtenet et de Bouix, conseiller du Roi et son premier président au siège présidial et sénéchal de Périgueux, demeurant paroisse St-Front ; Léonard de Béleyme, greffier et secrétaire de l'hôtel de ville ; François Roumy, sieur du Repaire, bourgeois de Périgueux, demeurant paroisse St-Silain.

Cf. actes portant extinction ou renouvellement de quelques unes de ces créances : Minutes Lavavé, 31 décembre 1778 et 28 novembre 1787. Arch. dép. Série Q : 25 messidor an 3.

(4) Ces encaissements résultent de quittances délivrées, le 17 août 1748, devant Me Lavergne, — à François du Rieu, seigneur de La Couture, habitant en son repaire noble de Marsaguet, paroisse de Coursac, et les 21 juillet et 6 août 1750, devant Me Lavavé, à Antoine Dalbancu, maître sargeur, et Jean-François de Salleton, écuyer, seigneur de Laborie de Mounard.

Digitized by Google

Pas de transactions bien importantes, non plus, en ce qui concerne les immeubles de la communauté. C'est pour ne rien omettre que j'indique les deux suivantes.

On se rappelle le bail de ferme consenti par les Ursulines en 1743 pour leur propriété de Manzac. Il expira en 1750. Elles en profitèrent pour changer une fois encore le mode d'exploitation de leur domaine de Dolivou. Elles y remirent des colons. Elles traitèrent à cet effet le 9 novembre 1750 (1), pour cinq années, avec Elie Dumas, laboureur de la localité, et sa femme, Jeanne Rebière.

On se rappelle, d'autre part, trois chambres basses où logeait la famille Grenier, avant d'aller occuper l'appartement tout neuf que le couvent avait fait construire pour elle. Ces pièces étaient, depuis, restées vacantes. Les religieuses songèrent à en tirer parti, et, le 14 mars 1749 (2), elles les louèrent, pour cinq ans, à Pierre Gergoyen, journalier, natif du bourg de Montory, en Béarn. Elles lui affermèrent, en même temps, la terre qui, joignant, sur le couchant, un champ de la famille Défleux, avait occasionné jadis une querelle de voisinage que j'ai relatée. Pour le tout, le locataire devait payer annuellement quarante livres.

J'aurai, je crois, dressé d'une façon suffisamment complète le bilan du supériorat de Mère St-Xavier, quand en plus, j'aurai constaté la nomination, à la date du 3 avril 1751, de M. de Valay (3), comme aumônier du couvent, et noté l'entrée à

---

(1) (2) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

(3) C'est le nom sous lequel était communément désigné l'abbé Frédéric-François du Monteil. Ce nom était celui d'une propriété que possédait sa famille dans la commune de Douzillac.

Frédéric-François du Monteil ne tarda pas à aller remplacer comme archiprêtre de Vanxains un oncle qui portait les mêmes prénoms que lui et avait, depuis de longues années, la direction de cette paroisse.

Cet oncle avait été lui-même en rapports très suivis avec la communauté de Ste-Ursule. M. Xavier de Monteil conserve dans ses archives de famille, et a bien voulu me communiquer, une lettre qu'écrivait à ce prêtre, le 17 octobre 1726, la supérieure d'alors, Marie de Soufron, pour recommander à ses prières, outre sa personne et sa communauté, deux de ses religieuses récemment décédées, et une autre en grave danger de mort.

Digitized by Google

Ste-Ursule comme postulantes de deux aspirantes religieuses de chœur : Jeanne Saunier et Marie de Tessières.

JEANNE SAUNIER, dite sœur St-François. Elle était fille de Joseph Saunier (1), bourgeois et marchand de Périgueux, et de défunte Marie Dalvy.

Elle était, par sa mère, nièce de Mère de La Passion (Marguerite Dalvy) et cousine germaine de sœur de La Présentation (Marie-Ursule Dalvy). Elle était apparentée, de plus, avec sœur Aimée de Jésus (Anne de Vétat) en raison d'un second mariage contracté par son père avec Marguerite Bonheure (2), précédemment mentionnée comme fille d'Etienne Bonheure, sieur du Barry, et d'autre Anne de Vétat.

---

(1) Joseph Saunier suppléa plusieurs fois comme syndic de Ste-Ursule Pierre Dalvy, son beau-frère.

Il fut syndic de la corporation des marchands. Il fut aussi consul de Périgueux. Il mourut le 16 mars 1754, âgé de 55 ans.

Il était fils de Pierre Saunier, aussi marchand, et de Marthe Beau.

Un frère de sa mère, Pascal Beau, fut successivement curé de Léguilhac-de-Lauche, chanoine de la collégiale de St-Astier, et chanoine de St-Front. Il se démit de ce dernier canonicat le 11 janvier 1759. Il mourut le 30 du même mois.

Joseph Saunier avait deux frères prêtres.

L'aîné, Guillaume, succéda à son oncle, Pascal Beau comme curé de Léguilhac-de-l'Auche. Après avoir dirigé cette paroisse durant de nombreuses années, il démissionna le 7 octobre 1751 et fut nommé curé de St-Sulpice de Mareuil. Il fut aussi quelque temps curé de St-Georges de Blancaneix. Titulaire, dès 1739, de la chapellenie de St-Mathieu, établie dans la cathédrale St-Front, il fut, de plus, pourvu le 4 juin 1757, du prieuré de Lafaye, dans son ancienne paroisse de Léguilhac-de-Lauche.

Le plus jeune, Front, fut en remplacement également de son oncle Pascal Beau, investi d'un canonicat à St-Front le 25 janvier 1739. Il fit son testament le 3 septembre 1782. Il y inscrivit un legs de 100 livres de pension viagère en faveur de sa nièce ursuline. Il mourut le 17 octobre 1782, âgé de 79 ans.

Joseph Saunier avait aussi deux sœurs : l'une, Jeanne, épousa, comme on l'a vu, Joseph Boutinaud, médecin, et en eut une fille unique, du prénom de Françoise, mariée à Claude Vidal, avocat.

L'autre s'unit, suivant contrat du 20 juillet 1726 reçu Chinours, à Pierre Rouxguillen, orfèvre, fils de Pierre Rouxguillen et de Suzanne Mourniac.

(2) Le contrat de mariage de Marguerite Bonheure, demoiselle de Lage, avec Joseph Saunier fut passé, le 20 novembre 1737, devant Me Lajugie, notaire à Sorges.

Marguerite Bonheure décéda le 14 février 1763, âgée d'environ 45 ans.

Digitized by Google

Jeanne Saunier naquit le 16 février 1729. Elle fut baptisée le lendemain, à Périgueux, dans l'église St-Front. Elle eut pour parrain son oncle maternel, Guy Dalvy, et pour marraine sa tante paternelle, Jeanne Saunier, veuve Planque.

Elle avait une sœur germaine, Françoise, qui, (baptisée le 27 septembre 1727) fit, le 20 janvier 1749, sa profession de religieuse à l'hôpital Ste-Marthe.

Elle avait aussi nombre de demi-frères et de demi-sœurs.

Une de ces dernières, Anne, baptisée le 19 août 1750, épousa, le 27 avril 1773, dans l'église St-Silain, Raymond Estrade, bourgeois, fils d'Antoine Estrade et de Marguerite Périer. Reymond Estrade mourut en 1776, et sa veuve, par contrat du 30 mai 1790, reçu Sarlande, se remaria avec Marie-Bonaventure-Roland Ladvérie, contrôleur ambulant des domaines du Roi (1).

Parmi les demi-frères de Jeanne Saunier, l'aîné, Pascal-Etienne, baptisé le 21 octobre 1739, entra dans l'administration des Domaines. Il fut d'abord contrôleur au bureau de Lisle, puis contrôleur à Sarlat, et enfin receveur à Périgueux.

Un autre, Louis-Front, se destina au sacerdoce. Il était, encore tout jeune clerc tonsuré, quand, par acte du 23 décembre 1763 passé devant Me Giry, il prit possession des chapellenies qui étaient établies dans la cathédrale sous les vocables de St-Thomas, St-Mathieu et du Saint-Esprit, et dont son oncle, Guillaume Saunier, curé de Saint Sulpice-de-Mareuil, s'était, quelque temps avant, démis en sa faveur. A son tour, le 3 mars 1772, il résigna ces bénéfices au profit de son cousin, Etienne Bonheure, aussi clerc tonsuré.

Un autre, ou peut-être le même qui aurait renoncé à la prêtrise, prit part comme volontaire, sous la Révolution, à la campagne de Vendée. Il assista, notamment, à la bataille

(1) En l'an V, Roland Ladvérie fut nommé directeur du droit d'enregistrement à Mende. Le 12 brumaire de ladite année, (2 novembre 1796), songeant à gagner son nouveau poste, il se fit délivrer par la municipalité de Périgueux trois passe-ports, un pour lui, un pour Anne Saunier, son épouse, et le troisième pour une fille de celle-ci, Marie Estrade (Arch. mun. de Périgueux).

Digitized by Google

de La Chataigneraie, et mérita d'être loué pour sa bravoure par le général de division Chalbos.

Enfin, il en est un quatrième auquel les péripéties de son existence me paraissent donner droit à une ample mention : je veux parler de Nicolas-Joseph, sieur de La Chaumardie (1), que sa sœur, la future ursuline, tint sur les fonts baptismaux le 11 novembre 1745.

Engagé comme cadet à 15 ans, il devint assez rapidement lieutenant au régiment de Boulonnais. Il avait depuis peu, je ne sais pourquoi, rendu ses galons, quand en 1771, le soir de Noël, à Périgueux, dans un café de la place du Coderc, dont le tenancier s'appelait Maurice, il eut une altercation avec Pierre Roche (2), seigneur de Puyroger (3), fils aîné de Pierre Roche, seigneur de Guilhaumie (4), et de Catherine du Cheyron.

Au mépris des édits qui défendaient le duel sous les peines les plus sévères, ils se battirent, et le seigneur de Puyroger fut tué.

Le sieur de La Chaumardie dut d'abord fuir et se cacher pour se soustraire à des poursuites ; mais comme il fut reconnu que c'était son adversaire qui avait eu les principaux torts (5),

---

(1) Il était ainsi appelé du nom d'un village de la paroisse de Trélissac où la famille Saunier possédait une métairie.

(2) Pierre Roche avait deux frères : Théophile, d'abord curé de Gabillou, puis chanoine de St-Front, puis encore vicaire-général de Lombez, et enfin abbé de St-Astier ; et Philippe-Henry, qui servit comme officier au régiment de Saintonge et émigra pendant la Révolution. Il avait aussi plusieurs sœurs. Une d'elles, Marguerite-Ursule, fut mariée à Jacques Lecomte, seigneur des Clauzures, conseiller en l'Election, et une autre, Jeanne-Léonarde, à Jean-Baptiste Chabrier de Lajaubertie, seigneur de Rigolas.

(3) La terre de Puyroger était située dans la paroisse de Champcevinel. Elle consistait en un domaine noble, une métairie et un borderage.

(4) Ce nom était tiré de celui d'un village de la paroisse de Marsaneix.

(5) On a, sur ce point, un témoignage d'une impartialité et d'une autorité indiscutables : c'est celui de l'Intendant de la Généralité de Bordeaux qui, dans un rapport à la Chancellerie, rend compte du duel dans les termes suivants :

« Dans une ville où le moindre bourgeois se croit le droit de porter les armes et d'être oisif, le jeu doit être une ressource nécessaire et une occupation principale. Le feu sieur de Puyroger, capitaine réformé, et le sieur Sau-

Digitized by Google

des lettres royales de grâce lui furent bientôt accordées (6).

Ce résultat fut dû, pour partie tout au moins, aux démarches faites par sœur St-François, auprès semble-t-il, d'un haut fonctionnaire de sa connaissance, ayant sans doute, par son emploi, qualité pour apostiller le placet en réhabilitation présenté par son frère.

Voici la lettre qu'elle lui écrivait, à la date du 15 avril 1772 :

Monsieur,

Le seul avantage que m'ait procuré la malheureuse affaire de mon frère avec M. de Roche-Puyroger est de me renouveler dans votre souvenir.

---

nier, ancien officier d'infanterie, s'y livraient sans mesure depuis qu'ils étaient revenus dans le sein de leur famille. Ils se trouvaient, soir et matin, aux mêmes assemblées et aux mêmes rendez-vous. Des propos légers, indiscrets, et des sarcasmes, d'une part ; de la hauteur et de la rudesse de l'autre, rendirent leur liaison dangereuse pour tous les deux. Leur animosité bientôt ne connut plus de bornes, et elle éclata en plusieurs occasions et dégénera publiquement en reproches, en menaces et en injures.

» Le sieur de Puyroger crut être en droit d'enterrer le premier la raison, et huit jours avant la scène tragique dont il a été la malheureuse victime, il provoqua son adversaire et le força de se battre. Ils furent séparés l'un de l'autre par des amis communs, mais ils ne se virent que pour se défier et pour s'insulter de nouveau.

» Le sieur de Puyroger cherchait l'occasion d'une vengeance éclatante, mais la crainte des peines infligées par les ordonnances lui faisait éviter avec soin tout ce qui portait le caractère d'un duel formel. Le sieur Saunier ne voulait pas se battre en place publique, mais il offrait témérairement à son adversaire une prompte satisfaction pourvu qu'il se prêtat à déguiser le duel sous le nom malheureusement trop connu de rencontre.

» Cette diversité d'opinions opposées sur la forme de se battre et sur le moyen de se détruire excita plusieurs jours entr'eux de vifs débats et des railleries sanglantes. Enfin, le 25 décembre de l'année dernière, le sieur de Puyroger, enfermé dans le même lieu public avec son adversaire, ne se peut contenir. Il l'en fait sortir de vive force, lui crie de mettre l'épée à la main, et avant qu'il puisse être en garde, il le frappe sans règle ni mesure, le blesse, et en lui portant un second coup, il se précipite inconsidérément sur le fer de son adversaire et reçoit une large blessure dans la poitrine et dans toute la capacité du cœur. Il nage bientôt dans son sang et il expire ». (Arch. dép. de la Gironde, C. 108).

(6) Il les présenta pour être entérinées, le 2 décembre 1772, à l'audience du présidial. (Arch. dép. de la D. Série B. 941.)

Digitized by Google

Je connais assez la bonté de votre cœur pour vous supplier avec confiance de m'obliger en pratiquant un acte de justice. M. l'Intendant (1) a demandé à M. Eydely (2), les procédures qui se sont ourdies ici. Il les a envoyées à M. Yard depuis le 25 mars. Il est bien triste pour ma famille que vous soyez si occupé. Cela nous cause un préjudice notable, d'autant que M. Esmangard est surpris des délais. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien faire diligence et nous donner un avis favorable. Nous avons lieu de l'attendre de vos lumières et de votre équité pour l'affaire la plus juste qui fût jamais. Ma reconnaissance égalera toujours la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissante servante.

Sr Saunier de St-François, religieuse Ursuline (3).

Réhabilité, le sieur de La Chaumardie ne tarda pas à rentrer dans l'armée. Quelques années plus tard, devenu capitaine, il alla guerroger aux Antilles. A son retour, une fois de plus, il donna sa démission d'officier. Il reprit à nouveau son épée sous la Révolution. Commandant élu en 1790 de la garde nationale de Montlieu, en Saintonge, où l'avait fixé, dès 1778, son mariage avec une riche héritière de la localité (4), il brigua la place de lieutenant de gendarmerie du district et l'obtint en juin 1791. Deux ans après, la Convention ayant dé-

---

(1) L'Intendant de la Généralité de Bordeaux était alors Charles-François Yacinthe Esmangard.

(2) Jean Eydely, avocat en la Cour, avait succédé à Joseph-Etienne Maignol comme subdélégué de l'Intendant de Guyenne au département de Périgueux. Il était bourgeois de la ville, et en avait été le Maire. Il habitait paroisse St-Front. Il était marié à Elisabeth de Bertin.

(3) Arch. dép. de la Gironde.

(4) L'épouse de Nicolas-Joseph Saunier s'appelait Jeanne Marchand. Elle était fille de François Marchand, sieur des Hommes, et de Jeanne Florence.

De l'union de Jeanne Marchand avec Nicolas-Joseph Saunier naquit un fils, Jean-Louis-Nicolas qui fit, comme officier, toutes les premières campagnes de l'Empire et reçut, à 26 ans, la croix de la légion d'honneur. Il dut, en 1809, pour se remettre des fatigues qu'il avait endurées et des blessures qu'il avait reçues, se résigner à une vie moins active. On le nomma capitaine de gendarmerie. Chef d'escadron, aux Cent-Jours, il fut, sous la Restauration, mis à la demi-solde Il ne reprit du service qu'à l'avènement de Louis-Philippe. Il fut appelé, le 6 septembre 1830, à commander l'escadron de gendarmerie de Bordeaux. Deux ans après, il reçut la rosette d'officier de la légion d'hon-

Digitized by Google

clare la patrie en danger, il s'offrit pour marcher à l'ennemi, à la tête de ses gendarmes. On fit droit à sa demande et on l'achemina vers la Vendée, où l'un de ses frères, dont j'ai parlé tout-à-l'heure, vint le rejoindre pour combattre à ses côtés dans son propre escadron.

En 1798 nous le trouvons lieutenant de gendarmerie à Saintes. Puis il passe à Angoulême, où il est mis à la retraite comme capitaine le 30 octobre 1814. Il meurt à Montlieu le 1er février 1826.

Sœur St-François eut, comme religieuse, une carrière moins mouvementée, mais tout aussi longue, plus longue même, et je dirais volontiers mieux remplie, que celle de son frère.

Elle fut reçue novice en 1749.

La communauté l'admit, par décision du 4 mai 1751, à faire sa profession. Cependant elle ne prononça ses derniers vœux que trois mois plus tard, le 18 août.

La veille, elle avait passé son contrat d'aumône dotale (1).

Elle s'y constitua 4000 livres, avec une pension annuelle et viagère de 15 livres.

Contre l'engagement pris par son père de payer le tout, elle lui fit abandon de l'excédent des droits qu'elle pouvait amender dans la succession de sa mère.

Après avoir occupé divers emplois secondaires, elle fut, en 1778, promue à la dignité de conseillère. Elle le conserva jusqu'à la fermeture du couvent par la Révolution.

Insermentée, elle fut mise en réclusion sous la Terreur.

Quand, en mai 1818, la communauté se reconstitua, elle fut

---

neur, et en 1837 fut mis définitivement à la retraite. Il mourut le 7 juillet 1851.

Il avait en 1811, épousé Jeanne-Marie-Eugénie de Chevreuse des Vallons, dont la famille habitait Nexon (Haute-Vienne).

Il eut une sœur mariée à M. Préveraud de Sonneville.

Un érudit de la Charente-Inférieure, M. Charles Vigen, considérant Saunier père et fils comme de grandes figures saintongeaises, leur a consacré des notices détaillées qui ont paru dans le *Progrès de la Charente-Inférieure*, numéros des 29 avril et 1er juillet 1909.

(1) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

des premières à venir y reprendre sa place, mais ce ne fut pas pour longtemps, car elle mourut six mois après (le 7 novembre), âgée de 89 ans.

Marie de Tessières, demoiselle de La Bertinie, dite sœur Saint-Michel. Elle était fille de Jean-Louis-César de Tessières (1), chevalier, seigneur de La Bertinie, du Pont, Chaumont et autres places, et d'Anne de Malbec (2), mariés suivant contrat retenu le 13 octobre 1726 par Me Boussenot.

Marie de Tessières naquit le 12 juillet 1728. Elle fut baptisée trois jours après dans l'église de Montagnac-de-Monclar.

Elle avait, entr'autres sœurs, Elisabeth, qui, comme nous ne tarderons pas à le voir, la rejoignit à Ste-Ursule pour y embrasser la vie religieuse, et autre Marie, qui fit sa profession, dans l'abbaye royale de Notre-Dame de La Règle, à Limoges.

Elle avait aussi plusieurs frères, notamment François, l'aîné, baptisé le 9 juillet 1727, et mort célibataire à La Bertinie en mai 1789 ; et Jean-François (3), dont elle avait été la mar-

---

(1) Jean-Louis-César de Tessières était fils de François de Tessières, écuyer, seignour de Maisonneuve, et de Marie de La Rigaudie. Il habitait au moment de son mariage, au village de La Bertinie, paroisse de Campagnac, juridiction de Monclar. Mais il alla bientôt établir sa résidence au château du Pont, paroisse de Vallereuil, où il mourut vers 1747.

Le château du Pont était une vaste et très belle demeure. Les seuls vestiges qui en subsistent sont le salon et la salle à manger, d'un cachet antique fort remarquable, que leur a soigneusement conservé le possesseur actuel, M. Sicaire Lamy.

(2) Anne de Malbec était fille de Reymond de Malbec, écuyer, sieur de La Rivière, et de Jeanne Cosson-de-Lisle. Elle était orpheline quand elle épousa le seigneur de La Bertinie. Le 21 mars 1774, elle acquit d'Henri-Jacques de Taillefer la seigneurie de Roussille. Elle mourut en sa maison noble du Pont le 26 octobre 1777, âgée d'environ 74 ans. Le 6 mai précédent, elle avait fait, devant Me Pontou, notaire royal, un dernier testament léguant à sa fille, Marie, ursuline, une pension viagère de 50 livres.

(3) Jean-François de Tessières, chevalier, vicomte de Roussille, seigneur du Pont et de Chaumont, épousa Anne-Françoise-Elisabeth de Lafaye, fille de François de Lafaye, chevalier, seigneur de La Renaudie, ancien capitaine de cavalerie, et de Louise-Damienne de Laurent, et petite-fille d'Augustin de

Digitized by Google

raine, le 28 juin 1746 (1), en l'église paroissiale de Vallereuil : d'où peut-être la sollicitude un peu exceptionnelle qu'il lui inspira, et qui se traduisit, certain jour, par une démarche qu'il est permis de trouver singulière. Marie de Tessières ne s'avisa-t-elle pas, en effet, d'écrire, le 27 mars 1760, à l'Intendant de Guyenne (2), pour solliciter contre « sa chère mère » une lettre de cachet, à seule fin de la forcer à mettre son jeune frère à Pontlevoy (3), « pour y recevoir une éducation en rapport avec son âge et avec sa naissance ? ».

Marie de Tessières fut reçue novice en 1749. Elle fit son testament devant Me Lavergne le 29 avril 1751. Elle y inscrivit en faveur de sa mère un legs d'une modicité qui peut paraître dérisoire et former comme le pendant de l'appel ultérieur à la lettre de cachet. Elle y institua pour héritier universel François, son frère aîné. Par un codicille daté du 13 décembre suivant, elle lui imposa l'obligation de lui servir une pension annuelle et viagère de 15 livres (4).

Admise, par décision de la communauté du 31 octobre de la même année, à faire sa profession, elle prononça ses derniers vœux le 14 décembre.

Elle avait, deux jours auparavant, passé son contrat d'aumône dotale (5). Du consentement de sa mère, elle s'était constitué 4000 livres à prendre sur ses droits paternels. Anne de Malbec en assuma le paiement. Il fut entendu que, jusqu'à

Lafaye de La Renaudie, dont j'ai mentionné le mariage avec Françoise Delpy, sœur de Mère St-Benoît.

Jean-François de Tessières atteignit un âge très avancé. Il décéda le 4 août 1839 à La Bertinie. Il fut le bisaïeul de M. le vicomte Max-Isle de Beauchaine, naguère propriétaire de la terre de La Bertinie, et de l'éminent érudit M. Paul Huet, qui a bien voulu me communiquer de précieux renseignements, dont je tiens à le remercier ici.

(1) Registres paroissiaux de Vallereuil.

(2) L'original de la lettre de sœur Marie de Tessières à l'Intendant de Bordeaux se trouve aux Archives départementales de la Gironde.

(3) Pontlevoy, aujourd'hui commune du canton de Montrichard, dans l'arrondissement de Blois, à 25 kilomètres de cette dernière ville, possédait un collège très florissant dirigé par les Bénédictins. Nombre de familles de la noblesse périgourdine y firent élever leurs enfants.

(4) (5) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

sa libération de cette dette, elle servirait pour sa fille une pension alimentaire de 200 livres. Elle promit, en outre, de lui verser, chaque année, pour ses besoins personnels, sur sa simple quittance, deux pensions viagères de 15 livres chacune, en exécution de legs faits à la jeune novice dans le testament de son père et dans celui de son aïeule paternelle.

Anne de Malbec fut quittancée d'un acompte de 2000 livres le 15 novembre 1752 (1). Elle effectua le 29 janvier 1754 le paiement final (2).

Marie de Tessières débuta par l'emploi de régente. Après avoir occupé pendant quelque temps les fonctions de discrète, elle était devenue conseillère, quand la Révolution la chassa du couvent.

Alors elle quitta Périgueux. Elle se retira probablement auprès de son frère Jean-François qui, depuis un an, avait établi sa résidence à Bordeaux (3).

Religieuses décédées sous ce supériorat, Françoise Orfaure, Marie de Cugnac, Marguerite Haussire, et Marie-Ursule Dalvy.

XXI

Deuxième supériorat de Jeanne de Lambert

(19 avril 1751. — 20 mars 1757)

A l'expiration des trois années pour lesquelles Jeanne-Elisabeth de Foucaud de Cubjac avait été nommée supérieure, on ne se pressa point de réunir les religieuses vocales. On attendit plusieurs semaines, dans l'espoir que l'état de santé de cette digne et vénérée Mère pourrait s'améliorer et lui permettre d'accepter, pour trois années de plus, le fardeau de la direction de la Maison. Mais cet espoir ne se réalisa pas,

---

(1) (2) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

(3) C'est exactement à compter du 21 octobre 1791 que Jean-François de Tessières habita Bordeaux. Il logeait rue du Hâ, 44. Il se fit, à plusieurs reprises, délivrer par la municipalité de cette ville des certificats de résidence. Dans l'un deux, en date du 3 floréal an II, (22 avril 1794), il est qualifié « cultivateur américain ». (Arch. dép. de la D. Série Q. 22).

Digitized by Google

et force fut à la communauté de procéder sans plus tarder, le 19 avril 1751, à l'élection d'une nouvelle supérieure.

Le nom qui sortit de l'urne fut celui de Jeanne de Lambert (Mère St-Martin). Ce choix fut aussitôt ratifié par Mgr de Macheco de Prémeaux, présent au scrutin avec ses deux grands vicaires, Henri-Claude de Bourdeille (1) et François Delpy de St-Geyrac, et avec M. de Valay, confesseur du couvent.

Trois ans après — le 20 mars 1754 — Mère St-Martin fut réélue pour un second triennat, par un vote auquel assista Mgr de Macheco de Prémeaux, suivant son habitude tellement constante que la mention en sera désormais superflue.

Le 30 avril 1751, eut lieu la distribution des emplois de la communauté. Furent nommées conseillères : Marie Delpy, en même temps préfète ; Marie-Elisabeth d'Hautefort ; Jeanne Chancel de La Chalupie, en même temps maîtresse des sœurs converses et économe. Anne du Castaing fut désignée comme discrète.

Deux de ces dignitaires, Marie Delpy et Elisabeth d'Hautefort, étant décédées au cours du premier triennat, Mère St-Martin dut, pour le second, s'adjoindre comme conseillères Jeanne Chancel de La Chalupie, aussi préfète et économe, Marguerite de Lafaye et Anne du Castaing ; comme discrète, Madeleine de Boucher de Laroque, et comme procureuse Marguerite Dalvy.

Dès le début de son supériorat, Mère Saint-Martin s'occupa d'améliorer le service religieux du couvent. A cet effet, elle traita le 21 avril 1751 avec deux prêtres attachés à la cathédrale comme prébendiers, MM. de Gaubert (2) et Canta-

---

(1) Malgré son nom bien périgourdin, Henri-Joseph-Claude de Bourdeille était né dans le diocèse de Saintes, le 7 décembre 1720. Il fut, au mois de mai 1762, nommé évêque de Tulle, d'où deux ans plus tard, on le transféra sur le siège de Soissons. Il émigra pendant la Révolution, et, lors du Concordat, accepta, sur la demande qui lui en fut faite par la cour de Rome, de résigner sa charge épiscopale. Il mourut à Paris le 12 décembre 1802.

(2) Elie Lamy, sieur de Gaubert, était, non seulement prébendier, mais titulaire d'une des chapellenies établies dans la cathédrale. Le chapitre la lui avait conférée le 15 décembre 1749. (Arch. dép. de la D. Contrôle, Registre

Digitized by Google

loube (1). Ils se chargèrent, moyennant une indemnité de 100 livres par an, de dire tous les jours une messe à Ste-Ursule. Il fut entendu que les honoraires des messes leur appartiendraient, et que, si la communauté voulait leur en faire célébrer à son intention spéciale, elle aurait à les leur payer supplémentairement.

Quelques mois plus tard — le 12 août 1751 — l'évêque remplaça l'aumônier de l'établissement, M. de Valay, par M. Dubois (2), vicaire à St-Front, dont les émoluments annuels furent aussi fixés à 100 livres.

---

71). Il fut par la suite premier chantre de St-Front. Il était fils de François Lamy, maître-apothicaire, et de Marguerite Labrousse. Il fit son testament le 27 novembre 1774. (Minutes Jaly.) Il mourut peu de jours après.

(1) C'est le 5 décembre 1750 qu'Antoine-Christian Cantaloube avait été pourvu d'une prébende à St-Front. (Contrôle, Registre 75).

(2) Cet abbé Dubois s'appelait Aignan de son prénom. Il était fils d'Elie Dubois, marchand-teinturier en fil, bourgeois de Périgueux, et de Catherine Breton. Son père lui avait constitué pour son titre presbytéral le 25 novembre 1749, quand il n'était encore qu'acolythe, une pension viagère assignée sur une métairie sise au village de Chabanier, paroisse d'Atur.

Aignan Dubois avait un frère aîné, Guillaume, qui était prêtre également, et qui avait reçu pour son titre presbytéral, le 14 novembre 1748, une pension viagère assignée sur une métairie sise à Puyady, paroisse de St-Pierre-ès-Liens. Guillaume Dubois, après avoir été, pendant plusieurs années, vicaire à Montignac le-Comte, devint chanoine de la collégiale de St Astier le 26 avril 1764. (Contrôle, Registre 87). Il fut mis en réclusion à Périgueux sous la Révolution. Vu ses infirmités, on lui permit le 8 pluviôse an VI (23 février 1798) de se retirer chez lui pour se soigner. Il habitait alors rue de la Loi. Il y mourut le 18 prairial an X (7 juin 1802), âgé de 76 ans.

Les frères Dubois avaient plusieurs sœurs : Une d'elles, Honorée, épousa Seguy, chirurgien ; une autre, Catherine, Michel Touvenelle, bourgeois et marchand ; une troisième, Antoinette, restée célibataire, tint successivement la maison de ses deux frères Aignan et Guillaume. Elle suivit de très près ce dernier dans la tombe. Elle mourut le 8 messidor an X, (27 juin 1802), âgée de 68 ans.

Aignan Dubois remplaça le 20 novembre 1759 comme curé de St-Silain Jean Malet jeune, appelé le 19 avril précédent, à faire partie du chapitre de St Front. Il fut en même temps chargé des fonctions de vice-promoteur du diocèse et pourvu de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié dont il prit possession le 15 août 1761, par acte reçu Mourgoin. (Contrôle, registre 84). Il fit le 5 août 1767 son testament, dont l'ouverture eut lieu le 12 avril suivant devant Me Lavergne.

Ses deux successeurs immédiats à la cure de St-Silain ne firent qu'y passer.

Digitized by Google

Tout en donnant sa première pensée et ses premiers soins aux intérêts spirituels de la Maison, Mère Saint-Martin ne négligea pas les intérêts temporels. Sous son supériorat, la communauté consentit des prêts, à ma connaissance, pour environ 23000 livres (1). Ces placements, toutefois, n'étaient pas dus à des économies. Ils ne constituaient, en totalité, que des remplois (2).

Le premier, Bertrand Audinet, son ancien vicaire, avait à peine pris possession de ce poste (27 août 1767) qu'il mourut. Le second, François Délugin des Valons, chanoine d'Aubeterre, nommé le 9 octobre 1767, démissionna le 2 août suivant. Il fut remplacé le 29 décembre 1768 par Reymond Guy d'Agout. (Contrôle, registre 92).

(1) Ces prêts résultent d'un billet privé souscrit le 17 juillet 1754 par un sieur de Lacombe et d'obligations consenties devant Me Lavavé les 6 juin 1751, 19 avril, 28 avril, 19 septembre et 25 décembre 1752, 8 avril, 20 mai, 23 août, 2, 3, 15, 19 et 20 décembre 1753, 29 janvier, 14 février et 23 avril 1754, 18 avril 1755, et devant Me Guy, le 6 août 1756, par Joseph Delpy, écuyer, conseiller du Roi, receveur alternatif des tailles de l'Election de Périgueux ; André Goumondie, avocat ; Arnaud Privat de La Côte ; Marguerite de Beyly, veuve d'Adrien-Blaise de Cugnac, chevalier, seigneur de Trigonant ; Guillaume Merveilles, conseiller du Roi, président en la cour présidiale de Périgueux, et Mathieu Fournier, sieur du Fardeil, avocat, juge de la ville ; Jeanne Dalvy, veuve d'Etienne Cœuilhe, en son vivant président en la Cour de l'Election ; Dominique de Brochard, écuyer, seigneur de Puymorin, habitant en son repaire de Puyjoly, paroisse d'Eyvirat ; Antoine Peytoureau, sieur de Laborie, bourgeois de Lisle ; Jeanne Goumondie, veuve Gros de Beler, en son vivant sieur de Giraudon, et avocat ; Jean Moulinard, avocat, juge de la juridiction du marquisat des Bories, habitant au bourg de Savignac-les-Eglises ; les religieuses de l'abbaye de Ligueux ; Adrien Faure, sieur de La Redondie, conseiller-secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, demeurant au village d'Excideuil, paroisse de St-Astier ; Antoine Chambon, sieur de Lavergne, receveur des domaines du Roi, demeurant quartier Taillefer, paroisse St-Front ; François-Louis Froidefond, écuyer, seigneur du Châtenet, premier président au présidial ; Jean Desmoulin, seigneur de Leybardie, conseiller du Roi, greffier en chef du bureau de l'Election ; Jean Thibaud de Montozon de Lafaye, habitant au lieu de Moncouche, paroisse de St-Paul de Serre ; Jacques Sudrie, bourgeois de Périgueux.

Cf. actes portant renouvellement ou extinction de quelques-unes de ces créances : Minutes Lavavé, 5 avril 1768, 31 décembre 1778, 16 mai 1781, 27 juillet 1785 et 28 novembre 1787.

(2) Les fonds remployés provenaient d'encaissements effectués suivant quittances devant Me Robert du 18 avril 1758, devant Me Lavergne du 31 juillet de la même année, devant Me Guy du 30 juillet 1755, et devant Me Lavavé des

Digitized by Google

D'autre part, la communauté ne laissa pas improductifs les immeubles qu'elle possédait à l'extérieur de sa clôture.

J'ai mentionné le bail consenti à Pierre Gergoyen en 1749. Les religieuses durent, au bout de deux ans, en accepter la résiliation, mais les objets loués trouvèrent immédiatement preneur aux mêmes conditions, dans la personne même du beau-père de Gergoyen, c'est-à-dire de Pierre Nadaud, journalier. Quand la convention conclue avec lui, le 25 juin 1751 (1), pour une durée de cinq ans, arriva à expiration, elle ne fut pas renouvelée. Mais le locataire sortant fut aussitôt remplacé par Pierre Roubert, chaudronnier, suivant contrat du 28 juin 1756 (2).

La maison dite « Le bâtiment neuf » délaissée par la famille Cathue, ne resta pas non plus inoccupée. Elle fut affermée, par acte du 7 juillet 1752 (3), à Guillaume Castaing, bourgeois (4).

En temps ordinaire, le souci des intérêts moraux et matériels de la Maison suffisait à remplir l'existence des Ursulines. Elle aurait été peut-être ainsi quelque peu monotone, si elles

---

5 juin 1751, 19 septembre et 24 décembre 1752, 27 mai 1753, 12 et 29 janvier, 7 février, 23 avril et 7 août 1754, 22 avril, 10 mai, 18 et 21 juin, et 30 juillet 1755 ; 23 mai 1756 et 31 janvier 1757, lesdites quittances délivrées au seigneur de Boreau ; à Jean Fayolle, bourgeois, Front Fayolle, curé de Saint-Pierre-de-Chignac, et Lotharie-Catherine Fayolle, frères et sœur ; Bertrand Malet, lieutenant-civil et criminel ; Marguerite-Charlotte Deschamps, veuve Meynard ; Leblanc de St-Just ; Françoise Magontier, veuve Orfaure ; Gabriel-Joseph de Taillefer, chanoine de St-Front et vicaire-général du diocèse ; Pierre Bouchier, docteur en médecine ; Guillaume Dupérier ; Jean Cantelauve, sieur du Peux, habitant au lieu de La Rabète, paroisse de Saint-Mayme de Péreyrol ; Jean de Leymarie, écuyer, seigneur du Pleyssac, de Lachapelle-Gonaguet ; Guillaume Merveilles, seigneur de Lapouretie, président au présidial ; le seigneur de La Chalupie ; Jean Mater ; Jean Desvignes, sieur de Fonfroide ; Jacques Rafaillac ; Antoine Peytoureau, sieur de Laborie ; Bertrande Bordas ; Guillaume Faucher, curé de St-Laurent-de-Gogabaud.

(1) (2) (3) Arch. dép. de la Dord Minutes Lavavé.

(4) J'ai déjà mentionné Guillaume Castaing comme beau-père de Pierre Villereynier, sieur de La Gâtine et de Pouzateau. Il fit, le 3 mai 1765, son testament dont l'ouverture fut opérée, le 21 du même mois, devant Me Lavavé. Son épouse, Françoise Monribot, qui le précéda dans la tombe, avait testé devant Me Lavergne le 9 avril 1755.

Digitized by Google

n'avaient eu, de loin en loin, à s'intéresser à des incidents de la nature de celui que je vais raconter.

Le 21 mars 1752, Madeleine Roche (1), fille de l'avocat Jean-Damascène Roche, seigneur de Grangemarty, vint,— ce n'était pas, comme on sait, pour la première fois, — leur demander de la recevoir comme pensionnaire. Elles y consentirent, quand elle leur eût exposé qu'il lui était devenu impossible de continuer à cohabiter avec son père. Elle lui reprochait l'opposition qu'il faisait à son mariage avec Jean Arvieux (2),

---

(1) Madeleine Roche n'avait plus pour la soutenir, dans son conflit avec son père, sa sœur aînée, Suzanne, dont il a été précédemment parlé, et qui, depuis quelque temps, se trouvait décédée. Mais il lui restait son frère Dominique, curé de Marsac. Il prit délibérément parti pour sa sœur, ce qui lui valut de partager par la suite avec elle l'animadversion de son père. Jean-Damascène Roche ne paraît pas non plus avoir nourri des sentiments bien tendres pour la demi-sœur de Madeleine, l'épouse Brothier de Lavaud, ni surtout pour son mari, qu'il accusait de lui avoir « extorqué » un écrit important.

Ce Jean-Damascène Roche devait être d'un caractère bien difficile ! Il avait toujours quelque mauvaise affaire sur les bras. Nous le trouvons, à quelque temps de là, détenu dans les prisons royales de Périgueux, avec les fers aux pieds. C'est lui-même qui le constate en son testament rédigé le 1er juin 1755 dans son cachot, où le notaire Guy dut aller quérir cet acte pour le placer au rang de ses minutes.

Pour quel méfait avait-il été mis en prison et aux fers ? Etait ce pour avoir, le 9 janvier 1751, de complicité avec François Dalby, sieur du Périer, ancien garde du corps, roué de coups de bâtons Pierre Monfumat, sieur de Marambaud, et lui avoir même mordu le doigt annulaire de la main droite ? ou bien était-ce pour avoir, le 26 avril de la même année, injurié et assailli près de la porte Taillefer Jacques de Jay, chevalier, seigneur de Beaufort et de Barrière ? J'ai trouvé trace de sa citation devant le lieutenant criminel en raison de cette double inculpation (Arch. dép. de la D. Série B. 501). Mais j'ignore quelle fut l'issue des poursuites.

Toujours est il qu'après sa sortie de prison il ne jugea pas pouvoir rester à Périgueux, et que, ses pouvoirs donnés à Me Garlandier, procureur aux sièges royaux de la ville, pour vendre ses immeubles et régler tous ses intérêts, il alla se fixer à Paris, d'abord rue St-André-des-Arts, paroisse du même nom, puis rue Ste-Anne, paroisse St-Roch.

(2) Jean Arvieux était fils d'autre Jean Arvieux et d'Anne Virideau. Il avait perdu son père et habitait avec sa mère au lieu d'Eytimanie, paroisse de Clermont-d'Excideuil. Il avait deux frères ; autre Jean, sieur de Laborie, et Aubin, sieur de Lapierre, grenadier au corps de France. Il avait aussi plusieurs sœurs, entr'autres Catherine, mariée à François Monfanges, sieur de La Chantellerie.

Digitized by Google

sieur d'Eytimanie et de Clermont. Ce mariage, Jean-Damascène Roche avait été, six mois auparavant, le premier à le proposer. C'était avec son consentement que les deux jeunes gens s'étaient fréquentés, qu'ils s'étaient plu, qu'ils avaient échangé les doux serments d'usage. Or, c'est au moment où la fille avait engagé sa parole et son cœur que le père avait cru devoir modifier ses dispositions. Madeleine Roche ne pouvait pas admettre ce revirement, et elle était bien résolue à n'en tenir aucun compte. D'ailleurs, étant née le 10 mars 1727, elle avait atteint ses 25 ans. Elle se considérait donc comme maîtresse de se marier à sa guise.

Incontinent un notaire, Me Sarlande (1), fut mandé au parloir du couvent. Il fut chargé d'y dresser des actes de respect, ce qu'il fit sous les dates des 8, 12 et 17 avril 1752.

Lorsqu'on les lui signifia, Jean-Damascène Roche déclara persister dans son opposition notifiée à l'évêque et au curé de St-Front. Il ajouta que, quant aux motifs, il se réservait de les faire connaitre en temps et lieu.

Il saisit, en effet, de son opposition le sénéchal de Périgueux. Débouté par cette juridiction (2), il fit appel à Bordeaux.

---

(1) Il y avait moins de deux ans qu'Antoine Sarlande avait acquis de Jean-Baptiste Tempoure son office de notaire royal, quand, atteint d'une maladie grave, il crut devoir faire son testament. Cet acte qui porte la date du 15 septembre 1749, (Arch. dép. de la D. Minutes Guy), nous apprend que la mère d'Antoine Sarlande s'appelait Madeleine Chabanne, qu'il avait deux frères, Bernard et Jean, et deux sœurs, toutes deux du prénom de Jeanne, mariées l'une à Jean Sarlat, et l'autre à Martin Vergnaud, de St-Rabier.

Antoine Sarlande épousa par la suite une de ses cousines du côté maternel, Antoinette Chabanne. Il en eut un fils, Jean-François, qui le 16 juin 1788, fut uni, dans l'église St-Front, à Marie-Louise Dachary, du diocèse de Dax, et pourvu, quelques années après, de la charge de trésorier receveur des impositions à Périgueux.

Au moment de la Révolution, tous les officiers ministériels furent tenus de se munir d'un certificat de civisme. Ceux qui avaient pouvoir de le conférer l'accordèrent à Antoine Sarlande « à l'unanimité ». Il se montra digne de cet honneur, si honneur il y avait, par son zèle révolutionnaire. Il fut un de ceux qui reçurent et remplirent la mission de pratiquer des visites domiciliaires chez les suspects. Il était possesseur de la terre, (dite avant la Révolution, repaire noble) de Puydumont, paroisse de Bassillac. Il mourut en l'an III.

(2) Arch. dép. de la D. Série B. 488.

Digitized by Google

Par arrêt du 18 juillet, le Parlement, avant faire droit, prescrivit une consultation des plus proches parents, tant paternels que maternels.

La composition de ce conseil de famille souleva de nouvelles difficultés, chacune des parties prétendant pratiquer certaines exclusions que l'autre n'acceptait pas. Cependant, à cet égard, l'accord finit par se faire, et, le 31 juillet, le conseil se constitua de la façon suivante : Marc Roche, écuyer, seigneur de Beaufort et de Fontenille, demeurant paroisse St-Silain ; Joseph Roche, prêtre, ancien curé de Cornille et de St-Paul-la-Roche ; François de Montozon, seigneur de St-Cirq, habitant paroisse St-Front ; Pierre de Montozon, écuyer, seigneur de Léguilhac, demeurant dans sa maison noble de Launodie, paroisse de Mensignac ; Jean Laborie, sieur du Claud, chirurgien juré, habitant au bourg de Cornille ; Joseph de Laborie, sieur de La Rousille, juge de Ligueux.

Le père énonça ses griefs contre le sieur de Clermont, griefs dont le principal paraissait être la parenté de ce jeune homme avec Jean Thomasson, sieur de Lenclave et de St-Pierre, qu'il accusait de l'avoir, un soir, dans la boutique d'un marchand, insulté et gifflé, et de nourrir à son égard des desseins homicides.

Madeleine Roche, autorisée pour la circonstance à sortir du couvent par le vicaire-général François Delpy de St-Geyrac, combattit les allégations de son père, qu'elle qualifia de moyens dilatoires, ajoutant qu'au surplus elle s'en remettait à la décision de ses proches.

La délibération de ceux-ci ne fut pas longue. Ils reconnurent à l'unanimité que le sieur de Clermont était un parti très sortable pour leur parente, qu'il était d'une excellente famille bourgeoise, qu'il était de bonne vie et mœurs, et que sa fortune était en rapport avec celle de Madeleine Roche. Ce dernier point fut particulièrement attesté par l'ancien curé de St-Paul-la-Roche, voisin du sieur de Clermont, et par conséquent plus que tout autre en mesure d'être bien renseigné sur sa situation.

Au vu de la délibération du conseil de famille, la Cour de Bordeaux, par arrêt définitif du 17 août, confirma la sentence

Digitized by Google

de Périgueux, et ordonna la célébration du mariage, nonobstant toutes oppositions faites ou à faire.

L'idylle eut donc le dénouement qu'elle comportait. La bénédiction nuptiale fut impartie le 22 août au sieur de Clermont et à Madeleine Roche. Ils avaient tant de hâte de la recevoir qu'ils ne se donnèrent pas le temps d'établir par contrat leurs conventions matrimoniales. Ce n'est qu'ultérieurement qu'elles furent rédigées. L'acte qui les contient porte la date du 14 mars 1753 (1).

Une autre pensionnaire de Ste-Ursule, fut, à quelque temps de là, directement conduite aussi du couvent à l'autel. En lui-même, d'ailleurs, le cas n'était pas très rare, et cette fois il n'y a nul besoin, pour l'expliquer, de constatation d'un orage de famille. Cette autre pensionnaire était Marguerite de Cassius, fille de défunts Charles de Cassius, écuyer, chevalier, seigneur de La Grave, et Marie de Meynardie. Ses parents, de leur vivant, résidaient au château de Fargeot, paroisse de St-Martin de Bergerac. Marguerite de Cassius épousa, le 6 janvier 1757, en l'église St-Jean-de-la-Cité, Pierre de Malet, écuyer, seigneur de Châtillon, fils de défunts René de Malet et Françoise Bordier, ledit Pierre de Malet demeurant au château de Chapellat, paroisse de Lacoussière St-Saud. Leur contrat avait été passé, la veille, devant Me Giry (2).

---

(1) Arch. dép. de la Dord. Minutes Pierre Rolin, notaire royal à Excideuil.

(2) François Giry demeurait rue Limogeanne. Il était à la fois notaire royal et notaire apostolique. Il ne semble pas que le premier de ces offices fût d'un bien gros rendement. Il ne lui coûtait, d'ailleurs, que 200 livres. François Giry l'avait acquis de Jean Constant le 2 octobre 1748 par acte reçu Lavavé. L'ayant revendu le 28 janvier 1764 à Jean Lalande de Laborie, qui avait été déjà titulaire d'un autre office de notaire royal, il se borna désormais à exploiter son office de notaire apostolique.

Vivait à la même époque, à Périgueux, autre François Giry, procureur aux sièges royaux, juge de la ville et greffier garde minutes de la chancellerie du présidial. Il était frère du notaire. Tous les deux étaient fils de Joseph Giry et de Marie Limousin, de la paroisse de St-Privat. Joseph Giry, le procureur, épousa, le 30 mai 1744, Jeanne Clément, fille de Reymond Clément, sieur du Claud, et de Louise Poulard, de la paroisse d'Allemans. Il mourut le 20 août 1786, laissant deux filles : 1° Marie, qui, le 23 août 1785, s'unit à Pierre Poumeyrol, fils de François Poumeyrol, en son vivant greffier en chef de l'Election de Périgueux, et de Marie Labonne, demeurant au repaire noble de

Digitized by Google

Sous ce second supériorat de Mère Saint-Martin la communauté ne fit pas moins de dix recrues nouvelles : deux aspirantes converses, Marie Dalesme des Brunies et Marie-Elisabeth Gautier ; et huit aspirantes-religieuses de chœur, Anne de Brochard, Marie Mater, Jeanne d'Amelin, Marguerite Boutonnier, Elisabeth de Tessières, Jeanne Maignol, Anne de Lafaye, et Marie Courtois.

Marie Dalesme des Brunies. Elle était fille de Charles Dalesme (1), écuyer, seigneur des Brunies, ou des Burnies, et de

---

Laguionnie, paroisse de Villetoureix ; 2° Anne, épouse de Pierre Chillaud de La Rigaudie.

Son neveu, Joseph Giry, praticien, traita, peu de jours après, avec la veuve et les deux filles, pour l'acquisition de l'office de procureur, mais il dut condescendre ensuite à l'extinction de cet office, poursuivie par la corporation des procureurs qui, de 20 qu'ils étaient, cherchaient depuis longtemps à faire réduire leur nombre à 12.

Quant à l'office de greffier-garde minutes, ce fut un des gendres du titulaire défunt, c'est-à-dire Pierre Chillaud de La Rigaudie, qui le recueillit.

Pierre Chillaud de La Rigaudie joua par la suite un rôle important. Natif de Cherval-Grésignac, il fut, en 1790, membre du Directoire du département en l'an III, président de l'administration centrale de la Dordogne, et en l'an IV juge au tribunal civil de Périgueux.

Entre temps on l'incarcéra plusieurs fois comme suspect d'opinions royalistes ou contre-révolutionnnaires. Ce lui fut, après le 18 brumaire, un titre pour devenir député. Il obtint donc, en l'an XI, un siège au Corps législatif et le conserva, sauf deux interruptions de quelques années, jusqu'en 1831.

L'Empire en fit en même temps un conseiller à la Cour de Bordeaux et la Restauration, d'abord un président de chambre à la même Cour, puis un conseiller à la Cour de Cassation.

Il prit sa retraite comme magistrat en 1833 et mourut l'année d'après (4 octobre 1834), âgé de 85 ans.

(1) Charles Dalesme était le fils aîné d'Antoine Dalesme, conseiller garde-minutes de la chancellerie du présidial, et de Marie-Anne de Belcier, mariés suivant contrat du 22 août 1697, retenu par Me Bergues.

Charles Dalesme avait à peine 17 ans quand, en 1716, mourut son père, laissant une situation fort embarrassée ; laissant aussi deux autres fils, Pierre et Antoine, et une fille, Marie-Anne.

Pierre mourut jeune. Antoine prit du service dans l'armée. Il était devenu lieutenant d'infanterie dans le régiment de la Reine, lorsque, vers 1740, il disparut de France ; on n'en eut plus de nouvelles. Marie-Anne s'unit à Pierre de Médas, bourgeois de Périgueux, et en eut un fils, Joseph, noble citoyen de

Digitized by Google

Jeanne de Clémentis (1).

Elle avait une sœur aînée, Marie-Anne (2), religieuse de chœur au couvent de St-Benoît, dont une de leurs grand'tantes, Marguerite Dalesme des Brunies, fut plusieurs fois supérieure.

Elle avait une autre sœur portant comme elle le prénom de Marie (3), et un frère, Pierre-Ignace (4).

---

la ville, marié avec Anne Gareau, sœur de Jean Gareau, procureur ès-sièges royaux.

Charles Dalesme eut, de plus, une demi-sœur, Rose Duval ; car sa mère, Marie Anne de Beleier, n'était pas restée longtemps veuve et s'était remariée avec François Duval, avocat. Rose épousa Chambon de La Feuillade.

Quant à Charles Dalesme, nous savons, par les registres paroissiaux de St-Front, parfois bien indiscrets, qu'il eut, vers ses 18 ans, avec Marguerite Andral, une liaison d'où provint une fille baptisée le 25 septembre 1718.

Quatre ans plus tard — le 7 juillet 1722 — il épousa dans l'église Saint-Front, Honorée Dupuy, fille de Laurent Dupuy, maître tailleur d'habits, et de Marie Constant. Après lui avoir donné un fils qui ne vécut que 24 heures, Honorée Dupuy décéda des suites de ses couches le 11 avril 1723.

Le seigneur des Brunies eut, par la suite, avec ses beaux-parents, au sujet de comptes à régler entr'eux, de longues contestations judiciaires. Elles se terminèrent par une transaction datée du 18 septembre 1750. (Arch. dép. de la D. Minutes Giry.)

C'est par contrat du 6 juin 1724 que Charles Dalesme convola en secondes noces avec Jeanne de Clémentis.

Il mourut octogénaire vers la fin de 1798.

(1) Jeanne de Clémentis, demoiselle de Larcherie, était fille de François de Clémentis, seigneur de Lamothe et de Lambertie et de Marie Dupin. Jeanne de Clémentis et sa famille habitaient Périgueux, aussi bien que le seigneur des Brunies. Néanmoins le contrat du 6 juin 1724 fut passé au bourg de Mandacou, où était curé François Dupin, oncle maternel de la mariée, qui intervint à l'acte pour faire une donation en faveur de sa nièce.

(2) Le contrat d'aumône dotale de Marie-Anne Dalesme fut reçu par Me Lavavé le 5 novembre 1745.

(3) Marie Dalesme des Brunies jeune épousa, par contrat du 8 juin 1779 passé devant Me Rey, Pierre Pasquet du Chazeau. Celui-ci testa devant Me Saunier le 2 septembre 1786. Il fit à Marie Dalesme, son épouse, un legs de 3000 livres en capital, avec l'usufruit de son domaine de Puychautu, paroisse d'Eyvirat, et de sa maison et jardin de la Cité à Périgueux. Il mourut en septembre 1787.

(4) Pierre-Ignace Dalesme et sa plus jeune sœur, la future épouse du Chazeau, avaient été émancipés par leur père, suivant appointement du juge ordinaire de Périgueux en date du 3 juillet 1778.

Digitized by Google

J'ai bien trouvé trace de son postulat, mais non de sa profession religieuse. Peut-être ne la fit-elle pas. J'incline à croire qu'avant de se lier par des vœux définitifs elle quitta le couvent, vraisemblablement sur les instances de son père qui, devenu veuf, et se trouvant âgé, fut désireux de la reprendre auprès de lui pour entourer sa vieillesse, à un moment où ses deux autres enfants étaient encore trop jeunes pour lui prêter une assistance efficace.

MARIE-ELISABETH GAUTIER, dite sœur Marie. Elle était fille de François-Martial Gautier (1), bourgeois de Périgueux, et de Marguerite Dalesme (2), mariés (3) suivant contrat du 14 juin 1727 reçu Lavavé.

Le 14 février 1779, tous les deux, et une de leurs sœurs, « demoiselle Marie », qui devait être l'ancienne ursuline, reçurent, par acte passé devant Me Elie Soulier, notaire royal, la quote-part qui revenait à leur père, alors défunt, dans la succession de leur oncle Antoine, présumé mort, succession restée jusque-là dans les mains de la famille de Belcier, du château du Verdier, paroisse de St Astier.

(1) Les époux Gautier demeuraient au faubourg de Tournepiche, paroisse de St-Georges.

François-Martial Gautier était fils d'Antoine Gautier et d'Elisabeth Chevalier. Antoine était mort jeune, après avoir testé le 22 novembre 1704 devant Me Dupuy, notaire à Salers, en Auvergne. Il avait un frère, du même prénom que lui, qui était curé de Fanlac, et qui intervint au contrat de mariage de son neveu, François Martial, pour faire une donation en sa faveur.

Elisabeth Chevalier atteignit un âge avancé. Son testament est du 8 mai 1745 (Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé).

François-Martial Gautier avait un frère, Annet, sieur du Defeix, qui suivant contrat du 22 octobre 1746, épousa Thérèze Bulle, veuve d'Etienne Bonheure, sieur du Claud, frère du conseiller en l'Election, Etienne Bonheure sieur du Barry. Thérèze Bulle avait eu de sa première union, outre une fille, deux fils qui s'expatrièrent après le second mariage de leur mère.

Annet Gautier mourut dans la paroisse St-Front le 18 avril 1771. Son frère était décédé quelques années auparavant — le 27 mars 1767 — dans sa maison de campagne du Defeix, paroisse de Blis et Born.

(2) Marguerite Dalesme était fille de Jacques Dalesme, écuyer, seigneur de Meycourby et de Marguerite de Chalup, mariés en l'église St-Silain le 2 juillet 1709.

(3) Cette union de François-Martial Gautier et de Marguerite Dalesme n'était pas la première alliance contractée entre ces deux familles, puisqu'un siècle auparavant, Annet Dalesme, sieur de Vige, avait, on se le rappelle, épousé Marguerite Gautier.

Digitized by Google

Elle naquit en 1729.

Elle avait, entr'autres frères, Guillaume (1), Jean (2), Antoine (3), et Front (4), et entr'autres sœurs, Anne (5), Honorée (6). et Marie (7).

Après plusieurs années de postulat, elle fut reçue novice en 1757 et prononça ses derniers vœux le 10 août 1759.

Elle avait, l'avant-veille, passé son contrat d'aumône dotale (8), où lui avait été faite par ses père et mère, sous la caution de Joseph de Martin, écuyer, seigneur de Vaure, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale, et prieur de St-Sauveur de l'île de Ré (9), une constitution de 1000 livres, payables seulement au décès de Marie Vaquelin, et non productives d'intérêt jusque-là.

Il convient d'expliquer que Marie Vaquelin était une an-

---

(1) Guillaume Gautier entra dans les ordres et fut curé de St-Trojan. L'acte constitutif de son titre clérical fut passé le 22 avril 1772 devant Me Giry.

(2) Jean Gautier naquit le 6 août 1735. Il fut baptisé le 10 du même mois dans l'église de Blis. Il épousa Anne Delage.

(3) Antoine Gautier fut baptisé le 28 juin 1741. Il s'unit à Marie-Anne Bertrand.

(4) Front Gautier servit dans l'armée royale et reçut la croix de St-Louis. Par contrat du 5 pluviôse an XI, (25 janvier 1803), reçu Richard, notaire à St-Pantaly-d'Ans, il se maria avec Anne Deschamps. Il en eut une fille qui se fit ursuline, quand la communauté, dissoute par la Révolution, se fut reconstituée. Il mourut le 20 février 1841.

(5) Anne Gautier naquit le 5 juillet 1733. Elle reçut le baptême le surlendemain dans l'église de Blis. Le 25 septembre 1755, elle fit sa profession comme religieuse converse au couvent des Ursulines de Lavalette, en Angoumois. A la Révolution, elle revint à Périgueux et y fut mise en réclusion comme insermentée.

(6) Tout ce que je sais d'Honorée Gautier, c'est que, le 24 octobre 1784, elle donna sa procuration, par sous-seing privé, à son frère Jean, à l'effet de poursuivre le recouvrement de toutes les sommes dues à la succession de leur mère par la famille de Martin.

(7) Marie Gautier se maria dans la paroisse de Teyjat. Par contrat du 20 avril 1765, reçu Lagorce, ses père et mère constituèrent comme leur mandataire pour consentir à son mariage, Pierre Andrieux, sieur de Lalinde, bourgeois, habitant d'Abjat.

(8) Arch dép. de la D. Minutes Lavavé.

(9) Joseph de Martin échangea, le 20 février 1781, son prieuré de l'île de Ré contre l'archidiaconat de Bergerac, par permutation avec Joachim-Thadée Lemoyne du Gassel (Minutes Giry).

Digitized by Google

cienne gouvernante de Marguerite de Chalup, celle-ci veuve d'autre Joseph de Martin, seigneur de Servières, et tante maternelle de l'épouse de François-Martial Gautier.

Par son testament en date du 8 juin 1739, et par un codicille en date du 8 mai 1743, Marguerite de Chalup avait fait en faveur de sa nièce des legs importants, en même temps qu'elle avait constitué une forte pension viagère au profit de Marie Vaquelin.

Toutefois, afin de diminuer pour son héritier universel (encore un Joseph de Martin (1), sieur de Vaure, conseiller du Roi et son premier avocat au siège présidial, père du susdit chanoine et frère du défunt seigneur de Servières), le poids de la double charge qu'elle se trouvait ainsi lui imposer, elle ne fixa l'échéance des legs qu'à l'expiration de la pension.

Marie Vaquelin décéda le 12 août 1770, âgée de 101 ans, mais la veuve Gautier ne put pas utiliser, pour se libérer envers le couvent, le montant des legs dont elle avait été gratifiée, car de son vivant elle ne toucha rien, et encore en 1788 — nous le savons par un contrat du 15 juillet de ladite année, reçu Bourcin-Dubouché — ses héritiers étaient en instance devant le Conseil du Roi pour faire condamner la famille de Martin au paiement dont elle était tenue vis-à vis d'eux.

Les intérêts seuls des 1.000 livres de la dotation de Marie-Elisabeth Gautier furent régulièrement servis aux Ursulines. Le capital leur resta dû même après la Révolution. Cette créance est une de celles qui furent, au début du XIXe siècle, transférées à l'hospice de Périgueux.

Marie-Elisabeth Gautier, sortie du couvent quand il fut

---

(1) Ce Joseph de Martin s'était marié, dans l'église de Sorges, en 1706, avec Elisabeth de Chassarel, demoiselle de Jaillac, habitant le château de Jaillac, dans ladite paroisse de Sorges. Il fit son testament le 14 novembre 1752. Il y institua pour son héritier universel le chanoine, son second fils. Il avait deux autres fils : Michel, l'aîné, seigneur de Jaillac, marié à Suzanne Patoureau, et Michel-François-Louis, seigneur de Laudinie, qui remplaça son père comme premier avocat du Roi.

Joseph de Martin et Elisabeth de Chassarel avaient également une fille, Anne, épouse de Jean du Fraysse, seigneur de La Ribeyrie.

Digitized by Google

fermé par la Révolution, ne s'en alla pas de notre ville. Elle y fut mise en réclusion sous la Terreur, et y mourut peu de temps après.

Anne de Brochard, demoiselle de Puymorin, dite sœur St-Siméon. Elle était fille de François de Brochard (1), écuyer, seigneur de Puymorin, et de Marie d'Amelin (2).

Elle avait un demi-frère, Marc (3), une demi-sœur Ma-

---

(1) François de Brochard naquit le 5 Juillet 1671 au château de Brochard, paroisse de St-Front d'Alemps Il était fils de Marc de Brochard, écuyer, seigneur de Brochard et d'Henriette de Saunier. Il épousa en premières noces Angélique de Vilard, demoiselle de La Baudrière, du village de Puybareau, paroisse d'Eyvirat. Il fit son testament le 9 juillet 1724 devant Me Lajugie, notaire royal à Sorges, en faveur de Marie d'Amelin, sa seconde épouse, et de ses enfants.

Il périt, à quelque temps de là, d'une façon tragique. Un soudard ivre, porteur d'une épée, l'ayant rencontré dans un chemin, se précipita sur lui et le larda de coups de son arme. Le sieur de Puymorin succomba le lendemain à ses blessures.

Plus tard, son meurtrier, Antoine Durouchail de La Meynardie, saisit, comme une foule d'autres condamnés, l'occasion de la naissance du Dauphin, pour solliciter des lettres de rémission. Elles durent lui être refusées. En tout cas, l'Intendant de Bordeaux opina formellement dans ce sens. (Arch. dép. de la Gironde, C. 154).

(2) Marie d'Amelin, devenue veuve de François de Brochard, se remaria avec Antoine de Loulme, écuyer, seigneur de Courlay, ancien lieutenant en premier des gendarmes de la garde du Roi, chevalier de l'ordre de St-Louis, qui avait été marié lui-même une première fois avec Marie de Courlay.

Elle était veuve à nouveau depuis quelque temps au moment de l'entrée de sa fille Anne en religion. Elle n'avait pas eu d'enfants de son second mariage. Antoine de Loulme, par contrat du 12 juillet 1745, passé devant Me Léonard Dubut, avait disposé de sa fortune en faveur d'un neveu, François de Loulme, sieur de Lapoumarède, époux de Marie de Champagnac, demeurant au lieu de Lapoumarède, paroisse de St-Romain. De son côté, Marie d'Amelin, fit par acte du 20 janvier 1750, reçu Lavavé, donation à Dominique de Brochard, son fils du premier lit, de la totalité de ses biens immobiliers, moins une métairie qu'elle possédait au village de Fontaines, paroisse de Ligueux.

(3) Marc de Brochard, chevalier, dit seigneur de La Gourdonnie, du nom d'un domaine provenant d'Angélique de Vilard, sa mère, naquit à Brantôme en 1713. Il s'unit, en 1731, dans l'église de Sorges, avec Marguerite Authiat, veuve de Maximin de St-Martin, écuyer, seigneur de Puygereau, du village de La Peyzie, paroisse de St-Paul-la-Roche. De ce mariage provint, entr'autres enfants, Marc de Brochard, mousquetaire du Roi, qui, le 21 juillet 1761,

Digitized by Google

rie (1) et un frère germain, Dominique (2).

Elle avait près de trente ans quand, en 1750, elle fut reçue novice. La communauté, par décision du 27 décembre 1752, l'admit à faire sa profession ; au nom de l'évêque, le vicaire-général Claude de Bourdeille y donna son assentiment le 15 février 1753. Cependant ce n'est que le 21 mai suivant qu'elle prononça ses derniers vœux.

Elle avait, la veille, passé son contrat d'aumône dotale (3). Sa mère y avait comparu et lui avait constitué 4000 livres, savoir 500 livres de son chef personnel, 1500 livres à prendre sur les droits échus à sa fille du chef de feu le seigneur de

---

épousa dans l'église St-Front (contrat, l'avant-veille, devant Me Laborie, notaire à Ligueux) Louise-Marguerite de Taillefer, tante de l'éminent érudit périgourdin, Ullgrin de Taillefer. Il mourut le 23 octobre 1781, âgé de 47 ans.

(1) Marie de Brochard se maria, suivant contrat du 3 juillet 1740 reçu Lajugie, avec Michel de Malet, seigneur de Villevialle (ainsi appelé du nom d'un domaine situé dans la paroisse de Quinsac). Elle décéda fin janvier 1747.

(2) Dominique de Brochard, écuyer, seigneur de Puymorin, demeura d'abord avec Marie d'Amelin, sa mère, au château de Puyjoly, paroisse d'Eyvirat. Le 18 mai 1754, par acte devant Me Laborie, notaire à Ligueux, il vendit au seigneur de La Gourdonnie la terre de Puyjoly. Il lui vendit aussi le lendemain une rente foncière et directe sur le domaine de La Fauquetie, situé dans la même paroisse d'Eyvirat. Puis il alla s'établir au château de La Rivière, paroisse de St-Sulpice d'Excideuil.

Là, quand vinrent les mauvais jours de la Révolution, il fut mis sur la liste des suspects de sa localité et consigné dans son habitation. Il demanda là dessus des explications à sa municipalité. Elle lui répondit que la mesure prise contre lui n'avait pas d'autre motif que sa qualité de ci-devant noble. Alors, s'adressant au Comité de Salut public d'Excideuil, il essaya de lui démontrer que sa naissance n'était point de son fait, et qu'il n'y avait pas à lui en faire un grief. Il invoqua, de plus, le serment de fidélité à la Nation qu'il avait prêté, ainsi que ses deux filles, ci-devant religieuses. (Arch. dép. de la D. Série Q. 513).

Son plaidoyer n'eut pas, je pense, grand succès. En tout cas, ses filles, malgré le serment qu'elles avaient prêté, n'eurent pas à se louer du gouvernement révolutionnaire. Il ne leur paya pas les pensions qu'il avait pris l'engagement de leur servir, si bien que, le 13 thermidor de l'an II, (31 juillet 1794), le citoyen Tilleul Ribière, au nom de l'agent national du district d'Excideuil, écrivit au Directoire du département pour signaler leur profonde misère, et celle de quelques autres, et demander qu'on avisât d'urgence aux moyens de les assister, (Arch. dép. de la D. Série Q. 13).

(3) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

Puymorin, son père, et 2000 livres lui provenant de l'hérédité de Marie de Brochard, sa sœur consanguine (1).

Sur les 4000 livres, 3500 étaient payables en quatre pactes échelonnés de trois en trois ans. Quant au reliquat de 500 livres, il était exigible seulement après le décès de la dame d'Amelin, et ne devait pas, en attendant, produire d'intérêts.

Dominique de Brochard intervint à l'acte pour garantir l'exécution des engagements pris par sa mère.

De plus, il se chargea personnellement des frais à faire pour la profession de sa sœur, et, pour en couvrir de suite les Ursulines, il leur consentit le même jour, par acte séparé, une obligation de 300 livres (2).

Les 4000 livres n'étaient pas encore soldées le 15 avril 1783, puisqu'il y eut, à cette date, renouvellement par Dominique de Brochard du titre de la créance (3).

Sœur St-Siméon fut, aussitôt après sa profession, investie de l'emploi de régente. Elle l'occupait encore quand elle mourut, le 23 mars 1756, âgée de 35 ans.

E. Roux.

(*A suivre*).

---

(1) Le règlement de l'hérédité de Marie de Brochard, dame de Malet, fut opéré le 17 mai 1748, devant Me Lavergne par une transaction intervenue entre, d'une part, François de Malet, chevalier, seigneur de Lagarde, mandataire de son fils, autre François de Malet, chevalier, seigneur de Châtillon, héritier testamentaire du seigneur de Villevialle, et, d'autre part, Marc de Brochard, chevalier, seigneur de La Gourdonnie, procédant tant pour son compte que pour celui de Dominique, son demi-frère, et d'Anne, sa demi-sœur, tous héritiers naturels de la dame de Malet.

François de Malet de Lagarde était frère du seigneur de Villevialle.

(2) (3) Arch. dép. de la D. Minutes Lavavé.

Digitized by Google

NOTES

SUR L'HISTOIRE DU CULTE DANS LA DORDOGNE

de 1789 à 1802

La liasse cotée F^le 420 des Archives nationales contient quelques documents utiles pour l'histoire du culte dans la Dordogne pendant les époques révolutionnaire, consulaire et impériale. Nous citerons, entre autres, des listes d'ecclésiastiques « qui ont déclaré vouloir sortir du royaume en exécution de la loi du 26 août 1792 » (proscrivant de France dans la quinzaine tous les ecclésiastiques insermentés, sous peine de déportation à la Guyane), pour les cinq districts de Belvès, Excideuil, Montignac, Nontron, Ribérac. Ces listes donnent les noms des prêtres tombant sous le coup de la loi et indiquant leur destination (1). Elles complèteront utilement les données, forcément fragmentaires, que notre excellent confrère M. le chanoine Brugière avait sous la main quand il a composé son *Livre d'or du clergé du Périgord pendant l'époque révolutionnaire*, surtout si, comme nous le pensons, on peut trouver dans la série L des Archives de la Dordogne les listes correspondantes des autres districts.

La même liasse comprend aussi des pièces d'une autre nature, parmi lesquelles trois nous ont semblé surtout capables d'intéresser les lecteurs du *Bulletin*. Nous les avons donc reproduites à leur intention.

La première est une lettre écrite au Ministre de la Maison du Roi par les sœurs de la maison des Dames de la Foi à Périgueux (2), au sujet du décret de l'Assemblée constituante sur les vœux monastiques.

---

(1) La liste du district de Belvès contient 14 noms (destination inconnue) ; celle d'Excideuil 45 (32 prêtres vont en Espagne, 1 en Angleterre, 12 sexagénaires seront emprisonnés à la maison commune du département à Périgueux) ; celle de Montignac 18 (4 vont en Espagne, 3 à la maison commune, la destination des autres n'est pas indiquée) ; celle de Nontron 24 (20 en Espagne, 4 à la maison commune) ; celle de Ribérac 39 (tous en Espagne).

(2) Sur les Dames de la Foi, voir H. Brugière, ouv. cité, p. XXV. Leur maison était située dans la rue des Farges.

Digitized by Google

A La Foi de Périgueux, le 1er décembre 1789.

Monseigneur,

Nous avons reçu, tant pour notre maison de Périgueux que pour celles de Lisle et de Saint-Astier de sa dépendance, avec l'honneur de votre lettre, les ordres du Roi et le décret de l'Assemblée nationale concernant l'émission des vœux monastiques. Ces ordres, Monseigneur, ne peuvent point nous regarder, puisque nous ne sommes pas unies par de semblables liens. Nous formons un corps séculier de filles consacrées par des vœux simples à l'éducation de la jeunesse, soit par des écoles pour les externes de la ville, soit par un pensionnat où nous recevons celles qui désirent s'y former aux objets capables de les fixer dans le monde comme dans la religion. Si nous sommes dans l'erreur à cet égard et que vous pensiez, Monseigneur, que tout ceci nous concerne comme les communautés cloitrées, veuillez avoir la bonté de nous en instruire et nous nous y conformerons avec exactitude.

Nous avons l'honneur, etc...

(Signé :) Faure, supérieure ; Fagette, assistante;
Laborie, économe, faisant pour toutes.

Voici maintenant un document postérieur de dix-huit mois au précédent. Le directoire du district de Périgueux est chargé de présenter des propositions à l'Assemblée nationale « sur la circonscription de l'église paroissiale de la ville de Périgueux ». Il a pris l'avis de l'évêque constitutionnel Pontard, et cet avis, qu'il adopte, tend à supprimer, comme inutiles, les vieilles paroisses de Saint-Silain, Saint-Martin, Saint-Hilaire, Saint-Georges, et à conserver seulement, mais à titre de succursale, celle de La Cité. Délibération est prise en ce sens le 9 juin 1791. Nous détachons du procès-verbal la circonscription de la paroisse, désormais unique, de Périgueux :

La rivière lui servira de limite en partant du lieu appelé *Ladrerie* et descendant du côté du midi jusqu'à l'embouchure du ruisseau du Toulon, lequel ruisseau servira aussi de limite à la circonscription, à partir de son embouchure jusqu'à sa source appelée le Gouffre, de manière que le moulin qui existe dans ce lieu fera une dépendance de la paroisse. Depuis ce moulin jusqu'à la Combe de Notre-Dame, cette circonscription sera bornée par la chaîne des montagnes qui se

Digitized by Google

trouvent du côté de Champcevinel, et renfermera, par conséquent, ce qu'on appelle la plaine des Terrières et du Pont St-Nicolas. Ensuite, la limite se prolongera en suivant la Combe Notre-Dame. Montant sur le coteau de la Croix-Ferrade, elle viendra aboutir en droite ligne à la tannerie de l'Arsault, ce qui doit contenir et englober les possessions des sieurs Du Cheyron, Crémoux, Merveille, Montastier, Giry, Trarieux, les dépendances de la ci-devant chapellenie de N.-D. de la Garde, ainsi que tout ce qui dépend de la paroisse de Trélissac à prendre de la Croix-Ferrade jusqu'à la tannerie de l'Arsault, qui reste elle-même renfermée dans la paroisse de Périgueux. Depuis cette dernière borne et en traversant la rivière, la circonscription s'étendra dans la plaine et restera bornée par les lieux appelés du Pavillon et du Tuloux, iceux compris dans la paroisse, et par le pied des collines qui aboutissent au lieu de *Ladrerie,* d'où l'on est parti pour indiquer les limites.

Dix ans et plus sont passés. C'est le calme après la tempête : le Concordat a rétabli une Eglise d'Etat. La troisième pièce que nous avons annoncée, une lettre du préfet Rivet au Ministre de l'Intérieur, datée du 14 thermidor an X (2 août 1802), apporte quelques renseignements sur l'instauration en Dordogne du nouveau régime cultuel. N'oublions pas que notre département ressortissait alors à l'évêché d'Angoulême.

Citoyen Ministre,

Je crois devoir vous informer que M. l'évêque d'Angoulême (1) a commencé le 2 de ce mois (21 juillet) sa visite pastorale dans mon département. Il est arrivé le 3 dans cette ville et est descendu à l'hôtel de la Préfecture, conformément à l'invitation que je lui en avais faite. Il avait reçu des différents maires sur son passage un accueil propre à le convaincre que la bienveillance et la considération précèdent dans mon ressort les hommes revêtus de la confiance du Gouvernement. A son arrivée à Périgueux, il en a vu une nouvelle preuve dans l'empressement des fonctionnaires publics, et, durant le séjour qu'il y a fait, je l'ai constamment entouré des hommes les plus capables de lui faire connaître l'esprit et les espérances de mes administrés.

Presque tous les ecclésiastiques en état de voyager sont accourus pour lui remettre leur déclaration d'adhésion au Concordat et il a

(1) Mgr Dominique Lacombe, ancien évêque constitutionnel de la Gironde.

Digitized by Google

partagé avec moi la satisfaction de voir que, ainsi que j'avais eu l'honneur de vous l'annoncer, tous les esprits étaient prêts pour le recevoir. Cette disposition a été cimentée par un *Te Deum* dont la cérémonie a été environnée de toute la pompe que les localités pouvaient permettre.

M. l'Evêque est parti le 9 (28 juillet) pour se rendre à Sarlat et à Bergerac, d'où il doit revenir terminer, de concert avec moi, le travail de la division du département en cures et en succursales, travail dont je me suis déjà beaucoup occupé et sur lequel tout annonce que nous serons parfaitement d'accord.

Salut et respect,

RIVET.

Les temps étaient bien changés depuis 1789 ! Rien, semble-t il, n'est plus significatif que la lettre que l'on vient de lire pour mesurer à la fois la distance parcourue et la nouvelle situation faite à l'Eglise par le régime concordataire. Tant il est vrai qu'une simple pièce d'archives peut être parfois plus éloquente qu'un savant traité ; à tout le moins elle le complète en lui servant d'illustration.

R. VILLEPELET.

Digitized by Google

VARIA

LES POMMES DE TERRE.

Note sur un « Rapport fait à la Faculté de Médecine de Paris sur l'usage des pommes de terre ». Brochure in-4, de 16 pages. Bordeaux chez Michel Racle, imprimeur de l'Intendance et de l'Hôtel de Ville, rue St-James, 1771.

La culture de la pomme de terre pour la nourriture des hommes et des bestiaux, était, déjà en 1771, époque de ce rapport, beaucoup plus répandue (1) qu'on ne serait porté à le croire d'après la renommée conquise, quelques années plus tard, par Parmentier, aux dépens de ceux qui, comme notre compatriote le ministre Bertin, l'avaient précédé dans la lutte pour la propagation de cette plante.

On peut en voir la preuve dans ce passage du Rapport, sorte d'exposé des motifs, qui avaient donné lieu à la consultation de la Faculté.

« Tant d'éloges donnés unanimement aux pommes de terre, et même » prodigués par tous les écrivains : les champs immenses dans pres- » que tous les pays d'Europe, couverts de cette plante, l'expérience » que fournit cette multitude d'hommes qui en font un usage journalier, » auraient dû mettre ces racines à l'abri d'être soupçonnées de pou- » voir jamais être nuisibles : cependant, un auteur anonyme expose » dans une lettre qu'il adresse aux médecins, et qu'il a fait insérer » dans la cinquième des feuilles hebdomadaires qui s'impriment à » Rouen, et qui est datée du 1er février 1771, qu'il y a lieu de douter » que cet aliment si préconisé, soit aussi salubre qu'on veut le faire » croire ; les raisons qu'il rapporte, ont paru avec justice à M. le « Contrôleur général, mériter que vous fussiez consultés, Messieurs, » pour savoir si les doutes de cet auteur sont fondés, et s'il y a en effet » quelque danger à craindre pour ceux qui font usage des pommes » de terre » page 2.

---

(1) L'article de la Grande Encyclopédie (édition de 1778) intitulé : *Truffes* (articles nouveaux sur les truffes communément appelées pommes de terre), montre également que ce tubercule était très commun à cette même époque ; il aurait déjà préservé de la disette les populations de l'Allemagne et des Etats du Nord ; indépendamment des mets dont il constituait la base, on en faisait du pain et même des fromages ; on cherchait déjà des procédés permettant d'en retirer de l'eau de vie.

Digitized by Google

L'auteur de l'article des feuilles hebdomadaires reprochait à la pomme de terre : 1° d'être « un aliment épaississant » ne convenant pas « aux personnes obstruées » ; — 2° de contenir des impuretés suspectes qui se révélaient en donnant une teinte « verdâtre sale » à l'eau dans laquelle on malaxait la farine de ce tubercule pour en faire du pain ; — 3° de ne pouvoir se conserver au delà du mois de mai ; — 4° d'être une cause de propagation de la scrofule qui se multipliait là où l'on en faisait usage.

La Commission nommée par la Faculté pour l'examen de cette question se composait de six membres parmi lesquels se trouvait le chimiste Darcet. Elle mit un grand empressement à répondre ; son rapport fut approuvé par la Faculté de Médecine, réunie en assemblée générale pour en entendre la lecture, le 23 mars 1771.

Les commissaires réfutent sommairement et un peu dédaigneusement les allégations formulées par les feuilles de Rouen. Ils en montrent toute l'inanité en citant les observations de deux d'entr'eux, messieurs Gevigland et Sallin, tous deux médecins de la paroisse St-Roch, qui ont constaté les excellents résultats de la consommation par les pauvres d'une préparation connue sous le nom de riz économique où la pomme de terre entre pour trois cinquièmes. Ces deux médecins ont publié une brochure où ils assurent « que cet aliment est non seulement » plus propre à la santé que tous ceux que peuvent se procurer les » pauvres ; mais encore qu'il prévient beaucoup d'infirmités auxquelles » sont sujets les enfants et qui en font périr un grand nombre, telles » que le carreau ou gros ventre, les ulcères, maux d'yeux, l'atrophie et » autres maladies ; nous ne pouvons ajoutent-ils, trop recommander » l'usage d'un aliment si avantageux, qui est agréable, et sur lequel » l'expérience a prononcé par le succès le plus constant ».

D'après ces deux médecins la consommation des pommes de terre améliorerait la qualité et augmenterait la quantité du lait des nourrices ; la même constatation avait été faite chez des femelles d'animaux.

Cette consultation de la Faculté de Médecine, dont la réponse était facile à prévoir, était un moyen habile d'arrêter, dès ses débuts, une campagne de presse qui commençait contre l'usage des pommes de terre et qui n'était peut-être pas absolument désintéressée. La propagation d'une plante, avec laquelle on faisait du pain, devait en effet porter ombrage à certains producteurs de blé qui pouvaient craindre qu'il n'en résultât une diminution de leurs bénéfices.

Tout le mérite paraît en revenir au ministre Bertin ; il y avait là en effet une question essentiellement agricole et l'agriculture rentrait dans ses attributions.

Digitized by Google

Bertin avait en plus un droit supérieur de surveillance et de direction sur plusieurs provinces parmi lesquelles se trouvait la Normandie, celle qui lui donnait le plus de préoccupations (G. Bussière, *Bulletin* 1908, tome XXXV page 115). L'article paru à Rouen ne pouvait avoir échappé à son regard fureteur, toujours à l'affût de tout ce qui concernait son ministère.

N'y a-t il pas plus qu'une simple coïncidence, n'existe-t-il pas plutôt une corrélation presque évidente entre le Rapport du 23 mars 1771 et la lettre du 5 avril suivant, par laquelle Mademoiselle Bertin de Bellisle, vraisemblablement sous l'inspiration de son frère, le Ministre, recommande au fils de son fermier de Rossignol de planter des pommes de terre ? (G. Bussière, *Bulletin* 1909, tome XXXVI, page 234).

Bertin n'ayant pas la Faculté de Médecine dans ses attributions ne pouvait la consulter, mais il ne dédaignait pas d'entrer en collaboration avec les autres ministres et particulièrement avec le Contrôleur général (G. Bussière, *Bulletin* 1909, page 235). Si ce fut ce dernier qui porta la question devant la Falculté de Médecine, ce ne fut que sur la demande et pour le compte du chef du Petit Ministère.

Il n'est pas aussi surprenant que cela peut le paraître au premier abord qu'un Rapport de la Faculté de Médecine de Paris ait été imprimé à Bordeaux. Cette réponse devait être amplement répandue dans toute la France pour combattre partout les diverses accusations portées contre les pommes de terre. L'impression étant faite au chef lieu de chaque province, les exemplaires étaient répartis rapidement entre les diverses autorités régionales qui devaient en recevoir. On évitait ainsi les frais et les longueurs du transport de Paris dans tout le royaume.

L'habileté pleine de finesse, l'ordre et l'économie que l'on retrouve dans la façon dont cette affaire fut menée jusque dans les moindres détails, sont bien caractéristiques de l'esprit pondéré, vulgarisateur et méthodique de notre éminent compatriote, de celui que G. Bussière, (*Bulletin* 1909, page 215) appelle « l'âme vivante de l'agriculture dans toutes ses branches ».

Dr MOREAUD.

Tocane St-Apre, 21 mars 1918.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Cadouin. — Histoire d'une relique et d'un monastère, par Robert-Delagrange. Grand in-8°, orné de 78 phototypies à la presse à main. Imp. Nogué, Bergerac, 1912.

La bibliographie de Cadouin est déjà importante ; sans parler des trois introuvables *Histoires du Saint-Suaire* de 1644, 1645 et 1682, le dernier siècle nous a laissé un nombre respectable d'ouvrages consacrés à la curieuse abbaye. C'est, tout d'abord, l'intéressante notice de l'abbé Audierne, publiée dans la première année des *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne* (1840) et dont il existe aussi un tirage à part ; puis, en 1847, une étude de M. de Guilhermy dans les *Annales archéologiques* de Didron. En 1868-1870 parut l'ouvrage de fond sur le sujet *Le Saint-Suaire*, du vicomte de Gourgues (Périgueux, Bounet) et, en 1868-1875, deux *Histoires du Saint-Suaire*, par le P. Carles, également très documentées. Enfin, en 1878, Mlle de Beauregard publia un *Guide*.

Le sujet se trouvant ainsi très étudié, bien que non épuisé, notre *Bulletin* contient à peine quelques pages du baron de Verneilh (t. XV) accompagnant un dessin qui donne du préau des Cloîtres une opinion quelque peu amplifiée.

La plupart des ouvrages cités dans cette énumération, qui n'a pas la prétention d'être complète, avaient envisagé Cadouin soit au point de vue historique, soit au point de vue apologétique. Les meilleures descriptions des cloîtres demeuraient froides et inertes. Il manquait à notre abbaye périgourdine la description la plus tangible, la plus adéquate, celle par l'image exacte, précise, en même temps qu'artistique, au moyen des procédés modernes que fournit la photographie.

Cette lacune vient d'être comblée avec un rare bonheur d'exécution par un de nos compatriotes bergeracois, M. G. Védrène, en collaboration avec un de ses amis. La modestie des deux auteurs se dissimule sous le pseudonyme de Robert-Delagrange.

Ce livre est une véritable œuvre d'art. Il est superbement imprimé,

Digitized by Google

CLOITRE DE CADOUIN

Fenestrage de la 26e travée, dans la Galerie Royale.

Digitized by Google

Digitized by Google

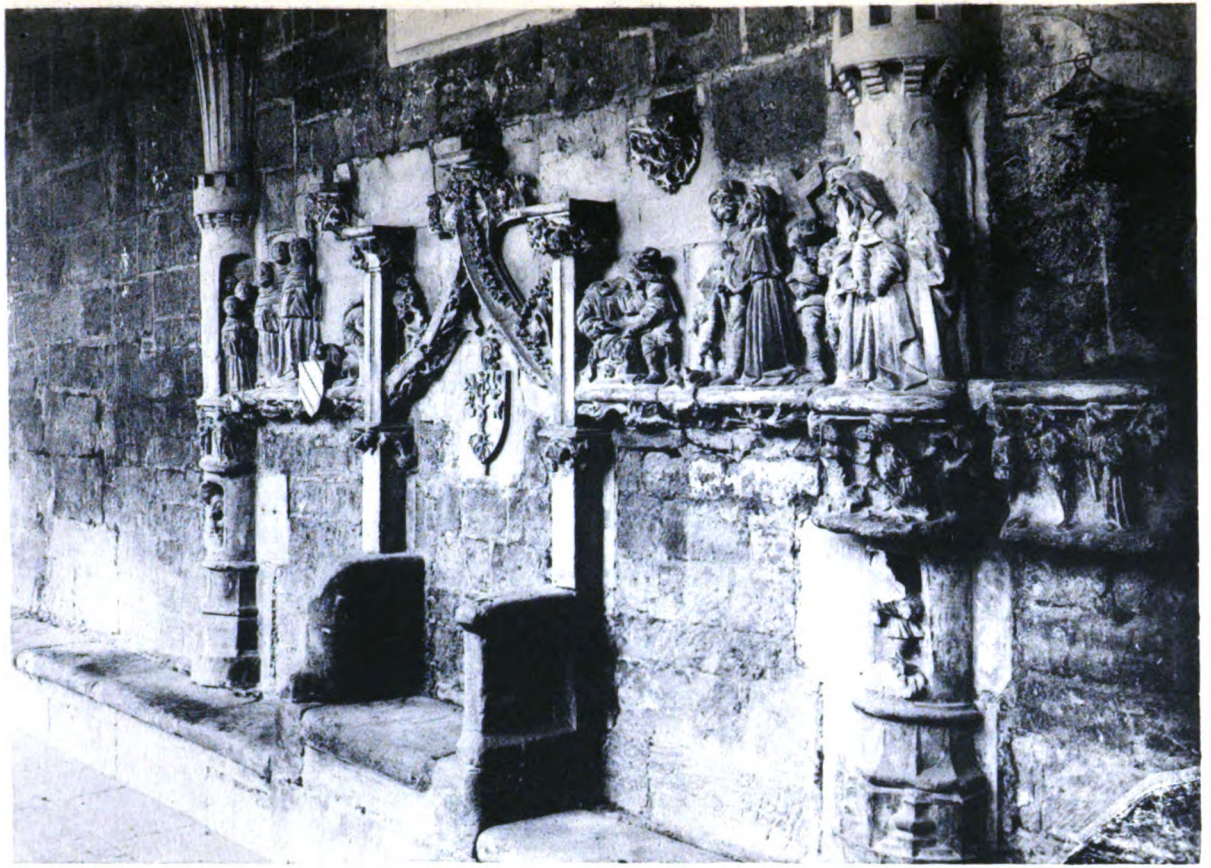

CLOITRE DE CADOUIN

Le Siège Abbatial

Digitized by Google

Digitized by Google

mais surtout magnifiquement illustré par M. Védrène lui-même qui a, non seulement, créé les clichés, mais encore opéré personnellement les tirages à la presse à main, avec un soin amoureux. Toute la riche sculpture des cloîtres, toutes les clefs de voûte, tous les dais ajourés, toutes les consoles aux figures de moines malicieuses ou grimaçantes, tous les flamboyants fenestrages, toutes les voûtes aux délicates nervures qui font de Cadouin le plus riche monument de l'architecture gothique en Périgord, se retrouvent dans ce livre, reproduits sous leur jour le mieux choisi, avec un souci des jeux de lumière qui est d'un véritable artiste. A côté des grandes planches hors texte, l'auteur a intercalé dans les pages de ravissants détails de sculpture et d'architecture, ou encore il en a formé des têtes de chapitre qui sont de véritables merveilles. Et les mots ne sont point ici excessifs : ils ne font que rendre exactement l'impression éprouvée en parcourant cette belle publication qui constitue un recueil de documents artistiques de premier ordre.

Mieux que toute description, les deux planches, qui accompagnent cette notice, donneront une idée de la valeur documentaire et artistique de l'illustration de l'ouvrage. M. Védrène a bien voulu en opérer un tirage spécial pour le *Bulletin*. L'une reproduit, avec un effet saisissant de lumière, le fénestrage d'une travée du cloître. L'autre représente ce magistral morceau de sculpture qu'est le siège de l'abbé, blasonné, aux armes parlantes de Cadouin (d'argent au cognassier de sinople) (1) avec, à droite, la procession des moines, à gauche le portement de la croix.

Le texte de l'ouvrage soutient le rapprochement de cette riche illustration. Ecrit d'une plume alerte et, elle aussi, très artiste, il condense, en des pages d'une lecture facile et attachante toute la moëlle des ouvrages historiques déjà écrits sur le sujet. Ce n'est plus le style souvent aride des ouvrages d'érudition, c'est une écriture élégante et très moderne, pleine d'art et de poésie, en même temps que très avertie et très soucieuse de l'étude archéologique.

Le livre de Robert-Delagrange a enrichi d'une œuvre unique la littérature archéologique du Périgord. Aussi, bien que les auteurs

---

(1) Ces armes sont, à peu de chose près, celles décrites par Lespine, (Bibl. Nat., Fonds Périgord, t. 12, f° 262) : *d'argent au cognassier de sinople sur une terrasse de même, accompagné de deux fleurs de lis* (1305). Ce blason n'avait pas été déterminé par le P. Carles ni par les auteurs antérieurs.

Digitized by Google

n'appartiennent pas à notre Société, et c'est un regret que nous exprimons, il nous a paru que leur publication devait être signalée dans notre *Bulletin* et louée comme elle le mérite.

P. A. Jouanel.

Trois planches accompagnent cette livraison : la 1re représente la Muscadière, fontaine souterraine d'Aubeterre ; — la 2e, le Fenestrage de la 26e travée du cloître de Cadouin ; — et la 3e le Siège abbatial.

Le gérant responsable, H. Etourneau.

Digitized by Google

BULL

DE LA SOCIÉTÉ

H ORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XL. — 4e, 5e ET 6e LIVRAISONS

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, RUE ANTOINE-GADAUD, 14.

—

Juillet-Décembre 1913

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES 4e, 5e ET [illegible] RAISONS

Pages

Assemblée générale du 27 mai 1913 237
Séance mensuelle du jeudi 3 juillet 253
— — du jeudi 4 septembre 264
— — du jeudi 2 octobre 278
— — du jeudi 6 novembre 296
Cluseau de La Bourgeade (M. A. Dubut) 305
L'ex-libris de la vicomtesse Henry de Ségur (M. le comte de Saint-Saud) 307
Nécrologie. — M. Jean Beaudet-Vitel (M. Gabriel Lafon). 31[illegible]
— M. Julien Crédot (M. E. Roux) 313
— M. Pierre Meller (M. S. S.) 315
— M. Sarlande, ancien député de la Dordogne (M. E. Decoux-Lagoutte) 316
Table alphabétique et analytique des principaux noms et matières contenus dans le tome XL (M. le comte de Saint-Saud) 319

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Du 27 Mai 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à huit heures du soir, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, le capitaine de Cardenal, Louis Didon, Dujarric-Descombes, Jean Dupuis, le marquis de Fayolle, Féaux, Fourgeaud, le docteur Charles Lafon, Géraud Lavergne, Manhès, Henri Millet, le colonel de Montifault, Gabriel Pasquet, du Pavillon, Ribette, Eugène Roux et Villepelet.

Se font excuser MM. de Biran, Charles Durand et Délugin.

Le procès-verbal du 8 mai est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT nous rappelle qu'aux termes de l'article 8 de nos statuts, il y a lieu de procéder aujourd'hui à l'élection des membres du bureau soumis à la réélection, leurs pouvoirs étant épuisés. Il invite nos confrères présents à venir voter immédiatement pour ne pas troubler l'ordre de la séance et quoique l'urne doive rester ouverte jusqu'à la fin pour les retardataires.

Chacun apporte successivement son bulletin de vote.

Notre bibliothèque a reçu, depuis les premiers jours du mois, les ouvrages suivants :

De l'Institut Smithsonien une plaquette tirée du Rapport de 1911, *Sir Joseph Dalton Hooker*, 1817-1911, by lieut.-col. D. Prain, director of the Royal Botanic Gardens, Kew, in-8°

Digitized by Google

avec un portrait, Washington, government printing office ;

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1913, 1er trimestre, in-8° avec planches, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier ;

Un numéro spécimen de la *Revue Epigraphique*, qui vient de paraitre, publiée sous la direction de Emile Espérandieu, correspondant de l'Institut, et Adolphe Reinach, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, nouvelle série, tome I, janvier-avril 1913, in-8° avec illustrations, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, tome XL, un volume broché in-8° avec planches, Autun, imprimerie Dejussieu et Demasy, 1912 ;

Bulletin de l'Union des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 5, 10 mai 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Lou Bournat, bulletin de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 17e livraison, mai 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ; contenant une biographie de Lucinde Paradol, de la Comédie française (1798-1843) par M. Joseph Durieux, avec son portrait fourni par M. le colonel de Montifault ; et la suite de *Lous counteis de la Grabielou* par M. Borne ;

Revue de l'Agenais, bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 40e année, mars-avril 1913, in-8° avec un portrait, Agen, Imprimerie Moderne (association ouvrière) ; où dans un article sur *Montaut* par M. Benaben, est indiqué p. 171 :

Montaut à la Quinta, près Issigeac (Dordogne) avait aussi un seigneur. Eugène de Montaut, seigneur de Saint-Front, rendit hommage au comte de Périgord. (Archives de Pau. E. 611) ;

Bulletin de la Société de Borda, Dax (Landes), 37e année (1913), 1er trimestre, in-8° avec un portrait, Dax, imprimerie Labèque ;

Un numéro du 18 mai du journal *L'Adour*, où est publiée notre circulaire relative au Congrès des Sociétés du Sud-Ouest, qui doit se tenir à Périgueux à la fin de juillet ;

Bulletin de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres

Digitized by Google

et arts, 18e année n° 4, avril 1913, in-8° avec planches, Biarritz, typographie Soulé ;

Bulletin de la Société archéologique de Provence, année 1912, n° 18, in-8° avec planches, Marseille, imprimerie Barlatier ;

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, juillet-décembre 1912, in-8°, Lyon, imprimerie Jeannin à Trévoux ;

De M. Dubut, sa brochure sur les *Evènements religieux dans le Ribéracois pendant la Révolution française*, troubles et émeutes, in-12, Ribérac, imprimerie Gabriel Langaret ;

Et de M. Dujarric-Descombes, le journal *Le Périgourdin de Paris*, du 11 mai 1913, qui contient son article sur le *Suicide du Conventionnel Lidon à Terrasson*, et le tiré à part de son mémoire sur *La Danse en Périgord*, in-8° avec deux planches, Périgueux, imprimerie Ribes.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

En s'excusant de ne pas assister à la réunion, M. Charles Durand écrit au Président :

« Le service des fouilles de Vésone a, ainsi que vous le savez, reconnu sur toute sa longueur l'aqueduc qui, de Grand-Font, amenait les eaux à Vésone.

» Quelques détails restaient toutefois à reconnaître et cette reconnaissance m'a permis de faire à l'Amourat la plus intéressante des découvertes.

» L'Amourat est une des sources qui alimentaient l'aqueduc et je désirais retrouver son exutoire antique, le point d'émergence actuel de cette source se trouvant à 4 m. 50 environ en contre-bas du radier de l'aqueduc.

L'Amourat est exactement situé à la borne 57 de la route de Lyon à Bordeaux et là une sorte d'entonnoir au pied de la montagne, paraissant fait de main d'homme, avait attiré mon attention.

» La route en ce point longe ou emprunte l'assiette de l'aqueduc qui lors de la construction de celle-ci, en 1813, — les ingénieurs de cette époque n'étant pas archéologues — le détruisirent en partie.

Digitized by Google

» Je partis alors sur cette donnée que l'aqueduc devait longer la route au droit de la borne 57, face à la source actuelle de l'Amourat, et qu'un branchement spécial devait amener les eaux de cette source à la conduite principale.

» Une première fouille ne donna aucun résultat.

» Mais en étendant la recherche vers l'amont, un fragment de radier fut découvert et ce radier se dirigeait perpendiculairement à la route, directement sur la montagne. Un peu plus loin le radier était surmonté de débris de piédroits, puis de ses piédroits entiers et enfin apparut une section complète de l'aqueduc avec ses dalles recouvertes de la chape qui a été rencontrée partout où cet ouvrage a été trouvé intact.

» Je supposai tout d'abord que ce conduit était le branchement cherché ; mais en continuant la fouille, je reconnus vite que l'aqueduc, par une courbe à court rayon, venait s'adosser à la montagne entaillée pour le recevoir, puis reprenait, en affectant dans son ensemble la forme d'un « chapeau de gendarme » la direction de la ligne longeant la route.

» On se trouvait donc là, non pas en présence d'un branchement, mais d'une inflexion de la conduite principale que seule pouvait motiver l'intention du constructeur, de prendre à leur griffon même les eaux de la source de l'Amourat.

» J'espérai pouvoir mettre au jour les travaux de captage ; mais au droit même de la source, un effondrement ancien avait certainement modifié le sous-sol. La conduite en effet sous la charge supérieure de l'éboulis (nos sondages ont jusqu'à 3 m. 50 de profondeur) avait cédé, se brisant au point de moindre résistance, c'est-à-dire au niveau du radier et en laissant plaqué à la roche le piédroit qui y était adossé. Le complément de l'ouvrage s'était effondré verticalement sur une hauteur d'environ 0 m. 50, en entraînant les dalles de couverture et leur chape rompues au droit du vide de l'aqueduc.

» Je pense bien que ces travaux, quoique déformés et peut-être ruinés, existent encore sous les terres, et mon désir était grand de les rechercher, bien que, dans mon esprit, aucun doute ne subsistât au sujet de l'utilisation antique des eaux de l'Amourat. Mais des déblais très importants étaient à exécu-

Digitized by Google

ter et malheureusement nos crédits limités ne s'y prêtaient pas. Je me suis donc contenté d'une très suffisante quasi certitude.

» Au surplus M. Deschamps, maire de Boulazac et propriétaire du sol, a exprimé le désir de conserver à découvert l'aqueduc ainsi mis au jour, et on ne saurait, je pense, trop le féliciter de cette décision.

» J'ai pensé, mon cher Président, que ces quelques détails — en attendant le compte-rendu plus complet des fouilles — pourraient intéresser la Société, et en m'excusant de ne pouvoir les lui transmettre moi-même, je me fais un plaisir de vous les écrire en vous priant de vouloir bien, si vous êtes de mon avis, lui en donner communication ».

L'assemblée est intéressée par le récit de cette découverte de monuments romains.

De son côté M. Joseph Mallat écrit également au Président sur ce qu'il appelle « Un sceau anonyme ».

» Le petit objet dit-il, qui, par un pur effet du hasard tomba en ma possession, il y a une vingtaine d'années, aurait une certaine valeur documentaire s'il jouissait d'une identité précise. Cependant, malgré son anonymat, bien fait pour exercer la sagacité des archéologues, il me paraît mériter une description un peu détaillée.

» C'est une indigente matrice de cachet ou de sceau à la cire, à deux empreintes, grossièrement taillée dans un morceau de bois dur, peut-être du noyer (1). Par sa forme naïve et peu *à main*, on voit tout d'abord qu'il est l'œuvre d'un sculpteur inexpérimenté. La tige de $0^{m}11$ de hauteur et de 0.20 de diamètre moyen n'est point tournée. Elle a été taillée à la lame et finie à la râpe. Les extrémités, coupées en biseau pour donner un champ plus étendu à la gravure, n'ont même pas été planées et attestent le manque d'habitude de ce genre de travaux chez celui qui l'exécuta. Quant à la gravure, quoique grossière, elle doit avoir coûté bien de la peine à celui qui en

(1) De très larges taches d'encre qui le recouvrent en grande partie ne permettent pas de reconnaître la texture du bois.

Digitized by Google

fut l'artisan et la fit au moyen d'une simple lame de couteau. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet.

» Ce *sigillum* a-t-il beaucoup servi ?

» C'est peu probable, car il devait mal démouler et les fragments de cire d'Espagne, qui restent attachés au fond de ses creux raboteux, témoignent des ennuis que son usage dut causer à celui qui l'employa.

» Quel âge peut-on lui attribuer ?

» Il est ancien. La personne qui me le donna était très âgée. Elle l'avait toujours vu dans le même coin du tiroir où sa famille conservait ses papiers précieux. Elle ne connaissait aucun fait susceptible de déchirer le voile de mystère qui entourait ce bout de bois auquel elle n'attachait aucune valeur et dont elle ignorait même l'usage. Cette personne appartenait à une famille mi-nontronnaise, mi-limousine et habitait sur les confins de la Dordogne.

» L'une des matrices de ce sceau (1) donne pour empreinte le monogramme du Christ ou plutôt les trois lettres IHS, celle du milieu surmontée d'une croix. Au dessous, deux clous à tête cônique dont les pointes convergent vers le bas. Entr'eux, quelque chose qui peut avoir voulu être un cœur, le tout, entouré de rayons ou, pour parler le langage héraldique, d'une gloire.

» Ces attributs, présentés de façon exactement semblable sont depuis bien longtemps sinon les armes, du moins l'insigne d'un certain nombre de maisons religieuses d'enseignement, tout comme A.M.D.G. fut l'insigne de la Compagnie de Jésus et J. M. J. celle des disciples de J.-B. de La Salle.

» De nombreuses paroisses emploient des sceaux qui n'ont pas d'autre motif au centre de leur exergue.

» L'empreinte de l'autre matrice de ce cachet, nous pourrions dire le contre-sceau, est également ovale, mais plus allongée de 0,043^{mm} sur 0,028. Son champ est coupé d'une traverse aux deux tiers de la hauteur. La partie supérieure représente une mitre sans ornement, accostée de deux crosses,

(1) Ovale de 0,036^{m} sur 0,028.

Digitized by Google

les volutes tournés en dehors. La mitre est surmontée d'une fleur irrégulière à six pétales.

» La partie inférieure représente un niveau triangulaire bien caractérisé, accompagné, à droite et à gauche, de deux gros *points*.

» Après cette description, se pose de nouveau et plus piquante que jamais la question : A qui appartient cet objet ?

» A quelque pauvre prieur-curé ?

» Fut-il jamais prieur si pauvre qu'il n'eût un cachet gravé dans le cuivre ?

» Eh ! qui sait ? Et si je ne craignais de passer pour un imaginatif, je ne répugnerais pas à dire qu'il y eut peut-être, pendant la tourmente révolutionnaire, parmi ces curés proscrits qui, ainsi que les apôtres traqués aux premiers siècles du christianisme, exerçaient leur ministère au plus sombre des forêts, célébraient la messe dans les clairières, mariaient et baptisaient dans les grottes souterraines, il pût se trouver, dis-je, quelqu'un de ces hommes à la foi vive qui, ayant égaré ou oublié d'emporter le cachet qui lui servait à authentiquer les certificats des actes de son ministère, s'ingénia à en façonner un dans un morceau de bois.

» Et cette seule supposition suffit pour rendre vénérable à mes yeux cette relique anonyme et, la contemplant, je me demande si elle ne fut pas l'œuvre d'un martyr confesseur de la foi ».

M. le Président et plusieurs de nos confrères seraient conduits à voir simplement, en ce petit objet de bois, une marque semblable à certain moule de pâtissier.

M. Mallat veut bien l'offrir au Musée.

M. le Conservateur l'en remercie.

M. Didon fait passer ensuite sous nos yeux un grand nombre de fragments de poterie et de verrerie qu'il est allé re-recueillir lui-même dans les décombres provenant de la démolition de la maison patrimoniale des de Bertin, située au coin de la rue Aubergerie et de la rue Taillefer. Ces fragments se composent de toute sorte d'ustensiles de ménage en pote-

Digitized by Google

rie peinte, de verrerie d'Angoulême ou de Venise du XVIe siècle, bouchons de carafes, coquetiers, de petits pots d'onguents, de morceaux de réchaud, de bouteilles d'encre, etc.

M. Didon offre le tout au Musée.

M. le Conservateur remercie vivement M. Didon.

De son côté, notre ancien confrère M. Roger DROUAULT, qui quitte Nontron pour aller à Aubusson, donne à nos archives, cinq pièces dont trois sur parchemin :

Une pièce sur parchemin, manuscrite de la chancellerie pontificale, de 1779, qui est une dispense pour mariage entre parents consanguins, Jeannie Luguet et Marie-Thérèse Chassaignon ;

Deux pièces sur parchemin, qui sont des provisions d'offices de notaires accordées, l'une en 1610, à Me Gérault Gaultier, notaire au comté de Périgord et vicomté de Limoges ; l'autre, en 1787, au sieur Marc-Antoine Rastineaux, de la ville de Nontron, pour remplir ses fonctions dans l'étendue des terres et juridictions de Nontron et du Bourdeix et leurs dépendances. Ces dernières provisions sont octroyées par Louis-Gabriel de Laramière, chevalier, comte de Laramière, baron de Champniers, seigneur de Piégut, Pluviers, St-Barthélemy, St-Etienne le Droux, Peucharneau et autres lieux, agissant pour messire Paul-Marie-Arnaud de Lavie, chevalier, conseiller du Roi, baron de Nontron, marquis du Bourdeix, etc ;

Un placard imprimé de l'imprimerie Martial Barbou, à Limoges, qui servait de chemise à des minutes de notaires, et qui est l'annonce d'un exercice littéraire sur l'histoire sacrée et la géographie soutenu à Nontron, le 22 septembre 1760, à deux heures, par les élèves de l'institution Lavallette MM. du Reclus, Parcelhier, Patoureau et Pastourcau de la Ménardie ;

Et un discours manuscrit prononcé en la ci-devant grande église de Nontron le 20 thermidor an VI.

M. l'Archiviste départemental remerciera M. Drouault.

Au moment où la ville de Ribérac vient de commémorer l'entrée de Charles IX, notre érudit confrère M. Joseph DURIEUX voudrait nous retracer, d'après un livre imprimé en

Digitized by Google

1566, l'itinéraire qu'a suivi dans notre région le jeune roi Charles IX, au cours de ses voyages à travers la France, en vue de connaître ses bons et loyaux sujets et « pour soi donner à connaître à eux ».

« Parti de Lauzun le mercredi 8 août 1565, le jeune souverain passa la Dordogne sur un pont de bois, tout couvert de belle toile blanche, fit son entrée, dîna et soupa à *Bergerac*, « qui est une belle et bonne petite ville et première ville de Périgord ».

» Le lendemain, il dîna et coucha à *Laugat*, qui est un petit château dans un bois, à quatre lieues de Bergerac, (Longua, commune de Saint-Médard de Mussidan). Le vendredi 10 août, il alla, en passant, faire son entrée dans la belle petite ville de *Mussidan*. Au sortir d'icelle, il franchit la rivière de l'Isle et alla dîner et coucher à *Ribérac*, « un beau et grand village et château sur montagne » ; pour ce jour, 4 lieues. Et le samedi, 11, il se rendit à *La Rochebeaucourt*, « petite ville et beau château » ; pour ce jour également, 4 lieues. Le dimanche 12, il demeura tout le jour audit lieu. Il entra, le 13, à Angoulême, visita la Touvre le 16, se trouva le 18 à Châteauneuf-sur-Charente et continua son voyage par Cognac, Saintes, Marennes, etc.

» Ces indications sont empruntées au *Recueil et discours du Voyage du Roy Charles IX de ce nom*, à présent régnant, en ses pays et provinces... ès années 1564 et 1565, faict et recueilli par Abel Jouan, l'un des serviteurs de Sa Majesté. Paris, Jean Bonfons, 1566, petit in-8°, 80 pages.

» Outre le sômier en sa cuisine de bouche, diverses personnes accompagnaient le Roi : sa mère Catherine de Médicis et plusieurs princes, notamment le futur Henri IV, ainsi que des princesses et des gentilshommes.

L'assemblée avait oublié cet itinéraire de Charles IX.

M. Dujarric croit qu'il est aussi indiqué dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais.

Notre érudit confrère M. Géraud Lavergne nous communique ensuite une étude sur *Les cabarets du Sarladais au XVII*e

Digitized by Google

siècle qui vient compléter le travail publié par M. Villepelet, dans le *Bulletin* en 1909, sur les hôtelleries et cabarets périgourdins de l'ancien temps. Il y joint une énumération de documents, concernant 80 paroisses qui empruntent surtout leur intérêt à leur caractère statistique. C'est à l'application d'une taxe sur les cabaretiers, imposée par arrêt du Conseil du 30 juin 1693 et affermée par Michel Adam, bourgeois de Paris, que l'on doit ces précieux renseignements. Le greffier de la sénéchaussée de Sarlat, Jean Leydis, chargé de recouvrer cette aide, dut se livrer à une enquête pour répartir la taxe en question.

« Pour 80 paroisses, on compte 193 cabaretiers, traiteurs ou aubergistes ; mais en fait il y a 11 villages absolument dépourvus de cabaret, et si le voyageur peut espérer trouver partout du pain et du vin, il ne sera logé, lui et son cheval, qu'assez difficilement, sauf dans dix huit endroits ».

Ces remarques intéressantes seront publiées.

Le Secrétaire général dit que le dernier *Bulletin* de 1912 de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France contient une liste des tavernes de Paris d'après des documents du xve siècle.

M. Lavergne nous communique également deux lettres, tirées du fonds de Mèredieu d'Ambois aux Archives de la Dordogne, de J. Boyd, marchand de vin de Bordeaux, écrites en 1779 et 1781, où il se plaint des conséquences de la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis sur le commerce des vins de Bordeaux, qui ne se vendent pas et restent à des prix tout à fait bas. En outre la guerre, que les Anglais ont récemment déclarée aux Hollandais, empêche le transport par le pavillon hollandais que les Anglais ne respectent plus. Dans le nombre des vaisseaux pris se trouve celui qui avait à bord notre récolte de Bergerac.

Ces lettres seront aussi publiées.

En s'excusant de manquer à la séance, M. Elie de Biran communique à la Société l'extrait suivant d'un ancien regis-

Digitized by Google

tre en sa possession, concernant la Grande Peur de 1789 à Bergerac.

« Le 30 juillet de l'année 1789 fut principalement remarquable en ce que, vers les neuf heures du matin, il se serait répandu une fausse alarme dans cette ville de Bergerac, annonçant que l'ennemi, les uns disaient les Espagnols, les autres des seigneurs attroupés, les autres des brigands, ravageaient, brûlaient et saccageaient partout où ils passaient ; que Ste-Foy était déjà en cendres ; toutes les cloches, tant de la ville que des paroisses voisines, se seraient mises à sonner le tocsin. A midi, il y avait déjà plus de douze mille hommes dans la ville ou aux environs, armés de fusils, de faux, de haches, de fourches et généralement de tout ce qui avait pu leur tomber sous la main, qui couraient çà et là sans savoir où ils allaient. A une heure après-midi, tout fut tranquille, parce qu'on fut assuré qu'il n'y avait rien de réel. Cette même alerte a eu lieu presque le même jour, ou tout au plus dans deux ou trois jours de différence, dans toutes les provinces du Nord du royaume jusqu'aux provinces du Midi, où elle n'a pu pénétrer ».

M. de Biran offre ensuite à la bibliothèque de la Société un exemplaire imprimé du mémoire adressé, le 10 ventôse an V, par un grand nombre d'habitants de Bergerac au Directoire exécutif, pour défendre l'administration municipale de cette ville contre les accusations du parti jacobin ayant à sa tête l'ancien conventionnel Pinet.

Puis, M. le capitaine DE CARDENAL nous rappelle que Pontard avait écrit au club des Jacobins de Tulle pour faire part de son mariage, et le président, à la suite de cette lettre, avait été chargé de le féliciter au nom de la Société, le 8 septembre 1793.

« Au sujet de ce mariage, Jumel, vicaire général de l'évêché de la Corrèze et membre de la Société dont il fut même le président à un moment donné, adressa à l'évêque de la Dordogne les vers suivants que M. Forot vient de publier dans une note de son livre *Le club des Jacobins de Tulle* (Tulle 1912) p. 276.

» Cette pièce avait été publiée pour la première fois dans un journal tullois l'*Observateur montagnard* n° du 1er octobre 1793.

Digitized by Google

A Pierre Pontard, évêque de la Dordogne, sur son mariage, par J.-C. J.

Eh quoi ! d'honneur, sans raillerie
L'hymen te dicte ses serments !
La future a des yeux charmants
Enfin Pontard tu te marie
Le lieu, le jour, l'instant est pris,
Hymen, Io, fils de Cypris,
Accourez donc troupe brillante
Du bon prélat amours et ris,
Charmez la soutane ondoyante
Et folâtrez dans son surplis.

N'ai-je point lu qu'aux murs de Trente
Dont les saints canons sont tombés
L'Eglise un jour intolérante
Interdit l'hymen aux abbés ?
A coup sûr l'Esprit-Saint qui pense
Très sagement sur tout cela
N'honorait point de sa présence
Le sanhédrin qui proposa
Cette impolitique abstinence,
Et quand il eut d'un ton discret
Rendu cet oracle imbécile,
Les temps sont changés, un concile
Ne lutte point contre un décret ?

Poursuis donc ta noble entreprise
Trop tard hélas tu la conçus.
Des coups mortels qu'elle a reçus
L'hymen eût garanti l'Eglise.
Ce sénat dont l'autorité
Ressaisit des biens solitaires
N'en doute pas, eût respecté
Des richesses héréditaires.
Son arrêt n'a deshérité
Que d'impuissants célibataires
Incroyable fatalité !
Les prêtres sans la chasteté
Seraient encore propriétaires.

Toi qui n'as point à t'accuser
Des rigueurs de leur destinée

Digitized by Google

Dans les douceurs de l'hyménée
Tu dois bientôt te reposer.
Quel sort t'attend ? quel sort prospère !
Bon mari, bon prêtre, bon père
Aimant beaucoup, rimant un peu,
Unis l'autel et le Permesse
Le plaisir, la gloire et la messe,
Massillon, David et Chaulieu.
Qu'à l'inquiète jalousie
Ton cœur jamais ne soit ouvert
Ta sainte épouse est à couvert
D'une coupable fantaisie.

Abuser Messieurs les maris
N'est point rare, et même au mépris
De ces profanes le dirai-je ?
C'est ce qui se fait sans éclat ;
Mais troubler d'un léger ébat
La couche auguste d'un prélat,
C'est commettre un noir attentat
C'est effleurer le sacrilège.

Songe surtout que désormais
Le nœud très chrétien qui t'engage,
De ton cœur léger pour jamais
Doit chasser tout penchant volage.
Ce libertin qu'on nomme Amour,
Quand son joug nous semble trop lourd,
En affranchit par un caprice,
Sur d'autres cœurs nous fait régner ;
Mais l'hymen est un bénéfice
Très difficile à résigner.

En dépouillant dernièrement le carton coté F⁷ 8426 des Archives nationales, notre confrère M. Robert VILLEPELET a rencontré un extrait d'une délibération du conseil municipal de Périgueux du 10 janvier 1806, décidant l'érection à Périgueux d'un monument triomphal en l'honneur de Napoléon Ier (1). Il lui a paru intéressant d'y relever, à l'intention du *Bulletin*,

(1) Assistaient à la séance : MM. Bethou, Moyrand, Lacrousille, Lanxade, Dufraisse, Crémoux, Thouverez, Dubouché, Forestier, Dauriac, Ser, Mage, Mie, Reveilhas, Germilhac, Chambon, Brothier, Conil, Cluzeau, Giry, Belleyme jeune et Vidal, maire.

Digitized by Google

quelques détails sur l'économie de ce projet, qui ne devait, d'ailleurs, jamais aboutir.

Le conseil se proposait de commémorer l'éclatante et rapide victoire de l'Empereur pendant la campagne de 1805. Il fallait pour cela un monument. Mais ce monument, où le prendre, car la ville est pauvre ? qu'à cela ne tienne, il y a des ruines à Périgueux.

« Au milieu des monceaux d'architecture, parmi les statues, les bas reliefs, les inscriptions, les mosaïques, on peut réunir les blocs énormes d'une colonne de dix-sept mètres qui, avec le socle et le piédestal correspondant, s'élèverait à vingt-six mètres. Ce monument triomphal, érigé au centre de la Pelouse, deviendrait l'ornement de la ville et un objet d'admiration pour les étrangers ».

Sur cette colonne, on placerait un buste colossal de l'Empereur, buste que l'on demandera au Gouvernement.

« Après ce don précieux, les habitants de la Dordogne s'empresseront de fournir aux frais des fouilles et de l'enlèvement de ces matériaux antiques, par une souscription volontaire, les frais d'érection de la colonne devant être supportés par la commune qui en fait la dédicace. Deux des faces du piédestal retraceront les fastes du Conquérant, la clémence et la modération de l'Empereur. La troisième contiendra les noms des souscripteurs. La quatrième enfin indiquera, par une inscription latine, que ces augustes débris, consacrés jadis au dieu Mars et témoins des triomphes de Césars, serviront désormais à publier la gloire d'un Prince qui les surpasse par ses victoires comme par ses vertus. Ainsi, l'Antiquité sortant aujourd'hui de ses ruines, pour transmettre aux générations à venir le nom du vainqueur d'Austerlitz, rendra tous les siècles contemporains de la gloire de Napoléon-le-Grand ».

L'inscription proposée était celle-ci :

PRISCO DEO MARTI
SACRVM
NAPOLEONI MAGNO
NOV. MART.
PETROCORII GRATI
DICAVERVNT
AN. M. D. C. C. C. VI.

Digitized by Google

Enfin M. Dujarric-Descombes nous signale la publication que poursuit, à d'assez longs intervalles, le journal *Le Matin*, sous la rubrique : « Contes des mille et un matins », du *Carnet du capitaine Damploux*.

« Cet officier, de Saint-Jean-de-Côle, ayant obtenu du prince Eugène, le 8 février 1813, un congé de semestre à cause de ses blessures, retourna, dans la seconde moitié du mois suivant, au pays natal. Les deux derniers extraits, parus dans *Le Matin*, sont remplis de détails curieux à plus d'un titre.

» Le premier est consacré à la relation d'un jour de foire ou de marché, à Périgueux, vers la fin d'avril. Damploux, qui y était venu pour vendre une paire de bœufs et des canards, s'étonne « de trouver si peu de monde sur le Coderc ». Il dépeint les femmes vendant leur beurre et leur volaille, et raconte son déjeuner à l'auberge du *Chêne Vert*, où on lui servit « l'omelette au lard, de la daube, poulet à la poële, grillades, le confit, un pâté, du vin de Bergerac ». L'aubergiste, le père S., « est soucieux et quasi muet. Peut-être un neveu, un cousin, resté en Russie... Non. — Triste foire, grogne-t-il. Ce n'est plus ça !... »

» Le mémorialiste nous fait enfin assister à son entrevue avec le baron Maurice, qui, ayant appris son arrivée, l'avait fait mander à la préfecture par un gendarme. Celui-ci fait un pressant appel à son concours pour la levée des Gardes d'honneur, « qui ne va pas sans difficulté ». Le Préfet serait heureux si un officier, qui vient de l'armée, qui a vu, voulait expliquer à certains jeunes gens les avantages promis par l'Empereur à ses Gardes d'honneur. « Vous comprenez, dit-il au capitaine, j'ai bien assez d'ennuis avec ces sacrés conscrits... Et je voudrais avoir un bon département !... »

» Dans le second extrait, Damploux nous initie à l'état d'esprit des paysans au milieu desquels il vit, et fait connaître le mauvais effet produit par les nouvelles levées d'hommes et par la guerre qui recommence en Allemagne.

» Ce carnet ne peut manquer d'intéresser les compatriotes de son rédacteur. Il serait à souhaiter que tous les extraits donnés ou restant à donner par *Le Matin* fussent réunis en une brochure ».

Digitized by Google

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote à main levée, M. le Président déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Louis PUIBARAUD, docteur en droit, greffier en chef du Tribunal civil de Nontron, y demeurant rue Notre-Dame, présenté par M. Dujarric-Descombes et M. Charles Aublant.

Après un dernier appel aux votants, M. LE PRÉSIDENT déclare clos le scrutin pour l'élection du bureau et procède au dépouillement des bulletins qui donne les résultats suivants :

Sont élus pour 1913-1914 :

Président : M. le marquis de Fayolle ;
Vice-présidents : pour l'arrt de Périgueux, M. Ch. Durand ;
— Bergerac, M. Élie de Biran ;
— Nontron, M. Lespinas ;
— Ribérac, M. Dujarric-Descombes ;
— Sarlat, M. le vicomte Gaston de Gérard ;
Secrétaire général : M. Villepelet ;
Secrétaire-adjoint : M. Charles Aublant ;
Trésorier : M. Féaux.

M. LE PRÉSIDENT se faisant l'interprète des sentiments du bureau tout entier remercie l'assemblée du nouveau témoignage d'estime et de sympathie qu'elle veut bien lui donner. Il continuera à faire de son mieux pour les mériter.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Secrétaire général,
FERD. VILLEPELET.

Le Président,
Mte DE FAYOLLE.

Digitized by Google

Seance du jeudi 3 juillet 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, Dubut, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Féaux, Gabriel Lafon, le colonel de Montifault, le docteur Moreaud, Jules Pellisson, Ribette et Villepelet.

MM. de Biran et de Saint-Saud se font excuser.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai est lu et adopté.

M. le Président nous annonce la mort de deux de nos confrères : de M. Beaudet-Vitel, ancien entrepreneur de travaux publics, qui a pris des dispositions généreuses à notre égard en chargeant ses héritiers de nous remettre une somme de 500 francs. Il s'intéressait aux vieux monuments ; il avait contribué, dans la mesure de ses moyens, à la conservation et à la restauration de l'ancien pont de Terrasson, et il avait donné au Musée le plan du *cluseau* situé sous l'église de Beauregard.

Notre autre confrère M. Crédot, récemment décédé à Arcachon où il était journaliste, s'intéressait également aux vieilles choses, aux livres et aux papiers. Il s'était rendu acquéreur des papiers de l'abbé Audierne : la Société les lui acheta pour les offrir aux Archives du département. Il avait été pendant quelques années secrétaire-adjoint de la Société et il est l'auteur d'un ouvrage sur *Pontard*, évêque constitutionnel de la Dordogne.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Notre bibliothèque a reçu, pendant le mois de juin, les ouvrages suivants :

De la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, une plaquette sur papier de fil, in-8° carré, *XXV années d'activité*,

Digitized by Google

1887-1912, avec figures, Bruxelles, Rossignol et Vandenbril, imprimeurs, 1913 ;

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1912, IV, un fascicule in-8° avec une planche, Anvers, imprimerie Van Hille de Backer, 1913 ;

Les Cathédrales de France publiées par MM. de Baudot et Perrault-Dabot, fascicules 6 et 7, in-folio, planches en portefeuille, Paris, librairies Laurens et Charles Schmid, éditeurs ;

Comptes rendus des séances de l'année 1913 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletin de mars-avril, in-8°, Paris, librairie Auguste Picard ; contenant, p. 124, une communication de MM. le docteur Capitan, Peyrony et Bouyssonie, sur *L'art des cavernes : les dernières découvertes faites en Dordogne* ;

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1912, un volume broché in-8°, avec illustrations, Paris, Klincksieck, libraire ;

Congrès archéologique de France, LXXVIIIe session tenue à Reims en 1911 par la Société française d'Archéologie, tome Ier Guide du Congrès, tome II Procès-verbaux et Mémoires, deux volumes brochés in-8° avec de nombreuses illustrations, Paris, Picard, libraire ; Caen, Delesques, imprimeur-éditeur, 1912 ;

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXXIV, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1913, un fascicule in-8°, Paris, librairie Auguste Picard ; contenant, p. 137, un compte-rendu bibliographique par M. Ernest Langlois du *Dictionnaire étymologique de la langue française* de notre savant confrère M. Léon Clédat ;

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XLII (2e partie), un fascicule in-8°, Rennes, imprimerie du « Journal de Rennes » ;

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome LXII, 2e livraison, in-8°, avec planches, Limoges, imprimerie Ducourtieux et Gout ; contenant, p. 237, une nouvelle série de *Mélanges d'archéologie limousine*, par notre érudit compatriote M. Franck Delage ; et, p. 436, *Deux documents concernant l'abbé Nadaud*, fournis par M. Roger Drouault, le

Digitized by Google

procès-verbal de la prise de possession de la cure et de l'église de Teyjat, à la date du 2 janvier 1754, et son testament olographe en date du 10 août 1755 ;

Bulletin de l'Union des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 6, 10 juin 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 2e livraison, 1913, avril-mai-juin, in-8°, Tulle, imprimerie du « Corrézien Républicain » ;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 18e livraison, juin 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ; contenant un résumé de l'histoire de *Montignac-le-Comte* par M. Géraud Lavergne, et la suite de *Lous Counteis de la Grabielou* par M. Borne ;

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, XXXIIIe volume, 3e livraison, 1er juin 1913, in-8°, Saintes, librairie Prévost ;

De M. le Maire de la ville de Bordeaux, le tome III de l'Inventaire sommaire des archives municipales, *Période révolutionnaire* (1789-an VIII), par Gaston Ducaunnès-Duval, archiviste de la ville, un volume broché in-4°, Bordeaux, Imprimerie nouvelle, Pech et Cie, 1913 ;

Bulletin mensuel de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres et arts, 18e année, n° 5, mai 1913, in-8°, Biarritz, typographie Soulé ;

Annales du Midi, 25e année, n° 98, avril 1913, in-8°, Toulouse, imprimerie Edouard Privat ; où est publié, p. 217, le compte rendu critique par M. Alfred Leroux du grand ouvrage couronné par l'Académie française, *Les vieilles églises de la Gironde* de M. Brutails ;

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 32e année, 4e série, nos 5 et 6, premier et deuxième trimestres 1913, deux fascicules in-8°, Gap, Louis Jean et Peyrot, imprimeurs ;

De la Cie du chemin de fer d'Orléans, son guide illustré par Fraipont, *Auvergne et Limousin*, histoire, tableaux pittoresques, poésies, chansons populaires, contes et légendes, avec une préface et des notes par Ad. van Bever, in-8°, édité par la Cie des chemins de fer de Paris à Orléans ;

Digitized by Google

De M. Edouard Decoux-Lagoutte, maire de Trélissac, sa brochure *De la faillite du Régime Parlementaire, nécessité du retour au principe d'autorité*, in-8°, Périgueux, imprimerie Ribes, 1913 ;

Le journal *Le Périgourdin de Paris*, du 8 juin, contenant la suite de l'étude de M. Gabriel Lafon sur *Montignac-le-Comte* ;

Et de M. Dujarric-Descombes, le *Journal de Ribérac*, du 27 juin, qui publie son article sur *Joseph Poincaré en Périgord*.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mme Gabriel Charavay nous envoie sa *Revue des Autographes* de juin et de juillet, dans lesquelles on retrouve des souvenirs périgourdins. Dans la première :

1° Une pièce signée à Périgueux le 10 octobre 1766 par l'évêque Jean-Chrétien Macheco de Prémeaux ;

2° Une pièce latine sur vélin, datée de Château-Bouchet, 1327, qui est le testament de Jeanne de Leyssine, veuve d'Etienne de La Borderie ;

Dans la seconde :

1° Une lettre du général Armand, vicomte de Belzunce, au comte de Langeron, au Cap, du 18 mars 1763, datée Aubrou (Saint-Domingue) ;

2° Deux lettres datées de Paris, 10 mars 1822 et 15 décembre 1823, de Michel-François Damame-Demartrais, ancien professeur à l'école centrale de la Dordogne, peintre et graveur français distingué, relatives à ses vues à Paris ;

3° Une pièce signée par Jacques Pinet aîné, député de la Dordogne à la Convention, comme délégué près l'armée des Pyrénées-Occidentales et datée de Sainte-Foy le 27 brumaire an II. « Il prie et ne requiert point (car il sait que la réquisi-» tion n'est pas nécessaire) la municipalité sans culote de » Sainte-Foy de lui fournir sur le champ pour aller à Berge-» rac trois chevaux avec leurs selles et leurs brides ; »

4° Une pièce signée au camp de Marly le 23 février 1701 par le général Louis-Charles d'Hautefort, marquis de Surville, gouverneur de Tournai.

M. Puibaraud, élu membre titulaire dans la dernière réunion, adresse ses remerciements à la Société.

Digitized by Google

Le Secrétaire général a la satisfaction d'apprendre à l'assemblée que notre savant confrère M. Léon Clédat vient d'obtenir récemment de l'Académie Française un prix Saintour de 1.000 francs pour son *Dictionnaire étymologique de la langue française.*

L'assemblée lui vote de sincères félicitations.

M. le Ministre des Beaux Arts a informé M. le Président qu'il mettait à sa disposition une somme de 300 francs pour les fouilles à entreprendre au village de Goulas près Nontron.

Le Secrétaire général rappelle au Président qu'il a été choisi pour être notre délégué au Congrès de Gand le 5 août.

M. le Président ne l'oublie pas. A ce propos, il revient du Congrès de la Société française d'Archéologie et il nous donne quelques détails intéressants sur les monuments qu'il a visités à Moulins, Ebreuil, Riom, Mauzat, Paray-le-Monial, Cluny, Nevers, Prémery, Varzy, La Charité, Saint-Satur et Sancerre.

L'Association française pour l'avancement des sciences nous envoie une circulaire, en date du 15 juin, pour nous faire connaître les moyens de resserrer les liens intellectuels entre toutes les personnes qui, en France, s'occupent à un degré quelconque de science. Les deux moyens seraient : 1° des cartes impersonnelles de membres associés à toute Société savante qui en fera la demande ; 2° des conférences que l'Association se chargerait de faire faire par des savants compétents.

La Société examinera quelle suite pourrait être donnée à ces propositions.

M. le colonel de Montifault a en sa possession une petite plaque de verre qui pourrait être un des ornements du tombeau de saint Front par Guinamond, moine de La Chaise-Dieu ; il voudrait voir quelque fragment du même monument qui pourrait lui servir de pièce de comparaison.

M. le Conservateur dit qu'il y a, en effet, au Musée, un fragment en verre représentant un ange qu'on attribue à ce monument.

Digitized by Google

M. Dujarric-Descombes offre au Musée une belle thèse espagnole de 1729 imprimée sur de la soie jaune avec encadrement noir.

M. le Conservateur du Musée le remercie.

Il nous rappelle ensuite que, dans la séance du 1er février 1912, il a fourni l'analyse d'un procès-verbal, dressé à Lisle, en 1701, à l'occasion du tirage au sort d'un soldat pour la milice. Il apporte aujourd'hui la copie de l'original, qui est en sa possession, de l'acte de nomination des milices pour Brassac, en l'année 1691.

Il constate cette différence entre les opérations, dans ces deux paroisses voisines. A Lisle, le sort désigne, parmi les jeunes gens dont les consuls ont dressé la liste, celui qui doit être enrôlé. A Brassac, ce sont les syndics et cotisateurs qui désignent eux-mêmes les soldats, qui auront à se mettre à la disposition du capitaine des milices et à recevoir ses ordres.

Cet acte sera également inséré dans le *Bulletin*.

Notre zélé confrère M. Joseph Durieux veut bien nous signaler un récent travail de M. Georges Berthomier sur les *Régiments de Saint Germain Beaupré* (Limoges, Ducourtieux, 1913, in-8° de 140 pages, extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin), où se trouvent diverses indications concernant des Périgourdins.

« Un régiment d'infanterie de ce nom, créé en 1702 et incorporé dans le régiment de Picardie en 1715, comptait deux officiers natifs du château de Losse : le capitaine vicomte de Losse, commandant de compagnie depuis 1702, entré primitivement aux Gardes du corps du Roi, mais trouvé alors trop jeune, étant né en 1675, et le sous-lieutenant de Losse, né en 1689) servant au régiment depuis 1704, « ayant du bien et de condition, joli et bon à devenir capitaine, si jeune qu'on ne sait ce qu'il sera ».

» A la compagnie de Losse servait le soldat Jérôme Agelland dit Labory, originaire de Vallengaud, évêché de Sarlat (probablement Valojoux, canton de Montignac), qui fut arrêté en 1705 par l'exempt du prévôt de Longwy comme coupable

Digitized by Google

de désertion. Au major chargé de l'enquête, Labory répondit qu'il cherchait un endroit dans les terres de Lorraine où il pût travailler et gagner quelques écus pour retourner chez lui dans le Périgord. Les témoins entendus déclarèrent qu'ils ignoraient les motifs de cette désertion, qu'ils n'avaient pas remarqué que le capitaine eût chagriné le soldat et qu'ils connaissaient l'accusé, comme faible d'esprit ou tout au moins ne raisonnant pas en homme bien sensé. Labory, condamné par le conseil de guerre au camp de Neerhick, subit la dégradation des armes et les peines de l'ordonnance : on lui coupa le nez et les oreilles, on lui appliqua sur les deux joues la fleur de lys ardente, et il fut conduit sur les galères du Roi comme forçat à perpétuité.

» Un régiment de cavalerie de Saint-Germain Beaupré exista à la même époque, de 1704 à 1717. Son major à partir de 1709 s'appelait Jacques de Mares, ancien volontaire aux régiments de Mélac et de Montgomery, ex-aide major au régiment de Larrard, qui avait combattu en Flandre, Italie et Aragon. Il y avait aussi le capitaine Jean Denois, volontaire de 1694 et capitaine depuis 1703. Tous les deux étaient nés à Montcaret, juridiction de Montrevel en Périgord, diocèse de Périgueux. »

A l'occasion du voyage problématique de Joseph II, empereur d'Autriche, en Périgord, dont il a été parlé page 109 du présent *Bulletin*, notre confrère M. DE SAINT SAUD nous fait connaître que ce voyage n'est pas si douteux que cela. D'après diverses réponses insérées dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, à la suite de la question posée par lui, il résulte bien qu'en 1777 Joseph de Habsbourg fit un voyage incognito en France. Il se présentait souvent sous le nom de comte de Falkenstein.

« Voici ce qui est connu de son itinéraire : 18 avril, Strasbourg ; puis Paris qu'il quitte le 31 mai ; Rouen ; Caen. Le 3 juin, Dol en Bretagne. En quittant la Bretagne, il se rend à Saumur, puis à Tours et La Rochelle. Un curieux petit livre intitulé : *Anecdotes intéressantes et historiques de l'Illustre Voyageur, pendant son séjour à Paris. Dédiées à la Reine*, a

Digitized by Google

comme *imprimatur* la date du 9 juillet 1777 ; il se termine par cette phrase : « Bordeaux et Marseille ne devaient pas être » oubliés sur la carte du Prince... Il sortira du royaume par » Genève. »

» Puisqu'en quittant La Rochelle il comptait passer par Bordeaux, puis se diriger vers l'Est, il n'y a rien d'impossible à ce qu'il fût le 18 juillet près de Sarlat. « Sa visite à Biron » s'explique d'autant mieux, dit l'*Intermédiaire*, que, pendant » son séjour à Paris, il avait témoigné au maréchal de Biron » toute sa satisfaction à la suite des exercices exécutés au » Champ de Mars par le régiment des Gardes Françaises.... » Quant à l'aventure arrivée au château de Meyssès, elle se » place logiquement à la date indiquée et s'accorde tout à » fait avec la tournure d'esprit du personnage. En effet, les » historiettes de ce genre abondent dans le cours de la rela- » tion que je possède... » (Ces lignes sont signées *Cardenal* et émanent peut-être de notre érudit confrère.)

» En résumé, il est très possible, sinon probable, que l'amusante mystification du château de Meyssès est exacte. M. de Saint Saud a interrogé la famille de Labrousse à ce sujet ; mais il n'a pas été honoré d'une réponse. »

M. Robert Villepelet nous apprend qu'il a retrouvé dans les papiers du Ministère de la Police générale, aujourd'hui aux Archives nationales, une lettre du Périgourdin Roux-Fazillac, l'ancien conventionnel, et il nous en envoie la copie. Cette lettre, classée dans la liasse F'8426, fut écrite sous le premier Empire, à une époque où Roux, redevenu simple particulier et retiré dans sa propriété de Fazillac, commune de Saint-Germain-des-Prés, payait, en subissant nombre d'avanies de la part de son voisinage, la notoriété qu'il tenait de son passé révolutionnaire. Ne s'avisait-on pas de prétendre indûment que ses chiens étaient enragés ? Roux, qui venait d'essuyer de la part du *Journal de l'Empire*, ancêtre des sages *Débats*, une attaque relative, probablement, à sa traduction de l'*Histoire de la guerre d'Allemagne pendant la guerre de Sept Ans*, parue en l'an XI, voyait déjà tout le parti que le rédacteur de la feuille officielle pourrait tirer de cette

Digitized by Google

imputation. Celui-ci aurait alors beau jeu pour prétendre que la rage venait à ces innocentes bêtes de Roux lui-même... Roux-Fazillac écrivit donc à Réal, l'un des quatre conseillers d'Etat chargés de la police de l'Empire, qu'il avait dû connaître sous la Révolution, au moment où Réal, ami de Danton, exerçait à Paris une magistrature importante, pour le prier de le garantir contre les morsures de la presse. Voici ce document qui, on peut le constater, exprime assez bien le caractère ferme et digne de notre compatriote :

De la campagne près Excideuil, département de la Dordogne, le 1er décembre 1806.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Lorsque le journal *empirique* vient de m'invectiver de nouveau à l'occasion d'un ouvrage publié depuis plusieurs années et dont je ne suis que l'éditeur, il m'est permis de supposer que la malveillance a aussi quelque part à un bruit répandu dans cette contrée : *Que les animaux qui veillent à ma sûreté pendant la nuit ont été atteints de la rage, qu'ils ont fait des dégâts affreux sur les bestiaux et même sur les hommes; que j'ai écrit à tous les maires des environs pour les en prévenir*, etc., etc. Les abonnés à ce journal, qui sont en grand nombre dans ce pays, pourraient bien donner au rédacteur comme certains, des faits qui sont peut-être l'ouvrage de leur imagination et lui, s'égayant sur ce sujet, supposer charitablement que moi-même j'aurais été atteint de ce mal, etc. Je me plais à croire, Monsieur, que ce département est un de ceux confiés à votre surveillance, et je prends la liberté de vous écrire pour vous prévenir *que tout est faux* dans ces bruits répandus avec trop de circonstances, pour ne l'être pas avec de malignes et peut-être perfides intentions, et vous prier de me garantir au moins dans cette circonstance des effets de la rage de Messieurs de la rue des Prêtres (1), car celle-là n'est pas imaginaire.

Je suis avec respect, Monsieur le Conseiller d'Etat, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROUX (FAZILLAC), *propriétaire-agriculteur*.

» Réal ne demandait pas mieux que d'obliger Roux-Fazillac. Malheureusement il n'avait pas dans son arrondissement de

(1) Rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, où, aujourd'hui encore, le *Journal des Débats* a son imprimerie et ses bureaux.

Digitized by Google

police — le premier — la Dordogne, qui ressortissait au second. Tout ce qu'il put faire fut de transmettre à son collègue, en l'appuyant, la requête dont il était saisi. Nous devons dire qu'elle n'eut, auprès de celui-ci, aucun succès. La chemise du dossier porte la simple mention *A classer*, et l'on sait ce que, d'après les usages administratifs, cela veut dire.

» Cette même liasse, soit dit en passant, contient un autre dossier relatif à la mort au Bugue le 25 floréal an XIII (15 mai 1805), d'un autre conventionnel Jean-René Gomaire, ancien vicaire général constitutionnel du Finistère, représentant de ce département à la Convention, où il siégeait sur les bancs girondins, ensuite député au Conseil des Cinq-Cents jusqu'en l'an VI, époque à laquelle il vint, on ne sait trop pourquoi, échouer au Bugue. Gomaire s'était marié durant l'accomplissement de son mandat législatif. Etait-il veuf quand il se retira au Bugue? On ne sait. Toujours est-il qu'il y vivait dans des conditions irrégulières. Il mourut terrassé par une attaque d'apoplexie. La personne chez qui il vivait se plaignit au Ministre de la Police générale que le curé du Bugue, M. Laporte, eût refusé de l'administrer. Une enquête fut prescrite qui désavoua la fausseté de cette allégation. »

M. Jules Pellisson nous signale ensuite, dans le *Gaulois* du 22 juin dernier, un article de M Frédéric Masson analysant un livre de M. Gigon, paru récemment et consacré au général Malet, chef de la célèbre conspiration de 1812 contre Napoléon.

« Malet était d'une famille noble, originaire du Périgord et qui avait constamment exercé le métier des armes. Il naquit à Dôle (Jura), le 26 juin 1754. Nommé général de brigade, vers 1801, il eut un commandement à Bordeaux, puis à Périgueux, et, dès qu'il y arriva, il réclama d'abord un congé de deux mois. Il fut ensuite envoyé à Angoulême. »

Notre érudit confrère nous communique aussi une lettre autographe de sa collection dont voici la teneur :

Digitized by Google

Au quartier général, à Bastia, le 10 messidor an 13.

Morand, général de division, inspecteur et commandant en chef,
A Monsieur Le Cler, procureur général impérial, près le tribunal criminel du Liamone.

J'ai reçu, Monsieur le Procureur général, votre lettre du 8 du courant; lorsque le Gouvernement m'aura autorisé à lever un bataillon en Corse, je ne perdrai pas de vüe la recommandation que vous me faites pour un de vos parents.

J'ay l'honneur de vous saluer. MORAND.

» Le signataire de cette lettre est le baron Joseph Morand, né à la Rivière, commune d'Allemans, près Ribérac, le 18 juillet 1757; mortellement blessé et fait prisonnier à Lunebourg, le 2 avril 1813, il mourut le 5 à Boizenbourg.

» La Corse où il commanda pendant longtemps, comprenait, à la date de sa lettre, trois subdivisions de la 23e division militaire : le Liamone, le Golo, l'Ile d'Elbe et dépendances. »

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote à main levée, M. le Président déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Guillaume BEAUDET-VITEL, ancien entrepreneur de travaux publics, à Terrasson, présenté par M. Gabriel Lafon et M. Dujarric-Descombes.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire-général, FERD. VILLEPELET.

Le Président, Mte DE FAYOLLE.

Digitized by Google

Seance du jeudi 4 septembre 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Amadieu, le marquis de Fayolle, Féaux, le colonel de Montifault, le docteur Moreaud, Jules Pellisson, Ribette, le comte de Saint-Saud, Vigié et Villepelet.

Se font excuser : MM. Dujarric-Descombes, le capitaine de Cardenal et Géraud Lavergne.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Président nous annonce la mort de trois de nos confrères, de notre savant correspondant M. Reinhold Dezeymeris, d'une famille originaire du Périgord, helléniste distingué, membre de l'Académie de Bordeaux, correspondant de l'Institut depuis 1878, auteur de plusieurs études sur les célébrités littéraires du Périgord, Etienne de La Boëtie et Michel Montaigne. Son discours de réception à l'Académie de Bordeaux avait pour sujet *La renaissance des lettres à Bordeaux.*

Le second de nos confrères qu'on enterrait hier à Champagnac de Bel-Air est M. Albert Sarlande, ancien député de la Dordogne, qui s'intéressait aux choses anciennes et s'employait, quand il le pouvait, à leur conservation. Un juste éloge de son caractère et de l'unité de sa vie a été fait sur sa tombe par M. Edouard Decoux Lagoutte, qui voudra bien nous le communiquer.

Enfin, dans les premiers jours d'août, nous perdions l'érudit Pierre Meller, ancien vice-président de la Société des archives historiques de la Gironde, membre associé, qui, par sa mère, se rattachait au Périgord, aux anciens papetiers de la vallée de la Couze.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Digitized by Google

Notre bibliothèque a reçu, pendant ces deux derniers mois, les ouvrages suivants :

Annuaire de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, tome XXIV, 1913, in-8°, Bruxelles, rue Ravenstein, 3 ;

Comité archéologique de Senlis, comptes rendus et mémoires, 5e série, tome IV, année 1912, un volume broché in-8°, Senlis, imprimerie Vignon fils, 1913 ;

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus des séances de l'année 1913, bulletin de mai, in-8°, Paris, librairie Auguste Picard ; où il est relaté p. 205, que l'Académie décerne le 1er prix Gobert à M. Brutails, pour son ouvrage, *Les vieilles églises de la Gironde* (Bordeaux, 1912, in 4°) ;

Bulletin de la Société pour la protection des paysages de la France, juin et juillet 1913, deux fascicules in-8°, Paris, siège social, 26, rue de Grammont ;

Répertoire d'art et d'archéologie, 4e année, 1913, premier trimestre, fascicule 16, in-4°, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Spontini, 19 ;

Revue des Etudes grecques, tome XXVI, n° 117, avril-juin 1913, in-8°, avec illustrations, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France, Mettensia VI, in-8°, avec un fac-simile et une carte, fascicule 4, Paris, Klincksieck, libraire, 1912 ;

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er et 2e trimestres de 1913, un fascicule in-8° en feuilles, Fontainebleau, Maurice Bourges, imprimeur breveté ;

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e série, tome II, nos 11 et 12, troisième et quatrième trimestres de 1912, deux fascicules in-8° avec planches, Poitiers, Lévrier et Bonamy, libraires-éditeurs ; le premier contient un mémoire intéressant de M. Alfred Richard, *Du caractère confessionnel des tombes mérovingiennes du Poitou ;*

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, XXXIIIe volume, 4e livraison, 1er août 1913, in-8°, Saintes, librairie Prévost ;

Bulletin de la Société « Les Amis des sciences et arts de Rochechouart », tome XX, n° II, in-8°, Rochechouart, imprimerie Dupanier, 1912 ;

Digitized by Google

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 19e livraison, juillet 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ; contenant un article de M. Jouanel, *Nos précurseurs, Jules de Termes ;*

Bulletin de l'Union des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, nos des 10 mai, 10 juillet et 10 août 1913, trois fascicules in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive, tome XXXV, 1re livraison, janvier-mars 1913, in-8° avec planches, Brive, Roche, imprimeur ; où, dans un mémoire de MM. l'abbé Albe et Viré sur *Le prieuré-doyenné de Carennac*, il est dit, p. 94, qu'Alain de Ferrières, clerc du diocèse de Cahors, dont la famille résidait à Salignac, possédait, au XVIe siècle, en commende la petite abbaye de chanoines réguliers de St-Amand de Coly (diocèse de Sarlat) et la prévôté de Paunat (diocèse de Périgueux). Il garda le premier de ces bénéfices avec celui de Carennac ;

Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, 5e année, n° 3, juillet 1913, in-8°, Bordeaux, Feret et fils ; où, p. 58, est annoncé le Congrès de Périgueux ;

Revue de l'Agenais, bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 40e année, mai-juin 1913, in-8° avec une planche, Agen, Imprimerie Moderne ;

Bulletin de la Société de Borda, Dax (Landes), 37e année (1913), deuxième trimestre, in-8°, Dax, imprimerie Labèque ;

Société des sciences, lettres et arts de Bayonne, bulletin trimestriel, année 1913, n° 2, in-8°, Bayonne, imprimerie Foltzer ;

Bulletin mensuel de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres et arts, 18e année, nos 6 et 7, juin et juillet 1913, deux fascicules in-8°, avec illustrations, Biarritz, typographie Soulé ;

Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans, XIIIe volume, n° 6, in-8° avec portrait, Foix, typographie Gadrat aîné, 1913 ;

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1913 (juillet), 186e livraison, in-8° avec une planche, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

Et de M. le Préfet de la Dordogne le *Répertoire numérique*

Digitized by Google

de la série T (Instruction publique) des Archives de la Dordogne, rédigé par M. Lavergne, archiviste départemental, in-4°, sur deux colonnes Périgueux, imprimerie Cassard frères, 1913.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mme Gabriel Charavay nous envoie sa *Revue des Autographes* d'août, dans laquelle deux pièces se rattachent à notre province :

1° Une pièce signée de Jacques Nompar de Caumont, époux de Marie de Saint-Simon, à Paris, le 30 août 1683, relative à la vente de la terre du Troussay, appartenant à Marie de Saint-Simon, sa femme ;

2° Une pièce signée deux fois par Claude-Pierre Patu Deshautchamps, avocat, auteur de comédies, à Paris, le 19 avril 1787, qui est une quittance à M. et Mme de La Selle, comme propriétaire d'une maison sise à Paris, rue Notre-Dame de Nazareth.

M. Beaudet-Vitel, élu membre titulaire dans une de nos dernières réunions, adresse ses remerciements à la Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique nous envoie la circulaire et le programme du 52e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui se tiendra à Paris, à la Sorbonne, du mardi 14 avril 1914 au samedi 18. Les communications destinées à ce Congrès devront être adressées avant le 31 janvier, au 3e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Au sujet de la 23e question du programme de la sous-section d'histoire moderne et d'histoire contemporaine, M. de Saint-Saud exprime le vœu que les archives anciennes des ministères, et notamment du Ministère des Affaires étrangères, soient plus ouvertes aux chercheurs. On lui a refusé communication de documents antérieurs à la Révolution.

M. le Président se plaît à constater que le congrès de l'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest, qui s'est tenu à Périgueux du 29 juillet au 3 août, a parfaitement réussi et il est juste de voter des remerciements aux organisateurs,

Digitized by Google

MM. Féaux et Aublant. Nous avions d'ailleurs les meilleures conditions pour réussir : M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, homme éminent, a bien voulu venir le présider, et on sait avec quel succès. M. le docteur Capitan a consenti à venir nous faire une conférence du plus haut intérêt et a dirigé les congressistes aux Eyzies avec une parfaite obligeance. Toutes ces circonstances devaient assurer un succès complet. Voici, du reste, l'impression qu'en a emportée le distingué Délégué central de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest M. Habasque :

« Monsieur le Président et cher collègue,

» Le Congrès auquel la Société historique et archéologique du Périgord avait convoqué l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, et qui a été tenu à Périgueux, du 29 juillet au 3 août 1913, sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, vient de terminer ses assises avec un plein succès.

» Représentant de l'Union, c'est pour moi un devoir primordial d'adresser tous ses remerciements pour le cordial accueil qu'elle a reçu, tant à la Société du Périgord elle-même qu'au chef qui, depuis longtemps, la dirige d'une façon si distinguée.

» Grâce à vous, Monsieur le Président, et à vos collègues, notre fédération vient, pour la cinquième fois, d'affirmer sa cohésion par le concours empressé des représentants de ses nombreuses compagnies et d'attester son utilité scientifique par la portée et la variété des mémoires qui ont été lus au cours des séances de travail. Celles-ci, conduites avec sa haute compétence par le savant éminent dont votre initiative avait obtenu le précieux concours, celles-ci ont pris une ampleur inaccoutumée, et des discussions animées sur des questions d'ordre général ont mis en relief la valeur des érudits qui y ont pris part.

» Je ne saurais passer sous silence les fêtes si réussies, offertes aux congressistes par la municipalité périgourdine et la Société du Périgord. Mais il est un autre côté du Congrès, Monsieur le Président, qui n'a pas été son moindre attrait et

Digitized by Google

dont vous revient tout l'honneur. Je veux parler des visites et des excursions organisées et dirigées par vous avec tant de science et d'autorité à travers les merveilles gallo-romaines et médiévales de Périgueux et au milieu des sites les plus grandioses et des monuments les plus renommés du Périgord. Dans une leçon infatigable d'histoire et d'archéologie, vous vous êtes prodigué ; et l'impression profonde produite sur vos auditeurs n'a pu qu'augmenter l'admiration pour votre beau pays que sa seule vue leur avait, dès l'abord, inspirée.

» En vous redisant encore, pour vous et vos collègues, les sincères et reconnaissants remerciements de l'Union, je vous prie personnellement, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'expression de ma haute et confraternelle considération. »

En s'excusant de ne pas venir à la séance, M. Géraud Lavergne nous envoie une Note sur la prise de Domme en 1347 par les Anglais dont, jusqu'à présent, on n'avait pas précisé la date. Il résulte d'une pièce de comptabilité, conservée aux Archives de la Dordogne, que c'est à la Fête-Dieu, 31 mai 1347, qu'on doit placer la prise de Domme.

Cette Note importante sera publiée.

M. de Peyrony nous adresse une liste des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qu'il a relevée dans l'abbé de Vertot.

Un de nos confrères fait remarquer que ces noms ne sont pas inédits et que M. de La Roque a publié, il y a quelques années, une liste complète des hospitaliers originaires du Périgord.

M. de Saint-Saud nous dit que : « Puisque nous sommes allés, il y a quelques semaines, en congrès visiter le château de Bourdeille, que répare avec tant de soin notre confrère, le marquis de Bourdeille, et dont il nous a fait si bien les honneurs, il pense qu'il sera intéressant pour ses confrères de connaître une curieuse redevance, due aux seigneurs de cette baronnie et qu'il relève dans un important aveu et dénombrement de 1624 de cette châtellenie, qui lui fut communi-

Digitized by Google

qué, il y a quelques années, par le Dr Vigen, de Montlieu, dont le neveu assistait à notre congrès et à l'excursion de Bourdeille.

« Sont tenus tous les nouveaux mariés de lad. terre et jurisdiction » de venir le jour de Sainct Jehan Baptiste, ou dimanche après, recognois- » tre lesd. seigneur et dame desd. lieux en leur dict chasteau, avec fleurs » et guirlandes et une peloste des livrées desd. seigneur et protesta- » tions de leurs sermens et fidélités. Et ceux qui se sont mariés deux » ou trois fois et plus doivent, avec leurs susd. devoirs, porter des » pots de terre avec autant d'anses qu'ils sont entrés de fois en ma- » riage, avec 13 bastons de divers bois. »

En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. Dujaric-Descombes demande à compléter l'article qu'il a publié dans notre *Bulletin* (tome XXIX, p. p. 569-575, sous le titre : *La comédie au collège de Périgueux.*

« Il y a montré que chez nous, comme ailleurs, les Jésuites se servaient du théâtre à la fois comme exercice de déclamation, comme école morale et comme divertissement, et que plus d'un Périgourdin avait figuré comme acteur dans les pièces jouées dans leurs établissements. Il cite parmi nos plus célèbres compatriotes, Montaigne, qui, durant les sept années qu'il passa au collège de Guyenne, obtint des éloges qu'il n'avait pas encore oubliés quand il écrivait ses *Essais*, et Lagrange-Chancel, qui puisa, sur le théâtre des collèges de Périgueux et de Bordeaux, des connaissances qui ne lui furent pas inutiles plus tard, pour la composition de ses tragédies. François de Salignac de La Mothe-Fénelon, qui fit ses études au collège royal de La Flèche, parut aussi dans un intermède, représenté sur la scène de cette maison. Il fut le père du futur archevêque de Cambrai, dont on signale la présence à une répétition faite sans décors ni costumes, le 22 février 1691, à Saint-Cyr, de l'*Athalie* de Racine, et à laquelle se trouvaient le roi et la reine d'Angleterre.

» Le plus fécond et le plus estimé des auteurs dramatiques de la Société de Jésus fut sans contredit le P. du Cerceau, dont on possède plusieurs œuvres variées en français et en vers, comme *Esope au collège*, *L'école des pères*, *La défaite du solécisme*, *Le point d'honneur*. Celle qui eut le plus de vogue

Digitized by Google

dans la plupart des collèges de l'ordre, fut précisément la pièce dont notre vice-président a communiqué le programme imprimé, ayant également servi de lettre d'invitation : *Les incommodités de la grandeur.*

» Cette comédie héroïque en cinq actes, avant d'être représentée au collège de Périgueux, avait été jouée, le 8 mai 1721, par les pensionnaires du collège de Clermont, à Paris, et avait eu, deux jours après, l'insigne honneur d'être représentée devant Louis XV, âgé de de onze ans. Le jeune Charles-Arnaud de La Trémouille figurait en tête des élèves qui vinrent jouer la pièce aux Tuileries. »

M. Dujarric nous donne une courte analyse de cette pièce, qui excita les applaudissements des Périgourdins de 1766.

« Philippe le Bon, duc de Bourgogne (représenté par *Jean Laroche, de Montignac*), voulant montrer à son fils Charles (*François Lapeyrière, de Périgueux*) les inconvénients de la grandeur, fait prendre en plein sommeil un paysan du nom de Grégoire (*Nicolas Sarlandie, de Périgueux*), et le fait transporter dans son palais. Le paysan, à son réveil, se voit entouré de courtisans. La journée est pour lui pleine de tribulations. Il doit écouter des discours, lire des placets, recevoir des ambassadeurs, entendre des vers en son honneur, etc. Au moment de se mettre à table, apparaît son docteur (*Etienne Moyrand, de Corgnac*), qui, sous prétexte de maladie, lui permet seulement de prendre de l'eau et des fruits. Il renvoie ce médecin ; mais, au même moment, il reçoit une lettre qui l'avise d'un complot tramé contre ses jours et l'avertit que les aliments qu'il va prendre sont empoisonnés. Sa grandeur commence à lui peser. Enfin, la journée se passe, il est enivré, et s'étant de nouveau endormi, est reporté à l'endroit où on l'avait pris. Sans aucun regret, il redevient Grégoire et finit ses jours au service du Duc.

» Dans son livre : *Le théâtre au collège du moyen âge à nos jours*, M. Gofflot a fait remarquer que les épisodes de cette comédie étaient empruntés à l'*Histoire de don Quichotte*, où le P. du Cerceau s'était inspiré des aventures de Sancho Panza dans son gouvernement de l'île de La Baraterie. »

M. Robert Villepelet nous envoie deux additions à sa liste.

Digitized by Google

des *Périgourdins condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire*, publiée en *Varia* dans le tome XXXIX (1912), p. 514-518, du *Bulletin*. Cette liste n'avait pas la prétention d'être définitive. On a bien voulu signaler à notre confrère deux victimes, deux prêtres, qui n'y figuraient pas. Cette lacune, qui n'est pas, sans doute, la dernière, sera comblée par les deux notices qui suivent :

Blat (Joseph), âgé de 47 ans, natif de Sarlat, ex-curé de la paroisse de Sireuil, demeurant lors de son arrestation à La Calvie, commune de Tayac, « prévenu de provocation au rétablissement de la royauté, d'avoir cherché à avilir la représentation nationale et à discréditer les assignats ». Condamné à mort le 3e sans-culottides an II (14 septembre 1794). (W 451, d° 121.) (V. H. Brugière, *Le livre d'Or*.. , p. 28-29)

Fournier (Joseph), âgé de 31 ans, natif du Puridier, commune de Saint-Cernin-de-Reillac, y demeurant, ci-devant instituteur et curé constitutionnel de Saint-Avit de Viatard, « prévenu de correspondance révolutionnaire et d'avoir calomnié la Convention nationale ». (On avait saisi chez un M. de la Sicardie, une lettre de l'abbé Fournier, alors vicaire de la paroisse de Journiac, à M. de la Sicardie, en date du 16 octobre 1790, dans laquelle il était dit : « Le peuple est un animal sans raison qui se laisse conduire par d'autres animaux qui n'en ont pas plus que lui »). Condamné à mort le 18 prairial an II (8 juin 1794). (W 380, d° 876.) (V. H. Brugière, ouvr. cité, p. 4.)

M. le capitaine de Cardenal veut bien nous signaler un article « de M. H. Labroue, paru dans le numéro de la *Révolution française* du 14 avril 1913 et ayant pour titre *Les origines mesmériennes du club des Jacobins de Bergerac*. Cette contribution documentée à l'histoire de l'origine des clubs révolutionnaires sera très utile à ceux qu'intéresse l'étude de l'influence sur le courant d'opinion publique qui précéda le mouvement de 1789, des Sociétés littéraires ou autres se réclamant plus ou moins des principes de l'Encyclopédie.

» Comment ces cénacles, dont beaucoup d'ailleurs étaient favorables à la monarchie, se rattachaient-ils aux loges maçonniques, aux groupements martinistes et à la secte des illuminés de Weishaupt ? L'établir serait un travail long et difficile ; il ne serait ni plus aisé ni moins intéressant de chercher à connaître l'orientation politique des travaux de ces divers ateliers.

Digitized by Google

» Dans cet ordre d'idées et pour ouvrir la voie à ceux que dans notre région pourrait séduire l'étude de cette question, je rappellerai deux passages particulièrement caractéristiques, tirés d'un ouvrage qui fit grand bruit à l'époque. (*Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, par M. l'abbé Barruel, 3e édition, Augsbourg (1799).

» Le premier concerne Suzanne Labrousse :

» C'était là ce qu'on peut appeler la maçonnerie mystique. C'était celle de tous ces imbéciles pour qui les arrières-maçons ont mis en jeu cette prétendue prophétesse Labrousse qui a fait tant de bruit au commencement de la Révolution ».

» Le second concerne Elie Lacoste et d'autres personnages de Sarlat :

« Dès l'année même, où le comité régulateur fut établi, un très grand nombre de ces vénérables reçurent leurs instructions accompagnées d'une lettre conçue en ce sens » : « Aussitôt que vous aurez reçu le paquet ci-joint, vous en accuserez la réception. Vous y joindrez le serment d'exécuter fidèlement et ponctuellement tous les ordres qui vous arriveront sous la même forme sans vous mettre en peine de savoir de quelle main ils partent, ni comment ils vous arrivent. Si vous refusez ce serment ou si vous y manquez, vous serez regardé comme ayant violé celui que vous avez fait à votre entrée dans l'ordre des frères. Souvenez-vous de l'*Aqua Tophana* (le plus efficace des poisons). Souvenez vous des poignards qui attendent les traitres ».

» C'est à peu près en ces termes qu'était conçue la lettre reçue par un homme, jadis zélé maçon, et par qui j'ai su que les mêmes ordres avaient été envoyés aux autres présidents des loges maçonniques. Depuis près de deux ans, je suis en possession d'un mémoire qui me mettrait à même de nommer quelques-uns des vénérables qui reçurent ces instructions et qui les ont fidèlement remplies. De ce nombre est plus spécialement le sieur Lacoste, médecin de Montignac-le-Comte, en Périgord, d'abord fondateur de la loge établie dans cette ville, ensuite député à la seconde assemblée et enfin votant la mort du roi dans la troisième. Je puis encore nommer le sieur Gairaux, procureur, qui n'a pas montré moins de zèle pour la Révolution. Celui-ci n'était point d'abord vénérable de sa loge lorsque les premières instructions arrivèrent ; le paquet lui fut remis par M. le chevalier de la Calprade tenant alors le maillet dans la loge maçonnique de Sarlat, mais qui,

Digitized by Google

sentant à quoi ces premières lettres pouvaient l'engager, eut l'art de décliner la commission en cédant à Gairaux sa place de vénérable.»

A propos des familles protestantes du Bergeracois émigrées en Hollande ou y ayant eu des relations commerciales au XVIIIe siècle, et dont il nous a parlé au congrès de juillet dernier, M. DE SAINT-SAUD nous signale une famille de cette région, éteinte depuis peu, dans la personne du baron Mesclop, décédé au château des Merles, dans Mouleydier, en mai 1904. « M. Mesclop était fils d'un général de l'Empire, Jean-Zacharie, né en 1776 et décédé en 1844 à Bergerac, fait baron par décret du 25 novembre 1813, mais sans concession d'armoiries parce qu'il ne retira pas ses lettres patentes. Le 17 mars 1806, il avait reçu une rente de 500 francs sur le Mont-de-Milan, qui permit de doter tant d'officiers. M. Durieux, qui connaît si bien les services rendus à la patrie par les officiers de cette époque, pourrait peut-être nous dire quelque chose de la carrière du général Mesclop.

» Notre regretté confrère, M. Pierre Meller, enlevé le mois dernier par une cruelle et longue maladie, dit dans son *Armorial du Bordelais* que les Mesclop furent reçus bourgeois de Bordeaux en 1617. Je les trouve marchands et bourgeois de Bergerac à la fin du XVIIe siècle. Au XVIIIe ils étaient bourgeois de cette ville. Le général pourrait bien être petit-fils de Jean Mesclop, marié à Marguerite Valleton de Garaube et décédé en 1761. De ses lettres, adressées à un de ses cousins, Gabriel Ferrière, négociant à Amsterdam, portent comme armoiries : un chevron surmonté d'un croissant et accosté de deux étoiles, accompagné en pointe d'un croissant. Ma note n'a pour but que d'appeler l'attention de nos confrères sur un officier général périgourdin peu connu. »

M. Robert VILLEPELET a étudié, d'après deux dossiers de police aux Archives nationales, et nous en envoie le récit sous ce titre : *Une aventure de jeunesse du général Fournier-Sarlovèze* (1802-1805), un incident de la carrière militaire du glorieux Sarladais, incident qui faillit tourner mal et cependant ne le corrigea pas de son attitude opposante à Bonaparte qui devait lui valoir par la suite d'autres déboires de même sorte.

Digitized by Google

« Au début de l'année 1802, François Fournier, alors chef de brigade ou colonel du 12e hussards à Lanciano, dans les Abruzzes, vint à Paris pour demander de l'avancement. Doublement suspect au Premier Consul, à cause de son passé révolutionnaire et de ses relations avec des généraux notés comme factieux, il fut arrêté à l'Opéra le 14 floréal an X (4 mai 1802), échappa le lendemain à la police, fut repris le 17 floréal (7 mai) chez une amie, Mme Hamelin, et incarcéré le même jour à la prison du Temple dont il sortit le 26 floréal (16 mai), mais réformé et envoyé en surveillance dans la Dordogne, à Sarlat, sa ville natale. Il resta à Sarlat jusqu'au 22 ventôse an XIII (13 mars 1805), époque à laquelle il fut réintégré dans l'armée et nommé adjudant-commandant à La Rochelle. On pourra se convaincre par les documents qu'a reproduits notre confrère, que Fournier donna de la tablature aux fonctionnaires du département qui l'avaient sous leur garde. Cette aventure, sommairement retracée dans une notice que le général Thoumas a consacrée à notre compatriote, l'a été plus longuement, en même temps qu'un peu arrangée, dans le dernier roman de M. G. Augustin-Thierry, *Conspirateurs et Gens de police : L'aventure du colonel Fournier et la mystérieuse affaire Donnadieu*. Notre confrère s'est attaché à démêler l'armature documentaire de cet épisode et il a complété sa notice par quelques renseignements sur le début et la fin de la carrière du valeureux officier. Il a pensé qu'elle pourrait figurer dans le *Bulletin*, avec, comme illustration, trois planches. »

Notre laborieux confrère M. Joseph Durieux, qui vient d'être nommé secrétaire du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur et que nous félicitons à cette occasion, nous rappelle « que les journaux ont annoncé, ces jours derniers, qu'une habitante de Saint-Remy, Melle Dambier, se porte toujours bien à l'âge de cent-deux ans. A cette occasion, écrit-il, je signalerai plusieurs cas de longévité qui intéressent aussi le Périgord.

» L'historien Brantôme rapporte que Mme de Mareuil, mère de la marquise de Mézières et grand'mère de la princesse

Digitized by Google

Dauphin, mourut à cent ans « aussi fraische, aussi dispote, saine et belle » qu'en l'âge de cinquante ans.

» Les archives communales du Vieux-Mareuil mentionnent que Jean de Bourzès, ancien gentilhomme de Saint-Affrique en Rouergue, décéda en 1732 à l'âge de 101 ans, 6 mois et 19 jours, et qu'on l'inhuma dans l'église paroissiale Saint-Pierre.

» Un siècle après, nous savons qu'une femme de Saint-Marcory, canton de Monpazier, mourut à 107 ans et qu'à la même époque, février 1803, il y avait à Capdrot une femme de 104 ans qui se portait bien.

» Le *Journal des Débats* de ladite année a relaté qu'un sieur Antoine Decaley, natif de Mortemart, âgé de 110 ans, succomba à l'hospice de Montignac pendant la nuit du 19 au 20 vendémiaire an XII. Ces exemples nous paraissent dignes d'être notés. Il est certain, du reste, qu'on pourrait en relever beaucoup d'autres qui attestent la salubrité et l'air santeux de notre province ».

M. Robert Villepelet nous envoie, comme contribution à la bibliographie de Joubert, un extrait d'un article paru dans le n° du 21 juillet dernier du journal *Le Temps* sous le titre : *Notes et lectures, revue des Revues*. Cet extrait vise la récente publication dans la *Revue hebdomadaire* par M. Caumès, professeur d'histoire au lycée de Cahors, de trois lettres de notre illustre compatriote à Claude Grancher, principal du collège de Tulle. Notre confrère a pensé qu'il pourrait être intéressant de le reproduire :

Joubert pédagogue

Ce n'est pas l'auteur de *Pensées* que ressuscite la *Revue hebdomadaire*, en publiant trois lettres inédites de Joubert, exhumées par M. E. Caumès, professeur d'histoire au lycée de Cahors. C'est l'universitaire et le pédagogue. Joubert, ami de Fontanes, devient le collaborateur du grand-maître de l'Université. Ses fonctions le faisaient influent et les lettres dont il s'agit ici montrent qu'il usait de son pouvoir en faveur de ses amis. L'homme à qui elles sont écrites, Claude Grancher, était principal du collège de Tulle ; il voulait la direction d'un nouvel établissement scolaire, créé à Montignac, patrie de Joubert. Il l'obtint grâce à ce dernier, comme on peut le voir par ces trois épîtres ; mais c'est moins à ce titre que par les aperçus

Digitized by Google

qu'elles contiennent sur l'instruction et sur l'éducation qu'elles offrent quelque intérêt.

Joubert était en pédagogie un traditionaliste. La formule qu'il se plaît à répéter deux fois en écrivant à Grancher, à qui, au surplus, il a confié son neveu et filleul, l'exprime on ne peut plus clairement : « Il faut enseigner les lettres et la morale comme autrefois et les sciences comme aujourd'hui ». Et il insiste en ajoutant : « Ne prenez des nouveautés que ce qui est éprouvé ; c'est peu de chose. » L'éducation proprement dite lui apparaît comme un élément essentiel :

« Je vous recommande encore, ce qui est trop négligé partout, les » manières de nos enfants. Les manières ont sur l'âme et les senti- » ments une puissance qu'on ne reconnaît pas assez. Qu'on reconnaisse » vos élèves à leur extrême honnêteté. L'urbanité française se perdra » si l'Université ne la relève. Autrefois elle était partout ; elle ne sera » plus nulle part si on ne la trouve pas chez nous.

» Soyez ferme et rigoureux, quand il le faudra, autant que bon ; faites- » vous craindre autant qu'aimer. C'est le train qu'il faut au pays ainsi » qu'à la nature humaine. Moquez-vous des mollesses à la mode. Soi- » gnez dans tous les sens *l'éducation* autant et plus que *l'instruction*, » car ce sont deux choses distinctes. »

Dans la dernière lettre, qui date de 1815 — les deux autres sont de 1812 — il revient sur le même sujet ; il renouvelle son conseil touchant les lettres et la morale ; et pour ce qui est des méthodes d'enseignement, il ne néglige pas de montrer qu'il a peu de goût pour les nouvelles :

« Quant aux mathématiques, écrit-il, et à tout ce grossier savoir que » la nécessité d'échapper en partie à la conscription a introduit dans les » écoles, même dans celles du bas âge, livrez aux nouvelles méthodes » ceux qui voudront en être instruits, car ces méthodes sont meilleures, » comme tout ce qui est mécanique, mais conservez intactes dans votre » pratique les traditions anciennes du beau et du bon. Celles-là ont dé- » généré. »

Il a d'ailleurs confiance en son ami à qui il dit, en manière de compliment :

« Vous avez, j'en suis sûr, un goût, un esprit et un caractère du bon temps ».

Jean-Claude Grancher, le correspondant de Joubert, n'est pas un inconnu pour les Périgourdins. Né le 3 mars 1779 à Paris, mort le 3 mars 1842, il fit toute sa carrière dans l'en-

Digitized by Google

seignement et cette carrière l'amena à deux reprises en Périgord. Principal du collège de Montignac du 2 octobre 1812 au 2 octobre 1816, il fut nommé le 7 octobre 1820 principal du collège de Périgueux en remplacement de M. Delmillac, démissionnaire. Il quitta Périgueux pour devenir, le 30 septembre 1824, inspecteur de l'académie de Besançon. Il fut, par la suite, recteur de l'académie de Limoges, puis de celle de Cahors. Il était docteur ès lettres (Arch. nat., F 17c G 78).

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire général, Ferd. VILLEPELET.

Le Président, Mte DE FAYOLLE.

Séance du jeudi 2 octobre 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : MM. Charles Aublant, le marquis de Bourdeille, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Féaux, l'abbé Jarry, Jules Pellisson, Ribette et Villepelet.

Se fait excuser : M. Délugin.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT énumère les ouvrages qui ont été offerts à notre bibliothèque dans le courant du mois dernier :

Par la Smithsonian Institution, le *Report on the progress and condition of the United States national Museum for the year ending june 30, 1912,* in-8°, un volume relié, Washington, government Printing office, 1913 ;

Cincinnati Museum association, thirty-second Annual Report 1912, in-8° broché, avec une planche ;

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1913, 2e trimestre, in-8°, avec portrait et planche, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier ; contenant une *Note sur*

Digitized by Google

une Matrice mérovingienne en bronze, trouvée à Roussent (Pas-de-Calais) par M. le vicomte de Calonne ; — et un mémoire de M. Oct. Thorel *Sur un vieux toton* ;

Comptes rendus des séances de l'année 1913 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletin de juin, in-8° avec deux portraits, Paris, Auguste Picard, éditeur ; où, p. 288, dans un Rapport de M. Jean Maspero sur les fouilles récemment poursuivies à Bâouit (Moyenne Egypte) est signalée la part heureuse qu'y prit notre érudit confrère M. Jean Clédat ;

Liste des membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1913 ;

Ecole libre des sciences politiques, Conférences de province 1913-1914, programme, note sur l'organisation des conférences, plaquette in-8°, Paris, imprimerie Brunet ;

Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, XXIV° volume, 4° fascicule, in-8°, avec deux planches, à Nevers, chez Gremion, libraire, 1913 ;

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, lettres, sciences et arts, année 1913, janvier-juin, six fascicules in-8°, avec illustrations, Moulins, imprimerie Etienne Auclaire ;

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome XVIII, 2° partie, in-8°, avec illustrations, Guéret, Imprimerie régionale, 1912 ; où, p. 367-369, il est question, à plusieurs reprises, à l'occasion de l'expédition de Dantzig, dans un mémoire de M. Georges Berthomier sur *Le régiment d'infanterie de la Marche* du régiment de Périgord. « Le 4 mai 1734, le régiment arrive à Copenhague à bon port et en excellente santé ; on déplore cependant la perte de M. de La Palme, lieutenant colonel de Périgord, décédé pendant la traversée... Une lettre du chevalier de La Luzerne, commandant le régiment de Périgord, fait connaître les motifs du retour en Danemark... » ;

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1912, 8° série, tome III, un fascicule in-8°, avec planches, à Angoulême, chez Constantin, libraire, 1913 ;

Bulletin de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du

Digitized by Google

Limousin, n° 9, 10 septembre 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'Ecole félibréenne du Périgord, tome V, 20e et 21e livraisons, août-septembre 1913, in-8°, avec illustrations, Périgueux, imprimerie Cassard frères; contenant le compte rendu de *La félibrée de Montignac* par notre confrère M. Louis Simon ;

Revue de l'Agenais, bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 40e année, juillet-août 1913, in-8°, avec planches, Agen, Imprimerie Moderne ;

Bulletin mensuel de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres et arts, n° 8, août 1913, in-8°, Biarritz, typographie Soulé ;

De M. Emile Rivière, sa brochure sur *Les sablières de Billancourt-Boulogne* (Seine), extrait du volume des comptes-rendus de l'Association française pour l'Avancement des sciences, — Congrès de Tunis, 1913, plaquette in-8°, Paris, imprimerie Gauthier-Villars.

M. Ernest Dannery, architecte, membre de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, membre de la Société française d'Archéologie, veut bien nous offrir aussi sa *Première Lettre ouverte* au conseil municipal de Périgueux, sur le passé, le présent et l'avenir de notre ville brochure in-8°, Périgueux, imprimerie Joucla, 1913.

Il nous envoie en même temps le *Bulletin hebdomadaire de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement*, du 30 août 1913, où, p. 375, il a sommairement résumé les séances et les excursions du Congrès de l'Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest, tenu à Périgueux du 29 juillet au 3 août dernier.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Ministre de l'Instruction publique nous envoie de nouveau la circulaire et le programme concernant le 52e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 14 avril 1914.

Il nous prie de porter ce document à la connaissance des membres de notre Société et d'insérer dans notre *Bulletin* les

Digitized by Google

questions suivantes qui se rattachent plus étroitement à nos études.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

JUSQU'A 1715

1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée.

Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits, et en présenter des reproductions photographiques.

2° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics.

3° Critiquer les actes apocryphes ou interpolés, publiés ou inédits. Rechercher la date et les motifs des fraudes de ce genre.

4° Etablir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires, civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Ces listes seront utiles pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages simplement désignés par le titre de leurs fonctions. Les documents financiers peuvent aider à les établir.

5° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Mettre à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte notice indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, les dispositions qui le différencient des textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

6° Signaler les anciennes archives privées conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet et, autant que possible, les fonds dont elles se composent.

Indiquer les livres de raison qui ne figureraient pas dans les bibliographies publiées jusqu'à ce jour.

7° Exposer, d'après les registres versés récemment par l'Administration de l'Enregistrement aux Archives départementales, comment était organisé et fonctionnait, sous l'ancien Régime, le service de la perception des droits domaniaux du Roi (contrôle des actes, insinuations laïques, centième denier, etc.).

Indiquer le parti qu'on peut tirer de ces registres pour les études historiques.

Digitized by Google

8° Etudier l'administration et les finances d'une localité sous l'ancien Régime, à l'aide des registres de délibérations et de comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

9° Signaler, pour les XIIIe, XIVe et XVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque ; indiquer le profit qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

10° Rechercher dans les pièces d'archives, et notamment dans les chartes, les plus anciennes traces de l'emploi du français pour les noms d'hommes et de lieux.

11° Etudier les terriers et autres documents qui font connaître le morcellement de la propriété rurale dans plusieurs de nos provinces à la fin du moyen âge.

12° Rechercher dans quelles circonstances de grandes propriétés se sont constituées en France à partir du XVIe siècle.

13° Rechercher, pour une région déterminée, les phénomènes météorologiques anormaux, hivers rigoureux, inondations, sécheresses, orages, tremblements de terre, etc., signalés anciennement dans les chroniques locales, livres de raison, registres de délibérations de corps municipaux, registres paroissiaux, correspondance des intendants, journaux, etc.

14° Etudier l'administration temporelle d'une paroisse sous l'ancien Régime (marguilliers, fabriciens, etc.).

15° Chercher, pour une région, dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, listes de régents, matieres et objet de l'enseignement, méthodes employées.

16° Signaler les feuillets d'anciens manuscrits ou d'anciens imprimés qui ont été découpés et qui sont conservés, comme objets d'art ou de curiosité, dans les collections particulières ou exposés dans les musées.

17° Etudier, dans une région, la fabrication et le commerce du papier, et rechercher les anciens documents relatifs aux différentes fabriques de papier.

18° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, les mentions historiques et les anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans une localité, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

Digitized by Google

Signaler les parties de matériel ancien, antérieures au XVIIIe siècle, conservées encore dans les imprimeries et les collections publiques ou privées.

19° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, processionnaux, etc.), imprimés avant le XVIIIe siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux.

20° Etudier, dans une région, les documents qui pourraient servir à l'histoire de la presse sous l'ancien régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries domestiques, etc.).

21° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre dans une région, sur la production dramatique ainsi que sur la vie des comédiens depuis la Renaissance.

22° Etudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France, au XVIe et au XVIIe siècle.

23° Rechercher, pour une région déterminée, dans les inventaires et autres documents, l'estimation et les prix courants des objets usuels en monnaie du pays.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Le Comité examinera très volontiers les propositions qui pourraient être faites de joindre, à titre d'illustration, des projections à la lecture de certains mémoires et à l'exposé de certaines communications. Mais il est indispensable que, dans ce cas, une épreuve des clichés proposés lui parvienne en même temps que le mémoire manuscrit.

I. Archéologie préromaine

1° Rechercher et signaler les gravures et peintures préhistoriques sur les parois des grottes, les rochers isolés ou les dolmens ainsi que les nouvelles découvertes de statues-menhirs.

2° Etudier la construction des dolmens, en déterminer les diverses variétés et signaler les vestiges de constructions antiques autour des dolmens.

3° Décrire les divers aspects de l'industrie néolithique dans une région déterminée.

4° Etudier dans chaque département les sépultures préromaines en décrivant systématiquement leur mobilier funéraire.

5° Indiquer et décrire les trésors de monnaies gauloises.

6° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

Cette question a pour but de préciser l'attribution des monnaies recueillies à tels ou tels peuples gaulois. Se référer, pour traiter les 5e et 6e questions,

Digitized by Google

à l'*Atlas des monnaies gauloises*, publié par Henri de la Tour, et à l'ouvrage de M. Adrien Blanchet, *Traité de la numismatique gauloise*, 2 vol. in-8°.

II. Archéologie romaine

7° Etudier les divinités indigètes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés.

Signaler particulièrement les autels portant les images de plusieurs divinités et en étudier le groupement. Se référer, pour les monuments figurés, au *Catalogue des bronzes de la Gaule romaine*, par M. Salomon Reinach, au *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, par M. le commandant Espérandieu, et, pour l'épigraphie, à la liste donnée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du midi de la France* (III, p. 298 et suiv.), sous le titre *Les dieux de la Gaule*.

8° Etudier les monuments figurés, votifs ou funéraires, relatifs à l'armée romaine.

9° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent en France et en Afrique. Rechercher et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

Se référer au *Catalogue des mosaïques romaines de la Gaule*, de MM. A. Blanchet et J. Lafaye, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

10° Signaler les peintures antiques découvertes en Gaule, les dessins ou les aquarelles qui les reproduisent.

Se référer à l'Essai d'inventaire de ces peintures donné par M. A. Blanchet dans son *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*. Paris, 1913.

11° Rechercher les centres de la fabrication de la céramique en Gaule et en Afrique aux époques romaine et préromaine ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées. Se référer à l'ouvrage de M. J. Déchelette sur *Les vases ornés de la Gaule romaine* et, pour les noms des potiers, aux tomes VIII et XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

12° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections particulières de la France et en Afrique et en indiquer la provenance ; relever les inscriptions qu'elles portent.

Se référer aux tomes VIII et XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

Digitized by Google

13° Etudier les pierres gravées enchâssées dans les pièces d'orfèvrerie anciennes ; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

14° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions ; en indiquer la provenance.

Se référer au *Catalogue des plombs de l'antiquité conservés au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par MM. Michel Rostovtsew et Maurice Prou. — Voir aussi Michel Rostovtsew, *Tesserarum urbis Romæ et suburbi plumbearum sylloge*. Saint-Pétersbourg, 1903, in-4°, et 1 atlas in fol., et Paul Dissard, *La collection Récamier*.

15° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles qui relatent une trouvaille ou peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

16° Décrire les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province et en préciser la provenance.

Un grand nombre de nos musées provinciaux renferment des inscriptions, des bas-reliefs, des vases peints, des terres cuites que des voyageurs ont rapportés des pays helléniques : il serait très utile de faire connaître ces monuments.

17° Rechercher le tracé des voies romaines ; en étudier la construction ; signaler les bornes milliaires.

18° Signaler et décrire les basiliques chrétiennes de l'Afrique.

III. Archéologie du moyen age

19° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description d'un édifice réputé antérieur à la période romane, ou la monographie d'une église au moyen âge.

20° Signaler les monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle ; rechercher en particulier les inscriptions, les sculpultures, les mosaïques, les verres gravés, les objets d'orfèvrerie et les pierres gravées.

21° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi, n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on pas-

Digitized by Google

serait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en faisant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région, de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, voûte d'arêtes, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin si la décoration présente un style particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

22° Etudier l'iconographie des chapiteaux d'une église romane.

23° Rechercher, dans une contrée déterminée, les monuments de l'architecture militaire aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en fixer la date ; accompagner les communications de dessins et de plans.

24° Etudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire conaitre ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

25° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints ; déterminer la date et l'origine de ces droits.

26° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou, au moins, de photographies.

27° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe, dans un grand nombre d'églises, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

28° Décrire et photographier les anciens tissus, quelle qu'en soit l'origine, conservés dans les églises, les musées ou les collections particulières.

29° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire

Digitized by Google

du costume pour les diverses classes de la société dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui exerçaient une influence sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

30° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir les calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

31° Etudier, dans un centre déterminé, les caractères et l'évolution de la poterie commune depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XVII° siècle.

32° Faire, par ancien diocèse, par ville ou par édifice, le recueil des pierres tombales et des inscriptions, publiées ou non ; accompagner ce recueil, autant que possible, d'estampages ou de dessins.

Consulter à titre comparatif : F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscriptions de la France du* V° *au* XVIII° *siècle ; ancien diocèse de Paris ;* — Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens.*

IV. Archéologie orientale

33° Signaler dans les collections particulières et les musées de France les monuments se rapportant aux civilisations antiques de l'Orient, et spécialement les monuments de provenance africaine qui pourraient être rattachés à la civilisation punique.

34° Signaler dans les collections publiques ou privées de la France et de l'Afrique du Nord les monnaies arabes inédites, les objets d'art musulmans, et en particulier les monuments céramiques provenant de nos possessions africaines.

35° Signaler, décrire et photographier dans les collections publiques et privées de la France les monuments (sculptures, peintures, inscriptions, manuscrits, bronzes, sceaux, médailles, objets préhistoriques, etc.), provenant de l'Indochine.

SOUS-SECTION D'HISTOIRE MODERNE (DEPUIS 1715)

ET D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

XVIII° SIÈCLE

1° Etudier le fonctionnement du système de la taille tarifiée, établie dans la généralité de Paris par l'intendant Bertier de Sauvigny et la déclaration royale du 11 août 1776.

On recherchera notamment, dans une paroisse ou un groupe de paroisses de cette généralité, d'après les rôles, les plans d'arpentage, la cor

Digitized by Google

respondance administrative, comment il fut procédé à la réforme et quelles modifications elle apporta au régime antérieur. On exposera et on discutera les vœux en matière de taille dans les cahiers de 1789. — Les principaux documents du sujet sont dans la série C des archives des départements de Seine et Oise, Seine et Marne, Oise, Aube, Yonne. — Voir sur la question l'ouvrage de M. MARION, *Les impôts directs sous l'ancien régime, principalement au* XVIII*e siècle*, Paris, 1910, in 8°.

2° Etudier, dans une région déterminée (bailliage, élection) ou dans une paroisse ou un groupe de paroisses, les conditions dans lesquelles était pratiqué l'affermage des terres au XVIII*e* siècle.

On utilisera notamment les papiers seigneuriaux de la série E des archives départementales, les titres de propriété des établissements ecclésiastiques (séries G et H), les minutes de notaires.

3° Rechercher, dans une paroisse ou un groupe de paroisses, s'il y a eu, au cours de la seconde moitié du XVIII*e* siècle, tendance marquée soit au morcellement, soit à la concentration de la propriété foncière ou de l'exploitation du sol.

Voir notamment sur la question : LOUTCHISKY, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution*, Paris, 1912, in 8°. — Il sera intéressant de signaler les documents autres que les rôles d'impositions sous l'ancien régime, propres à nous renseigner sur l'état de la propriété. On montrera, le cas échéant, quel parti on peut tirer, pour l'étude de cette question, des états de sections dressés en vue de l'établissement de la contribution foncière au début de la Révolution.

4° Etudier dans un dépôt d'archives départementales le fonds d'une élection au XVIII*e* siècle.

On y recueillera les principales données relatives aux attributions administratives ou contentieuses des élus, à leur rôle effectif, et on mettra en lumière les catégories de documents qui peuvent être plus particulièrement utiles à l'histoire. On pourra d'ailleurs se borner à l'étude d'un des points du sujet ou d'une des catégories de documents. — Voir VIGUILLE, *Nouveau traité des élections*, Paris, 1739, in-12 ; GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, au mot : *Election* ; ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE (*Dictionnaire des finances*).

5° Rechercher dans les minutes des notairss les actes de société, conventions, contrats, propres à nous renseigner sur l'histoire des premières sociétés industrielles à la fin du XVIII*e* siècle.

6° Etudier, d'après les catalogues imprimés ou manuscrits de bibliothèques privées et les inventaires après décès, la diffusion des livres dans une région déterminée de la France au XVIII*e* siècle.

7° Rechercher quelle a été dans le ressort d'un parlement autre que celui de Paris la répression de la propagande philosophique au XVIII*e* siècle.

Digitized by Google

8° Faire l'histoire d'une académie ou d'une société littéraire provinciale en France au XVIII° siècle, en montrant la relation de son activité aux grands mouvements d'idées, de sensibilité et de goût qui ont traversé la société française.

9° Etudier dans une région de la France l'activité philosophique de la franc-maçonnerie au XVIII° siècle.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

10° Rechercher, pour une région de la France, dans les archives départementales ou communales, et analyser les documents relatifs à la perception de la dîme ecclésiastique sous la Révolution, pendant la période où cette redevance, abolie en principe le 4 août 1789, fut maintenue provisoirement, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1791.

11° Etudier dans un département les effets des mesures législatives et administratives en matière d'archives pendant la période révolutionnaire.

12° Etudier dans un district, à l'aide des papiers du conseil et du directoire, l'application du décret du 8 pluviôse an II pour la réunion et la conservation des objets d'art et d'instruction.

13° Recueillir dans la série L des archives départementales les rapports de caractère périodique, tels que les comptes décadaires, et montrer ce qu'ils contiennent d'intéressant pour l'histoire.

Voir *État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les Archives départementales. Série L.* Tome II, table, au mot : *Rapports périodiques.* — On notera exactement les autorités de qui émanent les rapports et les autorités à qui ils sont adressés.

14° Etudier, dans un département, un district ou une commune, l'application du décret du 22 floréal an II qui ordonnait la formation d'un livre de la bienfaisance nationale.

Voir L'ASSISTANCE PUBLIQUE. Instructions, recueil des textes et notes, dans le *Bulletin de la Commission de l'histoire économique de la Révolution*, 1908, n° 3-4.

15° Proposer une méthode et un plan pour publier, en les résumant, les délibérations d'une municipalité depuis 1790.

On essaiera, à titre d'exemple, l'application pour une municipalité pendant une très courte période.

16° Tracer l'histoire d'un comité de surveillance ou d'une société populaire pendant la Révolution.

XIXe SIÈCLE

17° Etudier l'application du Concordat dans un diocèse, de l'an X à 1814.

Digitized by Google

18° Étudier les variations de l'esprit public dans un département, sous le Consulat et l'Empire, d'après les procès-verbaux d'opérations électorales et d'après les autres sources imprimées ou manuscrites.

19° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de l'enseignement primaire, dans un département, un arrondissement, un canton ou une commune, depuis la loi du 11 floréal an X jusqu'à celle du 28 juin 1833, et mettre en lumière ceux qui offrent le plus d'intérêt.

On pourra se borner à l'étude d'une des deux périodes : celle de l'Empire ou celle de la Restauration.

Les principaux textes législatifs sont : 1° la loi du 11 floréal an X et les décrets impériaux des 17 mars 1808 et 15 novembre 1811 ; 2° les ordonnances royales des 29 février 1816, 3 avril et 2 août 1820, 8 avril 1824, 21 avril 1828, 14 février et 16 octobre 1830. Voir ces textes et les circulaires ministérielles dans GRÉARD, *La Législation de l'Enseignement primaire en France*, tome Ier.

Les sources du sujet sont dans la série T des archives départementales (instruction publique), la correspondance préfectorale (série M), les délibérations du conseil général (série N), les séries D (délibérations du conseil municipal, arrêtés du maire, correspondance) et R (instruction publique) des archives communales, et dans les archives de l'inspection académique lorsqu'elles n'ont pas été versées aux archives départementales.

On recueillera les renseignements sur les bâtiments scolaires, — sur le personnel des instituteurs laïques ou ecclésiastiques (capacité, moralité, relations avec les autorités locales et avec les familles, avec l'autorité académique, avec l'administration préfectorale, situation matérielle, — la fréquentation scolaire, — les méthodes pédagogiques (modes d'enseignement mutuel, simultané, etc., matières enseignées, livres en usage), — le rôle des comités cantonaux de surveillance et des comités d'arrondissement, — l'éducation des filles, etc.

20° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal au XIXe siècle jusqu'à la loi du 15 mars 1850.

21° Faire, pour la période antérieure au second Empire, la bibliographie raisonnée de la presse périodique (journaux et revues) pour un département, un arrondissement ou une ville.

Voir comme type de ce genre de bibliographies :

a. Histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord, par G. Lepreux. Douai, 1896, 2 vol. in-8°.

b. La bibliographie des journaux parus à Paris de 1789 à 1800, au tome II de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, par M. Tourneux. Paris, 1894, in-8°.

22° Signaler et inventorier dans un dépôt d'archives les documents manuscrits et imprimés propres à faire connaître la résistance locale qui a pu être opposée au coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Digitized by Google

QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL POUVANT FAIRE L'OBJET DE COMMUNICATIONS ORALES

23° De la méthode à suivre dans la publication des documents d'archives de l'histoire moderne et contemporaine.

Vu la masse de ces documents et l'obligation pour l'historien de faire parmi eux un choix critique, c'est une question de savoir quels sont ceux qui doivent être publiés et comment ils doivent l'être.

Principaux aspects de la question : 1° origine des documents, suivant qu'ils sont d'ordre administratif, judiciaire, diplomatique, statistique, littéraire ; — 2° nature des documents (textes législatifs, délibérations, correspondances, comptes, dossiers d'affaires, etc.) ; — 3° forme de la publication (simple mention, brève analyse, analyse avec extraits, reproduction intégrale).

Rechercher dans quelle mesure et à quelles conditions des inventaires contenant les données essentielles soit des dossiers, soit des pièces importantes ou des tables sommaires ou analytiques pourraient remplacer les publications proprement dites.

De l'orthographe des documents publiés.

Quels doivent être le caractère et les proportions des introductions et de l'annotation ?

De la possibilité d'organiser le travail en commun dans les sociétés locales pour l'édition des documents ou la rédaction des inventaires.

Il va de soi que les membres désireux de participer à la discussion pourront se contenter de traiter un des points de cette vaste question. Ils devront toutefois avoir préalablement adressé au comité, avant la date fixée pour le dépôt des mémoires écrits (31 janvier 1914), un court résumé de leur communication, lequel ne pourra pas excéder deux pages.

M. Féaux nous donne quelques explications intéressantes sur le dolmen de la Vaurelie, près Saint-Apre, que M. le docteur Moreaud nous avait signalé dans une précédente réunion. La table en a été déplacée, mais les piliers sont encore en place. Il en présente les mesures approximatives, prises au milieu des broussailles, et il reconstitue le monument par un petit croquis qu'il met sous nos yeux.

M. Aublant nous montre ensuite « un coup de poing moustérien qu'il a recueilli, le mois dernier, sur le territoire de la commune de Vanxains, non loin du château de Farges. Cette pièce en silex et de conservation parfaite est recouverte d'une jolie patine jaunâtre sur laquelle se voient de petites taches blanches produisant un curieux effet.

Digitized by Google

» Cette pièce ou cet outil a 0,11 centimètres, et dans sa plus grande largeur 0,085. Elle est du type dit « gauche » assez rare.

» Ce n'est pas la première fois, nous dit notre confrère, que l'on rencontre dans cette région, près des grands bois de la Double, des traces de l'industrie des premiers hommes. Cependant l'emplacement des stations est encore mal déterminé : cela tient certainement à ce que la plus grande partie de la surface du sol est encore occupée par des landes et des bois. »

M. Dujarric-Descombes nous présente un petit fragment de parchemin tiré de la couverture d'un registre.

Le Secrétaire général pense que ce morceau de parchemin, du xive siècle, est une donation ou un arrentement en faveur d'un hôpital de lépreux. Le nom de localité qui est répété est celui de la Bastide.

Puis, M. Jules Pellisson nous communique une thèse sur satin, de sa collection, mesurant 68 × 56 cent. soutenue par Pierre Catinat, abbé de Saint-Julien de Tours, frère du grand homme de guerre. Elle est illustrée d'un médaillon gravé, représentant le buste de saint Pierre, patron du récipiendaire. Le nom de l'éditeur est en partie rongé. On lit au-dessous de ce buste :

Petro Pœnitenti

Quœstio Theologica

Quis in iniquitate sua morietur? Ezechielis 33.

Elle se termine par cette mention :

De his, Deo duce, auspice Deiparâ Virgine, et Prœside S. M. N. F. Philippo le Roy, in sacra Facultate Parisiensi doctore theologo, Reginæ Christianissimæ a consiliis et consessionibus responsurus sedebit Petrus Catinat, Diaconus Parisinus, baccalaureus theologus et socius Sorbonicus, Abbas Sancti Juliani Turonensis. Die Mercurii XIX Decembris, anno Domini M. D C. LVII. Ab octava matutina ad sextam vespertinam.

In Sorbona.

Pro Majore Ordinaria.

Digitized by Google

M. l'abbé Jarry nous présente une bulle du pape Alexandre VII, de 1659, instituant évêque de Sarlat François de Salignac de la Mothe-Fénelon.

Ce parchemin aurait été trouvé dans une métairie de la commune de Saint-Jean d'Estissac.

Le Secrétaire général pense que cette pièce provient plutôt des archives du château de la Poncie, près du bourg de St-Jean d'Estissac, qui appartenait à une des branches des Salignac-Fénelon. Comme archiviste, dans une de ses tournées d'inspection, il a obtenu du propriétaire, M. de Gardonne, les archives de ce château, qui sont actuellement au dépôt départemental. La bulle communiquée par M. l'abbé Jarry devait en faire partie.

M. l'abbé Louis Blazy, curé de Daumazan-sur-Arize (Ariège), écrit au Président pour le prier de le mettre en rapport avec un ecclésiastique, membre actif de notre Société.

« J'aurais à lui demander, dit-il, quelques renseignements sur l'abbé Bertrand de Laval de Faure (ou *du* Fauré), prêtre du diocèse de Sarlat. Il fut tonsuré dans l'église d'Issigeac le 3 juillet 1706. En 1731, il était prieur commendataire du prieuré de St-Germain de Cressé, o. St-B., au diocèse de Cahors. En 1732, il devint archidiacre d'Arles.

» Je possède le journal de cet abbé (1732-1742) que la Société des Amis du Vieil-Arles voudrait publier. Pourrait-on m'aider à écrire le *curriculum vitae* abrégé du personnage en question? Date et lieu de naissance, quelques mots sur la famille apparemment fixée dans le diocèse de Sarlat, quelques mots aussi sur ses études cléricales, la date de son ordination, la mention de ses premiers bénéfices, tout cela me serait nécessaire.

» Je n'ai point trouvé à Foix (Archives départementales) l'Inventaire de la série G? Existe-t-il? On trouverait sûrement d'utiles indications dans les registres d'insinuations de l'évêché de Sarlat et dans le *Liber ordinationum*.

» Je vous prierais, Monsieur le Président, de charger un complaisant confrère de ces sondages. Entre chercheurs ne doit-on pas s'entr'aider? Ce sera donc à titre de revanche. A

Digitized by Google

mon tour, je me mettrai à la disposition de ces Messieurs pour des recherches à faire à Toulouse ou à Foix.

» On attend à Arles mon mémoire, avec impatience même, mais je ne voudrais pas le livrer avant d'avoir essayé tout au moins d'identifier le chroniqueur. »

M. l'abbé Jarry est prié de s'informer et de transmettre les renseignements demandés, s'il est possible.

Enfin, M. Dujarric-Descombes veut bien ajouter quelques réflexions à la communication sur Joubert, faite en la dernière séance par M. Robert Villepelet.

« Dans l'avant-propos, dit-il, dont il fait précéder la publication des trois lettres inédites, M. B. Caumès, professeur d'histoire au lycée de Cahors, considère leur auteur, comme un oublié, peut-être un inconnu. Il paraît mal venu, observe notre vice-président, à traiter ainsi le penseur de Montignac, dans un moment où ses *Pensées*, universellement admirées, captivent l'attention des meilleurs esprits. Il expliquerait cette prétendue défaveur par la perte du « goût des observations mêmes et des jugements délicats en un style ramassé et concis sur les sentiments humains. Et précisément l'œuvre de Joubert est tout entière faite de ces réflexions ingénieuses et imprévues qui jaillissent dans les entretiens des compagnies distinguées et qui toutes se rapportent aux mines et au caractère de l'homme ».

» M. Caumès rappelle que Joubert salua, comme bien d'au-d'autres, les généreux espoirs de la Révolution naissante, qu'il fréquenta les cénacles qui, après l'épouvante du régime conventionnel et pendant l'anarchie du Directoire, essayèrent de reconstituer des foyers de vie intellectuelle et polie, et qu'il devint le collaborateur de Fontanes dans la grande œuvre de reconstruction de l'Instruction publique, que fut l'Université impériale. Les lettres, dont il donne le texte, avec l'autorisation de la famille du destinataire, affirment que les conseils, les opinions de notre compatriote servirent beaucoup à façonner l'esprit de la nouvelle institution.

» Ces lettres précieuses furent écrites, en 1812 et 1815, à Claude Grancher, le futur recteur de l'Académie de Cahors,

Digitized by Google

alors principal du collège de Tulle, qui désirait la direction de celui de Montignac.

« Cette petite ville périgourdine, qui s'allonge au pied des falaises toutes percées de grottes préhistoriques, le long de l'indolente Vézère, fait remarquer M. Caumès, était la patrie du Joubert, que celui-ci aimait toujours, bien qu'il fût devenu bourguignon ».

» Grancher avait connu Joubert, vers 1798, grâce aux relations qu'il s'était créées en fréquentant les Sociétés littéraires de l'époque.

» Ces lettres valent plus qu'une bagatelle d'histoire locale. Car elles touchent à des questions très actuelles. Joubert y proclame surtout la nécessité de s'attacher moins à l'instruction qu'à l'éducation, à la formation du caractère et à l'adoucissement des humeurs individuelles. C'est l'esprit de l'enseignement qu'il voudrait avant tout humain, c'est-à-dire littéraire, les sciences n'ayant pour lui qu'une utilité mécanique. La régularité et la correction de l'écriture doit être exigée des élèves. En ce qui concerne les vacances, il voudrait que la rentrée des calsses n'eut lieu qu'après la fête de la Toussaint. M. Caumès voit dans ces lettres la preuve que Fontanes et ses collaborateurs, tous épris de culture classique, pensaient ressusciter les traditions de l'ancien enseignement. « Il faut enseigner les lettres et la morale comme autrefois, et les sciences comme aujourd'hui », écrivait Joubert.

» Lorsque Grancher devint, grâce à lui, principal du collège reconnu de Montignac, il s'empressa de lui recommander son neveu et filleul Joseph D..., âgé de 13 ans, qui y faisait ses classes comme demi-pensionnaire. Ayant eu, à Bordeaux, l'occasion de parler du collège et de son chef au recteur de Sèze, Joubert fut heureux d'écrire à Grancher que celui-ci lui avait dit que l'établissement de Montignac « était un des meilleurs et le meilleur peut-être qu'il eût dans son académie ».

L'assemblée remercie M. Dujarric de ses réflexions intéressantes sur le célèbre inspecteur général de l'Université.

Il reste à procéder à l'élection de trois candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après trois votes par acclamation, M. le Président déclare

Digitized by Google

admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le docteur Robert BARBANCEY, médecin à Montpon-sur-l'Isle, présenté par M. le docteur Charles Lafon et M. Féaux ;

M. l'abbé CLODER, curé de Corgnac-sur-l'Isle, présenté par M. le chanoine Brugière et M. Villepelet ;

Et M. E. VERGNIAUD, étudiant en médecine, à Razac-sur-l'Isle, presenté par M. le docteur Chaume et M. Féaux.

La séance est levée à trois heures moins un quart.

Le Secrétaire-général, FERD. VILLEPELET.

Le Président, Mte DE FAYOLLE.

Séance du jeudi 6 novembre 1913.

Présidence de M. le marquis de FAYOLLE, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. Charles Aublant, le marquis de Bourdeille, le marquis de Boysseulh, Antony Délugin, Dubut, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Féaux, Lespinas et Villepelet.

Se font excuser : MM. Gabriel Pasquier et Louis Simon.

Le procès-verbal de la réunion d'octobre est lu et adopté.

A propos de ce procès-verbal, contenant sa communication sur Joubert, M. DUJARRIC-DESCOMBES dit que, depuis la dernière séance, une nouvelle étude sur le délicat penseur de Montignac a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* (livraison du 15 septembre), sous ce titre : « L'enfance de Joseph Joubert ». Elle est due à la plume de M. André Beaunier.

M. Dujarric ajoute que dans la livraison précédente de la même *Revue* (du 1er septembre), a paru également un curieux article de M. Villey concernant l'influence de l'auteur des

Digitized by Google

Essais sur la littérature anglaise : « Montaigne en Angleterre ».

Notre bibliothèque a reçu, pendant le mois dernier, les ouvrages suivants :

Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, tome XXVII, livraison I, 1913, in-8° carré, avec planches et illustrations, Bruxelles, Vromant et Cie, imprimeurs ;

L'Indicateur généalogique, héraldique et biographique, revue mensuelle, n° 1, juillet 1912, in-8°, Bruxelles, Misch et Thron, éditeurs ;

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, n° 36, 1913, contenant la circulaire de M. le Ministre des Beaux-Arts, relative au congrès qui se tiendra à Paris, à l'École des Beaux-Arts, du 14 au 17 avril, in-8° de 4 pages, typographie Plon-Nourrit ;

Comptes-rendus des séances de l'année 1913 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletin de juillet, in-8° avec planches, Paris, Auguste Picard, éditeur ;

Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1912, 3e livraison, et année 1913, 1re livraison, in-8° avec planches, Paris, Imprimerie nationale ; Ernest Leroux, éditeur. Dans le premier fascicule, M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, avec un vif éloge, le compte-rendu de 1910-1911 des *Fouilles de Vésone* par notre érudit et zélé vice-président M. Charles Durand, dont le travail est cité comme un modèle. Le même fascicule contient un rapport de M. Guiffrey sur une communication intéressante de M. de Saint-Saud, relative à une commande de tapisserie, faite vers 1550 à un certain Antoine Trigant, de La Roche-Chalais. M. Guiffrey dit que « de l'exécution de cette tapisserie, il ne faudrait pas conclure qu'il existât une fabrique ou un atelier permanent de tapisseries en Dordogne au XVIe siècle. Dans le second fascicule est le rapport de M. de Villefosse demandant qu'une subvention soit accordée à notre Société pour permettre à notre Président de faire des fouilles à Goulat, près Nontron ;

Bibliothèque de l'École des Chartes, tome LXXIV, 3e et 4e

Digitized by Google

livraisons, mai-août 1913, un fascicule in-8° avec deux planches, Paris, librairie Auguste Picard ;

Répertoire d'art et d'archéologie, fascicule 15, 3e année, 1912, *Index alphabétique*, et fascicule 17, 4e année, 1912, deuxième trimestre, grand in-8° carré, Paris, rue Spontini, 19 ;

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles lettres de Caen, un volume broché in-8°, Caen, Henri Delesques, imprimeur, 1912 ;

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XVI, n° 204, 1er et 2e trimestres de 1913, un fascicule in-8°, Orléans, librairie Herluison ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive, tome XXXV, 2e livraison, avril-juin 1913, in-8° avec planches et illustrations, Brive, Roche, imprimeur ; où, p. 365, dans un mémoire sur *Les sculpteurs et peintres du Bas-Limousin*, l'auteur M. Victor Forot dit que la famille d'imprimeurs Dalvy est originaire du Quercy ou du Périgord et installée à Tulle vers 1640.

M. Dujarric-Descombes rappelle que M. de Roumejoux, dans le tome XXV de notre *Bulletin* (page 377), a montré que les Dalvy avaient eu des presses à Cahors de 1614 à 1640.

« Quant aux Dalvy, de Périgueux, dit M. Dujarric, ils sont venus de Tulle, avec Aymar Dalvy, dont les descendants y ont exercé jusqu'à la Révolution la profession d'imprimeur.

« Ce fut, en 1593, que cet Aymar se fixa à Périgueux, pour y tenir une librairie, avec sa femme Thonie Varquéte, aliàs Antoinette de Vergal. Il descendit provisoirement à l'auberge du sieur Jean Rebière, loua ensuite une maison et fit venir son fils Pierre Dalvy, qu'il avait laissé à Tulle. Il l'employa dans sa boutique, installée dans la grande rue de l'Aubergerie et le maria avec la fille de Gilles Degoys, maître imprimeur de la ville, dont l'atelier passa dans ses mains vers 1609 ».

Bulletin de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, n° 10, 10 octobre 1913, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

Lou Bournat, bulletin mensuel de l'École félibréenne du Périgord, tome V, 22e livraison, octobre 1913, in-8°, Périgueux,

Digitized by Google

imprimerie Cassard frères ; contenant la conférence de notre confrère M. Géraud Lavergne sur *Le romantisme et la renaissance historique et littéraire du Périgord* (1828-1843), et un article de M. Dujarric sur *Le lieutenant aviateur de Caumont La Force*, tué en service commandé en aéroplane, à Buc (Seine-et-Oise), le 30 décembre 1910, à l'âge de 28 ans ;

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, XXXIIIe volume, 5e livraison, 1er octobre 1913, in-8° avec une planche, Saintes, librairie Prévost ;

Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, 5e année, n° 4, octobre 1913, in-8°, Bordeaux, Feret et fils, Mounastre-Picamilh, éditeurs ; où est publié par M. Paul Courteault son exact et consciencieux compte-rendu du Congrès de Périgueux que nous lui avons emprunté ;

Burdigala, revue mensuelle de littérature et d'art, n° du 31 août 1913, grand in-8° carré, Bordeaux, imprimerie Barthélemy et Clèdes ; contenant un article de M. Dujarric-Descombes, *Vieux papiers, Calbet ou Guy du Lau*, évêque de Lescar (1115-1141) ;

Bulletin trimestriel de la *Société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, année 1913, n° 3, in-8°, Bayonne, imprimerie Foltzer ; où, p. 180-192, M. Yturbide, délégué de Bayonne, publie aussi un fidèle compte-rendu du Congrès de Périgueux ;

Bulletin mensuel de *Biarritz-Association*, Société des sciences, lettres et arts, n°s 9 et 10, septembre et octobre 1913, deux fascicules in-8°, Biarritz, typographie Soulé ;

Annales du Midi, XXVe année, extrait des comptes-rendus des périodiques méridionaux concernant le tome XXXIX, 1912, de notre *Bulletin*, in 8°, Toulouse, imprimerie Edouard Privat ;

Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, années 1911-1912, un fascicule in-8°, Alais, typographie Brabo, 1913 ;

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1913 (octobre), 187e livraison, in-8°, Valence, imprimerie Jules Céas et fils ;

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 32e année,

Digitized by Google

4e série, n° 7, troisième trimestre 1913, in-8° avec 4 planches, Gap, Louis Jean et Peyrot, imprimeurs ;

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, janvier-juin 1913, in-8° avec illustrations, Lyon, imprimerie Jeannin à Trévoux ;

De M. Ernest Dannery, architecte diplômé par le Gouvernement, sa deuxième des *Lettres ouvertes au conseil municipal de Périgueux* sur le passé, le présent et l'avenir de notre ville, pleine d'aperçus nouveaux et intéressants, in-8° de 16 pages, Périgueux, imprimerie Joucla, 1913 ;

De M. Dujarric-Descombes, *Le Périgourdin de Paris*, du 28 septembre 1913, contenant son article sur *La loi Bugeaud* ; *le Journal du Périgord* du même jour, contenant une lettre de M. Henri Roujon, de l'Académie Française, à M. Dujarric, à propos d'un article intitulé *Le précepteur d'Henri Roujon*, publié dans les *Annales littéraires* ; *le Journal du Périgord*, du 26 octobre, contenant un article de M. Dujarric sur les *Manies d'auteurs périgourdins*, et le n° du 2 novembre contenant son acticle sur *Un centenaire périgourdin* (M. Prévost, ancien maître de forges) ;

De M. André Vovard, sa brochure : *Un centenaire, Les Gardes d'honneur de la Gironde* (1813), extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, juillet-août 1913, in-8° avec deux planches, Bordeaux, imprimeries Gounouilhou ;

Et de M. Joseph Durieux un numéro du *Carnet de la Sabretache*, juin 1913, contenant son article sur un brave officier de l'armée d'Orient (1800), titulaire d'un cornet acoustique d'honneur et décoré à Périgueux ; — et un numéro du journal *L'Éclair*, du 2 novembre, où il est parlé, à propos de Parmentier, de Marguerite de Bertin, demoiselle de Bellisle, sœur du contrôleur général, à qui est due l'introduction de la pomme de terre en Périgord, vers 1770. « On sait, ajoute M. Durieux, que Pierre Poumiès de la Siboutie, père du médecin mémorialiste, fut le premier qui cultiva en grand la pomme de terre dans le canton de Neuvic. »

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mme Gabriel Charavay nous envoie sa *Revue des Autogra-*

Digitized by Google

phes d'octobre, dans laquelle figurent deux documents portant des noms périgourdins :

1° Une pièce signée deux fois, le 21 juillet 1668, par François, marquis de Hautefort, comte de Montignac et de Beaufort, qui est une vente de bois au pays du Maine ;

2° Une pièce signée le 28 août (1606) par Henry de La Marthonie, abbé de l'abbaye de Saint-Just (Oise), au sujet de baux faits par les religieux de ladite abbaye.

M. le docteur Robert Barbancey nous mande « qu'en sollicitant son admission comme membre de la Société, il obéissait à un double sentiment, fait de ses goûts personnels et du désir de continuer une tradition de famille. Il lui est donc doublement agréable de venir aujourd'hui nous en exprimer ses bien vifs remerciements. »

La Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain, par une circulaire du 25 octobre dernier, nous informe qu'elle a le dessein de créer un musée d'objets antiques au Mont Saint-Michel, comme le désirent la plupart des pélerins et des curieux. A cet effet elle nous demande d'émettre un vœu favorable et de provoquer des dons publics et privés, s'il est possible, pour que ce musée, installé dans une salle de l'abbaye, puisse se composer d'objets provenant du Mont Saint-Michel, ou d'autres objets, moulages et reproductions, pouvant servir à l'étude de l'art français du xe au xve siècle.

Un vœu favorable est émis à l'unanimité.

A propos de la fouille de Goulat dont il était parlé tout à l'heure, M. le Président nous rend compte des travaux qu'il a faits sur les lieux, à la fin d'octobre, et où il se rendait tous les jours, à 5 kilomètres de Nontron. Il y a eu d'abord quelque conflit avec le propriétaire, mais les difficultés s'aplanirent et les fouilles purent commencer. Elles furent infructueuses, alors qu'on pouvait espérer un bon résultat, le terrain ayant fourni autrefois des fragments d'architecture gallo-romaine, des statues, des chapiteaux.

M. l'abbé Bugeat, curé de Château-l'Évêque, nous envoie, par l'entremise de M. l'abbé Chaminade, une vingtaine de

Digitized by Google

pièces sur papier et deux sur parchemin, en fort mauvais état, provenant de l'ancienne chapelle Saint-Jean de Chancelade. Ces documents du XVIIe et du XVIIIe siècle sont pour la plupart des titres de propriété concernant la famille Souc de Plancher et de Berbiguières. Ce sont des ventes, échanges, quittances ; parmi ces pièces, est une lettre de change tirée de Paris le 5 août 1788 par Moutard sur Dubreuilh, libraire à Périgueux « valeur reçue pour deux hist. univ. tomes 115 à 120 ».

Il sera impossible de tirer parti de ces papiers qui tombent en bribes.

M. Robert VILLEPELET nous écrit qu'il a relevé dans les registres des insinuations du Châtelet de Paris, aux Archives nationales, registres servant autrefois, comme l'on sait, à la transcription des actes civils, la copie de deux actes intéressant le Périgord. En voici l'analyse :

1° Donation par Jean Puypeyroux, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à Elie Charon, docteur en médecine, demeurant à Bergerac, actuellement logé à Paris, rue Fromenteau, d'une somme de 2.500 livres tournois (8 mai 1630) (Y 170, fol. 367-368).

2° Contrat passé, au château de Bourdeille, du mariage d'Arnaud de Pontac, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, président en la cour de Parlement de Bordeaux, demeurant à Bordeaux, et Gabrielle-Louise de Thou, demeurant au château de Bourdeille. A ce contrat figure par procuration François-Auguste de Thou, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel, baron de Meslay, frère de la future épouse (le même à qui son amitié avec Cinq-Mars devait ménager la triste fin que l'on sait) (11 octobre 1632) (Y 173, fol. 315-317).

« Gabrielle-Louise de Thou, dont il est question dans le dernier acte, était fille de Jacques-Auguste de Thou, le célèbre historien, et de sa seconde femme, Gasparde de La Chastre. Tous deux étaient morts au moment du mariage (l'historien décéda en 1617).

« Le contrat donne des indications intéressantes sur leur filiation rapportée inexactement dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chenaye-Desbois et Badier, à l'article *de Thou* (qui ne

Digitized by Google

mentionne que trois enfants mâles alors qu'il y eut au moins trois filles) ».

M. Robert Villepelet ajoute qu'il n'a trouvé dans les notices soit de la maison de Thou, soit de la maison de Bourdeille, rien qui pût lui expliquer qu'une demoiselle de Thou fût en 1632 domiciliée au château de Bourdeille. Peut-être pourra-t-il obtenir de quelqu'un de nos confrères un éclaircissement sur ce point ?

Pour répondre à la question, M. Dujarric-Descombes dit qu'il a mentionné le contrat de mariage du président de Pontac et de Louise-Gabrielle de Thou, dans la séance de notre Société du 8 novembre 1906.

Le président-historien de Thou, père de la future, était le beau-frère du sénéchal Henri de Bourdeille. Ils avaient épousé chacun une des deux sœurs, filles de Gaspard de La Chastre, capitaine des gardes du corps du Roi.

M. Dujarric nous donne ensuite lecture de *Quelques notes sur l'évêque Macheco de Prémeaux*, évêque de Périgueux, de 1732 à 1771, très grand bibliophile, dont la bibliothèque fut vendue en 1777. « Le catalogue, qu'en dressa deux ans après sa mort l'abbé Leydet, ne comprenait pas moins de 243 pages in-4°. On peut en voir un extrait dans les papiers de ce chanceladais, au *Fonds Périgord*, à la Bibliothèque nationale. » Ses fers de reliure et son portrait seront publiés dans le *Bulletin*, en même temps que quelques lettres inédites, que nous apporte notre érudit vice-président, adressées à Jérôme de Chiniac, seigneur de La Morelie, conseiller du Roi au siège sénéchal et présidial de Périgueux.

Puis, M. Dubut nous lit une note intéressante sur *Deux expéditions dans la Double pendant la Révolution française* ; l'une est faite contre les brigands, douze brigands fugitifs « en uniforme blanc » qui affectent de suivre « les hameaux isolés, les bois, les routes détournées, » à Saint Vincent-Jalmoutier, à Ponteyraud. L'autre est ordonnée contre les loups par l'administration du district de Ribérac, le 26 nivôse an III (15 janvier 1795) en vue d'assurer la sécurité des voyageurs et des

Digitized by Google

troupeaux dans les cantons de La Roche Chalais et de Sainte-Aulaye.

Cette note sera publiée.

M. Joseph Durieux, toujours fidèle par la pensée à nos premiers jeudis du mois, veut bien nous signaler divers militaires périgourdins qui prirent part, il y a juste cent ans, aux affaires de Leipzig. « Dans cette terrible bataille des Nations, nous écrit-il, où les Français soutinrent plusieurs jours une lutte inégale et furent ignoblement trahis par les Saxons et Wurtembergeois, il y eut de nombreux tués, entr'autres 15 de nos généraux.

» François *Pichon*, de Mareuil, survécut seul de tout un bataillon du 140e de ligne, après avoir franchi trois fois l'Elster à la nage et reçu une contusion d'obus à la jambe droite ; sa vaillance lui valut malgré son jeune âge, la croix d'honneur et l'épaulette de sous-lieutenant.

» Parmi les blessés on peut citer encore, Martial *Excousseau*, de Nontron, chef de bataillon aux voltigeurs de la Garde ; l'aide de camp Annet *Mézard*, de Lisle, resté en captivité jusqu'au mois d'août 1814 chez les Prussiens ; les capitaines de *Larmandie*, du 16e chasseurs à cheval et *Pabot du Chatelard*, du 32e de ligne ; les lieutenants Louis *Villedary* (de Saint-Privat), du 1er de ligne, et Jean *Rochette* (de La Villedieu), du 124e, qui, quoique blessé, réussit à faire quatre Autrichiens prisonniers ; l'adjudant Nicolas *Tronche* (de Périgueux), du 43e de ligne, et le sergent *Buis* (de Saint-Martin de Fressengeas), du 13e de ligne.

» Mentionnons au nombre des morts le caporal d'artillerie Louis *Alamigeon* (de Bouteilles), chevalier de la Légion d'honneur, et des prisonniers de guerre le chirurgien Guillaume *Denoix*, du 7e chasseurs.

» Quelques semaines auparavant, à la bataille de Culm, le 30 août 1813, le sous-lieutenant *Dubreuil* (de Saint-Front-la-Rivière), ayant avec lui vingt carabiniers du 13e Léger, avait été blessé et fait prisonnier en prenant six pièces de canon à l'ennemi. Il était fils d'Elie Dubreuil, licencié ès lois, et de Gabrielle Dubut ; son parrain et aïeul était « messire Nicolas

Digitized by Google

Dubut, écuyer, seigneur de Saint-Paul La Roche et autres places. »

Honneur à tous ces braves !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures moins un quart.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Mte DE FAYOLLE.

CLUSEAU DE LA BOURGEADE

A Monsieur Villepelet, secrétaire général de la Société historique et archéologique du Périgord.

Cumond, le 30 mars 1913.

Monsieur le Secrétaire général,

Ne pouvant assister, jeudi prochain, à la réunion de notre Société, permettez-moi de vous informer qu'un autre *clusea u* vient d'être découvert dans la région du Ribéracois à laquelle je m'intéresse particulièrement, au point de vue historique et archéologique.

Cette curiosité se trouve dans la commune de Bourg-du-Bost, à quatre kilomètres du bourg de Festalemps, à cent mètres environ du village de La Bourgeade, hors de toute habitation, sur un plateau au pied duquel serpente le Vindoux, petit affluent de la Dronne, et dans un champ cultivé.

Lors du dernier labour, quelques pierres détachées par la charrue, avaient mis à jour un petit trou qui servait de refuge aux campagnols. Or, ces jours-ci, un jeune garçon, en récoltant des herbages pour ses lapins, a eu l'idée d'y enfoncer un bâton, pour examiner des coquilles de noix qui s'y trouvaient amassées. Quelle a été sa surprise, quand il a vu le trou s'agrandir, et la terre s'engouffrer dans un long couloir souterrain où chacun a pu ensuite pénétrer !

Ce couloir présente une pente identique à celle des *cluseaux* de Laudibertie et de La Gâcherie. L'ouverture est un peu plus étroite et mesure seulement 0,60 de diamètre. Aussi, pour s'y

Digitized by Google

engager, éprouve-t-on certaines difficultés, si l'on a tant soit peu d'embonpoint.

A une distance de 4m50 de l'entrée, on remarque, *dans la paroi de droite, comme dans les cluseaux précités*, des meurtrières (au nombre de 2) communiquant avec une salle en forme de four, à base elliptique, de 3m de diamètre dans un sens et 2m80 dans l'autre. L'entrée a 1m de hauteur, sur 0m80 de largeur.

Un peu plus loin, on observe les traces d'un barrage en travers. Puis, à gauche, une autre salle, semblable à la précédente, mesure 3m50 sur 3 mètres et présente une ouverture de 0m80 de large. Le couloir devient ensuite plus vaste et atteint près de 2 mètres en largeur. Une cavité de 1m40 de haut sur 1m et 1m50 à la base, se trouve ménagée presque en face de cette seconde salle, comme pour la protéger.

Plus loin encore, le couloir se divise en deux branches latérales qui forment deux cavités semi-circulaires de 2m50 à 2m80 de diamètre et semblent se réunir à leur extrémité, pour déboucher probablement au niveau du sol. Mais des éboulements empêchent de s'en rendre compte.

La hauteur moyenne des salles est de 1m80. Le tout est creusé dans une roche calcaire très dure, formée de plusieurs assises superposées et distinctes. On y remarque des raies tracées par un burin semblable à celui qui avait dû être utilisé pour les *cluseaux* de la commune de Festalemps.

Il convient d'ajouter qu'à l'intérieur, ces salles sont très propres, comme si elles avaient cessé depuis peu d'être habitées. Et cependant, combien d'années, combien de siècles se sont écoulés depuis qu'elles ont été abandonnées !

Tout près de cet endroit, sur le bord du chemin qui y conduit, il y a un monument druidique, en forme d'ellipse régulière et très allongée (5 mètres de diamètre dans un sens et 2m50 dans l'autre), en partie couvert de ronces et d'autres plantes sauvages. Un grand nombre de haches celtiques, aux nuances les plus variées, ont été trouvées dans le voisinage. Quelques échantillons sont conservés au musée scolaire de Chassaignes par M. Ducher, instituteur de cette commune.

Je vous prie de vouloir bien avoir la bonté de porter tout

Digitized by Google

Cluseau de La Bourgeade

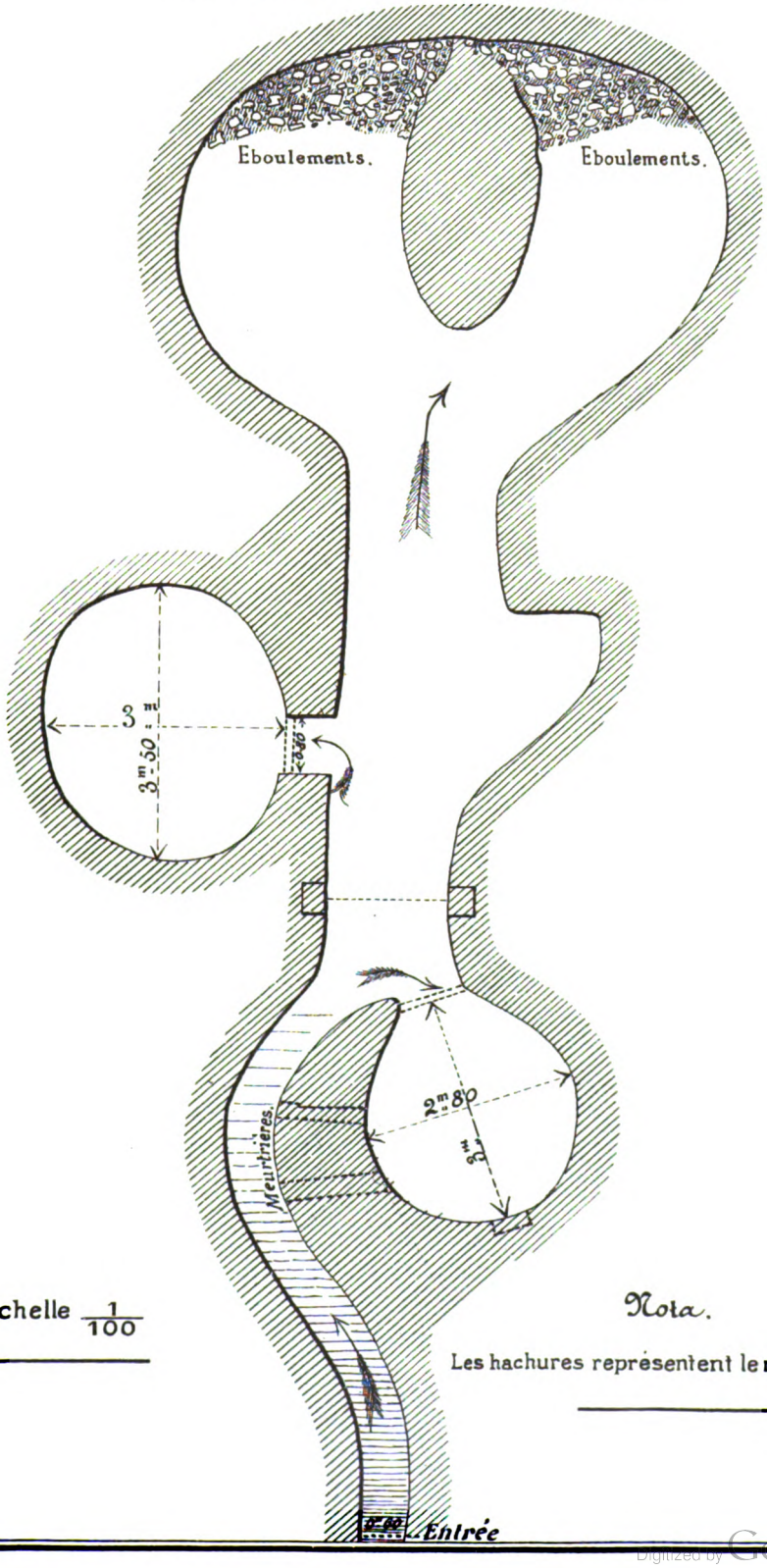

Echelle $\frac{1}{100}$

Nota.

Les hachures représentent le rocher.

3146.

Digitized by Google

Digitized by Google

cela à la connaissance de M. le Président de notre Société historique et archéologique et à nos collègues, si vous le jugez à propos.

En vous adressant à l'avance mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments très respectueux.

A. Dubut.

P. S. — I. Ci-joint *le croquis de ce cluseau* de La Bourgeade.

II. Au moment de vous adresser la présente, je viens de voir M. le Maire de Bourg-du-Bost, qui va faire exécuter des fouilles autour de ces curiosités historiques de La Bourgeade. Comme nous les ferons ensemble, je vous tiendrai au courant des résultats qu'elles auront produits.

D.

L'EX-LIBRIS

DE LA VICOMTESSE HENRY DE SÉGUR

La Maison de Ségur, une des plus anciennes et des plus illustres du Bordelais (1), forma plusieurs branches en Périgord. L'une d'elles est dite de Montazeau.

Bérard de Ségur, fils de Jean, seigneur de Pardaillan, eut entr'autres seigneuries la terre de Bridoire, en Bergeracois (il la garda peu de temps) et celle de Ponchat (écrit à tort Pontchapt à la Préfecture de la Dordogne), commune de notre département, dans le canton de Vélines. Un de ses descendants, Jean, baron de Montazeau (autre paroisse du Périgord), seigneur de Ste-Aulaye (commune de St-Antoine-

(1) C'est une erreur que de la dire du Limousin, où la vicomté de Ségur appartint, depuis les vicomtes de Limoges, à des familles qui n'en avaient pas le nom comme patronyme.

Digitized by Google

du-Breuilh, canton de Vélines), eut de sa seconde femme, Elisabeth de Taillefer, Charles de Ségur, uni à Angélique de Grailly, en 1686, et auteur du rameau des Chabannes.

Un de ses arrière-petits-fils, Henry (Philippe-Jean-Baptiste), seigneur des Chabannes et co-seigneur de Montazeau, était connu sous le nom de Vicomte de Ségur-Montazeau. Il naquit à Montazeau, le 9 décembre 1756, du mariage de Charles de Ségur, capitaine dans Orléans-Infanterie, et d'Antoinette de Ségur.

Sa biographie est extrêmement courte. Je sais qu'il fut capitaine en second au régiment d'Auxerrois, en 1780, puis major au régiment de Languedoc, en 1788 ; que non seulement il eut la croix de Saint Louis, mais qu'il était aussi chevalier de l'Ordre de Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Il est ainsi qualifié dans un acte du 21 janvier 1788, par lequel il vendit tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs, pour 25.000 livres, la terre et la seigneurie de Montazeau et les biens qu'ils possédaient dans la juridiction de Gurçon. Le vicomte de Ségur fit ses preuves pour être admis aux Honneurs de la Cour et, le 1er juin 1786, il « monta dans les carrosses du Roi » comme on dit.

Le 21 mai précédent, il avait passé contrat de mariage — acte signé par le Roi, la Reine et la famille royale — avec Anne-Charlotte de Portelance, que l'on dit être décédée en 1860, à Paris, âgée de 92 ans, ce qui donnerait pour sa naissance l'année 1768. Eurent-ils des enfants ? Je ne sais ; je ne crois pas, en tout cas, qu'il en ait survécu. Que devint le vicomte Henry de Ségur ? Je ne puis encore le dire. On m'a assuré, mais sans détails, qu'il était mort en 1812 en Espagne ; Courcelles le fait mourir à Saint-Domingue. D'autres le confondent avec un frère cadet, Jean, appelé sous la Restauration le vicomte de Ségur-Montazeau, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, marié à cinquante et un ans, en 1816, à Aimée de Spens de Lancre.

L'ex-libris en question étant celui de la femme d'Henry, j'ai dû tâcher de découvrir quelque chose sur les Portelance, et tout de suite s'est présenté un petit problème héraldique.

Digitized by Google

Les Ségur blasonnent : *Ecartelé de gueules au lion d'or et d'argent plain*. Or, ici, nous avons en écartelé : *d'azur au lion d'or* (1) *et d'argent plain*. Le changement du champ des quartiers 1 et 4 est-il dû à une erreur du graveur, ou bien fut-il voulu comme brisure de cadet ? Pierre de Ségur, de la branche aussi périgourdine de Montvert, portait le lion de sable sur fond argent. Le maréchal de Ségur, parent peu éloigné d'Henry, portait le lion d'or sur champ d'azur. Ces deux exemples peuvent nous laisser croire que nous sommes ici en présence d'une nouvelle brisure.

Passons au second écu, celui des Portelance. La vicomtesse de Ségur était petite-fille de Charles de Portelance, bourgeois de Paris, anobli en 1764 par la charge de secrétaire du Roi, contrôleur aux Aides de Clermont, décédé à Saint-Domingue le 12 juin 1767. Son fils aîné, Charles-Louis, né le 14 février 1731, avait épousé en premières noces Marie-Anne de Silvecane, veuve de F.-L. Madeline, et en secondes, Charlotte-Françoise Danré de Salency. Charles-Louis de Portelance obtint de d'Hozier, le 7 novembre 1767, un premier règlement d'armoiries, puis, en 1773, l'autorisation de joindre à ses armes celles de sa première femme (la mère de notre Charlotte), celles des Silvecane. J'ajoute que le 8 juillet 1780 il se fit donner un certificat, signé de plusieurs gentilshommes, attestant sur l'honneur qu'il était d'ancienne noblesse d'Irlande, où ses aïeux tenaient un rang distingué dès l'an 1200, et quoni lui ni ses ancêtres n'avaient dérogé.

Le règlement de 1773 impartit : *Parti : au 1er d'azur à une lance d'or posée en pal la pointe en haut, au chef d'argent chargé*

(1) Voir pour *l'or* mal gravé la note de la fin.

Digitized by Google

d'une aigle de sable, les ailes étendues (1), qui est de Portelance ; *au 2e d'argent à 3 palmes de sinople posées aussi en pal* ; *au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent,* qui est de Silvecane. On observera que si l'ex-libris de la fille de Louis de Portelance donne bien aux 2 et 3 l'écu des Silvecane, il indique pour celui des Portelance une variante sensible : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 3 fers de lance d'or* (2).

J'ai dit tout ce que je savais, regrettant de ne pouvoir donner plus de détails sur la femme, délicate et érudite vraisemblablement, et amie des fleurs sans nul doute, à en juger par la guirlande qui entoure son écu, qu'était la vicomtesse de Ségur, dont la vieillesse, probablement isolée et triste, dut être si différente des trois années, où, après son mariage, elle dut vivre la vie brillante de Versailles.

P.-S. — Au moment du tirage j'apprends par M. Dujarric-Descombes que M. A. de Remacle a consacré quelques lignes incomplètes à cet *ex-libris* dans son étude : *Les Femmes bibliophiles et leurs ex-libris.*

Cte DE SAINT-SAUD.

---

(1) En principe toute aigle héraldique a les ailes étendues, le *vol éployé* ; Ce n'est que si le vol est *abaissé*, qu'on doit mentionner le vol. Quelques auteurs, à tort semble-t-il, disent que le *vol éployé* comporte deux têtes à l'aigle.

(2) L'épreuve, qui a servi pour le fac-simile ci-dessus, était un peu usée, aussi les pointillés, marquant l'or pour le lion et les fers de lance, comme les lignes obliques pour les palmettes, n'ont ils pas été bien rendus à la reproduction ; mais ils sont très nettement indiqués sur un exemplaire meilleur de l'ex-libris, qui m'est passé plus tard sous les yeux.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Jean Beaudet-Vitel

Jean Beaudet-Vitel naquit à Terrasson le 17 juin 1843. Tout jeune, aimant le travail, il fit à Périgueux son apprentissage d'ouvrier plâtrier, suivant avec assiduité les cours du soir à l'école de dessin.

C'est avec les meilleures dispositions pour son métier qu'il fit partie de l'Union compagnonique de France dont il fut nommé syndic. Ces Unions furent les premières Sociétés mutualistes où les divers membres, venus de tous les coins du pays, trouvaient secours et encouragement. Les réunions avaient lieu chez la Mère, dénomination qui symbolisait ainsi la grande famille que les sociétaires s'étaient créée par leur groupement et leur rappelait celle que les nécessités de l'apprentissage les avaient obligé de quitter.

Rentré à Terrasson, Beaudet-Vitel entreprit, de concert avec son frère, plusieurs travaux importants qui, par leur parfaite exécution, le mirent vite en évidence et lui permirent de s'assurer pour ses vieux jours, sinon la fortune, tout au moins une tranquille aisance, la meilleure quand elle est due au travail.

Tout de suite, il s'était fait inscrire comme membre participant de la Société de secours mutuels de Terrasson qui ne comptait alors que quelques années d'existence. Il en devint bientôt le zélé conseiller, et, en ces derniers temps, le vice-président.

Conseiller municipal, il parvint à faire inscrire, en 1900, au budget de la commune de Terrasson, une subvention annuelle de cent francs en faveur de la Société mutualiste de la ville, à la prospérité de laquelle il s'était particulièrement attaché.

Membre de notre Société historique et archéologique, il s'intéressait à ses travaux, et lorsqu'il s'agit de faire classer comme monument historique le vieux pont de Terrasson qui menaçait ruine, il fit voter, par le conseil municipal, la petite mise de fonds exigée tout d'abord de la commune.

Pour arriver au classement, il fallait attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce monument, en faire la description et l'historique. Beaudet-Vitel fouilla les archives municipales et le résultat de ses recherches fut consigné, avec remerciement pour son zèle, dans la belle brochure que l'un des vice-présidents de notre Société, l'érudit M. Durand, sous-ingénieur des ponts et chaussées, consacra à l'histoire de ce monument en 1904.

Digitized by Google

C'est ainsi que, dans sa modeste sphère, il contribua à la conservation de ce pont familier qui, depuis plus de huit siècles, écoute chanter sous ses arches romanes et gothiques les eaux fuyantes de la Vézère.

L'âme se lie aux choses, surtout à celles qui nous ont occupés et ont attiré nos travaux, par un millier de liens ténus et mystérieux que l'absence ne parvient pas à rompre.

Le *déraciné*, comme on appelle si expressivement celui qui a quitté son pays, se souvient toujours du coin de terre où il est né, où il a vécu, et qu'il revoit avec tant de plaisir.

Si M. Beaudet-Vitel n'éprouva pas ce déchirement puisque il ne cessa d'habiter sa ville natale après son apprentissage, il eut cependant la douleur de ne pouvoir plus, dans ses dernières années, consacrer à ce coin de terre périgourdin si attachant, une partie de son temps et de ses forces, et c'est avec une tristesse que les siens avaient peine à combattre qu'il s'éloigna du conseil municipal dont il avait fait depuis longtemps partie et donna sa démission de vice-président de la Société mutualiste, après avoir eu cependant la satisfaction de recevoir du Gouvernement le diplôme d'honneur destiné à perpétuer, dans sa famille et au milieu de ses concitoyens, le souvenir de son dévouement à la mutualité.

Après une longue maladie, il mourut le 31 mai 1913.

Comme l'a dit un de nos grands poètes : « Oublier, oublier, c'est le secret de vivre ».

Cette parole ne peut s'appliquer à tous. Beaudet-Vitel vivra dans l'affection de celle qu'il avait choisie pour compagne, dans l'amitié d'un frère dont il ne s'était jamais séparé, qui avait partagé ses durs travaux et pour qui cette première et ultime séparation est d'autant plus affligeante ; il vivra dans le souvenir de ses amis qui lui pardonnaient bien vite ce qu'il pouvait avoir d'un peu rude à prime abord, comme les instruments de son ancien métier de bâtisseur, en présence de son bon cœur, de la sincérité de ses opinions, de la force de ses convictions. Il ne sera pas oublié par ses collègues de la Société historique et archéologique du Périgord. Ne lègue-t-il pas à cette dernière une somme de cinq cents francs en souvenir, dit-il dans son testament, de la bienveillance qu'il n'a cessé de trouver parmi ses collègues.

Il sera remplacé, dans notre Société, par son frère, Guillaume Beaudet-Vitel, médaillé militaire de 1870, président fondateur de la 60e section des Vétérans des armées de terre et de mer à Terrasson, qui vient de se faire inscrire comme membre titulaire, en promettant d'as-

Digitized by Google

surer le legs de 500 francs, dans le cas où le testament du défunt deviendrait caduc par le refus de la ville de Périgueux, instituée légataire universelle.

Gabriel LAFON.

M. JULIEN CRÉDOT

Notre Société vient encore de perdre un de ses ouvriers de la première heure, en la personne de M. Julien Crédot.

C'était un enfant de Périgueux. Il y était né le 17 juin 1852, d'une famille de modestes, mais fort honorables commerçants, établie de temps immémorial dans notre ville, en dernier lieu sur la place Saint-Silain.

De fortes études classiques, commencées au petit séminaire de Bergerac, continuées à l'école cléricale de St-Georges, et terminées au lycée, rendirent facile à Julien Crédot la conquête, en 1871, du diplôme de bachelier ès lettres.

Il entra, l'année suivante, à la Préfecture de la Dordogne comme employé. Sept ans après, il y devint, à la 3e division, chef de bureau, par la voie du concours.

Mais son caractère indépendant, voire même, à l'occasion, un peu frondeur, s'accommodait mal de l'étroite sujétion hiérarchique qu'impose la carrière administrative. Il rêva d'une profession plus libérale ; il crut la trouver dans la gestion d'un portefeuille d'assurances. Il fut nommé, le 2 mai 1881, agent-général pour la Dordogne de la grande compagnie l'*Urbaine*, branche-incendie.

Ces nouvelles fonctions eurent au moins pour lui ce bon effet, de lui donner d'assez grands loisirs, qu'il utilisa pour la science.

Il s'était signalé déjà par son zèle comme membre de notre association, et nos suffrages l'en avaient récompensé, en lui conférant une place dans le bureau, celle de secrétaire-adjoint, qu'il garda durant plusieurs années, et qui lui fut une occasion de déployer en faveur de notre œuvre tout le dévouement qui le caractérisait.

Il prêtait dans le même temps son concours intermittent et bénévole à l'*Echo de la Dordogne*, que j'avais alors l'honneur de diriger. J'eus vite apprécié l'utilité de ce collaborateur, dont les communications revêtaient toujours une forme très sobre et très précise, et qui mettait à contrôler les informations qu'il m'apportait un soin on peut dire méticuleux, ce qui me donnait lieu de les accueillir en toute sécurité.

Le commerce assez prolongé que nous eûmes ensemble à ce propos me révéla chez Julien Crédot d'autres qualités que celles de l'in-

Digitized by Google

telligence et de l'esprit. Je constatai sa nature foncièrement droite et par dessus tout son cœur excellent, et nous nous liâmes, dès cette époque, d'une amitié qui, depuis, ne s'est jamais démentie.

Il débuta comme publiciste par une brochure sur un magnifique concours musical qui eut lieu à Périgueux le 30 août 1874, et dont il avait assuré pour partie la pleine réussite, en sa qualité de secrétaire du comité d'organisation.

Je passe sur diverses autres plaquettes qu'il a publiées, pour arriver de suite à son œuvre capitale, au livre qu'il fit paraître, en 1893, sur Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne. Quelques erreurs de détail ne sauraient effacer le mérite des longues et patientes recherches que cette étude lui a coûtées. Elle est, en son ensemble, digne de rester, et elle restera, pour le jour si précieux qu'elle a jeté sur toute une sombre période de l'histoire du culte en Périgord.

La Cour de Rome, en témoignage d'approbation de cet ouvrage, fit parvenir à l'auteur la croix de chevalier de St-Grégoire-le-Grand.

Quelques années auparavant, Julien Crédot, à la suite de l'offre opportune, qu'il lui avait été donné de faire, d'une édition rare à une Souveraine amie des Belles-Lettres, avait aussi reçu les insignes de l'ordre de la Couronne d'Italie.

A ces décorations s'ajouta, le 18 mars 1901, celle des palmes académiques.

Julien Crédot ne jugea pas suffisants ses travaux d'érudition, même joints au plus exact accomplissement de ses devoirs d'assureur, pour satisfaire ses besoins d'activité. L'étude du droit l'attira, et le 25 novembre 1893, il passa, avec un brillant succès, son dernier examen de licence devant la Faculté de Bordeaux.

Ayant cédé son portefeuille de l'*Urbaine*, le 1er juillet 1895, il s'inscrivit au barreau de cette dernière ville. Il prêta serment comme avocat le 21 mars 1897.

A ce moment, il touchait à la cinquantaine. C'était un peu tard pour se faire à la barre une large place, surtout dans la capitale du Sud-Ouest, où de tout temps abondèrent, au Palais, les maîtres éminents. Il plaida pourtant, particulièrement devant la juridiction militaire. Il parut aussi se faire une spécialité des procès administratifs Sa parole était, comme sa plume, toujours correcte, claire, méthodique, fortement imprégnée de savoir, mais trop dénuée peut-être d'ornement, de nerf et de chaleur. Il crut lui trouver dans une chaire d'enseignement un emploi plus approprié à son genre de talent, et il se laissa charger d'un cours d'assurances créé par la ville de Bordeaux.

Mais le journalisme était encore la profession qui lui souriait le

Digitized by Google

plus. Aussi, le 4 avril 1909, assuma-t-il avec plaisir, sur l'offre qui lui en fut faite, la tâche de rédacteur en chef de la *Vigie républicaine* d'Arcachon. Il s'en est acquitté — je me le suis laissé dire, et je le crois sans peine — à la satisfaction générale, pendant les quatre années qui se sont écoulées depuis.

Cependant, sur la fin, sa santé, que nous avions connue très robuste, avait bien décliné. La mort de Mme Crédot, survenue le 23 avril 1913, lui porta le dernier coup, et le 22 juin suivant il succomba lui-même, non sans avoir subi, m'a-t-on écrit, une agonie des plus cruelles.

Bien qu'il ait passé loin de nous les derniers temps de sa vie, bien que de graves soucis matériels et la politique nous l'eussent pris, je sais de bonne source qu'ils ne nous l'avaient pas pris tout entier, et que le Périgord et son histoire n'ont pas cessé de tenir une place importante, je ne dis pas seulement dans sa pensée, mais dans ses occupations.

Il laisse à peu près achevé un volumineux manuscrit, sous ce titre par lui-même suffisamment significatif : *Vésone*.

Il laisse également un dossier considérable où il accumulait depuis longtemps des copies de pièces et des notes en vue d'un travail approfondi qu'il projetait sur toute la série de nos évêques. Il avait sollicité jadis et obtenu, pour compléter sa documentation sur ce sujet, la faveur insigne de compulser les archives du Vatican, et ce n'était pas, on le devine, sans de grands frais qu'il avait pratiqué, ou fait pratiquer, ces fouilles.

Souhaitons que ne soit pas perdu le fruit d'un tel labeur, bien propre à redoubler pour Julien Crédot l'estime et la reconnaissance de tous les amis des investigations historiques locales. Je suis sûr de traduire leur sentiment commun, en exprimant ici, le cœur sincèrement ému, les profonds regrets que laisse cet infatigable travailleur.

E. Roux.

M. Pierre Meller

Le 2 août dernier, notre confrère, M. Pierre Meller, ancien président de la Société archéologique de Bordeaux et membre de plusieurs Sociétés savantes, a été enlevé, jeune encore, à l'affection des siens et de ses nombreux amis, après une longue et implacable maladie, dont les germes s'étaient déclarés à la suite de la mort cruelle d'un fils à l'aurore de la jeunesse. Par sa grand'mère, Mme Jardel-Laroque, fille d'Edmond Géraud, il appartenait un peu à notre province.

Esprit ouvert et curieux sur toutes choses du passé : arts, archéo-

Digitized by Google

logie, histoire, héraldisme, Pierre Meller s'était surtout consacré à l'étude des anciennes familles de la Gironde. Outre la publication de documents dans les volumes des *Archives historiques de la Gironde* et d'une partie des registres de l'état-civil de Bordeaux (de l'Eglise réformée particulièrement), il avait fait paraître de nombreuses monographies sur les familles de notre région et un important *Armorial du Bordelais*, en 3 volumes in-4°. Il réunissait des documents en vue d'une nouvelle édition de ce dernier ouvrage, publié peut-être un peu hâtivement — il le reconnaissait lui-même. — Il comptait aussi, d'après d'importants documents de famille, donner sur son aïeul, Edmond Géraud, une étude qui eût été des plus intéressantes pour le Bergeracois, d'autant plus qu'il y eût ajouté beaucoup de pièces inédites de cet esprit fin et éclairé. Lorsqu'il fut frappé, il travaillait à mettre sur pied la généalogie, très documentée, de la famille de Paty, qui résida plusieurs siècles en Périgord. Hélas! Dieu en a décidé autrement. Nous unissons nos regrets à ceux très nombreux que de tous côtés a reçus Mme Meller et sa fille, Mme Buhan.

S. S.

M. Sarlande, ancien député de la Dordogne

M. Albert Sarlande est mort le 30 août, au château de la Borie, commune de Champagnac-de-Bélair.

Il n'est pas possible de laisser disparaître notre ami sans dire, en quelques mots, le rôle considérable qu'il a tenu dans le département de la Dordogne, et sans retracer les rares qualités qui lui ont valu, tout jeune encore, d'arriver au premier rang parmi ses concitoyens.

La famille Sarlande est une vieille famille périgourdine. Le père d'Albert Sarlande fut un des premiers pionniers de la civilisation française dans le Nord de l'Afrique et un des principaux artisans de la prospérité naissante d'Alger. Quelques années après la conquête, il fut un des grands constructeurs de la nouvelle capitale. Son activité, son énergie, l'habitude de diriger les hommes, de les entraîner, le désignaient pour les postes les plus élevés. Personne ne fut étonné de le voir nommé maire d'Alger. Il conserva l'administration de la métropole d'Afrique jusqu'à la fin de l'Empire. Son fils, Albert Sarlande, hérita de ses qualités. La lucidité de son esprit, la rapidité avec laquelle il comprenait les questions les plus complexes et les plus obscures, la netteté et la promptitude de la solution qu'il

Digitized by Google

proposait, ont été, à juste titre, remarquées par tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. Dès sa jeunesse, il avait été apprécié et considéré comme devant occuper une situation en vue. Un des plus connus des préfets de l'Empire, un de ceux qui, tout en faisant respecter le gouvernement qu'ils servaient, se faisaient aimer par leurs administrés qui leur confièrent plus tard des mandats électifs, M. Levert, le prit pour chef de cabinet. Dans l'exercice de ces délicates fonctions qui forcent les hommes à vivre de la même vie et par conséquent à se connaître jusqu'au fond de leurs pensées, M. Levert apprécia tellement son collaborateur qu'il n'hésita pas à en faire son gendre et à lui confier le bonheur de sa fille.

L'Assemblée Nationale, élue en 1871, au scrutin de liste, avant de se séparer, rétablit le scrutin d'arrondissement. Albert Sarlande, alors à peine âgé de 25 ans, voyant que personne ne levait le drapeau plébiscitaire dans l'arrondissement de Nontron, où il était définitivement fixé depuis l'acquisition du château de la Borie par son père, n'hésita pas à se jeter bravement dans la mêlée pour soutenir ses opinions. Il avait à lutter contre deux concurrents très honorables, très distingués et qui ont laissé des noms d'une grande notoriété dans tout le département, MM. Mazerat et Theulier. A la grande surprise des gens qui se croyaient le mieux renseignés sur l'état de l'opinion publique, Albert Sarlande fut élu au premier tour à une forte majorité.

Il se représenta après la dissolution de la Chambre des députés, provoquée par le ministère du 16 mai 1877, et fut réélu par 10.311 voix.

Il ne fut pas aussi heureux en 1881.

A partir de ce moment, il se contenta du mandat de conseiller municipal de Champagnac-de-Bélair, que les électeurs de cette commune n'ont cessé de lui renouveler jusqu'au dernier moment. Il était aussi heureux que fier de l'amitié et de la confiance de ses voisins, et il considérait leur fidélité dans l'affection qu'ils lui témoignaient comme un des charmes de sa vie.

A chaque élection sénatoriale, il était nommé délégué. Nul n'ignore que, si le parti conservateur ne présente pas de candidats particuliers pour le Sénat dans le département de la Dordogne, le nombre et la cohésion de ses délégués en font une force considérable. Il s'est toujours efforcé de faire élire les plus modérés et les plus distingués parmi les candidats républicains. Le rôle d'arbitre qu'il a joué exige une connaissance approfondie du personnel électoral du département et beaucoup de tact.

J'ai dit plus haut quelques mots de sa vie privée en signalant son mariage avec Mlle Levert. Je ne me permettrai pas, en cette triste

Digitized by Google

circonstance, de raconter tout le bien qu'on pense de celle qui a brillé à côté de lui d'un si vif éclat.

Je signalerai aussi que deux de ses filles se sont alliées à des familles des plus honorablement connues parmi les premières de la région.

Enfin, je ne peux mieux terminer ces quelques lignes, où je me suis efforcé de montrer le vide que fait parmi nous la disparition d'Albert Sarlande, qu'en disant bien haut l'unité de sa vie.

Il choisit librement ses amis et ses opinions. Il ne les abandonna jamais.

Il laisse des regrets profonds, et il reste un exemple de fidélité à ses principes.

E. Decoux-Lagoutte.

Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente le cluseau *de La Bourgeade : et la 2e l'Ex-libris de la vicomtesse Henry de Ségur.*

Le gérant responsable, H. Etourneau.

Digitized by Google

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX NOMS ET MATIÈRES

Contenus dans le Tome XL (1913)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Par A. DE SAINT SAUD, membre de la Société.

SOMMAIRE :

Pages.

Statuts de la Société 5
Règlement intérieur 9
Liste des membres de la Société 10
Séance mensuelle du 5 décembre 1912 33
— du 2 janvier 1913 41
— du 6 février 101
— du 6 mars 113
— du 3 avril 173
— du 8 mai 183
Assemblée générale du 27 mai 237
Séance mensuelle du 3 juillet 253
— du 4 septembre 264
— du 2 octobre 278
— du 6 novembre 296
Compte de gestion du trésorier (exercice de 1912) (M. Maurice FÉAUX) 53
Erreurs historiques des Généalogies (M. R. DE BOYSSON) .. 57
Les Ursulines de Périgueux *(suite)* (M. E. ROUX). 66, 131 et 199
La danse en Périgord *(suite et fin)* (M. DUJARRIC-DESCOMBES) 85
La Grotte des Grèzes, gisement moustérien (MM. BOURRINET et PEYRONY) 121

Digitized by Google

Note sur le Mégalithe de la Vaurelie, commune de Tocane-Saint-Apre (Dordogne) (M. le docteur MOREAUD)..... 124
Fondation d'un couvent des religieuses Notre-Dame à Périgueux (M. le comte DE SAINT-SAUD)..... 127
La Linde et Molières en 1766, au sujet de leur cour respective de justice (M. le chanoine GOUSTAT)..... 153
Claude-Bernard-Joseph Chastanet (1757-1794) (M. DUJARRIC-DESCOMBES)..... 161
Fontaine souterraine d'Aubeterre : la Muscadière (M. DUBUT)..... 196
Notes sur l'histoire du culte dans la Dordogne de 1789 à 1802 (M. R. VILLEPELET)..... 227
Cluseau de La Bourgeade (M. A. DUBUT)..... 305
L'ex-libris de la vicomtesse Henry de Ségur (M. le comte DE SAINT-SAUD)..... 307

VARIA

Air de la Périgourdine (M. DE MONTIFAULT)..... 91
Pierre Magne jugé par Romieu (M. R. V.)..... 92
Belle action d'un soldat de la 86e demi-brigade (17 prairial an VI)..... 163
Le chevalier Lanxade (M. R. VILLEPELET)..... 164
Deux vieux bibliothécaires de Périgueux..... 169
Les pommes de terre (M. le docteur MOREAUD)..... 231

BIBLIOGRAPHIE

La Vie de Mgr de Royère, dernier évêque de Castres, par M. l'abbé Entraygues (M. R. DE BOYSSON)..... 94
Cadouin : Histoire d'une relique et d'un monastère, par Robert-Delagrange (M. P.-A. JOUANEL)..... 234

NÉCROLOGIE

Mme la marquise de Sanzillon (M. le chanoine PRIEUR)... 97
Le général Sermensan (M. A. DE MONTIFAULT)..... 170
M. Jean Beaudet-Vitel (M. Gabriel LAFON)..... 311
M. Julien Crédot (M. E. ROUX)..... 313

Digitized by Google

M. Pierre Meller (M. S.-S.)..... 315
M. Sarlande, ancien député de la Dordogne (M. E. Decoux-Lagoutte)..... 316

PLANCHES

Bal de paysans dans la salle à manger du château de Montardy..... 86
Grand Bal chicard périgourdin..... 88
Silex découverts dans la station des Grèzes, commune de Lussas-Nontronneau..... 122
Sauvetage de deux enfants à Bergerac par un soldat de la 86e demi-brigade..... 164
La Muscadière, fontaine souterraine d'Aubeterre..... 196
Le Fenestrage de la 26e travée du cloître de Cadouin.... 234
Le siège abbatial..... 235
Le *cluseau* de La Bourgeade..... 307
L'ex-libris de la vicomtesse Henry de Ségur..... 309

Digitized by Google

A

Abbayes, Communautés, etc. — Voir *Ursulines, Mission, Vauclaire, Religieuses N.-Dame, Dames de la Foi, Cadouin.*

Alamigeon (Louis), 304.

Alesme (Famille d'), 219-221.

Anthropologie, 105, 121, 254.

Antiquités, 36, 108.

Arlot-de-Frugie (Famille d'), 155 à 160.

Armée. — Questions militaires, 251, 258 — régiment du Périgord, 279 ; — voir *Fournier, Mesclop*, et les communic. de M. Durieux.

Armoiries. — Chevalier de St-Jory, 37 ; — famille de Bertin, 190 ; — abb. de Cadouin, 235. — Mesclop (?), 274 ; — Ségur et Portelance, 309.

Arvieux, (Famille), 215.

Aubeterre (Charente), 187, 196.

Aublant (Charles). — Pièce préhistorique, 291.

Autographes, 44, 187, 256, 267, 301.

B

Badefols, cant. de La Linde, 153.

Baudies (Les), com. de de Manzac, 192.

Bayle (Emile). — Commun. div., 110.

Beau (Famille), 202.

Beaudet-Vitel (Jean). — Décès 253, 311.

Beaupoil de St-Aulaire (Famille de), 80.

Bellet (Le chanoine), 117.

Bergerac. — Entrée de Charles IX, 245 ; — la Grande Peur, 247 ; — club des Jacobins, 272.

Bertin (Famille de), 79, 189.

Biran (Elie de). — Com. diverses, 246-7.

Blat (Joseph). — Prêtre guillotiné, 272.

Blazy (Abbé). — Renseignemente sur B. de Laval, 293.

Blondez. — Testament, 119.

Bonal (Famille de), 75.

Bondy de Lanxade, 164, 193.

Bonheure (Famille) 202.

Boucher (Famille), 69.

Bourdeille (Marquis de). — Don de pièces, 49.

Bourdeille, cant. de Brantôme. — Curieux hommage, 269.

Bourg-du-Bost, cant. de Ribérac. — Cluseau de la Bourgeade, 305.

Bourrinet ( ). — Gisement Moustérien, 105, 121.

Boysson (Richard de). — Erreurs historiques, 56 ; — Mgr de Royère, 94.

Brochard (Famille de), 224-6.

C

Cadouin. — *Cadouin. Histoire d'une relique*, 186, 234.

Digitized by Google

Captal (Famille), 37.

Cardenal (Capitaine de). — *La Dinde....*, 191 ; — note sur Pontard, 247 ; — notes sur l'époque révolutionnaire, 272.

Cassius (Famille de), 218.

Castaing (Famille), 214.

Castelnau (Mgr de), 114.

Caumont-La-Force (Jacqueline de), 58 et suiv.

Céramique. — Marque de potier, 36.

Chaminade (Guillaume dit Joseph), 111.

Chancel (Famille de). — Lettre de Lagrange-Chancel, 44.

Chapelou (Famille), 72.

Charles IX. — Itinéraire de 1566, 245.

Charon (Dr Elie), 302.

Chastanet (Claude-L.-Joseph), 104, 161.

Cheyron (Famille du), 75.

Chillaud (Famille), 219.

Chiniac de la Morelie (J. de), 303.

Clémentis (Famille de), 220.

Clergé. — Prêtres émigrés, 42 ; — Prêtres de la Mission, 77 ; — évêques périgourdins, 80, 94 ; — *Breviaire de l'église de Périgueux*, 175 ; — évêché de Sarlat, 188 ; — culte dans la Dordogne après 1789, 111, 227 ; — fondations pieuses, 190.

Cloches, en Ribéracois, 179.

Cluseaux. — Laudibertie, 105 ; — la Gacherie, 116 ; — la Bourgeade, 176, 305 ; — à Montagrier, 177.

Conangle (Famille), 139.

Cosson (Famille), 149.

Crédot (Julien). — Décès, 253, 313.

Crevoiseret (Abbé de), 77.

D

Dally (Famille), 215.

Dalvy (Famille), 80, 145-8, 298.

Dames de la Foi, 227.

Damploux (Capitaine), 251.

Danse en Périgord, 85.

Decoux-Lagoutte (E.). — Notice sur M. Sarlande, 316.

Delfau (Famille). — Armoiries, 110.

Delpy (Famille), 142.

Denoix (Guillaume), 304.

Dessins, gravures, 108.— Voir table d'en-tête.

Desvignes (Famille), 70-3.

Dezeymeris (Reinhold). — Décès, 264.

Didon (Louis). — Questions préhistoriques, 48 ; — dons divers, 243.

Double (La). — Expédition, 303.

Drouault (Roger). — Hiver de 1709, 49 ; — dons, 244.

Dubois (Abbé Ch.). — Document concernant Sarlat, 188.

Dubois (Famille), 212.

Dubreuil, 304.

Dubut (Annet). — Cluseaux à

Digitized by Google

Laudibertie, 105, à la Gâcherie, 116, à la Bourgeade, 176, 305 ;— fontaine à Aubeterre, 187, 196 ; —expédition dans la Double, 303.

Dujarric-Descombes (A.). — Note sur le docteur Labat, 50 ; — la *Danse*, 185, 190 ; — notice sur C. J. Chastanet, 104, 161 ; — *Breviaire*, 175 ; — communic. diverses, 176-9, 251 ; — *La Comédie au collège de Périgueux*, 270, 300 ; — notes sur Joubert et Grancher, 294, 296 ; — note sur Mgr Macheco, 303.

Dupuis (Jean). — Communic. diverses, 36.

Durand (Charles). — *(Cette fiche concerne la table de 1912 ; elle resta collée derrière un papier buvard).* — Découvertes à Périgueux et à Vésone, 40, 205, 346, 348, 350, 362 ; — médaille, 279 ; — plan de Bergerac, 446 ;— notre nouveau local, 356.

Durand (Charles). — Fouilles à Vésone, 106, 188, 239, 297.

Durand de Latour (Famille), 75.

Durieux (Joseph). — Communic. div , 38, 111, 119, 181, 193, 195, 258, 300, 304 ; — Itinéraire de Charles IX, 244 ; — cas de longévité, 275.

E-F

Excousseau (Martial), 304.

Ex-Libris. — Chevalier de St-Jory, 37 ; — Chastanet, 104, 161 ; — de Ségur, 104, 307.

Eyma (Famille), 178. — Voir aussi le volume du Congrès.

Eymet. — Arrêt contre les protestants, 37.

Fargeot (Famille), 146.

Faubournet de Montferrand (Famille de), 66.

Favareille (Famille), 144.

Fayolle (Marquis de). — Documents sur la famille de Labrousse, 109 ;— station à Goulas, 115, 301.

Féaux (Maurice). — Gestion, 44, 53 ; — défense trouvée aux Maurilloux, 45 ; — dolmen de la Vaurelie, 291.

Foucauld (Famille de). — Erreur sur le Jean tué à Gontaud, 60 ; — Ursuline, 199.

Ferrières (Alain de), 266.

Fournier (Joseph), prêtre guillotiné, 272.

Fournier-Sarlovèze (Général), 274.

Fourteau (Jean-Baptiste), 169.

Froidefond (Famille de), 200.

G

Gacherie (La), com. de Festalemps, 116.

Gatignol (Famille de), 69.

Gaultier (Gérault), notaire du comté de Périgord, 244.

Gautier (Famille), 221.

Geoffre, voir *Lanxade*.

Digitized by Google

Gérard (Vicomte de). — *Souvenirs de La Chapelle*, 186.

Girard de Langlade (Famille de), 76, 78.

Giry (Famille), 218.

Gomaire (J. R.). — Son décès, 262.

Goulas, près de Nontron, 116.

Goumondie (Famille), 147.

Goursat (Famille), 70.

Goustat (Abbé). — Justice de La Linde, 153 ; — note sur les Baudies, 192.

Grancher (J. C.), 276, 294.

Grenier (Famille), 134.

Grèzes (Les), com. de Lussas. — Gisement moustérien, 105, 121.

Grottes. — Voir *Cluseaux*, *Grèzes*.

Guichemerre (Joseph), 39.

Guischard (Famille), 132.

H-I-J

Humier (Famille), 192.

Industries. — Exploitation d'étain, 175.

Jarry (Abbé). — Bulle d'Alexandre VII, 293.

Joseph II (L'Empereur) en Périgord, 109, 259.

Jouanel (P. A.). — *Cadouin*, 234.

Joubert, 276, 294, 296.

Juge (Famille), 147.

Justice, 153.

L

Labat (Docteur C. D.). — Bibliographie, 51.

La Brousse (Famille de), 109.

Labrousse (Suzanne). — *La Dinde....*, 191.

La Calprade (Le chevalier de), 273.

La Chapelle de Bearnès (Mémoires d'Edme de), 186.

Lacoste (Elie), 273.

La Cropte (Famille de), 84.

Ladvérie (Famille), 303.

Laffon-Ladebat, 38.

Lafon (Docteur). — Communic. diverses, 36, 108, 177.

Lafon (Gabriel). — Nécrologie de M. Beaudet-Vitel, 313.

Laliot (François), 78-9.

Lambert (Famille de), 131, 210.

Lamy (Famille), 211.

Lanxade (Le chevalier), 164, 193.

Laudibertie, com. de Festalemps. — Cluseau, 105.

Laval de Faure (Abbé B. de). — Renseignements sur ce prêtre, 293.

Lemoyne (Jean Moine, dit), musicien de Frédéric de Prusse, 181.

Lavergne (Géraud). — Cabarets en Sarladais, 245 ; — lettres concernant le vin, 246.

Lespinas (Edmond). — Communic. div. 37.

Digitized by Google

Linde (La), 153.

Longua, com. de Mussidan, 245.

Loulme (Famille de), 224.

Lussas-Nontronneau, cant. de Nontron. — Grotte des Grèzes, 121.

M

Macheco de Prémeaux (Mgr), 303.

Mage (Famille) 140-4.

Magne (Pierre), 92.

Makanam (Famille de), 127.

Malbec (Famille de), 208.

Malet (Le général), 262.

Malinie (La), com. d'Abjat. — Blason douteux, 36.

Mallat (Joseph). — Sceau anonyme, 241.

Marmande, 61.

Martin (Famille de), 222.

Maurilloux, com. de Trélissac, 45.

Météorologie. — Hiver de 1709, 49.

Meller (Pierre), — Décès, 264, 315.

Mesclop (Général), 274.

Meynard (Famille), 150-2.

Mézard (Annet), 304.

Mission (Prêtres de la), 77-8.

Moine dit Lemoyne (Jean), 181.

Molières, cant. de Cadouin, 153.

Montagrier. — Cluseau, 177.

Montaut, cant. d'Issigeac, 238.

Monteil (Famille de), 201.

Montifault (Colonel de). — *La Périgourdine*, 91 ; — le général Sermensan, 170 ; — communic. diverses, 257.

Monuments mégalithiques. — La Vaurelie, 124.

Moreaud (Docteur). — Communic. div., 118 ; — mégalithe de la Vaurelie, 124 ; — cluseau à Montagrier, 177 ; — la pomme de terre, 231.

Mosaïque, 36.

Musée (Dons au), 241, 242, 258.

Musique. — *La Périgourdine* et les opéras de Verdi, 91, 190.

Mussidan. — Collèges religieux, 190 ; — entrée de Charles IX.

N-O

Napoléon. — Monument projeté à Périgueux, 249.

Nogaret (Famille de), 148-9-50.

Nontron. — Hiver de 1709, 49.

Objets divers, 36. — Voir *Musée*.

P

Pabot du Chatelard, 304.

Paléontologie. — Défense de mammouth, 45.

Pavillon (Xavier du). — Testament de Mgr de Souillac, 50.

Paradol (Lucinde), 238.

Pellisson (Jules). — Communic. diverses, 38, 50, 108, 120, 180, 192, 292 ; — notes sur Malet et Morand, 262.

Digitized by Google

Périgord. — Histoire du Culte, 111 ;— *Dictionnaire topog. et hist.* en 1772, 195.

Périgourdine (La), danse et musique 85 et suiv.

Périgueux. — Découvertes diverses, 36, 106, 188, 239 ; — Ursulines, 66, 131, 191 ; — prêtres de la Mission, 77 ; — Religieuses N.-Dame, 127 ; — fête en 1811, 194 ; — Dames de la Foi, 227 ; — paroisses en 1791, 228. — Voir aussi le volume du Congrès.

Peyrony (Denis). — Gisement moustérien, 105, 121.

Peyronny (Raoul de). — Liste de chevaliers de Malte, 269.

Pichon (François), 304.

Pont (Le), com. de Vallereuil, 208.

Pontac (Arnaud de). — Cont. de mariage, 302.

Pontard (L'évêque). — Vers sur son mariage, 247.

Portelance (Famille de), 308-10.

Pottier (Chanoine). — Souhaits, 41.

Prieur (Abbé). — La marquise de Sanzillon, 97.

Protestantisme. — Arrêt contre des habit. d'Eymet.

Puypeyroux (Jean) 302.

Puyroger, com. de Champcevinel, 204.

R

Ranouil (Famille), 146.

Rastineaux (M. A.). notaire châtelain, 244.

Raymond (Famille de). — Fondat. d'un couvent, 127.

Religieuses Notre-Dame. — Fondation à Périgueux, 127.

Révolution (Epoque de la). 227, 272 ; — la Grande Peur à Bergerac, 247.

Ribérac. — Passage de Charles IX, 245.

Rieu (Famille du), 200.

Robert-Delagrange. — Cadouin, 186, 234.

Roche (Famille), 136-8, 204, 215-8.

Rochebeaucourt (La). — Passage de Charles IX, 245.

Rochette (Jean), 304.

Roffignac (René de). — Lettre à la Convention, 50.

Roux (Eugène). — Les Ursulines de Périgueux, 66, 131, 199 ; — notice sur M. Crédot, 313.

Roux-Fazillac. — Lettre curieuse, 261.

Royère (Vie de Mgr de), 94.

S

Saint-Martial de Dronne, com. de Ribérac ; — Cloche, 179.

Saint-Saud (Comte de). — Communic. diverses, 37, 104, 269 ; — couvent à Périgueux, 127 ; — P. Eyma, 178 ; — *Ex-libris*, Ségur, 181, 307 ; — famille Bertin, 189;

Digitized by Google

— Joseph II en Périgord, 259 ;— général Mesclop, 274 ; — notice sur M. Meller, 315.

Saint-Sulpice de Roumagnac, cant. de Ribérac. — Cloche, 179.

Salignac (Famille de). — Evêché de Sarlat, 188.

Sanzillon (La Marquise de), 97.

Sarlande (Albert). — Décès, 264, 316.

Sarlande (Famille), 216.

Sarlat. — Evêché, 188 ; — maison de refuge, 190 ; — époque révolutionnaire, 273.

Saunier (Famille), 202 à 208.

Segonzac, cant. de Montagrier. — Cloche, 179.

Ségur (Famille de), 104, 307.

Sermensan (Général). — Nécrologie, 170.

Sigillographie. — Sceau (?) anonyme, 241.

Société archéol. du Périgord. — Gestion du trésorier, 53. — Voir aussi le volume du Congrès.

Sociétés Savantes. — Communic. diverses, 35 ; — Congrès de Périgueux, 105, 267, 280, 299 ; — proposition de l'A. F. P. A. S. ; — congrès des S. s. des départements, 267, 281.

Solminihac (vénérable Alain de), 116.

Souc (Famille), 75 et suiv., 302.

Soufron (Famille), 71.

Sudrie (Famille), 147.

T

Taillefer (Famille de), 200.

Tamarelle (Famille), 81.

Tardieu (Famille), 38.

Tauvat (Hélène), 68.

Teillet (Famille), 73-7.

Tessières (Famille de), 208-210.

Thou (Famille de), 302.

Tixier (J. Christophe), 169.

Tronche (Nicolas), 304.

U-V

Ursulines de Périgueux, 66, 131, 199.

Ussac (Capitaine d'), 178.

Vauclaire, com. de Ménesterol, 117.

Vaurelie (La), com. de Tocane, 124, 291.

Védrène (G.). — *Cadouin*, 234.

Villedary (Louis), 304.

Villepelet (Robert). — Communic. div., 39, 116, 194, 249, 302 ; — P. Magne, 92 ; — *Histoire du culte en Périgord*, 111, 227 ; — Lanxade, 164 ; — lettre de Roux-Fazillac, 260 ; — condamnations de Périgourdins, 271 ; — notes sur Fournier-Sarlovèze et Joubert, 275-6.

Vinicoles (Questions). — Voir *Eyma* et p. 246.

Vivant (Famille de). — Erreurs historiques, 57.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XLI. — PREMIÈRE LIVRAISON

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, RUE ANTOINE-GADAUD, 14.

Janvier-Février 1914

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 1re LIVRAISON

Pages

Statuts de la Société..... 5

Règlement intérieur..... 9

Listes des membres..... 10

Séance mensuelle du jeudi 4 décembre 1913..... 33

— — du jeudi 8 janvier 1914..... 42

Compte de gestion du trésorier (exercice 1913) (M. Maurice Féaux)..... 51

Les Ursulines de Périgueux (*suite*) (M. E. Roux)..... 54

Une aventure de jeunesse du général Fournier-Sarlovèze (1802-1805) (M. R. Villepelet)..... 67

Bibliographie. — *Souvenirs d'Edme de La Chapelle de Béarnès*, par le M. vicomte de Gérard (M. le comte de Saint-Saud). 89

Nécrologie. — Jean-Gustave Dose..... 91

— Arthur Sarlandie des Rieux (M. R. Villepelet) 92

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google